

LA VIE ET L'ESPRIT DE *SAINT CHARLES BORROMÉE*, CARDINAL DE SAINTE PRAXEDE, ARCHEVÊQUE DE MILAN.

Quis ante illum sic restitit? Eccli. 46. v. 4.

Par le R. Pere ANTOINE TOURON, *de l'Ordre des FF. Prêcheurs.*

TOME TROISIEME.



A PARIS,
Chez BUTARD, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques, à la Vérité.

M. DCC. LXI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

Suite du Livre VI.

LIVRE SEPTIEME.

LIVRE HUITIEME.

Fin de la Table des Chapitres.



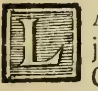


MORT PRÉCIEUSE DE *SAINT CHARLES BORROMÉE,*

CARDINAL DE SAINTE PRAXEDE ; ARCHEVÊQUE DE MILAN.

SUITE DU LIVRE VI.

CHAPITRE IX.

A solide vertu ne se dément jamais : si toute la vie de saint Charles nous en fournit de beaux exemples, il nous en a laissé un encore plus admirable en terminant sa glorieuse carriere dans l'exer- 1584.

cice de la plus parfaite obéiſſance.

J. B. Juſſ. l. 7. c. 12. p. 623.

Peu de temps avant que d'entrer dans ſon agonie (& il y entra bientôt après ſon arrivée à Milan) le Cardinal avoit fait appeller ſes Aumôniers pour réciter avec eux ſon Office ; mais les Médecins l'ayant aſſûré que ſon mal ne pouvoit ſoutenir la contention de cette Priere vocale, il obéit ſimplement, & ſe contenta de la Priere du cœur, pendant qu'un Aumônier récitoit l'Office d'une voix intelligible aux pieds de ſon lit. La dévotion du ſaint Malade lui faiſoit auſſi ſouhaiter d'aller entendre la Meſſe & communier dans ſa Chapelle; ſon Confeſſeur s'y oppoſa, & l'Archevêque obéit encore ſans replique: mais le Pere Adorne s'étant offert de dire la Meſſe dans ſa chambre, ſur l'Autel qui y étoit dreſſé, ſaint Charles répondit qu'il falloit obéir à l'Egliſe, dont la diſcipline ne permettoit point d'offrir les Saints Myſteres hors d'un lieu ſacré. On répartit que toute la maiſon d'un Evêque étoit ſacrée, & il dit modeſtement qu'il ne devoit pas donner l'exemple aux autres de faire ce qui

étoit contre les ordres de l'Eglise.

Quelques momens après, les Médecins le trouvant sans fiévre, commençoient déja à bien espérer, & à cette nouvelle tout dans le Palais sembloit revivre; le Malade seul, sans aucun signe de joie, dit seulement : *La volonté de Dieu soit faite.* Bientôt après l'accès revint avec plus de force, & fut accompagné d'un grand assoupissement : on lui annonça la mort, & il demanda les derniers Sacremens, qu'il voulut recevoir de la main de l'Archiprêtre de sa Cathédrale.

Pendant qu'on exposoit le Saint Sacrement, & qu'on faisoit des Prieres publiques dans toutes les Eglises de Milan pour une vie si précieuse, l'Archiprêtre arriva avec tous les Chanoines de la Cathédrale. Saint Charles ramassant alors tout ce qu'il avoit de forces, vouloit sortir du lit pour recevoir à genoux le S. Viatique, mais son extrême foiblesse ne le permit pas : elle n'empécha pas aussi qu'on ne gardât toutes les cérémonies accoutumées, & que le Malade ne reçût les derniers secours de

l'Eglise dans tous les sentimens de piété, de foi & d'amour dont il avoit été toujours rempli.

Les larmes cependant interrompoient les prieres qu'on faisoit pour lui ; & dès qu'on le crut privé de connoissance, les pleurs, les cris, les gémissemens, retenus jusqu'alors avec peine, furent si grands, qu'un cœur de marbre ou de bronze en eût été brisé. La reconnoissance, le respect, l'amour de tous ses Officiers & de tous les Domestiques, les rendoient inconsolables de la mort si prompte de leur pere, sans qu'ils pussent lui témoigner leurs regrets, ni recevoir de lui les derniers avis pour la regle de leur vie. Les plus affligés étoient ceux qui n'ayant pas eu l'honneur de le suivre dans son dernier voyage, avoient été privés de sa présence pendant un mois & demi, & le voyoient mourir presqu'aussi-tôt qu'arrivé. Ceux qui pouvoient ou osoient se glisser dans sa chambre, en sortoient aussi-tôt le cœur serré, & incapables de soutenir la vue de ce grand Cardinal aux prises avec la mort, revêtu d'un cilice,

couvert de cendres, les yeux élevés au Ciel, ou fixés ſur un Crucifix, ſans parole, & peut-être ſans connoiſſance.

La conſternation & la douleur la plus vive s'étoient déja communiquées du Palais à toute la Ville. Le Clergé, le Sénat, la Nobleſſe, & un monde de fideles Supplians, rempliſſoient continuellement les Egliſes. Tout le Peuple, partagé par Compagnies & par Confrairies, ſe mettoit le jour & la nuit en Proceſſion; & aux plus ferventes Prieres on joignoit de rudes pénitences, pour demander à Dieu la conſervation d'un Paſteur ſi ſaint, ſi chéri. On fut obligé de faire garder les portes du Palais Archiépiſcopal, pour arrêter la foule; mais il n'étoit pas auſſi facile d'arrêter les larmes, ou d'étouffer les triſtes gémiſſemens qui ſe faiſoient entendre ſans interruption aux environs du Palais, ainſi que dans tous les quartiers de la Ville.

Mais c'étoit en vain que les hommes demandoient la prolongation des jours dont Dieu avoit marqué le

terme : le moment du Seigneur étoit venu ; le Cardinal Borromée, après trois heures d'une paiſible agonie, fut appellé à la récompenſe éternelle de ſes travaux. Sa mort arriva le Samedi troiſieme jour de Novembre, environ la troiſieme heure de la nuit, c'eſt-à-dire entre neuf & dix du ſoir, l'an 1584 ; S. Charles étoit âgé de quarante - ſix ans un mois & un jour (1).

---

(1) Ici la Chronologie de J. B. Juſſano, ou de ſon Traducteur, eſt fort brouillée & pleine d'anachroniſmes. Il dit d'abord que le ſaint Cardinal *avoit été à l'agonie depuis cinq heures du ſoir juſqu'à huit heures du matin.* Mais Dom Charles Baſcapé, qui lui avoit fermé les yeux, & qui nous a donné ſa Vie en Latin, rapporte le fait comme nous venons de le raconter avec M. Baillet. Ce n'eſt pas tout :

P. 628.

Le Traducteur tombe plus viſiblement en contradiction avec l'Hiſtoire & avec lui-même, dans ce qu'il ajoute : *Cette mort*, dit-il, *arriva le troiſieme de Novembre* 1584, *la quarantieme de ſon âge, commencée depuis un mois & un jour ; car il étoit né, comme nous l'avons dit en ſon lieu, le ſecond d'Octobre de l'année mil cinq cens trente-trois, ſur les quatre heures du matin.*

P. 629.

En ſuppoſant la vérité de ces dates, il falloit dire que S. Charles étoit mort âgé, non de quarante ans commencés, mais de cin-

Lorſque le ſon lugubre des cloches de toutes les Egliſes eut annoncé cette affligeante nouvelle, on ne vit pas moins de conſternation & d'effroi dans Milan, que ſi une Armée ennemie ſe fût rendue maîtreſſe de la Ville par ſurpriſe ; chacun croyoit avoir perdu ſon guide, ſon appui, ſon défenſeur ; & l'on appréhenda réellement quelque grande calamité pour la Province, à qui la mort enlevoit ſon Ange tutelaire, un Archevêque ſi ſaint, un Pere ſi tendre, un Paſteur ſi vigilant, le Nourricier des Pauvres, le Protecteur des Vierges & des Orphelins, le Conſolateur charitable des Veuves, le fléau du vice, & l'ami de tous les gens de bien. Ce langage

---

quante-un révolus ; car il n'y en a pas moins du 2 d'Octobre 1533 au 3 de Novembre 1584. Le même Auteur, ou le Traducteur, s'oublie encore lui-même en ſe citant : car dans ſon premier Livre, chap. 11, il avoit dit : *Charles naquit l'an de notre ſalut mil cinq cens trente-huit, un Mercredi ſecond jour d'Octobre, ſous le Pontificat de Paul III.* Pag. 5.

Cette date eſt exacte, & s'accorde parfaitement avec toute la ſuite de l'Hiſtoire ; il falloit s'en tenir là.

dans la bouche de tous, n'étoit point exagéré : le Serviteur de Dieu avoit constamment rempli tous ces titres.

Tandis que les Peuples voisins, ou plus éloignés, qui avoient appris la maladie de S. Charles, venoient en foule partager avec les Milanois leurs justes regrets & leur douleur, pour une perte commune à toute l'Eglise Catholique, les Prêtres du Palais, les Officiers & les Domestiques du saint Prélat s'enrichissoient de ses dépouilles : celui-ci se saisissoit de son Breviaire, ou de son Chapelet; celui-là de sa Calotte : l'un attrapoit *l'Agnus Dei* qu'il portoit à son col : quelques autres se partageoient quelqu'une de ses chemises, ou de ses disciplines encore teintes de son sang. Les moindres choses qui lui eussent appartenu, ou servi, la paille même, le cilice ou la cendre sous laquelle il étoit mort, tout étoit enlevé & conservé comme de précieuses Reliques.

On ne laissoit pas de réciter autour de son cercueil l'Office des Morts, selon l'esprit & l'usage de

l'Eglise ; mais les Prieres qu'on faisoit pour lui, étoient souvent interrompues par celles qu'on adressoit à lui-même, & c'étoit une espece d'adoucissement à la douleur : on ne doutoit point qu'une ame si pure ne jouît déja de la Gloire dans la Compagnie des Bienheureux. Une douce joie intérieure faisoit couler à plusieurs des larmes de dévotion, pendant que la plus amere tristesse en faisoit répandre des torrens à tous les autres.

Ces larmes aussi sinceres qu'abondantes, se renouvellerent quand on fit l'ouverture & la lecture de son Testament. Nous avons remarqué ailleurs que le saint Cardinal l'avoit fait dès le mois de Septembre 1576, lorsqu'au commencement de la peste il résolut d'exposer sa vie pour son Troupeau. Dans cet Acte, qui n'avoit pas été changé, le Cardinal ordonnoit qu'il seroit enterré dans son Eglise Cathédrale, au bas des dégrés pour monter au Chœur ; c'est-à-dire dans l'endroit de l'Eglise le plus souvent foulé aux pieds du Clergé & du

Peuple; il avoit fait lui-même son Epitaphe en ces termes :

» Charles, Cardinal du Titre de » Sainte Praxede, Archevêque de » Milan, a choisi pendant sa vie ce » lieu pour sa sépulture, souhaitant » que le Clergé, le Peuple & le Se» xe dévot, se souviennent de lui » dans leurs prieres (1) «.

Pour témoignage de son amour pour l'Eglise son Epouse, il avoit encore ordonné qu'en quelque lieu que la mort le surprît, son corps fût porté & enterré dans sa Cathédrale, voulant lui être aussi uni après sa mort, qu'il l'avoit toujours été durant sa vie.

Par le même Testament il ordonnoit qu'il n'y auroit que six cierges allumés autour de son cercueil; que d'abord après son décès on feroit trois Services; qu'on diroit mille Messes pour le repos de son ame; & que

---

Pag. 631. (1) *Carolus Cardinalis tituli Sanctæ Praxedis, Archiepiscopus Mediolani, frequentioribus Cleri, Populique, ac devoti fœminei Sexûs precibus se commendatum habere cupiens, hoc loco sibi Monumentum vivens elegit.*

tous les ans, à perpétuité, on diroit pour lui une Messe de Mort le jour même de son décès, à moins qu'il n'arrivât le troisieme jour de Novembre, auquel on fait dans la Cathédrale un Service pour tous les Archevêques de Milan, & qu'en ce cas on diroit cette Messe le jour suivant: par cette réfléxion saint Charles sembloit avoir prédit le jour précis de sa mort.

Il donna à son Eglise Métropolitaine, tant en argenterie qu'en précieux ornemens, la valeur de plusieurs milliers d'écus d'or, & à ses Chanoines toute sa Bibliotheque, qui étoit d'un grand prix. Ses propres Manuscrits, reliés en plusieurs Volumes, il les laissa comme un gage de son amitié au saint Evêque de Vercel Jean-François Bonhomme. Tout cela cependant revint dans la suite au Cardinal Fréderic Borromée, le second des Successeurs de saint Charles dans le Siége de Milan. Le grand Hôpital fut son Héritier universel, & les Comtes Borromée, ses oncles ou cousins, n'hériterent que des biens que notre Saint

tenoit de ses ancêtres, & qui étoient substitués. Ces biens, quelque considérables qu'ils pussent être, étoient cependant peu de chose, comparés aux sommes immenses que le charitable Cardinal avoit distribuées aux pauvres Familles, aux Hôpitaux, aux Colleges, aux Séminaires, aux Monasteres & aux Eglises de la Ville ou du Diocèse, & sur-tout aux Peuples, durant les ravages de la peste. On n'a point oublié que dans le tems de cette calamité il lui arriva souvent de ne se rien réserver ; & lorsqu'il avoit tout donné, la Providence l'enrichissoit de nouveau, afin qu'il pût faire couler de nouvelles libéralités dans le sein des Indigens.

C'étoit en partie le souvenir de tant de bienfaits qui rendoit les Milanois inconsolables sur la mort du plus généreux de leurs Bienfaicteurs. Parmi les gémissemens ou les cris, dont on fit long-temps retentir les Eglises & les rues, on en entendit qui protestoient que jamais leurs larmes ne seroient essuyées, que leur douleur s'augmenteroit de jour en jour, & que le temps, qui adoucit

les afflictions les plus ameres, ne soulageroit jamais la leur. Ce n'étoit pas seulement le simple Peuple qui s'exprimoit de la sorte ; les Grands, les Nobles, les plus Riches, ne parloient point autrement ; & tout le Clergé, tant Séculier que Régulier, donnoit l'exemple : les Prieres publiques se faisoient à peu près sur le même ton.

Lorsque le Chapitre de la Cathédrale entra dans la Chapelle du Palais pour y faire l'enlevement du corps, la Musique chanta ces deux Motets, dont les paroles prises de l'Ecriture exprimoient bien les sentimens de tous les cœurs.

» Agréable à Dieu, il a été aimé
» de tout le monde : dans le temps
» qu'il vivoit parmi les pécheurs, il
» nous a été enlevé, de peur que
» la malice du siécle ne troublât
» son esprit, ou que la fourberie ne
» se glissât dans son ame. Quoiqu'il
» ait peu vêcu, il a rempli le mérite
» de plusieurs années ; son ame plai-
» soit à Dieu, & c'est pour cela
» qu'il s'est hâté de la retirer du

» milieu de l'iniquité (1). «

» La joie de notre cœur s'est évanouie ; notre chant s'est changé en pleurs, parce que la couronne est tombée de notre tête : malheur à nous, qui avons péché : la tristesse pour ce sujet a brisé notre cœur, & nos yeux en ont été obscurcis (2). «

P. 634.

La pompe des Funérailles, que le Cardinal de Crémone, depuis Pape sous le nom de Gregoire XIV, honora de sa présence & de ses larmes, fut également auguste & édifiante. On assûre que plusieurs Possédés y furent délivrés : il est du moins certain que Dieu fit éclater dès-lors la gloire de son Serviteur par deux mi-

Deux Miracles arrivés à la mort de S. Charles. J. B. Juss. l. 9. c. 3. p. 841.

(1) *Placens Deo factus est dilectus, & vivens inter peccatores translatus est. Raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus, aut fictio deciperet animam illius. Consummatus in brevi explevit tempora multa : Placita enim erat Deo anima illius ; propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum.*

(2) *Defecit gaudium cordis nostri : versus est in luctum chorus noster ; cecidit corona capitis nostri ; væ nobis, quia peccavimus : propterea mœstum est in dolore cor nostrum : ideò contenebrati sunt oculi nostri.*

racles, qu'on eut ſoin de conſtater. Une Fille de la Doctrine Chrétienne, nommée Conſtance Rabie, Prieure de l'Ecole de S. Maurice de Milan, avoit le bras droit ſi eſtropié depuis pluſieurs années, qu'elle ne pouvoit s'en ſervir, ni même le remuer. Lorſqu'elle apprit la mort du S. Cardinal, qu'elle honoroit & aimoit comme ſon propre pere : »Hélas ! s'écria-t-elle, Dieu me laiſſe » vivre, pauvre & inutile que je ſuis, » & il retire du monde ce ſaint Homme, qui eſt ſi utile à l'Egliſe & à » ſon Peuple : Je veux aller viſiter » ſon ſaint corps, pleine d'eſpérance » que ſi je puis y faire toucher mon » bras infirme, Dieu me rendra la » ſanté par les mérites de ſon Servi» teur «. Dans cette confiance elle alla à la Chapelle du Palais, où étoit encore le corps du Saint : après une fervente priere, cette pieuſe Fille s'approche, fait toucher ſon bras à la Relique, & dans le même inſtant la voilà ſi parfaitement guérie, que dans le plus gros travail elle ſe ſervit, avec la même liberté & la même facilité, de ce bras, jusqu'à la

mort, que de l'autre qui n'avoit été jamais incommodé.

Octavien Varès, Gentilhomme Milanois, moins affligé d'une fiévre opiniâtre qui le retenoit dans le lit, que de l'impossibilité où il se voyoit de rendre les derniers devoirs au S. Archevêque en l'accompagnant à la sépulture, s'adressa avec confiance à lui-même : sa foi fut aussitôt récompensée, & sa guérison non moins parfaite que subite.

Le bruit de ces guérisons miraculeuses échauffoit encore la dévotion des Milanois pour leur saint Pasteur, mais sans faire cesser les Services & les Prieres qu'ils faisoient pour le repos de son ame : le Sexe sur-tout se distingua dans cette œuvre de piété. Dans la pompe funebre, où se rassembla tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Pays, les femmes y firent leur convoi à part, marchant en ordre sous l'étendard de la Croix & des armes du Cardinal ; elles allerent ainsi aux sept Eglises principales de la Ville, & continuerent cette pratique tous les Dimanches des mois auxquels elles fai-

ſoient faire un ſervice ſolemnel à leurs dépens dans la Cathédrale ; c'eſt ce qui fut appellé depuis *la Confrairie du Cardinal* : les Dames les plus pieuſes de la Ville témoignoient s'acquitter de ce devoir pour tout leur ſexe, auquel le Cardinal Borromée s'étoit particulierement recommandé dans l'Epitaphe faite de ſa main, comme il a été dit.

CHAPITRE X.

Réputation, Culte, & Canoniſation de Saint Charles Borromée.

TOut ce qui a été dit juſqu'ici ſemble donner une aſſez grande idée de cette réputation de ſainteté dont l'Archevêque de Milan étoit en poſſeſſion dans le tems même, qu'environné encore des foibleſſes de la chair, il étoit toujours expoſé aux piéges de Satan, & à la contradiction des hommes. Les circonſtances de ſon heureux décès, & les ſentimens ſinceres de douleur & de vénération, qui furent communs à tous

les Peuples du Diocèse & de la Province de Milan, n'atteſtent pas moins cette odeur de ſainteté qui attachoit tous les cœurs à cet Ami de Dieu. On ſe tromperoit néanmoins ſi on penſoit que ce n'étoit que dans quelques parties de l'Italie qu'on avoit une ſi grande vénération pour le nom & le mérite de ſaint Charles. Ce qu'on penſoit de lui à Milan, où tous les jours on admiroit ſes grandes actions de zèle & de charité, on le penſoit de même, & on en parloit avec le même reſpect dans toutes les Provinces du Monde Chrétien.

Plus de trente Volumes de Lettres, que l'on conſerve encore aujourd'hui, & qui avoient été écrites à ſaint Charles par des Princes de l'Egliſe, ou du Siécle, montrent quelle eſtime les Souverains & les plus grands Perſonnages de ſon tems faiſoient de ſa ſageſſe & de ſes lumieres. Quoique la plupart de ces Lettres ne ſoient remplies que de témoignages d'amitié, de reſpect & de vénération, il y en a auſſi pluſieurs qu'on écrivoit pour le conſulter, comme un Prélat conſommé dans la

ſcience des Saints, & pour avoir ſa déciſion dans les affaires les plus difficiles ou les plus importantes. Il n'en a pas écrit lui-même moins de trois mille, ſoit en réponſe à ceux qui le conſultoient, ſoit à ſon Peuple, aux Egliſes & à leurs Paſteurs. Elles portoient toujours l'onction avec la lumiere, pour la conſolation ou l'inſtruction des perſonnes qui avoient le bonheur de les recevoir.

On a déja vu que trois Souverains Pontifes aimoient à traiter avec lui de ce qui regardoit le gouvernement général de l'Egliſe Catholique, & à commettre à ſes ſoins ce qui ſe préſentoit de plus grave, ce dont on n'oſoit pas eſpérer une bonne iſſue, s'il eût été confié à d'autres mains. Cette confiance n'étoit pas ſeulement fondée ſur l'idée qu'on avoit de la rare prudence & de l'habileté du ſaint Cardinal, mais plus encore ſur la perſuaſion où l'on étoit qu'il avoit l'eſprit de Dieu, & que par la vertu de ſes prieres il attiroit des graces particulieres & ſur lui-même, & ſur ceux qu'on vouloit ou réconcilier enſemble, ou retirer d'un mauvais parti,

& intéreſſer au bien de la Religion.

Pie IV connoiſſoit bien ce tréſor de ſageſſe dans ſon neveu, lorſque, dans un âge encore tendre, il ne fit point difficulté de lui confier le gouvernement de l'Egliſe, & de tout le Patrimoine de ſaint Pierre, avec une autorité ſi abſolue, que ſelon l'expreſſion d'un Auteur contemporain, on regardoit Charles Borromée comme un ſecond Pape. Il n'avoit alors que vingt-deux ans, & les Cardinaux de la Cour Romaine, les plus anciens même & les plus pieux, le conſidéroient comme leur Maître dans les voïes de la Juſtice Chrétienne.

Le Cardinal Alexandrin fut un de ſes admirateurs : il le connut, & il en fut connu, parce qu'il eſt donné aux Saints de bien connoître leurs ſemblables. Quand il fallut donner un Succeſſeur au Pape défunt, l'un oublia volontiers tous les intérêts de ſa Maiſon, pour porter l'autre ſur la Chaire de ſaint Pierre ; & en ceſſant d'être égaux par la dignité, ils n'en furent que plus unis par cette ſainte amitié, qui ne dura pas moins que

leur vie. Borromée aimoit à ſe rappeller ſouvent les vertus qu'il reſpectoit en Pie V, & Pie V ne parloit jamais de Borromée que comme du plus grand ornement du ſacré College & de toute l'Egliſe. Il diſoit quelquefois que la Cour de Rome ſeroit bien reſpectable, ſi elle avoit ſix Cardinaux d'une vie ſi pure, d'une vertu ſi ſolide, & d'une conduite ſi exemplaire : auſſi le défendit-il toujours avec force contre toutes les entrepriſes de ſes ennemis. L'Egliſe de Milan jouit encore des beaux privileges que S. Pie lui avoit accordés à la conſidération de ſaint Charles.

Grégoire XIII l'avoit toujours aimé & eſtimé comme le modele des Evêques, comme un Paſteur zélé, vigilant, infatigable, doué de toutes les richeſſes de la Grace, & de tous les dons du Saint-Eſprit ; toujours prêt à ſacrifier généreuſement ſa vie pour les intérêts de l'Egliſe ou le ſalut des Ames. En apprenant ſa mort, le Vicaire de Jeſus-Chriſt gémit de ce que *la lumiere d'Iſraël étoit éteinte.*

On feroit un trop grand Volume ſi on ramaſſoit une partie des éloges que de célébres Cardinaux, ceux particulierement qui avoient pratiqué notre Saint, ont fait de ſes vertus, ſoit pendant ſa vie, ou après ſa mort. Il faut ſe contenter d'en rapporter ici quelques-uns.

Le Cardinal de Florence, Alexandre de Medicis, depuis Pape ſous le nom de Leon XI, s'expliquoit ainſi dans ſa Lettre aux ſoixante Seigneurs du Conſeil Général de la Ville de Milan :

» Très-illuſtres Seigneurs, j'ai eu » autrefois une ſi grande liaiſon avec » le Cardinal Borromée d'heureuſe » mémoire, que non-ſeulement j'ai » été très-parfaitement inſtruit de
Pag. 651. » la ſainteté de ſa vie, mais encore » il a eu la bonté de me communi- » quer pluſieurs de ſes deſſeins, où » je n'ai jamais rien reconnu que de » très-ſaint & de très-pieux. J'ai été » témoin, de mes propres yeux, » d'une infinité d'actes de vertu de » la plus haute perfection chrétien- » ne : & je ne craindrai point de » mentir lorſque je dirai que de ma

» vie je n'ai connu un plus grand » Serviteur de Dieu. Je vous prie » donc de croire, que comme je n'ai » appris qu'avec une véritable joie » le concours extraordinaire du Peu» ple qui viſite ſon tombeau, la » quantité prodigieuſe des flam» beaux & des vœux qu'on y offre, » & la dévotion avec laquelle on » célébre le jour de ſon bienheureux » trépas, j'ai auſſi un ardent deſir » d'employer toutes mes forces & » tout mon crédit pour la canoniſa» tion d'un ſi digne Cardinal, & qui » a ſi bien mérité du Saint Siége. «

Les Cardinaux de Crémone & de Verone, tous deux Compagnons des travaux de notre Saint, n'en penſoient pas autrement que le Cardinal de Florence. Pendant ſon vivant même ils l'appelloient l'Imitateur de ſaint Ambroiſe, & un ſecond S. Ambroiſe. Dans l'Abregé qu'Auguſtin Valere fit de ſa Vie d'abord après ſa mort, il dit que Borromée avoit appris aux Grands en quoi conſiſte la véritable nobleſſe, & aux Cardinaux la maniere ſainte dont ils devoient ſoutenir leur dignité; qu'il

avoit réuni en sa personne une très-grande austérité de vie, avec une admirable égalité d'esprit, une application continuelle aux saintes Lettres, avec une multitude d'affaires très-importantes; une force invincible d'esprit, avec une douceur charmante; un généreux mépris de la mort, avec une continuelle joie intérieure; une charité inépuisable pour les Pauvres au péril même de sa vie, avec le zèle ardent de la Prédication & de l'Oraison; en un mot, qu'il avoit été un grand exemple de vertu pour toutes sortes de personnes, de quelque condition ou de quelqu'âge qu'elles fussent.

On voit bien que ces paroles ne sont qu'une exacte représentation des vertus de saint Charles, & le tableau fidele de sa vie. L'Evêque de Chiozza, (Gabriel Fiemme) dans ses Annotations sur la Vie de saint Eribert, Archevêque de Cologne, a parlé plus en Panégyriste, mais sans s'éloigner de la vérité, quand il a dit de l'Archevêque de Milan : » Ce saint » Prélat, cet Ange de la Terre, » dont la vie se peut louer, mais non » pas

» pas imiter, nous a représenté les
» Basile, les Grégoire, les Chrysos-
» tôme, par son humilité, sa cha-
» rité, son zèle; les Hilarion & les
» Antoine, par ses mortifications &
» ses pénitences; les Athanase & les P. 654.
» Hilaires, par sa constance & sa gé-
» nérosité; les Cyrille, les Jérôme
» & les Paulin, par sa diligence &
» son exactitude. Il étoit l'exemple
» des Prélats, la regle des Evêques,
» le Maître des Fideles, le secours
» des affligés, le fléau des impies,
» le frein des libertins, & l'ame de
» la Discipline ecclésiastique. «

Nous omettons les expressions, non moins sincéres qu'énergiques, des Cardinaux Gabriël Paléote, Archevêque de Bologne, de Sirlet, de Cesar Baronius, de Silvie Antonin Pag. 655. dans son Livre de l'Education de la Jeunesse.

Dans toutes les Cours de l'Europe on regretta la mort de saint Charles, & par-tout on rendit un tribut de louanges à sa mémoire Il suffit de rapporter ce mot du Roi Très-Chrétien Henri III à ceux qui lui annonçoient la mort de l'Archevêque de

Milan : » Si tous les Prélats d'Italie
Pag. 648. » étoient semblables en vertu & en » sainteté au Cardinal Borromée, je » ne nommerois jamais d'autres per- » sonnes aux Bénéfices de mon » Royaume que des Italiens ».

Mais comment les Princes Catholiques auroient-ils eu d'autres sentimens de la sainteté du Cardinal Borromée, tandis que ceux mêmes qui vivoient séparés de l'Eglise Romaine, ne tarissoient point sur ses louanges ? Les Suisses particulierement & les Grisons, témoins de ses vertus, les Calvinistes comme les Orthodoxes, le regretterent autant après sa mort, qu'ils l'avoient cheri & respecté pendant sa vie.

Les Catholiques Anglois se hâterent de faire imprimer sa Vie en leur langue, afin que la bouche des Hérétiques, accoutumée à déchirer la réputation des Prélats de l'Eglise, fût fermée par l'éclat des vertus Apostoliques, qu'ils étoient forcés d'honorer dans ce Serviteur de Dieu. Il parut bientôt après une infinité d'Ecrivains dans les Royaumes Etrangers, François, Allemands, Po-

lonois, Efpagnols & Portugais, qui à l'envi décorerent leurs Hiftoires du nom & du récit des belles actions de Borromée. Il plut à celui qui aime à glorifier fes Saints, que toute langue publiât hautement les louanges de celui-ci, & qu'il n'y eût point de Province dans le monde Chrétien où fa mémoire ne fût en vénération.

Nous ne devons pas être furpris au refte, qu'après une glorieufe carriere, fignalée par de fi hauts faits, le nom de faint Charles parût fi refpectable à toute la terre, puifque le célebre Barthelemi des Martyrs, qui n'avoit encore connu que les vertus naiffantes du jeune Cardinal, l'avoit dès-lors jugé précieux à l'Eglife, & digne des premieres places. La pénétration d'un grand Archevêque, en s'oppofant à l'humilité d'un autre, empêcha qu'il n'allât cacher dans l'obfcurité de la retraite, des talens & des vertus qui, dans l'ordre de la Providence, devoient fervir à l'inftruction de plufieurs Peuples, & à l'édification de tous les fiecles.

Avouons cependant que le Disciple de Jesus-Christ a eu ses ennemis pendant sa vie, & ses calomniateurs après sa mort. Les Pharisiens avoient blasphémé les œuvres de l'Homme-Dieu; & deux mauvais Religieux, dont l'Auteur contemporain a bien voulu supprimer les noms, ainsi que celui de leur Institut, qu'il appelle un ordre Cénobitique, ne cessoient pas de déclamer indécemment contre le saint Archevêque, l'un par ses discours pleins de fiel, & l'autre dans des Ecrits non moins satyriques. Ils s'emportoient avec la même aigreur contre quiconque appelloit ce Cardinal, un Saint & un Ami de Dieu : cependant la patience héroïque avec laquelle Borromée avoit long-temps supporté leurs excès & leurs noires calomnies, n'étoit pas une petite preuve de sa sainteté.

La Justice Divine vengea enfin la patience outragée : le premier de ces deux scélerats, appellé à Rome pour rendre compte de sa conduite, n'évita le supplice mérité que par une mort inopinée, & par là peut-

être encore plus funeſte. Le ſecond ne ſurvécut auſſi que peu de mois à la flétriſſure de ſes Ouvrages *.

Bientôt après les obſéques de ſaint Charles, la gloire de ſon Tombeau commença à adoucir l'amertume dont les cœurs des Milanois étoient pénétrés. Une douleur trop ſenſible ſe tourna en dévotion, & ſi on voyoit encore couler les larmes d'un grand Peuple, c'étoit moins des larmes d'affliction, que de conſolation & de joie. Le ſaint Paſteur étoit toujours préſent à l'eſprit de ſes Brebis :

---

* *Suos in morte quoque habuit Carolus obtrectatores. Cœnobitici Ordinis homo, cujus mores penè intolerabiles Carolus diu non ſolùm tulerat, ſed officiis & mirâ benignitate moderando ſuſceperat, incredibili odio, mortuo Carolo maledicebat, ejuſque nomen ac memoriam inſectabatur ; neque ferre poterat ut ei vitæ ſanctitas à quoquam tribueretur. At is non multò poſt quorumdam criminum reus factus, Romamque vocatus, morte pœnam vitæ hujus effugit. Alius Ordinis ejuſdem Scriptor imperitus.... Caroli vitam ineptâ quâdam diſſimulatione acriter ac maledicè vellicavit. Eâ de re volumina omnia è Bibliothecis juſſerunt auferri ſummi Judices. Homo paucos poſt menſes interiit.* Car. Baſcapet, in Vit. S. Carol. L. VI. p. 137. 138.

elles se le repréſentoient, ou en Chaire, ou dans les autres ſaintes fonctions qui les avoient long-temps édifiées. On croyoit le voir & l'entendre encore : en regrettant ſon abſence, on admiroit ſa gloire & on ſe félicitoit de l'avoir eu pour Pere, & de pouvoir ſe flatter de l'avoir encore pour Protecteur dans le Ciel.

Cette dévotion étoit ſi gravée dans les cœurs, que d'abord après ſa mort on commença à reclamer ſes interceſſions, & pluſieurs avouoient en avoir reſſenti les effets. Les peres & les meres donnoient ſon nom à leurs enfans, comme pour les mettre ſous ſa protection : dès qu'ils commençoient à parler, on leur apprenoit à prononcer le nom du Saint, & à lui faire quelque priere pour l'invoquer dans leurs beſoins, & à apprendre à imiter quelqu'une de ſes vertus ſelon leur portée. On vouloit avoir ſon Portrait dans toutes les maiſons ; & à peine trouvoit-on une Boutique où ſon image ne fût attachée contre la muraille, pour être toujours devant les yeux des Ouvriers, & les faire reſſouvenir des diſcours ſalutai-

res qu'ils avoient ouis de ſa bouche. Il eſt vrai que ſaint Charles n'avoit jamais ſouffert de ſon vivant qu'on tirât ſon Portrait; cependant on n'y réuſſit pas mal après ſa mort, à cauſe de la régularité de ſes traits, de ſon nez aſſez grand & aquilin, de ſes grandes rides & de la maigreur de ſon viſage, que ſes auſtérités avoient tout décharné.

Les Princes & les Rois voulurent avoir le même Portrait dans leurs Cabinets, & bientôt les Etrangers ſe joignirent aux Habitans de Milan pour honorer ſon ſépulcre. Les Peuples de la Lombardie, & ceux des Provinces plus éloignées, s'y rendoient tous les jours en ſi grande foule, que les chemins étoient preſque continuellement remplis d'un concours de monde qui alloit au tombeau du Saint pour prier devant ſes Reliques, implorer ſon ſecours, lui offrir des préſens, ou remercier Dieu des graces qu'ils avoient reçues par l'interceſſion de ſon Serviteur. Outre le grand nombre des Particuliers qui arrivoient ſéparément, & qui demeuroient auprès du Tom-

beau jusqu'à trois heures de nuit, on voyoit encore arriver des Processions entieres d'hommes & de femmes de la Campagne, qui marchoient avec beaucoup d'ordre & de modestie, en chantant les louanges de Dieu, & des Cantiques en l'honneur du nouveau Saint.

Ce culte extérieur, qui selon les régles paroissoit prématuré, & ce grand concours de Peuples, firent au commencement quelque peine aux Chanoines de la Cathédrale, & ils employerent toutes sortes de moyens pour l'empêcher, mais toujours inutilement. Ils défendirent aux Portiers de leur Eglise de favoriser en aucune maniere une dévotion que le Saint Siége n'avoit pas encore autorisée. Ils firent jetter quantité d'eau & mettre beaucoup de barrieres au tour du Sépulcre, afin qu'on ne pût s'en approcher : toutes ces précautions furent encore vaines. La foule du Peuple étoit si grande, qu'on renversoit tout, & qu'on se mettoit même à genoux dans l'eau, pour prier aussi près qu'on pouvoit du Tombeau. Les Portiers,

ſelon leurs ordres, refuſoient les cierges qu'on offroit, ou les ôtoient du lieu où on les avoit mis; & le Peuple ne laiſſoit pas d'en apporter toujours avec la même ardeur : quand il ne pouvoit les mettre autour du Sépulcre, il les attachoit contre les murailles, ou contre le bois qui ſépare les hommes d'avec les femmes dans l'Egliſe. On fut obligé à la fin d'en donner avis à Rome, & le Cardinal Baronius en ayant informé le Pape, il fit réponſe de la part du Saint Siége, qu'on ne troublât pas davantage la dévotion du Peuple, & qu'on lui laiſſât la liberté de ſuivres des mouvemens qui ne ſembloient venir que du Ciel, ajoutant ces paroles: *Scitote quia mirificavit Dominus Sanctum tuum.*

Dès-lors on vit redoubler le concours des Fideles, qui pouvoient librement ſatisfaire leur piété. Bien des perſonnes de la plus haute qualité, & des Têtes Couronnées, vinrent s'humilier devant les cendres de l'Ami de Dieu. La Reine Marguerite d'Autriche, qui paſſoit par Milan pour aller en Eſpagne, & le Prince

Charles-Emmanuel Duc de Savoie, qui y vint exprès, visiterent plus d'une fois avec une piété édifiante le fameux Tombeau. On y vit arriver quelques Seigneurs Suisses de la Ville de Lucerne, & le Cardinal de Surdis, Archevêque de Bordeaux, fit à pied une partie du chemin de Rome à Milan, & demeura long-temps en priere dans la Cathédrale sur le Tombeau de saint Charles, qu'il visita deux fois par jour pendant toute la semaine qu'il demeura à Milan. La quantité & la richesse des présens qu'on ne cessoit d'y offrir, sont presque incroyables. On en peut juger par le nombre prodigieux des cierges continuellement allumés: un Auteur Italien & Contemporain, assure qu'ordinairement on brûloit par mois pour plus de cinq cens écus de cire devant le Tombeau.

Ce ne fut cependant qu'au commencement du dix-septieme siecle que le Saint Siege autorisa, selon les formes ordinaires, le culte que les Fideles avoient commencé de rendre publiquement au Bienheureux Archevêque. Le Pape Clement VIII,

l'an 1601, fit changer son Anniversaire en une Messe solemnelle du Saint, qui se rencontroit le même jour ; & trois ans après il ordonna à la Sacré Congrégation de travailler incessamment aux procédures pour la Canonisation ; mais la mort de ce grand Pape ne lui permit point d'en voir la fin. Leon XI succéda à sa place, & à son ardeur pour la consommation de cette affaire: c'étoit le Cardinal de Florence, qui avoit si bien connu les héroïques vertus de Borromée, & qui depuis si long-temps avoit desiré de le voir canoniser : aussi donna-t-il ordre dès les premiers jours de son Pontificat, de poursuivre vivement tout ce qu'il y avoit encore à faire. On ajoute que son intention étoit de faire bâtir à Rome une Eglise en l'honneur de saint Charles, & d'en faire un titre de Cardinal. Mais ce Pape, élu le premier jour d'Avril 1605, mourut le 27 du même mois, âgé de soixante & dix ans.

Paul V, Successeur immédiat de de Leon XI, fit continuer avec la même diligence les procédures, &

mit la derniere main à cette Canonisation : il l'acheva sur les témoignages éclatants d'une sainteté reconnue dans toute la vie de saint Charles, & sur les preuves de vingt Miracles, qui l'avoient encore manifestée avant & après sa mort. L'Eglise Romaine célébra cette Fête avec une solemnité extraordinaire, le premier jour de Novembre l'an 1610, vingt-six ans après l'heureux décès du Serviteur de Dieu : & la Fête annuelle a été fixée au quatrieme jour du même mois, quoiqu'il fût mort le troisieme. Il seroit inutile de vouloir donner ici une idée de la joie des Milanois, ou de la célébrité des Fêtes qu'ils firent en cette occasion. Outre plusieurs grands motifs qui intéressoient également leur piété & leur reconnoissance, il suffiroit de remarquer que le Cardinal Fréderic Borromée, cousin de notre Saint & son Eléve, qui s'étoit trouvé à sa mort, remplissoit alors le Siége de Milan.

Depuis ce temps on a élevé dans tous les Royaumes Catholiques, particulierement en Italie, plusieurs

Eglifes & Chapelles fous l'invocation de faint Charles. On a auffi érigé des Confrairies de Laïques, & des Congrégations de Clercs fous fa protection. On ne dit point, ajoute M. Baillet, que l'on ait encore touché à ce faint Corps, pour en diftribuer des Reliques; mais en plufieurs Eglifes d'Italie, de France, d'Efpagne, on garde diverfes chofes de fes habits, de fes meubles, de fes ornemens d'Eglife, que l'on révére comme autant de Reliques fanctifiées par fon ufage.

Dans la feule Ville de Paris on trouve (dit-on) une de fes chemifes au Val-de-Grace, fa Calotte aux Théatins, une de fes Chafubles aux Bons-Enfans rue faint Victor, fon Etole à faint Jacques de la Boucherie, où on prétend qu'elle fut envoyée par le Cardinal Fréderic Borromée l'an 1607, trois ans avant la Canonifation de faint Charles. Enfin les Minimes de la Place Royale fe glorifient d'avoir le petit lit de Campagne dont on veut que le Saint fe foit fervi dans le cours de fes Vifites. Nous ne prétendons point

leur diſputer ce tréſor. Mais il eſt permis d'obſerver, que dans toute l'Hiſtoire détaillée de ſaint Charles, il n'eſt point marqué qu'on ait jamais porté ſon lit après lui dans aucune ſes Viſites. C'étoit en effet ce dont on devoit le moins s'embarraſſer, puiſqu'on pouvoit trouver partout deux morceaux de bois, ſon lit ordinaire ; on lit même ſouvent que le ſaint Archevêque dans ſes courſes Apoſtoliques couchoit, tantôt ſur la paille, ou ſur quelques herbes ſéches, tantôt ſur deux planches quand il s'en trouvoit, & quelquefois ſur la terre nue, laiſſant à ſes gens les lits moins incommodes, lorſque les Curés étoient en état d'en préſenter, pratiquant ainſi en même temps la charité, la pénitence, & la pauvreté la plus parfaite.





L'ESPRIT DE *SAINT CHARLES BORROMÉE*, CARDINAL DE SAINTE PRAXEDE; ARCHEVÊQUE DE MILAN.

LIVRE VII.

QUOIQU'IL soit difficile de lire avec quelque attention l'Histoire du saint Archevêque de Milan, sans sentir d'abord que l'Esprit du Seigneur l'éclairoit, l'animoit, le guidoit dans toutes ses entreprises, & que toujours attentif à cette pure lumiere, le Disciple de Jesus-Christ n'avoit que l'Evangile

pour régle, & la gloire de Dieu pour fin, il convient néanmoins de faire connoître encore plus distinctement l'esprit & le cœur d'un Prélat aussi célebre, & si cher à toute la République Chrétienne.

La connoissance de son Esprit fera mieux connoître le prix de ses actions; & c'est par ces mêmes actions qu'on peut bien connoître le caractere de son Esprit: Esprit de droiture & de justice; Esprit d'oraison & de priere; Esprit de paix & de conciliation; Esprit de douceur & de fermeté; Esprit de sagesse & de discernement; Esprit d'humilité, de patience, de mortification: en un mot Esprit Episcopal, qui comprend toutes les Vertus Chrétiennes & Pastorales en un dégré éminent. L'éclaircissement, ou les preuves de tout ceci, nous les prendrons des faits mêmes qui ont déja été rapportés dans la suite de son Histoire, ou qui nous restent encore à ajouter.



CHAPITRE PREMIER.

Eſprit de droiture & de juſtice de ſaint Charles.

LA crainte du Seigneur, gravée dans le cœur de Charles Borromée dès ſa plus tendre jeuneſſe, le rendit dès-lors extrêmement jaloux de la pureté de conſcience; il l'aimoit cette pureté, comme ſon tréſor, prêt à tout ſacrifier à ſa conſervation : cette ſainte jalouſie & cet amour formerent de bonne heure, ou perfectionnerent en lui, ce que nous appellons *un eſprit de droiture*, *de juſtice*, dont on ne le vit jamais s'écarter, ni dans les grandes ni dans les petites occaſions. Qu'on parcoure les époques & les différens événemens de ſa vie, à meſure qu'on voudra y réfléchir, on ſentira la vérité de ce que nous avançons.

Nous avouons qu'à quelque dégré de perfection que la Grace éleve les Saints, elle ne les rend pas

impeccables ; ce seroit un privilége bien rare, qui n'a pas été, comme on sçait, l'appanage de la justice même originaire, ni dans les Anges, ni dans les premiers hommes sortis immédiatement des mains du Créateur. Tant que les Justes vivent sur la terre, ils doivent s'humilier devant la souveraine Sainteté pour des fragilités inséparables de la condition humaine, selon cette parole d'un Apôtre : *Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, & la Vérité n'est point en nous.* Personne n'en étoit plus convaincu que le Saint Cardinal, qui ne montoit jamais à l'Autel qu'après s'être purifié par l'humble Confession de ses plus légeres fautes, selon cette maxime de saint Augustin : » Pleurez tous les jours les péchés » de tous les jours, quelque veniels » qu'ils puissent être.

1. Joan. 1. v. 8.

Saint Charles a pu être surpris plus d'une fois, parce qu'il étoit homme ; mais on ne craint point d'avancer que dans tous les âges, l'esprit de droiture, ou l'amour de la justice l'a toujours tenu en garde

contre ces ſortes de fautes que l'on ne commet qu'avec connoiſſance. Si on le charge d'un Bénéfice dans un âge où il n'en peut connoître encore tous les devoirs, il n'en remplit pas moins exactement tous ceux qu'il connoît ; & parce qu'il croiroit manquer à la juſtice, ſi ce qui doit tourner au profit des Pauvres, ſervoit à augmenter les richeſſes de ſa Maiſon, il exige que ſon pere lui laiſſe la libre diſtribution des revenus de ſon Abbaye.

Appliqué dès l'âge de vingt-deux ans aux grandes affaires du Gouvernement, il ne ſuivit pas l'uſage trop ordinaire dans les Cours, de donner de fauſſes eſpérances par de belles paroles, ou il ne les ſuivit pas long-temps. La réflexion lui en fit connoître le danger, & la droiture du cœur l'en éloigna. Sa langue ne fut que l'interpréte fidele de ſa volonté, & ſa volonté étoit réglée par la juſtice. Lui demandoit-on ſon avis, ou quelque grace, ou l'honneur de ſa protection auprès du Souverain Pontife, il ſe donnoit toujours le temps d'examiner, & il ne

promettoit que ce qu'il vouloit accorder. Il aimoit mieux mécontenter les personnes même élevées en dignité, que de blesser sa conscience, en les flattant par une promesse peu sincere. Les Papes eux-mêmes avoient reconnu en lui cette inflexible droiture, cette délicatesse de conscience : aussi ne trouvoient-ils pas mauvais qu'il ne fût point toujours de leur avis dans les affaires, qu'ils aimoient pourtant à lui communiquer. S'il agissoit ainsi avec ceux qu'il respectoit comme ses Peres, on peut juger de sa conduite envers les autres.

Ennemi par caractere des hypocrites & des flatteurs, Borromée vouloit que tous ceux qui avoient à traiter avec lui, ceux principalement qu'il employoit dans la conduite de son Eglise, lui parlassent avec la même candeur & la même sincérité. L'un de ses Officiers, à l'occasion d'une certaine affaire qu'on proposoit, lui dit : *Monseigneur, je vous dirai librement ce que je pense de cette affaire. Et quoi*, repartit le Cardinal, *ne parlez-vous pas toujours avec*

liberté? Scachez que je ne prétends point avoir pour ami, celui dont la langue n'explique pas librement sa pensée.

En arrivant à Milan, saint Charles trouva que le Tribunal de l'Archevêque étant toujours fort occupé, à cause de la grandeur du Diocèse, & pour bien d'autres raisons, les Juges Ecclésiastiques étoient accusés de rendre les procès éternels par les formalités, & les Jugemens quelquefois suspects de venalité ou de partialité. Par les premieres attentions, & les sages réglements du Cardinal, le Tribunal Ecclésiastique changea bientôt de face: tous les abus en furent retranchés, & les affaires traitées avec autant de diligence que d'intégrité & d'exactitude. Peu content d'avoir ordonné aux Juges de rendre la justice aux Parties sans en recevoir jamais aucun présent, de quelque valeur ou nature qu'il pût être, il veilloit lui-même à l'exécution de la Loi, & en punissoit les transgresseurs s'il en trouvoit. Pour aller au-devant de tout ce qui auroit pu devenir à quelques-uns une occasion de favoriser une Partie au pré-

judice du droit d'une autre, il donnoit volontiers les charges de Judicature aux Etrangers, dont la probité & la capacité lui étoient bien connues. Mais pour le Gouvernement ſpirituel, il ſe ſervoit de ceux de Milan, afin qu'ils euſſent plus de crédit ſur les eſprits, & qu'ils formaſſent comme une Ecole perpétuelle de bons Ouvriers pour les Archevêques qui lui ſuccederoient.

Enfin, pour que dans l'un & l'autre Tribunal les Officiers euſſent une entiere liberté de rendre à un chacun ce qu'il convenoit, & d'une maniere irréprochable, ſaint Charles avoit défendu à tous ſes Domeſtiques de ſe mêler des affaires qui y étoient portées, ni de ſolliciter jamais pour perſonne. Il vouloit encore que les Viſiteurs Généraux établis dans Milan, pour veiller ſur la conduite ſpirituelle des Paroiſſes, s'informaſſent adroitement s'il n'y avoit point de plaintes contr'eux. Lui-même il viſitoit quelquefois les Priſonniers avec quelques-uns d'une Congrégation qu'il avoit inſtituée pour en avoir ſoin. Il s'informoit avec bonté

de l'état de ces pauvres Priſonniers, de celui de leurs affaires, & de la maniere dont ils étoient traités. Ces viſites de ſollicitude & de charité pour les uns, étoient toujours pour les autres une nouvelle raiſon de ne s'écarter en rien des Loix de la Juſtice.

Le Cardinal faiſoit obſerver avec les mêmes ſoins, & par le même eſprit, ſes Ordonnances, celles même qui ne regardoient que la Diſcipline Eccléſiaſtique : ſi la prudence ou la charité l'obligeoit quelquefois à accorder quelque diſpenſe ſur cet article, ces occaſions étoient rares, & toujours pour des raiſons de grande conſéquence ; jamais par ſimple complaiſance ou par reſpect humain. Il avoit coutume de dire que le relâchement s'introduit peu à peu, & que les grandes ruines ne viennent d'ordinaire que de très-foibles commencemens. Il vouloit que ſes Vicaires Forains, & ſes autres Officiers dans le gouvernement ſpirituel, euſſent la même fermeté pour l'obſervation des regles, tant à l'égard des Grands, qu'envers le ſimple Peuple. Ce fut par ce moyen

principalement qu'il mit enfin dans son Diocèse cette réforme, que tout le monde regardoit comme impossible quand il l'entreprit, & que tout le monde admira dans la suite lorsqu'il l'eut conduite à un dégré de perfection inesperé. Plusieurs d'entre ses Suffragans eurent le courage de l'imiter; & il ne tint ni à ses conseils, ni à ses exhortations, que la Cour de Rome, & que tous les Evêques de l'Italie n'en fissent de même. Il donnoit l'exemple à tous ; & sa douleur étoit vive lorsqu'il remarquoit en certains Prélats une lâche ou trop facile condescendance à accorder aux Grands du siecle tout ce qu'ils leur demandoient, quoique contraire quelquefois au bon ordre, ou aux régles de la Discipline.

Le grand talent de saint Charles étoit de sçavoir satisfaire tous ceux qui s'adressoient à lui, non pas en se prêtant à leurs desirs, lorsqu'ils n'étoient pas justes, mais en faisant approuver le refus même, par les manieres & la solidité des raisons. Parmi une infinité de faits de cette espece

pece, je n'en rapporterai que deux.

Dans le temps qu'il venoit de remettre le Monaſtere de Religieuſes dans toute l'exactitude de la clôture, une Dame des plus qualifiées de Milan le pria avec beaucoup d'inſtance de lui accorder la permiſſion de voir une de ſes filles, Religieuſe, & très-dangereuſement malade. C'étoit affliger une mere, que de lui refuſer une telle conſolation ; c'étoit auſſi affoiblir la rigueur des Ordonnances, que de l'accorder. Saint Charles ne fit ni l'un ni l'autre ; & voici ſa réponſe : *Madame, la conſolation que vous me demandez vous ſera de peu de durée, mais ce me ſeroit un très-grand ſecours pour faire obſerver mes Ordonnances touchant la clôture des Religieuſes, ſi une perſonne auſſi puiſſante & auſſi conſidérable dans Milan que vous, vouloit s'y ſoumettre volontairement : je me ſervirois de cet exemple pour obliger tous les autres à obéir.* Cette Dame ſe retira auſſi contente de la réponſe, que ſi on lui eût accordé ce qu'elle demandoit. L'exemple ſuivant eſt d'une autre conſéquence, & caractériſe

encore mieux l'esprit de saint Charles.

Après la mort de Dom Sebastien, Roi de Portugal, le Cardinal Henri son oncle étoit parvenu à la Couronne (c'étoit le dernier de la race Royale) & ne doutant point que mourant sans héritier, il n'y eût de grandes guerres dans ce Royaume, parce que plusieurs Princes Etrangers avoient leur prétention au même Trône ; & que Dom Antoine, Prince Portugais, mais illégitime, étoit agréable à une partie de la Nation ; pour détourner donc le trouble & l'effusion de sang qui paroissoit inévitable ; les Grands du Royaume prierent instamment le Cardinal Roi de se marier, afin que s'il plaisoit à Dieu de bénir son mariage, il leur laissât la paix avec un Successeur.

La dispense du Souverain Pontife étoit nécessaire, & ne paroissoit pas facile à obtenir ; mais on n'ignoroit pas quel étoit le crédit de saint Charles auprès du Pape ; & l'étroite amitié qui l'unissoit depuis bien long-temps avec le Cardi-

nal de Portugal étoit connue. Les premiers Seigneurs de la Cour écrivirent donc à l'Archevêque de Milan, & avec toutes les inſtances poſſibles ils le conjurerent de favoriſer leur deſſein, ne doutant pas que Sa Sainteté ne leur accordât la diſpenſe deſirée, s'il vouloit bien appuyer leurs prieres du poids de ſon crédit & de ſes raiſons. Le Souverain joignit pour le même ſujet ſa Lettre à celle des Seigneurs, & il aſſuroit Borromée que le bien de ſes Peuples, & la paix du Royaume, étoit le ſeul motif de ſa demande.

Saint Charles examina mûrement cette affaire; il pria beaucoup, & après avoir écouté Dieu & ſa conſcience, il lui parut qu'il étoit de la derniere conſéquence pour l'Egliſe de ne point ſe relâcher en ce point, ni permettre à un Cardinal, Prêtre & Archevêque, de ſe marier. Il craignit que cet exemple ne fît tort à la ſainteté de la Religion Chrétienne; qu'il ne donnât lieu à quantité de déſordres; & que ſi une fois on accordoit cette diſpenſe pour un ſujet très-important, pluſieurs dans

la ſuite n'en demandaſſent pour des ſujets beaucoup moindres, auxquels on ne pourroit la refuſer ; ce qui renverſeroit tout l'ordre de l'Egliſe. Il ne mépriſoit point les raiſons qu'on alléguoit, qui étoient graves ; mais jugeant qu'il étoit plus ſage de s'en tenir aux Loix, & de laiſſer les événemens à la Providence, il ne voulut point ſe prêter au ſuccès de cette affaire. Il fit plus.

Il écrivit avec beaucoup de ſincérité ſon ſentiment au Cardinal Roi, l'aſſurant qu'il ne croyoit point qu'il fût à propos, & encore moins néceſſaire, qu'étant Prêtre & Archevêque, il renonçât à l'état ſaint de la continence, pour prendre une femme dans l'eſpérance de laiſſer à ſes Etats un Succeſſeur légitime; que le ſuccès ſeroit douteux, & le ſcandale certain. Il ajouta que ſi les Grands de ſon Royaume continuoient de preſſer cette affaire, il ſuffiroit pour les contenter de la propoſer au Vicaire de Jeſus-Chriſt, ſans faire aucune inſtance, mais ſe remettant entierement à ce que Sa Sainteté en détermineroit, & rece-

vant sa décision comme une déclaration de la volonté de Dieu. Saint Charles écrivit aussi son sentiment au Souverain Pontife, & l'affaire n'eut point d'autre suite; la dispense ne fut point accordée, ni peut-être demandée avec instance à Sa Sainteté. Le Cardinal Henri persévéra dans son état; & mourut âgé de 68 ans, après un régne d'un an, cinq mois, & cinq jours : son mariage, quand même il auroit été heureux, n'auroit pu garantir le Royaume des inconvéniens d'une longue minorité.

La droiture de Borromée étoit par-tout connue; & ce n'est pas sans fondement qu'on attribue à cette haute réputation de justice & d'équité tant de glorieux succès qu'on lit dans son Histoire. Falloit-il tantôt arrêter l'effusion du sang, & faire cesser les brigandages, qui en désolant les contrées entieres portoient encore l'alarme dans les Provinces voisines; tantôt prévenir de nouvelles calamités par la réconciliation de Seigneurs & de Princes dont les cruelles divisions alloient précipiter les

Peuples dans les horreur s d'une guere civile, c'étoit l'affaire de notre Cardinal. Ce que la sageſſe des Politiques n'oſoit tenter ; ce que l'autorité des Souverains avoit quelquefois tenté inutilement, la préſence de ſaint Charles, & ſa médiation, le conduiſoient preſque toujours au point deſiré, ſouvent même avec tant de célérité, qu'on apprenoit le ſuccès heureux dans le temps qu'on l'eſpéroit le moins. C'eſt ce que l'on vit particulierement ſur le Lac Majeur, dans le Piémont, & dans la République de Sienne.



CHAPITRE II.

Esprit d'Oraison & de Priere.

TOus les Saints ont aimé la priere ; la Religion nous apprend que nous ne pouvons rien sans Jesus-Christ, & que c'est par la priere que nous attirons cette abondance de graces qui fait les Saints. Mais ce don d'oraison, cet esprit de priere, moindre dans les uns, étoit plus grand dans les autres ; aussi ne sont-ils pas tous parvenus au même degré de sainteté. Celle de saint Charles Borromée a jetté un éclat particulier, parce que l'esprit d'oraison & de priere en lui étoit véritablement extraordinaire.

On peut dire sans craindre d'exagérer, que l'exercice de l'oraison a toujours fait la premiere de ses occupations, & ses plus chastes délices. Depuis son enfance, jusqu'au jour de sa mort ; dans les plus hautes dignités, & les emplois les plus

capables de diſtraire, ou d'abſorber, toute l'attention de l'homme, dans une ſuite peu interrompue d'embarras & de difficultés; dans la multitude & la ſollicitude des affaires; parmi les ſuccès ou les contradictions, ce qui eſt ordinairement pour les foibles Chrétiens une raiſon, ou un prétexte, de négliger la priere, étoit pour notre Saint un nouveau motif de prier, & avec plus de perſévérance, & avec une plus grande ferveur.

C'étoit un attrait qui le ſuivoit partout; il aimoit à s'y livrer, & il y trouvoit, avec la lumiere & le ſecours dont il avoit beſoin, la conſolation qui le ſoutenoit dans les plus rudes épreuves. Les jours lui paroiſſant trop courts pour la priere, il y conſacroit la plus grande partie de la nuit. S'il lui ſurvenoit quelqu'affaire importante pour le bien de ſon Diocèſe, ou de toute l'Egliſe, il redoubloit l'ardeur de ſa priere, & y donnoit encore plus de temps. Faiſoit-il la Tranſlation de quelques Reliques, ce qui n'étoit point rare; conſacroit il des Autels

ou des Eglises ; visitoit-il quelques lieux de dévotion, il y passoit toute la nuit en oraison. Indépendamment de ces occasions, on l'a vu plus d'une fois passer les nuits entieres en prieres, à Rome dans les Catacombes, & à Milan dans l'Eglise de S. Ambroise.

Tout ce qui lui rappelloit les Mysteres de la Passion de Notre Seigneur Jesus-Christ, le faisoit entrer dans une profonde méditation ; son esprit & son cœur en étoient également remplis : un objet si tendre, si touchant, élevoit son ame jusques dans le sein de Dieu, pour y adorer cette miséricorde du Pere céleste qui nous a donné son propre Fils, & cette charité immense du Fils qui s'est livré lui-même pour des Pécheurs.

C'étoit l'objet le plus ordinaire qui l'occupoit pendant les longs Offices de sa Cathédrale. Les Fideles avoient le plaisir de l'y voir assidument, si élevé au-dessus de lui-même, ou si abîmé en Dieu, qu'il falloit quelquefois que le Maître des cérémonies le tirât par la Cha-

pe, pour l'avertir quand c'étoit à lui à entonner quelque Antienne. Aussi recueilli dans son Palais, que
L. 8. c. 5. P. 659. dans l'Eglise, il avoit fait pratiquer dans une espece de grenier, immédiatement sous le toit, une petite cellule, avec un Oratoire; c'étoit-là que couchoit le Cardinal, non pour y jouir du repos de la nuit, mais pour contempler avec plus de tranquillité les Mysteres de l'Homme-Dieu, en imitant quelque chose de sa pauvreté.

Cela n'empêchoit pas que toutes les années il ne fît une ou deux retraites dans quelque solitude écartée. C'étoit comme son Paradis terrestre. Là, dans ses entretiens plus longs & plus familiers avec Dieu, il nourrissoit son ame du pain des Anges; traitoit son corps avec plus de rigueur; faisoit une Confession générale depuis sa derniere retraite, & renouvelloit ses saintes résolutions, pour travailler avec plus de force à sa perfection, comme s'il ne commençoit que dès-lors à marcher dans les voies de Dieu. Il exhortoit tous ceux de sa famille à la même

pratique, parce que l'heureuſe expérience lui en faiſoit connoître l'utilité, & tous les avantages.

Ils étoient tels, ces avantages, qu'on a ſouvent remarqué que l'union de ce ſaint homme avec Dieu n'étoit pas même interrompue par l'application qu'il étoit obligé de donner aux affaires extérieures. » C'eſt, diſoit un des Témoins qui ont dépoſé dans le Procès de ſa Canoniſation, » c'eſt ce que j'ai ſouvent obſervé avec étonnement, » lorſqu'il donnoit audience pour » tant de différentes affaires qu'on » avoit à lui propoſer. On ne pouvoit douter qu'il n'y fût attentif; » on le voyoit par ſa patience à » écouter tout ce qu'on avoit à lui » dire, par ſa facilité à en pénétrer » toutes les difficultés, pas la juſ» teſſe de ſes réponſes; enfin par la » maniere obligeante avec laquelle » il tâchoit de ſatisfaire tout le » monde. Mais on remarquoit auſſi » clairement à ſon viſage, à ſes pa» roles, & à ſa modeſtie, que ſon » eſprit étoit toujours recueilli en » Dieu; enſorte que je le croyois

Ibid. p. 670.

» plus où il pensoit, que là où il » étoit ; & qu'il accomplissoit à la » lettre cette parole de l'Evangile : » *Oportet semper orare, & non de-* » *ficere : Il faut toujours prier, & ne*
Luc 18. v. 1. » *se point lasser de le faire.* «

Ce témoignage est parfaitement conforme à celui des personnes les plus respectables qui ont eu l'honneur de pratiquer plus particulierement le saint Archevêque. On assure que lorsqu'il voyageoit, soit à pied ou à cheval, il employoit presque tout ce temps en oraison. Allant un jour de Milan à Cassane, l'élévation de son esprit en Dieu fut telle, que négligeant de tenir la bride de sa Mule, elle tomba sous lui,
P. 699. & se releva sans qu'il y fît aucune attention. Une autre fois revenant de Come, il voulut marcher toute la nuit pour se rendre à Milan, où il étoit attendu pour la Fête de Tous les Saints : il tomba dans une fosse près de Barlassine ; le temps étoit fort obscur ; ses Gens qui le suivoient, le passerent sans s'en appercevoir ; ils avoient déjà fait bien du chemin, lorsque s'appercevant enfin

que le Cardinal n'étoit point dans la compagnie, ils revinrent ſur leurs pas, & le trouverent encore dans ce foſſé, continuant ſon oraiſon, d'autant moins inquiet ſur ſa ſituation, qu'il ne la connoiſſoit pas encore. Pag. 670.

Si nous avons de la peine à concevoir la poſſibilité de faits ſi peu ordinaires, c'eſt une preuve que nous ſommes bien éloignés de la perfection de notre Saint, & de ſa maniere de prier. Il n'étoit parvenu à ce haut degré de contemplation, que par une grande fidélité à la grace, par la mortification des ſens, par la fuite des compagnies, des converſations frivoles ou non néceſſaires, & de tout ce qui peut diſtraire de l'eſprit d'oraiſon. Mort au monde, & à tout ce qui eſt de l'eſprit du monde, il ne vouloit pas qu'on lui parlât de ce qu'on appelle *Nouvelles*, s'il n'y avoit quelqu'utilité ou néceſſité pour le Prochain. Sa vie étoit ainſi comme une oraiſon continuelle; il ne perdoit preſque pas la préſence de Dieu, & ſon eſprit y demeuroit ſi appliqué, ſur-

tout les dernieres années de sa vie, que le travail n'interrompoit point sa priere; & que la priere ne retardoit ni ne diminuoit le travail. Il disoit quelquefois qu'un Evêque doit veiller avec plus de soin qu'un autre sur tous ses sens, de peur que l'attention continuelle qu'il doit d'ailleurs à la conduite de son Troupeau, ne l'empêche de vaquer à l'oraison, si nécessaire pour attirer la grace & la bénédiction de Dieu sur son travail.

Une sainte habitude le tenoit de la sorte toujours appliqué à Dieu, sans que cette application prît rien sur la sollicitude Pastorale. Mais on ne diroit point assez, si on se contentoit d'assurer que ni les plus grandes occupations, ni les affaires les plus épineuses & les plus embarrassantes, ni toutes les traverses & les contradictions, ne retirerent jamais saint Charles de l'exercice de la priere. Il faut dire de plus que c'est parce qu'il prioit beaucoup, qu'il conduisoit toutes choses à un heureux succès. La vertu de la Priere le mettoit au-dessus de ses occupa-

tions, quelque multipliées qu'elles fussent. Parce qu'il prioit bien, il lui étoit donné d'éclaircir les affaires les plus épineuses, & de terminer les plus difficiles. C'est parce qu'il ne se lassoit point de parler à Dieu & de l'écouter, que ses ennemis, ou confus enfin de leur injuste procédé, ou changés par la grace, se lassoient eux-mêmes de le contredire, ou de le persécuter. Ce n'étoit pas pour lui seul que ce bon Pasteur prioit, il offroit encore ses prieres pour tous ceux dont la Providence l'avoit chargé, pour les méchans comme pour les bons. Ce n'étoit pas aussi sur lui seul que ses prieres faisoient tomber les graces; ceux mêmes qui ne sçavoient point les demander, ou qui s'étoient rendus indignes de les obtenir, les recevoient quelquefois, parce que l'homme de Dieu frappoit pour eux à la porte de la Miséricorde. Eh! combien de fois, en combien de rencontres n'a-t-on pas dû admirer cette économie d'une douce Providence, & cette vertu de la priere de saint Charles?

Les trois ou quatre Gouverneurs du Duché de Milan, particulierement les deux derniers qui précéderent l'arrivée du sage Duc de Terreneuve, que ne firent-ils point? Que n'oserent-ils pas tenter pour décrier, intimider, ou abattre le Saint, & traverser l'œuvre du Seigneur, en renversant la réforme glorieusement commencée? Toujours soufflés & séduits par de mauvais Citoyens, jusqu'où ne porterent-ils pas le scandale & la violence? Nous l'avons dit: on a remarqué aussi quelle fut la conduite constante du saint Archevêque. Sans jamais défendre ses intérêts personnels, ni ses domaines temporels, & sans laisser rien perdre des droits de son Eglise, il ne cessoit point de prier, & le lion cessoit enfin de rugir. L'un de ces entreprenans Gouverneurs, envoyé depuis en Flandres pour les affaires du Roi son Maître, vit arriver bientôt la fin de ses jours; & alors il publia les louanges de Borromée; il lui écrivit, & lui fit écrire plus d'une fois, pour lui demander humblement l'oubli & le pardon de ses excès passés. L'autre,

attaqué de sa derniere maladie à Milan, regarda comme une faveur du Ciel de pouvoir mourir avec la bénédiction de son Archevêque, & entre ses mains.

La vertu de ses prieres parut avec éclat, & dans le changement général de son Diocèse,& dans plusieurs conversions particulieres, qui furent le fruit de quelques-unes de ses visites Pastorales.

Que l'on se rappelle le pitoyable état où se trouvoit l'Eglise de Milan lorsqu'il en prit la conduite, & qu'on le rapproche de celui où il eut la consolation de le laisser après dix-neuf ans de résidence. Tous les Historiens qui ont écrit sur ce sujet, se sont fort étendus sur les désordres affreux d'un Peuple corrompu, & d'un Clergé aussi ignorant que libertin. A l'exception d'un petit nombre d'Ames choisies que la Miséricorde Divine s'étoit réservées, on pouvoit dire des Milanois ce que le Saint-Esprit a dit de ces hommes fameux qui vivoient avant le Déluge : *Omnis caro corruperat viam suam.* Mais plus heureux en cela que

Gen. 6. v. 12.

Noé, qui ne devoit faire entrer avec lui que sept personnes dans l'Arche, S. Charles eut le bonheur de réunir le Troupeau entier sous sa houlette, pour le sauver du Déluge d'iniquités, qui sembloit entraîner tout, le Prêtre comme le Peuple.

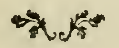
Plusieurs étoient sortis du sein de l'Eglise par l'Hérésie, & ils y rentrerent par la profession de la même Foi. Les mœurs de la multitude tenoient plus du Payen que du Chrétien, dont on n'avoit plus que le nom ; par les soins infatigables d'un Pasteur zélé & vigilant, ou plutôt par la douceur efficace de la grace, accordée aux prieres de saint Charles, on vit enfin dans la Ville de Milan, & dans le Diocèse, un amendement qui n'avoit pas paru possible. A force de prieres & de gémissemens, cet Ami de Dieu apprit à son Peuple à prier ; il lui fit aimer la Priere, & dès-lors rien ne dut paroître impossible. Aux jeux, aux spectacles publics, à tous ces autres profanes divertissemens qui nourrissoient les passions, & les irritoient, on vit succéder les saintes pratiques

de la Religion & de la piété Chrétienne. L'aſſiduité à entendre la Parole de Dieu, la fréquentation des Sacremens, la ſanctification des Fêtes, les bonnes lectures, les œuvres de charité & de miſéricorde, tels furent déſormais les exercices communs du Peuple de Milan, ſous la conduite de ſaint Charles. Il n'étoit plus néceſſaire d'exhorter, ni de preſſer les Fideles de ſe trouver dans les Egliſes aux divins Offices, parce que tout leur plaiſir & leur conſolation étoient de pouvoir y aſſiſter. Quelque longues que puſſent être les prieres publiques, quelque fréquentes que fuſſent les Proceſſions générales, le bon Peuple, ainſi que le Clergé & le Sénat, y couroient toujours avec une nouvelle ardeur; & c'étoit toujours avec la même modeſtie & la même piété. Les Etrangers ne le voyoient jamais qu'avec admiration: les moins dévots en étoient édifiés; & on appelloit heureux le Peuple à qui le Ciel avoit donné un tel Paſteur. Il n'étoit pas difficile en effet de reconnoître que Dieu ſe ſervoit des exemples de ſon Serviteur, &

qu'il écoutoit ses prieres, pour opérer un changement aussi miraculeux.

Le Lecteur se rappelle sans doute ici un changement non moins extraordinaire, qu'on vit souvent sur les Montagnes des Grisons, ou dans leurs Vallées, pendant les visites de saint Charles. Une Bourgade ou une Contrée entiere de Forgerons, hérétiques, sans mœurs & sans Religion, fut d'abord attirée aux Prédications du Saint, ou à ses Instructions familieres, par quelques avertissemens qu'il sçut leur donner à propos : ses paroles porterent la lumiere dans les esprits ; la sainteté de sa vie commença à toucher les cœurs, & ses prieres firent le reste. Ces hommes si sauvages, si fiers, si endurcis, qu'on n'avoit jamais vus dans l'Assemblée des Fideles, le Cardinal ne les quitta point qu'après avoir reçu l'abjuration de leurs erreurs, & les avoir mis entre les mains de bons Catéchistes & de bons Confesseurs, chargés de les conduire jusqu'à une solide & parfaite conversion. Dans quelques autres lieux on

trouvoit des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pires que les Sectaires mêmes, puiſqu'aux erreurs de Zuingle & de Calvin elles ajoutoient les plus groſſieres ſuperſtitions, & des pratiques pleines d'impiété: Dans les Bourgs, comme dans la Campagne, on ſe glorifioit d'un commerce diabolique: ſi on n'étoit en effet ni Sorcier ni Magicien, on ſe vantoit de l'être; on en faiſoit profeſſion pour ſe nuire les uns aux autres, & ſe détruire mutuellement par des maléfices. Nous avons vu de quelle maniere S.Charles fit ceſſer cette contagion; & il n'eſt pas néceſſaire d'obſerver que ce fut moins par la force de ſes prédications que par la vertu de ſes prieres. La converſion des cœurs n'eſt point l'ouvrage de l'homme, mais de la droite du Très-Haut: c'eſt l'œuvre par excellence du Seigneur, qui écoute la priere de ſes Saints, parce qu'elle eſt animée de l'eſprit de Jeſus-Chriſt. C'eſt en ce ſens qu'il eſt dit que les vœux des Juſtes lui ſont toujours agréables: *Vota juſtorum placabilia.* Prov. c. 45. v. 8.



CHAPITRE III.

Esprit de Douceur & de Charité.

J. B. Juss. l. 8. c. 17. p. 766.

IL seroit difficile de dire quelle de toutes les vertus Morales a le plus éclaté dans la vie de saint Charles ; il paroissoit néanmoins, quand on l'étudioit de près, que la douceur chrétienne & la charité, sur-tout envers ceux qui l'avoient offensé, étoit en lui à ce point, qu'on les auroit regardées, moins comme des vertus infuses ou acquises, que comme les qualités naturelles de son ame, ou les caracteres de son esprit.

Ceux qui ont eu l'avantage de le fréquenter plus long-temps, assurent qu'on ne le vit jamais en colere, ni dans un âge où les sens ordinairement ont bien de la peine à s'assujettir à la raison, ni dans les occasions les plus critiques ; & parmi les outrages les plus sanglans, on n'apperçut jamais en lui la moindre altération d'esprit. Cette vertu s'est accrue dans son ame à mesure qu'il

a avancé en âge : il en donna les plus beaux exemples dans les peines qu'il eut à essuyer pour réformer son Eglise, lorsque le démon souleva presque toute la terre contre lui, pour s'opposer à ses pieux desseins, & lui faire perdre le fruit de ses travaux. Tous ses amis, ainsi que ceux de la piété & du bon ordre, ne pouvoient contenir leur juste indignation; & saint Charles ne proferoit pas même une parole de plainte. Maître de ses passions, & ne regardant que Dieu dans les injures mêmes qu'il recevoit de la part des hommes, il lui offroit toutes ces contradictions, les acceptoit avec une parfaite soumission à sa Providence, en tiroit toujours un profit spirituel; & par cette douceur il appaisoit les plus irrités, gagnoit les plus farouches. Si on se rappelle ici ce qui lui arriva à la porte de l'Eglise de *la Scala*, on le voit comme un agneau au milieu des loups, ou comme le plus doux des hommes, environné & attaqué par une troupe de Forcenés.

Mais sans rappeller des faits déjà

rapportés, l'Histoire de saint Charles nous en fournit un grand nombre d'autres qu'il ne faut point omettre. Entre les Monasteres des Religieuses de Milan, il y en avoit un des plus considérables, & en même temps des plus opposés à la Régle, que l'Archevêque vouloit y établir. Lorsqu'il s'y présenta pour visiter la clôture, ces Filles vinrent toutes à la porte, & se mettant à crier, & à lui dire des injures atroces, elles le repousserent avec un mépris scandaleux. Cet excès ne devoit pas demeurer impuni : ce n'étoit pas non plus l'intention du saint Cardinal; il se retira cependant sans faire ni plaintes ni menaces, parce qu'il vouloit en imitant le silence de J. C. donner aux coupables le temps de connoître leurs fautes, & de s'en s'humilier. Cette douceur, plus efficace que la rigueur des châtimens, fit bientôt rentrer les Religieuses en elles-mêmes : aussi touchées de la vertu de l'Archevêque, que confuses de leur emportement, elles se hâterent d'en demander pardon, de recevoir la réforme, & se montrerent toujours depuis

depuis des plus obéiſſantes à ſes Ordonnances.

On trouva quelquefois dans des Places de Milan un Libelle diffamatoire, rempli de calomnies atroces contre le Cardinal, & expoſé publiquement. Un de ſes Domeſtiques le prit, & le lui apporta ; mais le Saint n'en eut pas plutôt lu trois ou quatre mots, qu'il le jetta au feu, & il n'en parla jamais. Dans toutes ces occaſions, où l'amour-propre ſouffre, & où il paroît ſi naturel de ſe plaindre de l'ingratitude des uns, & de l'injuſtice des autres, la douceur de Borromée étoit inaltérable. Non-ſeulement il ne ſe plaignoit point de ceux qui répandoient des bruits injurieux à ſa réputation, ou qui oſoient l'inſulter en face ; mais il ne pouvoit ſouffrir qu'on les blamât en ſa préſence : s'il ne pouvoit les excuſer, il changeoit adroitement le diſcours ; ou pour modérer le zèle des Plaignants, il leur diſoit : » Plus ces perſonnes vous paroiſſent coupables, plus elles ont » beſoin de prieres ; prions donc pour » leur converſion «.

Lorsque quelqu'un de ses Prêtres, ou Officiers, lui témoignoit de la peine de se soumettre à ce qu'il souhaitoit de lui, ou qu'il s'opposoit même à ses intentions, le Saint ne lui commandoit pas absolument; il se contentoit de lui dire avec cette douceur qui lui soumettoit tous les esprits: » Notre Seigneur vous aidera ; » mettez en lui votre confiance: je suis » persuadé que vous le ferez bientôt si » vous le voulez «. Il étoit rare qu'on ne se rendît à la fin, & avec plaisir, à tout ce qu'il vouloit, lors même qu'il s'agissoit de s'exposer pour le Prochain à des travaux pénibles, & quelquefois pleins de dangers. C'est, dit
P. 769. l'ancien Auteur, ce qui arriva dans le temps de la peste, & lorsque le saint Archevêque entreprit de rétablir la Foi Catholique dans les Pays des Grisons; dans un seul discours qu'il fit en un de ces Synodes, pour exhorter les Prêtres du Diocèse à se dévouer à cette pénible & dangéreuse Mission, il s'en présenta un si grand nombre, qu'il ne put les employer tous ; il n'y en avoit cependant aucun d'eux qui ne redoutât

encore plus le péril, que la fatigue de l'entreprise. Mais la douceur victorieuse, jointe à l'exemple du premier Pasteur, étoit pour tous les autres une loi impérieuse, à laquelle ils ne pouvoient résister.

Ce n'étoit pas une petite consolation pour lui de voir la plupart de ses Ecclésiastiques se prêter ainsi à ses desirs pour le service des Peuples, & le salut des Ames; mais c'étoit principalement à ce caractere de douceur qu'il devoit cette prompte obéissance des bons Ministres. Pour la même raison, les simples Fideles aimoient à lui obéir, & ils tenoient pour une faveur qu'il leur commandât quelque chose. Sur ses dernieres années il avoit si bien gagné tous les esprits, autant par les charmes de sa douceur, que par l'éclat de toutes ses autres vertus, qu'on n'osoit plus le contredire, quelqu'Ordonnance qu'il jugeât à propos de faire, soit pour la décence & la majesté du culte divin, soit pour le réglement des Fideles; & les Grands donnoient en cela au commun du Peuple un

exemple édifiant de respect & de soumission.

On pourroit excepter de ce nombre un Officier du Cardinal, homme de qualité & à talens, mais d'un naturel si brusque & si fâcheux, que sans cesse il avoit des différends avec tout le monde, & se laissoit facilement emporter à des paroles fort piquantes. Bien loin de sçavoir profiter de l'exemple toujours présent de son Maître, il sembloit affecter de le contredire lui-même, & de le blâmer en tout. Esprit bizarre, il condamnoit ce que le zèle lui faisoit entreprendre pour la gloire de Dieu; & il le censuroit encore plus hautement de ce qu'il ne punissoit pas d'abord en rigueur tous ceux qui différoient d'obéir. Le Cardinal cependant gardoit toujours cet incommode Censeur, & ne lui parloit jamais qu'avec une douceur extrême: lorsqu'on se plaignoit à lui de ce qu'il en souffroit trop, saint Charles l'excusoit, en disant que ses défauts venoient de la nature, & non de la volonté; qu'il falloit compatir à sa

foibleſſe, & le ſupporter avec patience. Il le ſupporta en effet juſqu'à ſa mort, moins peut-être à cauſe de ſes grands talens dans la conduite d'un Diocèſe, que pour avoir une occaſion continuelle de pratiquer la vertu. Il lui donnoit tous les ans deux cens écus d'or, l'entretenoit chez lui avec un Valet pour le ſervir, & en mourant il lui laiſſa une riche penſion ſur ſon patrimoine.

On ne doit pas s'étonner que la douceur de ſaint Charles ſupportât les défauts naturels d'un Domeſtique, puiſque ſa charité l'intéreſſoit au malheur de ſes ennemis, même les plus déclarés. Le grand Chancelier de Milan s'étoit mis plus d'une fois à la tête des Perſécuteurs du ſaint Archevêque; & il continuoit encore dans ſes injuſtes préventions, lorſqu'il oſa bien demander pour un autre une grace que le Cardinal avoit conſtamment refuſée : il l'obtint néanmoins, & avec d'autant plus de facilité, que le Serviteur de Dieu crut que cette faveur pourroit ſervir à le corriger & à le gagner à Jeſus-Chriſt, en lui prouvant par les ef-

ſets que leurs démêlés n'avoient rien diminué de ſa bonne volonté pour lui.

Ibid. c. 14, p. 750.

Un autre Gentilhomme de Milan, auſſi connu par le déreglement de ſes mœurs, que par ſes intrigues perpétuelles contre le Cardinal Borromée, & contre tout ce qu'il pouvoit faire pour établir le bon ordre, étant tombé dans de fâcheuſes diſgraces, & dans une extrême pauvreté, fut cité à la Cour de Madrid pour aller y rendre compte de ſa conduite. Il avoit long-temps joui des premiers honneurs de la Province; & dans le moment il ſe trouvoit ſans biens, ſans emploi, ſans Protecteur, & craignant pour ſa vie. Le Duc de Terreneuve, alors Gouverneur de Milan, n'oſa lui promettre ſa protection, ni lui accorder ſeulement une Lettre favorable; mais en lui faiſant dire qu'il ne pouvoit lui rendre aucun ſervice dans cette occaſion, il lui en rendit un fort eſſentiel, en lui conſeillant de s'adreſſer au Cardinal Borromée.

Le Coupable diſgracié n'avoit point oublié ſes attentats contre ſon

Archevêque ; la conſcience lui reprochoit de l'avoir calomnié à la Cour d'Eſpagne & dans celle de Rome ; de s'être mis autrefois à la tête d'une Ambaſſade qui n'avoit pour but que de noircir le Cardinal, & d'avoir menti au Saint Siége, en donnant ſes propres calomnies pour les plaintes de la Ville de Milan, qui les ignoroit, ou les déteſtoit, comme elle les déſavoua hautement quand elle en fut inſtruite. On ſçavoit auſſi que tout ce que les deux ou trois Gouverneurs précédens, pendant pluſieurs années, avoient entrepris de plus violent contre le plus doux & le plus juſte des Paſteurs, ce Gentilhomme pouvoit ſe l'imputer ; & dans le temps de ſon humiliation il ſe l'imputoit réellement, ſçachant bien qu'il avoit toujours été, ou l'inſtigateur ſecret des entrepriſes irrégulieres des Gouverneurs, ou l'Auteur public des ſcandales qui en avoient été les ſuites.

Si dans l'affreux embarras où il ſe trouvoit, il avoit jugé du cœur de ſaint Charles par le ſien, il n'eût jamais oſé implorer la protection

d'un Prélat ſi cruellement offenſé, & en même temps ſi inſtruit de tous les déſordres de ſa vie. Contraint cependant par la néceſſité, il pria quelques Gentilshommes de ſes amis de ſupplier humblement Borromée d'avoir compaſſion de lui, & de l'aſſiſter de ſon crédit dans ſa diſgrace.

S. Charles écouta volontiers la demande, & ſans ſe faire prier, il répondit d'abord que quoique la vie trop ſcandaleuſe de ce Gentilhomme lui eût extrêmement déplu, il n'avoit pas moins conſervé d'affection pour ſa perſonne, & qu'il n'y avoit rien qu'il ne fût prêt de faire pour ſon ſervice, s'il vouloit vivre déſormais en Chrétien, puiſque c'étoit l'unique choſe qu'il avoit toujours déſirée de lui. Cette réponſe remplit d'eſpérance le Gentilhomme, & il fit dire au Cardinal que déja il s'étoit retiré de quelques péchés publics, qu'il en avoit même ôté de ſa maiſon les occaſions prochaines, & qu'il l'aſſuroit qu'à l'avenir il lui donneroit plus de ſatisfaction.

Après cela S. Charles le reçut avec

bonté, & l'embrassa avec une tendresse qui surprit tous ceux qui en furent témoins. Sans lui faire le moindre reproche, & sans lui parler de ce qui n'auroit pu que le faire rougir, il lui promit sa protection, & une Lettre de recommandation à Sa Majesté Catholique. C'étoit tout ce que l'on desiroit ; mais la charité du Saint alla plus loin : car pour donner quelque crédit au Suppliant, & le faire regarder plus favorablement dans la Cour d'Espagne, il lui remit une Procuration pour demander en son nom, & recevoir six ou sept mille écus, qui devoient lui revenir de la vente qu'il avoit faite de sa Principauté d'*Oria*. C'est ainsi que les Saints se vengent de leurs ennemis. Ce trait de la douceur & de la charité de notre Cardinal est si beau, qu'il trouvera sans doute plus d'admirateurs que d'imitateurs.

L'exemple suivant peut servir encore de regle à tous ceux à qui appartient le droit de correction. Un Curé de Milan peu réglé dans ses mœurs, & par-là extrêmement op-

posé à toutes les Ordonnances de l'Archevêque qui concernoient la réformation des Clercs, ou le rétablissement de la Discipline ecclésiastique, étoit particulierement choqué de la défense que le Prélat avoit faite aux Ecclésiastiques de donner des festins le jour du Patron de leur Paroisse; cela ne se faisant ordinairement qu'avec de grandes dépenses, & autant de dissolution que de scandale. Celui-ci, pour insulter le Cardinal, & marquer un plus grand mépris pour ses Ordonnances, convia à dîner, dans un jardin hors de la Ville, plusieurs de ses amis aussi peu réglés que lui (le nombre de ces sortes de gens n'étoit point petit à Milan les premieres années de l'Episcopat de S. Charles.) Dans la liberté de la table, le Curé & ses Convives se livrerent à toute leur intempérance; & après tous les autres excès du jour, ils voulurent le finir par des jeux ridicules, & des paroles encore plus indécentes: celui qui déchiroit plus grossierement l'Archevêque, sa réputation & sa conduite, étoit le plus applaudi.

Mais la débauche étoit trop tumultueuſe pour qu'elle fût long-temps ſecrette : bientôt le bruit s'en répandit dans tous les quartiers de la Ville, & toute la Ville en fut ſcandaliſée: les honnêtes gens en attendoient une réparation publique, & les zelés une punition ſévere. L'Archevêque en fut affligé, parce que Dieu étoit offenſé, & la Religion outragée; mais parce que tout cela s'étoit fait pour le choquer perſonnellement, *Ibid.* p. 752. & par des hommes qui lui étoient peu affectionnés, il n'en témoigna aucun reſſentiment. Il ſe contenta de faire appeller le Curé, le reprit du mauvais exemple qu'il avoit donné à toute la Ville de Milan, ſurtout à ſa Paroiſſe, & lui laiſſa le ſoin de réparer ce ſcandale ſelon ſa conſcience, après y avoir réfléchi devant Dieu. Le Curé s'étoit attendu à quelque châtiment proportionné à ſon crime; ſurpris de la modération d'un Supérieur offenſé, & confondu par une ſi grande charité, il ſe jetta d'abord aux pieds de l'Archevêque, avoua que ſon crime, ou l'excès de

sa folie, étoit grand, qu'il devoit l'expier par une pénitence aussi longue que sa vie; & qu'il osoit espérer que Dieu le lui pardonneroit, puisque son Archevêque vouloit bien lui pardonner avec tant de bonté. Si le changement de ce Curé édifia les Milanois, ils furent encore plus touchés de la douceur & de la sage modération de saint Charles.

C'est peut-être moins à ce caractere de douceur, qu'à une magnanimité Chrétienne, & à la plus parfaite confiance en Dieu, qu'il faut rapporter la maniere avec laquelle notre Saint apprit une conspiration tramée contre lui. Quelques Galeres hyvernant au Port de Savone l'an 1579, un Capitaine de Vaisseau, nommé *Georges Lungo*, de Capoue, alla découvrir à César Ferriere, Evêque de cette Ville, une conjuration qui s'étoit faite contre le Cardinal Borromée, & lui remit entre les mains les Lettres qui contenoient tout ce malheureux complot: [on ne dit point si les Conspirateurs se ménageoient d'avance un asyle dans

le Vaiſſeau de ce Capitaine ;] mais l'Evêque de Savone extrêmement alarmé de la nouvelle, dépêcha auſſitôt un Courier à Milan avec les mêmes Lettres qu'il adreſſa au Chevalier Viſcomti, ſon couſin & celui de ſaint Charles. Dès que le Chevalier eut lu ces dépêches, il les porta dans le moment au Cardinal, qui ſans faire paroître la plus légere émotion, commanda à ſon Camerier de lui apporter de la lumiere ; & en préſence du Chevalier il brûla le paquet, qu'il n'avoit pas même voulu ouvrir ; il lui dit en même temps : *Monſieur, je vous ſuis infiniment obligé de ce charitable office ; je vous prie d'en remercier de ma part M. l'Evêque de Savone, & je lui écrirai tantôt pour l'en remercier comme je ſuis obligé. Je n'ai point voulu ſçavoir le nom de celui qui a une ſi mauvaiſe volonté contre moi, parce que je ne veux point m'expoſer à quelque tentation de reſſentiment, &c.* *Ibid.* p. 768.

Les Sages du monde trouveront peut-être que notre Cardinal ne fit pas uſage en cette occaſion de ſa prudence ordinaire. Mais ne peut-on

pas dire que cette générosité même, dont Viscomti avoit été le premier surpris, & qui n'étonna pas moins tous ceux à qui il en parloit, comme témoin, étoit le moyen dont la Providence voulut se servir pour dissiper la conjuration, & pour en prévenir d'autres?

CHAPITRE IV.

Esprit d'Humilité & de Pénitence.

LA douceur chrétienne n'est jamais séparée de la véritable humilité. Aussi le grand Modele des Saints, l'Homme-Dieu, nous a-t-il commandé d'apprendre en même temps de lui la science & la pratique de l'une & de l'autre: *Discite à me*
Matt. 11. 29. *quia mitis sum & humilis corde.*

Il suffit d'avoir lu la Vie de saint Charles Borromée pour connoître avec quelle perfection il avoit copié le divin Original, & mis en pratique ces excellentes vertus qui sont la base & le fondement de tout l'édifice spirituel: il ne s'attribuoit rien

en propre que ſon néant & un amas d'imperfections, qui le faiſoient gémir devant Dieu lorſque tous les autres l'admiroient. Les hommes louoient ſes vertus ; on ne conſidéroit qu'avec reſpect les hautes dignités où ſon mérite, autant que ſa naiſſance, l'avoient élevé : pour lui, toujours rempli des plus bas ſentimens de lui - même, il n'arrêtoit les yeux que ſur ſes défauts, & n'acceptoit qu'en tremblant les dignités dont on le chargeoit : celles qui n'étoient qu'honorables, & de grands revenus, il les refuſoit conſtamment. Le Pape Pie IV ne put lui faire accepter la Charge de Camerlingue : dans toutes les autres Charges, Borromée ne conſidéroit que l'obligation qu'elles lui impoſoient de travailler plus puiſſamment à procurer la gloire de Dieu, à ſécourir l'Egliſe, à aſſiſter le Vicaire de Jeſus-Chriſt dans le peſant fardeau du Pontificat, & à ſe rendre utile à la ſanctification des Peuples par une bonne réforme.

Lorſque des occupations trop multipliées ne lui permettoient plus

de s'acquitter avec fruit des devoirs de quelques charges, ou emplois, il les remettoit entre les mains des Souverains Pontifes, & les prioit d'en honorer quelqu'un qui pût les remplir plus dignement. Le mépris qu'il faisoit de lui-même, & de toutes les grandeurs de la terre, l'auroit porté à se dérober de bonne heure à leur éclat pour se cacher dans une solitude, & servir Dieu dans le silence, si la divine Providence, qui l'avoit placé sur le chandelier pour l'édification de toute l'Eglise, n'avoit voulu apprendre par son exemple à tous les Princes de l'Eglise, qu'on peut être humble & modeste dans les plus grands honneurs. C'étoit offenser saint Charles que de le louer; & on étoit assuré de sa reconnoissance si on l'avertissoit de quelque défaut: il avoit donné charge à deux Prêtres prudens & fort pieux de remarquer tout ce qu'il feroit, & de le reprendre librement quand il commettroit quelque faute.
Ibid. p. 757. Cette humilité n'est point suspecte d'hypocrisie, mais elle est rare.

On a déjà vu avec quelle patience,

qui fut même regardée comme un excès d'humilité, le Cardinal ſupporta long-temps les ſcandaleuſes déclamations d'un Prédicateur qui ne ceſſoit d'invectiver publiquement contre lui & contre ſa conduite. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans l'inſolence de l'un, & dans l'humilité héroïque de l'autre, c'eſt que cette ſcandaleuſe ſcène ſe paſſoit devant un nombreux Auditoire, dans la Cathédrale même de Milan, & quelquefois en préſence de l'Archevêque. Tandis que, pour ſoutenir l'œuvre de Dieu & les intérêts de ſon Egliſe, le zélé Cardinal ſacrifioit ſon repos & ſa ſanté, & expoſoit ſa vie, un Prédicateur courtiſan ne rougiſſoit point d'envenimer ſes intentions, de cenſurer ſes actions, & de faire l'éloge de ſes Perſécuteurs. L'Auditoire frémiſſoit, & l'humble Prélat continuoit à ſe taire, à s'humilier devant Dieu, & à s'examiner pour connoître, ou s'il n'y auroit pas en effet quelque choſe de répréhenſible dans ſa conduite, ou du moins en quoi il pourroit profiter pour ſon avancement ſpirituel

de cette humiliation publique. Sans pouvoir se résoudre à châtier le coupable, il eut bien de la peine à consentir que l'Inquisiteur, avec son Grand-Vicaire, procédassent enfin contre lui.

Quoique toute la vie de S. Charles ne fût qu'une suite d'actions de charité, de piété, de religion, de miséricorde, & de toutes sortes de bonnes œuvres, il se regardoit comme un Serviteur inutile & infidele aux graces qu'il recevoit de Dieu. Dans cette vue, quand il lui arrivoit quelque mortification, il en bénissoit le Seigneur; & pourvu que Dieu n'y fût point offensé, il s'en réjouissoit sincérement. Le Pape Grégoire XIII. ayant dessein d'envoyer le Cardinal Borromée Légat en Espagne, pour y traiter de quelques affaires très-importantes, un des premiers Prélats de la Cour Romaine, qui lui avoit de grandes obligations, en dissuada Sa Sainteté, l'assurant qu'il n'y réussiroit point à cause de la peine qu'il avoit à parler. Un de ses Domestiques retournant de Rome, lui apprit cette nouvelle; & S.

Charles répondit ſeulement : *Ce Prélat a raiſon, il n'a dit que la vérité.*

Il en étoit ſi convaincu, qu'on lui a ſouvent entendu dire qu'il méritoit que Dieu permît qu'il demeurât muet en Chaire, pour y recevoir la confuſion qui lui étoit due, pour oſer ſe mêler de prêcher, n'ayant ni grace, ni talent, pour une fonction ſi relevée. Il avoit cependant l'eſprit de Dieu pour parler aux cœurs ; & ſoit qu'il prêchât ſon Peuple dans ſa langue naturelle, ou qu'il s'énonçât en Latin dans ſes Synodes, ou dans ſes Conciles, en préſence des Cardinaux & des Evêques, ſes diſcours également inſtructifs & touchans faiſoient toujours du fruit.

La modeſtie & l'humilité avec leſquelles il ſe comportoit dans ces auguſtes Aſſemblées, charmoient tous ceux qui avoient le plaiſir de le voir, & de l'entendre ; & ſes paroles pleines de ſageſſe n'étoient pas moins que ſes exemples de puiſſans motifs qui excitoient les autres à l'imiter. Les plus éloquents Prédicateurs qui aiment à être applaudis, & qui ſçavent s'applaudir eux-mêmes, ont-

ils plus le talent de la Chaire Chrétienne ? On ne voyoit rien en saint Charles qui ne prêchât l'humilité. Cette vertu reluisoit dans tout ce qui lui appartenoit, dans tout son extérieur, dans sa maison, dans ses Domestiques, dans ses meubles, dans ses habits.

Quoique le Cardinal gardât au dehors la bienséance requise dans une personne de sa qualité, il évitoit toujours avec soin tout ce qui pouvoit approcher du faste ou du luxe. Par-dessous ses habits extérieurs de Cardinal, il en portoit de si pauvres, que le plus pauvre Ecclésiastique n'auroit point voulu s'en servir ; sa robe-de-chambre étoit si usée, que ses amis lui en faisoient des reproches; & il leur répondit quelquefois agréablement, que c'étoit proprement sa robe, qu'elle étoit assez bonne pour Charles Borromée, que celles qui étoient plus belles, étoient celles du
Ibid. p. 761. Cardinal. Son Maître-de-Chambre donna un jour cette vieille robe à un Pauvre, qui s'imaginant qu'on s'étoit moqué de lui, alla s'en plaindre au Cardinal même.

Dans tout le Palais Archiépiſcopal on ne trouvoit rien qui ne fût conforme à la ſimplicité chrétienne : ſaint Charles dès le commencement en avoit fait retrancher le ſuperflu ; & inſenſiblement il n'y laiſſa que le plus néceſſaire. Il en ôta tous les embelliſſements de Sculpture, ou de Peinture, toutes les tapiſſeries, tous les meubles riches & de parade, les Armes mêmes de ſa Famille, & ſemblables ornemens. A la place de tout cela il fit mettre l'image de la ſainte Vierge & celle de ſaint Ambroiſe, ſon Modele, & Protecteur de Milan. Il ſe reſſouvint que dans le nouveau bâtiment qu'il avoit fait conſtruire au Séminaire, proche de ſon Palais, on avoit placé en divers endroits les armes & la deviſe des Borromées ; il en fut fâché, & il ordonna qu'on les ôtât : *Parce que ce n'étoit pas*, diſoit-il, *Charles Borromée, mais l'Archevêque de Milan, qui avoit fait élever cet édifice.*

Ce fut encore avec plus de ſévérité & de juſtice qu'il défendit qu'on mît ſes armes ſur les Vaſes ſacrés, ni ſur les Ornemens dont il enrichit ſa

Chapelle & sa Cathédrale. Il en fit depuis une Ordonnance générale dans un de ses Synodes, condamnant cet usage comme un abus & un effet de la vanité des hommes : vanité bien déplacée, dont ceux qui ont quelque lumiere, ou quelque sentiment de Religion, sont scandalisés.

Excepté le temps de peste, & les visites pastorales, le saint Archevêque alloit toujours à pied dans Milan ; & il ne menoit avec lui que ceux de ses Officiers ou Domestiques qui lui étoient nécessaires. Il n'approuvoit point qu'un Evêque se fît suivre par une multitude de Laquais avec autant de faste que les Grands du Siécle. Quelques personnes qui n'avoient pas le même esprit, s'en scandaliserent jusqu'à l'accuser auprès du Pape Pie V, comme s'il déshonoroit la dignité de Cardinal. Borromée en étant averti écrivit à Sa Sainteté, pour lui rendre compte de toute sa conduite. Le pieux Pontife, (lui-même un modele de la modestie Ecclésiastique) bien loin de trouver quelque chose à blâmer dans celle de Borromée, il l'en loua

Ibid. p. 764.

publiquement, l'exhorta à continuer de même, & depuis il le proposoit pour exemple aux autres Cardinaux. Le spectacle édifiant de modestie & d'humilité que saint Charles donnoit à la Ville de Milan dans le seizieme Siécle, le saint Pape Benoît XIII l'a donné de nos jours à celle de Rome & à la Chrétienté.

Les sentimens intérieurs d'humilité ne paroissoient pas moins dans les entretiens de notre Cardinal, que dans tout le reste: jamais il ne louoit ce qu'il avoit fait, & il ne parloit de ses actions particulieres que par une juste nécessité. Attentif à cacher aux yeux des hommes une partie de ses pénitences, il souffroit véritablement quand on lui parloit de ses austérités: s'il ne pouvoit changer de discours, ni imposer silence, il donnoit bien des raisons pour persuader qu'il étoit obligé d'en user de la sorte. Dans les calamités publiques & les maux de l'Eglise, parmi un déluge de crimes trop connus, l'humble Pénitent se croyoit obligé de pleurer, non-seulement pour ses propres péchés, mais aussi pour ceux

de tout ſon Peuple: & quelque grandes que fuſſent déjà ſes mortifications, il y ajoutoit toujours à proportion des beſoins de l'Egliſe. N'oublions pas cependant que la prudence les régloit toujours ces mortifications extérieures, & que par une obéïſſance pleine d'humilité il ſçut les modérer, lorſque ſes Collegues dans l'Epiſcopat exigerent cela de lui dans deux de ſes Conciles Provinciaux.

Les premieres auſtérités de ſaint Charles ne furent pas fort rigoureuſes: il crut qu'ayant été élevé avec une grande délicateſſe, il ne devoit pas ſe charger de grandes pénitences, avant que de s'être éprouvé par des pratiques de mortification proportionnées à ſes forces. Il commença donc par les jeûnes les plus faciles; de jour en jour il en augmenta un peu l'auſtérité, ſe privant tantôt d'une choſe, tontôt d'une autre, & ajoutant enſuite peu à peu bien d'autres rigueurs à celle des jeûnes. Il n'étoit jamais content de ce qu'il avoit fait, parce qu'il ſe propoſoit les plus illuſtres Pénitens pour modeles;

deles ; & dans ſes auſtérités, & dans toutes ſes autres vertus, il tâchoit de ſe perfectionner toujours davantage. Croyoit-il avoir trouvé un moyen propre pour ſe perfectionner, il ne le quittoit pas qu'il n'en eût tiré de grands avantages.

Mais quelque grandes qu'aient été les pénitences de ſaint Charles dans ſes dernieres années, on remarque qu'il n'en a été jamais incommodé ; jamais empêché de faire ſes fonctions, & de porter les travaux inſéparables du gouvernement d'une Egliſe comme celle de Milan. On voyoit même ſes forces prendre comme une nouvelle vigueur, lorſqu'il lui ſurvenoit de nouvelles fatigues. Quelque peſant que fût le fardeau, il n'y ſuccomboit point, & ſes Contemporains, ſes plus familiers amis, ont avoué qu'il ſe portoit beaucoup mieux depuis qu'il fut entré dans la carriere de ſes rudes pénitences, qu'il n'avoit fait lorſque dans ſa jeuneſſe il menoit une vie plus commune. Quand les plus intéreſſés à ſa ſanté le prioient de modérer un peu ſes auſtérités, il avoit coutume de

leur dire, qu'il étoit assez fort pour les porter; que Dieu donnoit à ses Serviteurs des forces selon leurs besoins, & des graces proportionnées aux charges, pourvu que s'appuyant sur son secours, ils eussent une ferme volonté de s'acquitter de toutes leurs obligations.

Les veilles étoient pour notre Saint extrêmement pénibles: & de toutes ses mortifications, il n'y en avoit point qui éprouvât davantage son courage. Outre que de son tempérament il étoit fort enclin au sommeil, ses fatigues & ses autres austérités sembloient demander qu'il s'accordât beaucoup plus de repos qu'il ne s'en permettoit. S'il lui est arrivé très-souvent de passer les nuits entieres à faire oraison, ou à travailler pour l'Eglise, il eut toujours beaucoup à combattre contre lui-même, & à se faire une violence continuelle. Il ne fut jamais pleinement victorieux d'un ennemi auquel il n'est pas moins doux que nécessaire à l'homme de céder quelquefois: mais il ne se lassa jamais de le repousser, de l'affoiblir, & de lui disputer tout

le temps qu'il vouloit consacrer, ou au travail, ou à la Priere, ou à quelqu'autre exercice de piété.

Saint Charles soutint ce combat jusqu'à la fin par un esprit de pénitence & de religion, persuadé qu'un Evêque ne doit pas vivre pour lui-même, mais pour son Troupeau : il vouloit donner au soin de ses Brebis tous les momens qu'il pouvoit prendre sur ses propres besoins. On lui disoit un jour qu'un Pere Spirituel, de grande autorité dans l'Eglise, croyoit qu'il falloit donner à son corps au moins sept heures de repos, pour se conserver en santé, & ne pas lui ôter les forces nécessaires pour supporter les fatigues du travail ; il répondit : *Ce Pere assurément n'a pas voulu parler des Evêques, quand il a dit cela.*

Les pieuses importunités des personnes d'ailleurs bien intentionnées, qui le sollicitoient de modérer la rigueur de ses pénitences, & sur-tout la longueur de ses veilles, lui faisoient plus de peine que ses veilles & ses pénitences mêmes. Mais parce que sa vertu étoit solide, sans amour

propre, sans entêtement, il déféroit avec humilité à ceux qui avoient droit de lui commander, & répondoit aux autres avec une noble modestie. En voici quelques exemples, qui appartiennent à son Histoire.

Le Pape Grégoire XIII. craignant que la rigoureuse pénitence du Cardinal Borromée n'abrégeât ses jours, lui écrivit un Bref pour lui ordonner de la modérer : ce Bref lui fut rendu au commencement de la Semaine-Sainte 1584 ; le Saint avoit passé tout le Carême sans manger même du pain, content de quelques figues séches ; & il se proposoit de diminuer encore ce frugal & unique repas ; mais pour obéir au commandement du Pape, il modéra un peu sa pénitence, jusqu'à ce qu'il eût informé Sa Sainteté de toute sa vie, & qu'il eût obtenu permission de continuer.

L'Archevêque de Valence en Espagne, & le célebre Louis de Grenade, dont Borromée estimoit beaucoup les vertus & les Ouvrages, lui écrivirent pour le même sujet ; & ils en reçurent l'un & l'autre une ré-

Ibid. p. 788.

ponſe digne de ſaint Charles. Ses auſtérités ne lui paroiſſoient ni proportionnées à ſes péchés, & à ceux d'un grand Peuple dont il étoit chargé, ni exceſſives par rapport à ſes forces ; & il ajoutoit que quand il plairoit à Dieu de le retirer de ce monde par ce moyen, il en auroit une véritable joie, n'ayant point de plus grands deſirs que de lui ſacrifier tout ce qu'il étoit, & d'édifier l'Egliſe, que Jeſus-Chriſt a rachetée de ſon ſang.

» Qu'eſt-il néceſſaire (écrivoit-» il à Louis de Grenade) de vous » rappeller l'illuſtre exemple des » très-ſaints Perſonnages, Nico-» las, Chryſoſtôme, Spiridion, & » Baſile, leſquels, quoique char-» gés de la conduite de très-grandes » Egliſes, ont paſſé leur vie dans des » veilles perpétuelles, dans des jeû-» nes continuels, & n'ont pas laiſſé » d'arriver à une heureuſe vieil-» leſſe (1) ? »

(1) *Num ſanctiſſimos Viros, Nicolaos, Chryſoſtomos, Spiridiones & Baſilios, qui cùm maximarum Eccleſiarum Epiſcopi eſſent, perpetuis vigiliis jejuniiſque vitam traduxerunt,*

» Que si nous exposons quelquefois notre vie, ou notre santé, » pour le bien de l'Eglise, pour laquelle le Divin Sauveur n'a pas » refusé de souffrir la mort, nous » devons croire que c'est un grand » avantage pour nous. Il n'appartient qu'à un homme lâche de » craindre de faire son devoir, par la » crainte de mourir, ou d'être malade : combien cette crainte seroit-elle indigne d'un Evêque » ! Ainsi répondoit-il à l'Archevêque de Valence (1).

& ad summam tamen senectutem pervenerunt, tibi commemorare supervacaneum est? Ep. ad Lud. Granat.

(1) *Quod si etiam dum Ecclesiæ, pro qua Christus acerbissimam mortem pertulit, operæ navatur; virium quas debilitari, vitæ quam interire necesse est, jactura fiat, id verò maximi lucri atque emolumenti loco ponendum est. Nimis delicati hominis, nedum Episcopi est, à muneris sui, quo nullum amplius est, administratione, & curâ, aut valetudinis studio retardari, aut mortis formidine deterreri. Ep. ad Archiep. Valent.*

CHAPITRE V.

Esprit de vigilance sur soi-même & sur son Troupeau.

LA grande maxime de saint Charles, & la premiere régle de sa conduite, étoit qu'un Evêque est l'Homme de son Troupeau, à qui il se doit tout entier. Plus il étoit pénétré de la multitude & de la grandeur des devoirs d'un Evêque, & de l'excellence de son ministere, plus il se persuadoit qu'il ne pouvoit se sanctifier qu'en travaillant sans relâche à la sanctification des Ames; ni contribuer à leur sanctification qu'en s'efforçant de devenir lui-même toujours plus saint. Aussi avoit-il gravé profondément dans son cœur cet Avertissement de saint Paul à Timothée; » Veillez » sur vous-même & sur l'instruction » des autres. Demeurez ferme dans » ces exercices, car agissant de la » sorte, vous vous sauverez vous-

» même, & ceux qui vous écou-
» tent (1) «.

Si l'ordre de veiller sur soi-même regarde tous les Chrétiens qui n'ont point renoncé à l'espérance du salut, il s'adresse encore plus spécialement à tous les Ministres de l'Eglise, surtout aux premiers Pasteurs : car comment établiroient-ils le Royaume de Dieu dans les Ames qui leur sont confiées, s'ils négligeoient de l'établir en eux-mêmes ? Et comment réussiroient-ils dans une si sainte entreprise, sans une vigilance continuelle à la garde de leur esprit & de leur cœur ?

Ce que nous avons déjà dit de l'esprit d'oraison de saint Charles, & de sa pureté de conscience, est une bonne preuve que dès ses jeunes années il s'étoit accoutumé à veiller beaucoup sur lui-même : & toute l'Histoire de son Episcopat montre encore plus clairement, qu'en redoublant toujours de vigilance sur sa propre conduite, il ne veilloit pas

---

(1) *Attende tibi, & doctrinæ; insta in illis : hoc enim faciens, & teipsum salvum facies, & eos qui te audiunt.* I. Tim. 4. v. 16.

avec moins de ſoin ſur celle de tout un Peuple, dont il devoit rendre compte au Souverain Paſteur.

Les ſentimens & la pratique du pieux Cardinal ſur ce ſujet, ſont bien repréſentés par lui-même dans le diſcours qu'il fit à l'ouverture de ſon premier Concile Provincial. Après avoir témoigné, par des expreſſions auſſi ſincéres qu'énergiques, ſon tendre amour pour l'Egliſe de Milan, ſon Epouſe ; & la ſenſible douleur qu'il avoit ſoufferte de s'en voir éloigné pendant un long-temps, pour obéir au Souverain Pontiſe, qui le retenoit auprès du Saint Siége, il ajouta ces paroles : » Mais » dès que la liberté de réſider nous » a été donnée, nous en avons pro- » fité avec une joie extrême, & nous » avons précipité nos pas vers notre » cher Troupeau, par l'unique & » juſte deſir de remplir tous les de- » voirs d'un Paſteur, en ſervant » avec humilité la Sainte Egliſe, » inſtruiſant avec ſoin les Peuples, & » nous rendant utile à tous. La lu- » miere divine, qui inſpire les bons » conſeils, & la Grace qui doit di-

» riger toutes nos actions, ne nous
» seront point refusées, si nous les
» demandons tous par de ferventes
» prieres, par une grande pureté de
» vie, & par une charité efficace
» envers le Prochain. Ne cessons
» donc de demander cette grace ;
» afin que par son secours, & selon
» la parole du Seigneur à un de ses
» Prophetes, nous cherchions ce
» qui étoit perdu ; que nous rame-
» nions ce qui est égaré ; que nous
» guérissions ce qui est malade ; que
» nous fortifiions ce qui est foible ; &
» que nous conservions ce qui est en-
» core sain & fort (1). «

Voilà proprement le sommaire de l'Histoire de notre Saint ; l'idée qu'il

---

(1) *Itaque huc omnes convenimus ; ut ex hac quasi specula singulis Provinciæ nostræ partibus circumspectis, Ezechielis Prophetæ voce divinâ admoniti, quod periit, requiramus ; quod abjectum est, reducamus ; quod confractum est, alligemus ; quod infirmum est, consolidemus ; quod pingue & forte, custodiamus. Id omne ut præstare possimus, petendum à Deo imprimis est summis precibus, summaque vitæ integritate, & innocentia, atque in proximos caritate ; ut nobis suo lumine præluceat, consilia & actiones nostras suâ gratiâ prosequatur.* In Act. Eccl. Mediol. Orat. Syn. p. 2.

faut avoir de son Episcopat, & celle de cette vigilance continuelle où il fût toujours sur lui-même & sur son Troupeau. Ce qu'il avoit d'abord résolu, ce qu'il proposoit dans l'occasion à tous ses Suffragans, il le fit toujours avec une persévérance qui ne se démentit jamais.

A mesure qu'il prit connoissance par lui-même de l'état de son Eglise, il reconnut, non sans douleur, que parmi les Fideles de Milan l'ignorance des saintes Régles, & des vérités mêmes de la Religion, alloit de pair avec le déréglement des moeurs: & ce qui auroit mis le comble à son affliction, si le zèle n'avoit soutenu ou relevé ses espérances, c'est qu'il ne fut point long-temps à s'appercevoir qu'il en étoit à peu près du Prêtre comme du Peuple. De-là tant d'Instructions & de Lettres Pastorales: de-là tant de Décrets, d'Ordonnances, & d'autres excellentes Piéces qu'il publia, & qu'on peut lire encore dans les Actes de l'Eglise de Milan. De-là ces visites presque continuelles dans la Ville, & dans l'étendue du Diocèse. Plusieurs fois

de l'année il visitoit, non-seulement les principales Eglises de Milan, les Chapitres & les Paroisses, mais aussi les Monasteres, les Hôpitaux, les Prisons, les lieux de piété, les Confrairies, les Ecoles de la Doctrine Chrétienne, les Colleges, les Séminaires, &c.

On a vu avec quelles fatigues & quelle diligence il alloit chercher des Brebis égarées, dans les Quartiers de son Diocèse les plus éloinés, & quelquefois dans les différentes contrées de la Province, où le propre Evêque n'osoit se présenter; avec quel courage il surmontoit les difficultés, les incommodités, & quelquefois les dangers sur les bords des précipices, ou au travers des torrens; avec quelle charité il supportoit & instruisoit les plus grossiers; avec quel soin il s'instruisoit lui-même des mœurs & des besoins des Peuples, ainsi que de la conduite des Pasteurs: enfin avec quelle application il travailloit à arracher l'yvraie, extirper les abus, abolir les superstitions, arrêter les scandales; occupé en même temps à mettre par-tout le bon ordre, à rétablir la

Discipline Ecclésiastique, la pureté & la décence dans le service des Autels.

En vrai Successeur des Apôtres, saint Charles instruisoit par-tout ; il prêchoit & administroit les Sacremens. Il répandoit souvent de grandes aumônes, pour éloigner des jeunes personnes de l'occasion de se perdre ; & pour en tirer d'autres du bourbier, où elles se trouvoient déjà plongées. Il ôtoit les Ministres scandaleux ou trop ignorans, & leur en substituoit d'autres, en état de bien instruire les Peuples, de les édifier, & de partager avec lui le soin de tout le Troupeau. Le zèle en lui n'avoit rien d'amer, ni la tendresse rien de mou, ou de lâche. Sa douceur n'affoiblissoit pas la vigueur Pastorale ; & sa fermeté n'empêchoit pas qu'il ne se conciliât tous les cœurs par les charmes d'une charité bienfaisante. Les Peuples, & quelquefois les moins civilisés, couroient au-devant de lui, pour le recevoir avec tous les témoignages de joie ; & leurs larmes ne marquoient pas moins leurs regrets, lorsqu'ils le

voyoient partir. Plusieurs conserverent long-temps le souvenir & jouirent du fruit de ses visites.

Ne pouvant se multiplier, ni négliger une partie de ses Brebis, parce qu'elles lui étoient toutes également cheres, tandis qu'il travailloit dans un endroit, il employoit ses Grands-Vicaires & ses Archiprêtres dans un autre, & se faisoit instruire ensuite de tout ce qu'ils avoient trouvé à réformer, à changer, ou perfectionner; de ce qu'ils avoient fait, & de ce qu'ils n'avoient pu faire: c'est ce qu'il prenoit sur son compte. Le soin du Troupeau l'occupoit ainsi continuellement; il l'avoit présent sans cesse à son esprit, & le portoit toujours dans son cœur.

Il n'oublioit rien pour inspirer le même zèle, & la même vigilance, à tout son Clergé, particulierement aux Curés. Il ne sera pas hors de propos, dit l'ancien Auteur, de rapporter ici un petit trait de la troisiéme Prédication que fit saint Charles dans son onziéme & dernier Synode. Après avoir proposé à toute l'Assemblée de ses Ecclésiastiques

Ibid. p. 745.

le zèle de plusieurs grands Saints, & particuliérement celui de sainte Catherine de Sienne, qui s'offroit à Dieu pour souffrir les peines de l'Enfer, afin d'obtenir que tant d'ames qui se damnoient malheureusement, fussent délivrées des liens de leurs péchés, il s'écria : » O zèle vraiment digne d'être gravé dans tous » les cœurs Chrétiens ! O si nous » pouvions concevoir ce que c'est » que de délivrer une seule ame du » poids qui l'entraîne dans l'en- » fer ! je ne doute point, que plu- » sieurs dès-à-présent ne vinssent s'of- » frir, non-seulement à aller sur les » montagnes les plus affreuses, mais » aussi à s'exposer aux dangers les » plus évidens, dans l'espérance de » contribuer au salut d'une ame. O » que les démarches de ceux qui an- » noncent un Evangile de salut & » de paix, sont belles ! Doit-on s'é- » tonner si cette Vierge si charita- » ble & si sainte, baisoit les pas des » Prédicateurs, qui sont les Coopé- » rateurs de Jesus-Christ dans l'œu- » vre de notre salut ? Rien n'est plus » agréable à Dieu, ni à son Fils Je-

» ſus-Chriſt, que le ſoin qu'on prend
» pour le ſalut des Ames : rien ne
» conſole davantage l'Egliſe notre
» Mere, que de voir ſes enfans tra-
» vailler à former Jeſus-Chriſt dans
» les ames de leurs freres. Quoi de
» plus glorieux pour eux ! Ils triom-
» phent de l'Enfer, ils chaſſent le
» le Démon, ils détruiſent le regne
» du péché ; ils s'ouvrent le Ciel, ils
» en rempliſſent les vuides, ils ré-
» jouiſſent les Anges, ils glorifient
» la Sainte Trinité ; ils ſe préparent
» une gloire immortelle ».

Ce pathétique diſcours de notre Saint ne fut point ſans fruit : nous avons rapporté ailleurs que dans le même Synode pluſieurs bons Eccléſiaſtiques, embraſés du feu dont il brûloit lui-même, s'offrirent généreuſement à aller, ſous ſes ordres, par-tout où il croiroit leur miniſtere néceſſaire. Il n'eſt donc point ſurprenant que cet Ami de Dieu aimât, & qu'il ne regardât qu'avec reſpect, tous les Evêques qu'il connoiſſoit appliqués comme lui à la garde de leur Troupeau, & qu'il eût de la peine de ſupporter la conduite

peu Episcopale de quelques autres trop négligens dans ce devoir essentiel.

On sçait quelle avoit été sa vénération pour l'illustre Archevêque de Brague ; & quelle liaison il entretint toujours avec les saints Evêques de Verone, d'Albe, de Vercel, & sur-tout avec celui de Modene, qu'il perdit trop tôt, mais qu'il n'oublia jamais ; encore dans sa derniere maladie, proche lui-même de la mort, il se rappelloit avec consolation le souvenir de ce saint Prélat. Le premier lien d'une si sainte union n'étoit autre que la conformité de sentiments & de pratique dans la conduite de leurs Diocèses : animés d'un même esprit de charité & de vigilance pour le salut de leurs Brebis, on eût dit qu'ils n'avoient aussi qu'un même cœur & une même ame.

Bascap Vie de S Charl. l. 6. c. 8. p 154.

Lorsque saint Charles célébroit les obséques d'un Evêque de Navarre, on lui dit que ce digne Prélat n'étoit tombé malade que de grandes fatigues qu'il avoit essuyées la même année dans les visites de son Diocèse : *C'est ainsi*, répondit le

J B. Jussan. l. 8. c. 10. p. 732.

Cardinal, *que doit mourir un Evêque.*
Il disoit quelquefois qu'un Evêque qui aimoit les plaisirs, ou qui avoit trop de soin de sa santé, avoit peu de peine; mais que sa conscience demeuroit terriblement chargée, puisque sa négligence le rendoit responsable, & des crimes que commettoient les pécheurs, & du peu de progrès que faisoient les Justes dans la vertu.

Un Cardinal, Evêque d'un petit Diocèse, lui disoit un jour, que son Troupeau étoit si peu de chose, qu'il ne se croyoit point obligé à la résidence. Eh! Monseigneur, lui répondit le zélé Archevêque, n'eussiez vous qu'une Brebis à conduire, ne fussiez-vous responsable que du salut d'une seule ame rachetée du sang de Jesus-Christ, pourriez-vous être sans follicitude?

Ibid. Un autre Evêque de sa Province lui ayant mandé qu'il ne sçavoit à quoi employer le temps, saint Charles fut si affligé, & même si choqué de cette parole, qu'il lui envoya exprès un de ses meilleurs Ecclésiastiques, à plus de vingt lieues,

pour lui repréſenter qu'il avoit conſidéré comme un blaſphême, ce diſcours dans la bouche d'un Evêque, chargé de tout un Diocèſe. Il lui écrivit depuis une Lettre fort ample, dans laquelle décrivant, dans un aſſez grand détail, tous le devoirs de l'Epiſcopat, il finiſſoit preſque tous les articles par ces paroles : *Après cela un Evêque dira-t-il qu'il ne ſçait que faire?*

Ce zèle étoit placé, & la correction ne devoit point offenſer un Suffragant, qui ſçavoit bien que les leçons de ſon Métropolitain, toujours ſoutenues de l'exemple, n'étoient que le langage d'un cœur tout brûlant du deſir de procurer la gloire de Dieu & le ſalut des Ames. Saint Charles ne vouloit voir dans ſes illuſtres Collégues, que ce qu'il faiſoit lui-même : ce qu'il regardoit comme une fonction commune à tous les Paſteurs, fonction également glorieuſe & indiſpenſable. C'eſt ce qu'il ne ſe laſſoit point d'inculquer dans tous ſes Diſcours Synodaux : il n'aſſembloit guères ſes Suffragans, qu'il ne leur remît devant les yeux

ces paroles de l'Apôtre aux Evêques de la Macédoine : *Prenez garde à vous-mêmes , & à tout le Troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis Evêques , pour gouverner l'Eglise de Dieu , qu'il a acquise par son propre sang* *.

Ne nous occupons pas de nous-mêmes , ajoutoit saint Charles , jusqu'à négliger notre Troupeau , & ne nous livrons point de telle sorte au Troupeau , que nous négligions ce que nous devons à notre ame. Pour que la sollicitude Pastorale fût utile , il vouloit qu'elle fût toujours précédée & accompagnée de prieres & de pénitence. Il auroit même compté pour peu ces prieres & ces pénitences , si elles n'avoient été animées d'une vive foi, & toujours compatibles avec les soins de la sollicitude Pastorale.

Toujours ferme dans l'accomplissement de ses différens devoirs, rien

---

* *Attendite vobis , & universo gregi , in quo vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos , regere Ecclesiam Dei , quam acquisivit sanguine suo.* Act. Apost. c. 20. v. 28.

n'étoit capable de l'en divertir. Parmi les tempêtes, & les orages que l'Enfer suscita contre lui, on ne le vit jamais se relâcher, ni de la vigilance sur lui-même, ni des soins assidus & empressés pour la garde de son Troupeau. Il ne l'appelloit point à son secours, mais il s'exposoit à tout pour son repos, pour son édification, pour sa sûreté. Ceux qui sans autre intérêt que de le troubler dans ses fonctions, excitoient tous les jours de nouvelles disputes, ou s'efforçoient de renouveller les anciennes, n'étoient pas moins l'objet de sa charité paternelle; & au milieu des plus grandes affaires il ne portoit pas moins ses regards sur les derniers & les plus obscurs de son Diocèse.



CHAPITRE VI.

Esprit de constance & de fermeté.

CEs deux qualités, essentielles à ce qui forme le caractere d'un excellent Pasteur, lui sont principalement nécessaires, quand il s'agit d'arrêter de grands désordres, d'extirper d'anciens abus, de mettre des digues à la licence effrénée des passions; en un mot, lorsqu'il faut corriger les mœurs des hommes, rendre la vigueur aux loix de l'Eglise; rétablir l'ordre, la discipline & les saintes pratiques, tant dans un Clergé qui les ignore, que parmi un Peuple qui ne les aime point; ou, (ce qui seroit pire) qui fait profession de les mépriser.

Le saint Archevêque de Milan s'est trouvé dans ce cas, en prenant possession de son Eglise; & dès-lors il a lui-même senti, & toutes les personnes sages ont dû comprendre comme lui, combien ces deux vertus Episcopales, la constance &

la fermeté, lui étoient néceſſaires pour pouvoir être utile à ſes Brebis, & ne point périr avec elles.

Quelque grande que ſoit la ſainteté du Réformateur, quelque pures que puiſſent être ſes intentions; quoique toutes ſes entrepriſes ſoient juſtes, & ſes meſures ſages, tout cela échouera s'il manque de conſtance, ou ſi la fermeté lui manque au beſoin. Tous les grands Evêques dans les premiers ſiecles, comme dans les poſtérieurs, ont rencontré les plus fortes oppoſitions, lorſque conduits par l'Eſprit de Dieu ils ont entrepris de ſe roidir contre celui du monde, pour rendre à leurs Egliſes leur premiere beauté.

Saint Chryſoſtôme ne trouva pas de moindres obſtacles à vaincre dans le Clergé de Conſtantinople, que ſaint Charles Borromée dans celui de Milan: la fermeté & la conſtance furent les mêmes dans les deux Prélats. Il y a eu cependant cette différence, que le premier d'abord en bute aux intrigues & aux calomnies de ſon Clergé, avoit conſtamment pour lui l'amour & le ſuffrage du

Peuple: le second fut également exposé aux traits de l'un & de l'autre; il lui fallut plus long-temps lutter contre les Ennemis de la Réforme; & ces Ennemis se trouvoient dans tous les Etats. Sa constance néanmoins a été couronnée d'un plus heureux succès; parce que Dieu ne permit point que ses pieux desseins fussent d'abord traversés (comme l'avoient été ceux de saint Chrysostôme) par l'autorité absolue des Souverains, séduits eux-mêmes par des Princes de l'Eglise.

Un fameux Patriarche d'Alexandrie, homme à grands talens, mais d'une réputation encore aujourd'hui équivoque, ameuta contre celui de Constantinople presque tous les Evêques de l'Egypte: un jeune Empereur trompé avec presque toute sa Cour, par la cabale de Théophyle, & les intrigues des Egyptiens, eut la foiblesse d'abandonner le plus grand homme de son siecle, le plus saint Prélat de l'Eglise. Il fit plus, il le livra au jugement de ses Ennemis connus, & il chassa de la Ville Impériale son Patriarche, lorsqu'il commençoit à y faire

faire fleurir la piété, la Religion & l'eſprit du Chriſtianiſme.

Ni le Clergé de Milan, ni le Peuple d'abord mal intentionné contre la réforme de ſaint Charles, n'eurent point le même accès dans les deux Cours, qu'ils vouloient prévenir en leur faveur. Le Pape & le Roi Catholique, mieux inſtruits qu'Arcade, purent bien être ſouvent fatigués des clameurs, ou des plaintes, que faiſoient les Milanois contre leur Archevêque, mais ils n'y furent point trompés. La ſageſſe du Cardinal leur étoit connue, & ils ne prononçoient pas contre lui avant que de l'avoir entendu ; ſa défenſe après l'examen leur parut toujours ſa juſtification ; ils louoient ſon zèle, & ne pouvoient qu'applaudir à ſa conduite. A cela près, on peut dire qu'il n'eſt point d'épreuve à laquelle la conſtance de ſaint Charles n'ait été miſe pendant le cours de pluſieurs années. On l'a vu dans l'hiſtoire de a Vie.

Mais ce qu'on n'a peut-être pas aſſez obſervé, c'eſt que s'il eut beſoin de toute la fermeté Epiſcopale

contre les attaques de ses ennemis : elle ne lui fut pas moins nécessaire pour se soutenir contre les alarmes des parents, contre les importunités des amis, contre le conseil des Politiques, enfin contre la timidité de quelques-uns de ses Officiers, ou contre les sollicitations & les prieres de quelques gens de bien. Parce qu'on craignoit tout pour lui, tous ceux qui lui étoient unis par le sang, par les liens de l'amitié, ou par les intérêts mêmes de la Religion, auroient souhaité qu'il eût sacrifié quelque chose à sa propre conservation.

La tentation auroit pu être pour un autre d'autant plus délicate, que les raisons paroissoient spécieuses. On ne demandoit pas qu'il autorisât le vice, mais qu'il voulût seulement le dissimuler, attendant de meilleurs temps. On ne prétendoit pas le détourner de toute réforme; mais on croyoit qu'en réformant d'abord quelques abus, dans certains Monasteres de Filles, parmi les Curés, ou dans le bas Peuple, il étoit de la prudence de ménager encore les

Grands, & de fermer ſagement les yeux ſur leurs habitudes. Une Réforme générale, dans l'état où ſe trouvoient les eſprits, leur paroiſſoit quelque choſe de violent, ou du moins de trop difficile, de trop hazardé. Ils concluoient qu'il n'en étoit pas chargé; & que Dieu récompenſeroit ſes bons deſirs, ſans lui imputer l'omiſſion d'une bonne œuvre qui ſurpaſſoit les forces de l'homme.

C'étoit des perſonnes de piété, des perſonnes éclairées juſqu'à un certain point, qui tenoient tous les jours de ſemblables diſcours au Cardinal Borromée; mais le Diſciple de Jeſus-Chriſt ſe conduiſoit par d'autres principes, il avoit d'autres lumieres; il connoiſſoit plus diſtinctement que perſonne, & ce que Dieu demandoit de lui, & ce qu'il pouvoit eſpérer du ſecours Divin. Il n'ignoroit point qu'en nous chargeant d'une entrepriſe, Dieu ne nous charge pas du ſuccès; mais quel qu'en puiſſe être ce ſuccès, on n'eſt point diſpenſé d'agir, lorſqu'il eſt clair que c'eſt Dieu qui nous commande.

Moyſe ne fit pas de tout Iſraël

un Peuple de Saints ; il étoit chargé cependant de travailler à la sanctification de tous les Israélites ; & malgré leurs murmures, ou leurs séditions, il y travailla constamment l'espace de quarante années. Le saint Archevêque n'étoit pas moins le Pasteur & le Conducteur de tout son Diocèse, que le saint Législateur l'avoit été du Peuple Hébreu. Lorsque les enfans de Jacob dans le désert prenoient des pierres pour lapider le plus doux des hommes, il s'humilioit devant Dieu & prioit pour eux ; mais il ne s'opposoit pas moins à leurs penchans vicieux, il ne se montroit ni moins ferme à remplir son ministere, ni moins zélé à leur reprocher leurs crimes, & à leur prêcher la loi qu'ils violoient toujours, après avoir juré de la suivre.

Tel est le beau modele que saint Charles se proposa au moment que, par l'ordre de la Providence, & la volonté du Vicaire de Jesus-Christ, il accepta l'Archevêché de Milan. Il prévit bien dès-lors une partie des longues épreuves & des rudes com-

bats qu'il lui faudroit ſoutenir pour rompre l'iniquité, & ne point périr lui-même avec les violateurs de la loi ; mais ſans ſe rien diſſimuler, ni de ſa propre foibleſſe, ni du nombre & de la puiſſance de ceux dont il ſeroit obligé d'arrêter la licence & corriger les mœurs, il oſa tout eſpérer, parce qu'il ne mettoit ſa confiance qu'en Dieu, & dans le ſecours de ſa grace.

Il ſe ſouvenoit de ce que le Seigneur avoit dit à l'un de ſes Prophetes, en le chargeant d'annoncer ſes loix à Juda, & de lui reprocher ſes prévarications : *Je vous établis aujourd'hui pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. Je vous établis comme une Ville forte, une colonne de fer & un mur d'airain,* Jer. c. 1. v. 10, 18, 19. *à l'égard de Juda, de ſes Princes, de ſes Prêtres & de ſon Peuple. Ils combattront contre vous, & ils n'auront point l'avantage ſur vous, parce que je ſerai avec vous pour vous délivrer de tous leurs efforts.*

Toutes ces expreſſions repréſentent également la grandeur du Miniſtere Prophétique ou Apoſtolique, & le caractere de la plupart de ceux

qu'il falloit ramener de leurs égaremens. On y trouve bien exprimées les vertus héroïques, la magnanimité, le courage, la fermeté d'un saint Charles, & cette constance dont le Seigneur avoit orné son ame, pour l'opposer comme une colonne de fer, & un mur d'airain, à la corruption du siecle, à la violence des hommes & à tous leurs efforts. On y voit encore la promesse des secours divins qui devoient le faire triompher de la malice du Monde & de l'Enfer.

Ces secours du Ciel se manifesterent en deux manieres: d'abord en lui communiquant une consolation secrette, une force d'esprit qui l'élevoit au-dessus de lui-même; & ensuite, en renversant quelquefois les conseils de ses ennemis, qui toujours réunis dans le dessein de le perdre, ou de le décréditer, ne sçavoient pas s'accorder sur les moyens de parvenir à leurs fins

Ibid. p. 776. 777. Les Historiens, qui ne racontent que ce qu'ils ont vu de la conduite de saint Charles, nous assurent que dans ces circonstances infiniment critiques, où les esprits les plus géné-

reux auroient perdu courage, Borromée montroit au contraire une telle fermeté d'ame, qu'on eût dit qu'il trouvoit de nouvelles forces dans la perſécution même, qui devoit naturellement les abattre. Que ſes plus fideles amis l'aſſuraſſent qu'il y avoit une conjuration ſecrette formée contre lui, & prête à éclater ; qu'on lui en remît même les preuves en main, il brûloit ces papiers, ſans vouloir lire les noms des Conjurés ; & il continuoit avec la même conſtance de l'œuvre de Dieu. Lorſque tout ce qu'il y avoit de gens bien intentionnés dans Milan, les principaux Gentilshommes de la Ville, le venoient avertir en ſecret de prendre garde à ſa perſonne, & de ne point s'expoſer en public, Charles les exhortoit eux-mêmes à ne rien craindre, & ne paroiſſoit pas moins aſſuré que ſi une forte armée eût veillé à ſa défenſe. Toujours réſolu de mourir, plutôt que de manquer à ce qu'il regardoit comme ſon devoir, il avoit coutume de dire, qu'il ſeroit plus affligé d'apprendre qu'un de ſes Eccléſiaſtiques

se fût écarté du droit chemin de la vertu, que de sçavoir que plusieurs Princes Séculiers se fussent mis contre lui pour attaquer les droits de son Eglise.

Le Serviteur de Dieu pouvoit parler ainsi, sur l'expérience continuelle qu'il avoit du secours du Ciel. Dans le plus grand feu des disputes & de la persécution ouverte, lorsque les affaires paroissoient désespérées pour lui, le Gouverneur de Milan & quelques-uns du Conseil secret, les Ennemis les plus déclarés du saint Cardinal, eurent plusieurs fois la pensée d'en venir à quelque extrêmité contre sa personne même, parce qu'ils ne connoissoient pas d'autre moyen de se venger, & de secouer le joug importun de la Réforme qu'ils redoutoient. Mais toutes les fois qu'ils s'assembloient au Conseil Royal pour délibérer sur l'exécution, ils changeoient aussi-tôt de sentiment, ou ils n'en trouvoient pas qui fut agréé de tous : ce qui paroissoit à l'un le plus prudent & le plus sûr, étoit rejetté par un autre, comme une idée pleine de

Ibid. p. 710.

témérité & d'imprudence. Sans ſe comprendre eux-mêmes, ils diſputoient long-temps, ne convenoient de rien, & ſe retiroient ſans avoir pu prendre une réſolution. C'étoit de la ſorte que, pour ſauver David, & ſon Royaume, le Seigneur renverſoit le conſeil d'Achitophel.

Heureux celui qui ſçut ſe rendre attentif à cette conduite de la Providence, & en faire ſon profit. Tous ne reçurent pas cette grace; mais elle ne fut point refuſée à tous: plutôt ou plutard on vit le grand nombre rentrer dans le devoir, & ſe reconcilier ſincérement avec un ſaint Archevêque, qui avoit mieux aimé leur déplaire, & s'expoſer à tout, que de les laiſſer périr. Plus ſages déſormais, ils unirent leurs voix à celle du Troupeau fidele pour louer les miſéricordes du Seigneur, & remercier le bon Paſteur, qui joignoit une grande charité avec une grande conſtance.

La Ville de Milan ne tarda point à éprouver combien il lui importoit que le ſaint Prélat poſſédât l'une & l'autre vertu dans un dégré éminent.

Tandis que le fléau de la peste, qu suivit de près les disputes, faisoit les plus cruels ravages dans le Milanez, le Peuple dépourvu de provisions, les Pauvres dans un surcroît d'indigence, & bientôt les Citoyens privés des secours nécessaires, tant pour le spirituel que pour le temporel, devenoient la proie de la mort, ou languissoient sans consolation. Les premiers Magistrats, qui auroient dû policer la Ville, & prévoir avec diligence aux nécessités publiques, avoient pris d'abord la fuite, à la suite ou à l'exemple du Gouverneur; & les plus riches se retiroient successivement dans leurs Châteaux à la Campagne. Les Curés retenus par la crainte dans leurs Maisons, se refusoient aux besoins des Paroissiens, ou à leurs gémissemens, & vouloient bien ignorer leurs miseres. Les autres Ecclésiastiques, & Religieux, s'occupoient trop de leur propre conservation, pour se présenter au secours des autres. Tous les Hôpitaux, il est vrai, se remplissoient de Pauvres, ou de Malades; & le nombre en augmentoit encore tous les

jours. Ceux qui ne pouvoient s'y traîner eux-mêmes, y étoient portés de nuit par l'officieuſe charité des parens, qui vouloient en débarraſſer leurs Maiſons; mais ſans nourriture, & ſans remédes, ces malheureux étoient dévorés par la faim, avant que d'être emportés par le feu de la contagion; ni Prêtre, ni Lévite, n'oſoit encore approcher de ces lieux d'infection & d'horreur.

Ce n'eſt encore là qu'une légere eſquiſſe du tableau, une trop foible idée du pitoyable état où ſe trouvoit réduite la grande Ville de Milan, lorſque la peſte y eut fait ſentir ſes premiers coups. Le mal ne faiſoit encore que commencer; eh! que ne pouvoit-on pas craindre pour les ſuites, ſi la généreuſe & conſtante charité de ſaint Charles ne lui eût appris le ſecret de ſe multiplier en quelque ſorte pour ſe porter partout; ſi la fermeté de ſon eſprit ne l'eût mis au-deſſus de la crainte & des dangers? Ayant d'abord fait ſon Teſtament, & le ſacrifice de ſa vie, & oubliant qu'il travailloit pour des ingrats, il ſe dévoua tout entier au

service de son Peuple, à la conservation des sains, à l'administration des Pestiférés, & aux besoins de tous.

Par ses exemples, encore plus que par ses tendres exhortations, il engagea d'abord les Magistrats de la Police, qui pouvoient encore se trouver dans la Ville, tous les Curés, un nombre d'Ecclésiastiques, & plusieurs Religieux de différens Ordres, à s'employer charitablement, chacun selon son état, au soulagement de leurs Freres; il se servoit des uns pour remettre quelque ordre où l'on ne voyoit que confusion; il employoit les autres à faire venir des vivres, & distribuer des remédes; il se mettoit lui-même à la tête de ceux qu'il destinoit pour l'administration des Sacremens; & il les portoit sans distinction à tous ceux qu'il sçavoit en danger de mort, s'il n'étoit prévenu par le Curé, ou par quelqu'autre Ministre.

Le Seigneur agréant son travail, sans accepter le sacrifice de sa vie, répandit tant de bénédictions sur tout ce qu'il lui faisoit entrepren-

dre, qu'en très-peu de temps rien ne parut manquer à un grand Peuple, qui avoit manqué de tout. La conſtance héroïque avec laquelle notre Saint mépriſoit les horreurs de la mort, dans les endroits mêmes où on ne voyoit que des Cadavres, ou des Mourants, avoit fait une telle impreſſion ſur tous les cœurs, que les Citoyens de Milan n'oſoient plus ſe refuſer à rien de ce qu'il exigeoit d'eux, ſoit pour le ſoulagement des Pauvres, ou le ſervice des Peſtiférés. Bien d'honnêtes Bourgeois, bien des femmes de piété, ſe chargerent volontiers de ces offices de charité, qu'il leur diſtribua dans tous les Quartiers de la Ville.

Après avoir ainſi travaillé dans le plus grand feu de la peſte, ayant déjà mis tout en regle dans les Hôpitaux & dans toute l'enceinte de Milan, le zélé Archevêque alla faire la même choſe dans la Campagne, ſans oublier ni Bourg, ni Village de ſon Diocèſe, que la contagion continuoit de déſoler. On le vit

par-tout s'exposer avec la même intrépidité, & travailler avec la même constance. Ses visites Pastorales, dans des circonstances aussi critiques, nous présentent tant de beaux faits, que l'Auteur Contemporain en a rempli tout son quatrieme Livre. Si nous nous bornons ici aux deux principales époques qui ont le plus fait éclater cet esprit de constance & de fermeté de saint Charles, nous devons avouer que ce n'est pas seulement dans les temps des orages sur la Jurisdiction, ou de la peste, parmi les Milanois, qu'il a donné de grandes preuves de ces deux vertus, mais aussi dans toutes ses autres actions, & sur-tout dans les entreprises difficiles. Dès qu'il y alloit de la gloire de Dieu, de l'honneur de la Religion, du salut des Ames, de l'édification des Fideles, ou des intérêts de la Foi, jamais les plus grands obstacles ne lui ont fait abandonner ce qu'il avoit cru devoir entreprendre.

Au reste, cette constance inébranlable d'un Saint si éloigné de toute

vaine présomption, n'étoit fondée que sur la plus parfaite confiance en la divine Bonté. Aussi disoit-il souvent, que lorsqu'on ne cherche que Dieu avec un cœur pur & désintéressé, sans autre vue que sa gloire, on doit toujours espérer un bon succès dans tout ce que l'on entreprend. Lorsque selon la raison humaine il n'y avoit aucune apparence de réussir, saint Charles espéroit davantage, fondé sur ce principe, que les œuvres de Dieu ne se conduisoient pas par la prudence des hommes, mais par des voies supérieures, où les lumieres de la nature ne sçauroient atteindre. Il appartient sans doute aux Amis de Dieu de penser & d'agir de la sorte: saint Charles en avoit fait plus d'une expérience. Toute la sagesse des Politiques étoit souvent déconcertée, par les succès que Dieu accordoit à son Serviteur dans des affaires qu'on croyoit désespérées. C'est ce que toute la Ville de Milan vit plus d'une fois, & avec surprise, pendant les rudes assauts que les Gouverneurs de la Province don-

Ibid. Page 708

noient à leur Achevêque. Nous pouvons y ajouter une anecdote d'une autre nature.

Les Officiers & les Domestiques du Cardinal osoient souvent se plaindre à lui-même, de ce que par ses immenses libéralités il se mettoit lui-même dans le cas de manquer du nécessaire. Le Préfet de sa Maison vint un jour lui renouveller les mêmes plaintes, ajoutant avec quelqu'amertume que n'ayant plus d'argent, il ne pouvoit point fournir à la dépense; & il le pressa fortement de lui en faire donner d'une maniere ou d'une autre. Le Saint, qui n'en avoit point, & qui ne sçavoit où en prendre, ne lui répondit autre chose, sinon qu'il falloit avoir confiance en Dieu, qui ne les avoit jamais abandonnés, & qui certainement ne les abandonneroit point dans le besoin. L'Officier se tut, & se retira peu satisfait. Deux heures après on lui apporta un paquet avec une Lettre de change de trois mille écus. C'étoit une partie de la pension que l'Espagne faisoit au saint Archevêque de

Milan; & voici toute la correction qu'il fit au Préfet de sa Maison, en lui remettant cette Lettre : *Tenez, Homme de peu de foi, voyez comme le Seigneur ne nous a pas tant abandonnés que vous le croyiez.* La Providence en effet se montroit d'autant plus dans cette circonstance, que le paiement de la pension n'étoit pas encore dû.



CHAPITRE VII.

Esprit de paix & de conciliation.

TOus les hommes doivent aimer la paix, dès-là qu'ils sont nés pour la société, dont la paix est le lien. Les vrais Justes, les Amis de Dieu, la préférent à leurs intérêts particuliers, toujours disposés à sacrifier à sa conservation tout ce qui n'intéresse pas ou la justice, ou la vérité. Mais parce qu'ils sont conduits par l'Esprit de Dieu, ils ne donnent point le beau nom de paix à une lâche complaisance pour les méchans, ou à une coupable indifférence en ce qui touche l'honneur de la Religion, ou le salut des Ames dont ils se trouvent chargés. Ce ne seroit qu'une fausse paix, & un vice réel. Un véritable Pasteur doit craindre d'avoir une semblable paix avec ceux qui ne craignent point Dieu; & qu'il doit cependant instruire & former dans la justice Chrétienne.

S'il peut contribuer à les sauver en faisant la guerre à leurs vices, ne contribueroit-il pas à les perdre, si par la crainte de les troubler il les laissoit marcher au gré de leurs passions dans les routes de l'iniquité? Mais en combattant avec force leurs mœurs déréglées, & leurs criminelles habitudes, il ne doit pas moins les porter dans son cœur, ni être moins disposé à les recevoir au baiser de paix, dès qu'humiliés de leurs fautes ils reviennent de leurs égaremens : & tel fut l'esprit de paix de saint Charles.

On connoîtroit mal son caractere, & on dégraderoit sa sainteté, si, parce qu'il a été quelquefois obligé de sévir contre des Pécheurs obstinés, & de réprimer des entreprises audacieuses par la terreur des Censures ; ou parce qu'un zèle mâle, mais réglé par la science, l'a souvent exposé à la contradiction des langues, & à de rudes combats, on vouloit le regarder comme peu ami de la paix. Il est vrai que ses ennemis le pensoient, ou vouloient le faire penser ainsi : le monde corrom-

pu, toujours mauvais eſtimateur du mérite des Saints & de leurs vertus, oſoit traiter d'orgueil la fermeté de Borromée. Sa conſtance ne paroiſſoit aux Libertins, & aux faux Sages, qu'opiniâtreté, dureté, ambition cachée, ou entêtement. Mais la profonde humilité du Serviteur de Dieu étoit connue, & ſon amour de la paix ne le devoit pas être moins.

Le pieux Cardinal, (on l'a dit & prouvé,) n'a jamais été ennemi de perſonne; & il n'a eu pour ennemis que ceux qui l'étoient de la vertu, du bon ordre, ou de la diſcipline de l'Egliſe. Pour ne point donner lieu à la colere, il s'eſt laiſſé dépouiller de ſes domaines, & de l'héritage de ſes Peres, par un homme puiſſant qui abuſoit de ſa place pour ſatisfaire ſa paſſion, c'eſt-à-dire ou par le ſeul deſir d'inquiéter un Archevêque tout appliqué à ſon devoir, ou dans l'eſpérance de l'engager dans quelque démarche qui pût déplaire au Souverain, & lui attirer ſa diſgrace. Borromée ſouffrit l'injuſtice ſans ſe plaindre, parce

que ce qu'on lui raviſſoit, il pouvoit le perdre ſans bleſſer ſa conſcience. Si dans quelques autres occaſions il s'eſt montré auſſi ferme qu'un rocher, auſſi inébranlable qu'une colonne de fer, ou un mur d'airain, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, ce n'a été que lorſqu'il a fallu venger la gloire de Dieu outragée, ou défendre les droits de ſon Egliſe, qu'il ne devoit ni ne pouvoit abandonner. C'eſt ainſi qu'il ſçavoit réunir tous les devoirs, accomplir toute juſtice, & faire ou ſoutenir la guerre dans un eſprit de paix.

Il falloit que ceux qui aimoient à le contredire, fuſſent bien difficiles & bien endurcis, s'ils n'étoient bientôt ou déſarmés par les charmes de ſa douceur, ou confondus par la comparaiſon qu'ils pouvoient faire de ſa conduite avec la leur; ou gagnés enfin & perſuadés par cet eſprit de conciliation auquel il étoit comme impoſſible de réſiſter, dès qu'on vouloit ſeulement entrer dans quelque diſcuſſion avec lui.

Nous en avons déjà vu bien des

preuves dans des événemens mémorables, que le Lecteur n'aura peut-être pas oubliés. Tantôt c'étoit la haine ou la jalousie de quelques Princes, dont les querelles poussées trop loin troubloient les Etats ou l'Eglise, & alarmoient justement les Peuples, ainsi que les grandes Maisons dans une partie de l'Italie : tantôt la Ville entiere de Vercel, déjà en combustion par les hostilités de ses principaux Gentilshommes, se voyoit menacée d'une prochaine catastrophe d'autant plus redoutable, que tout le Peuple avoit inconsidérément pris parti dans les querelles de ses Chefs, ou de ses Protecteurs : cet embrâsement pouvoit gagner toute une Province.

Quatre Seigneurs distingués dans un autre climat, après avoir ruiné leurs affaires & leurs familles à poursuivre leurs procès, ou à se faire justice à eux-mêmes par des coups de violence, s'étoient enfin portés à de nouveaux excès plus grands que les premiers, plus indignes de leur naissance & de la Religion. Peu satisfaits d'avoir fait entrer leurs Amis

& leurs Domeſtiques dans leurs querelles perſonnelles, ils avoient encore armé leurs Vaſſaux, ou plutôt ils avoient levé pluſieurs troupes de Brigands : chacun groſſiſſoit ſa petite Armée de tout ce qu'il y avoit de Scélérats dans le Païs ; ils pilloient ou brûloient tout ſur les Terres de l'Ennemi & des Voiſins, ſans diſtinguer le ſacré du profane, & ſans épargner les Paſſans. Déjà tout ce Pays expoſé aux courſes de ces quatre Gentilshommes, devenus quatre petits Tyrans, n'étoit pas moins déſolé, que s'il avoit été envahi par une armée indiſciplinée de Tartares.

Dans tous ces cas, & dans pluſieurs autres qu'on a pu remarquer dans cette Hiſtoire, les Loix & les Magiſtrats étoient ſans force ; les Souverains mêmes, pour ne point compromettre l'Autorité, vouloient bien ignorer des déſordres qu'ils n'étoient pas toujours en état de punir, ou qu'ils avoient vainement tenté de réprimer. Les Amis communs, après des efforts également inutiles pour réconcilier des ennemis trop échauffés, ſe tenoient à l'é-

cart, attendant dans le silence le secours d'une main assez habile pour faire ce qu'ils avouoient être au-dessus de leurs forces. La Providence (on le reconnut par l'événement) réservoit un ouvrage si difficile à la prudence de Borromée, à cet esprit de conciliation que tout le monde lui connoissoit, & dont trois Souverains Pontifes firent successivement usage pour la tranquillité de l'Eglise, & le repos de l'Etat.

De combien de difficiles commissions Pie IV, Pie V, & Grégoire XIII, ne le chargerent-ils pas? Avec quel étonnement mêlé de joie n'en apprirent-ils point le succès inattendu? On ne sçavoit à quoi attribuer cette dextérité à manier les esprits & les cœurs, ou à plier les passions sous l'empire de l'équité & de la raison. Les plus beaux talens naturels ne vont pas d'ordinaire jusques-là : il falloit donc chercher ailleurs le véritable principe de ces miracles de saint Charles. Il est vrai que la nature l'avoit doué d'un conseil excellent, d'une pénétration & d'une telle solidité de jugement, qu'on

qu'on eût dit qu'il lisoit dans les cœurs les plus secrettes pensées des hommes. Avec cela il prioit beaucoup ; & dans sa maniere de traiter les affaires difficiles , on trouvoit qu'il y avoit quelque chose de divin, par la bénédiction que Dieu donnoit à ses entreprises.

C'est le jugement qu'en porta le saint Pape Pie V. dans plus d'une rencontre, sur-tout lorsque l'ayant chargé d'accommoder, s'il étoit possible, une affaire très-importante entre deux personnes de la premiere qualité, il sçut que notre Cardinal avoit si bien ménagé leurs esprits, que contre toute espérance ils s'étoient accordés avec une satisfaction mutuelle. Toute la Cour de Rome admira ce qu'elle ne comprenoit point ; & le Pape en apprenant un succès qui lui paroissoit miraculeux, s'écria : *Le Cardinal Borromée a véritablement l'Esprit de Dieu.*

Le Saint ne faisoit gueres de visites Apostoliques , soit dans les extrémités de son Diocèse, soit dans celui de quelqu'autre Evêque, qu'on n'eût souvent occasion de répéter

avec le même étonnement les paroles de ſaint Pie. Il n'étoit point rare de trouver dans les Villes, & plus communément dans les Bourgs ou petits Villages, des Peuples cruellement diviſés, & des familles qui, croupiſſant dans de vieilles inimitiés, ſembloient ſe les tranſmettre de génération en génération. Si leurs propres Evêques, ou les autres Viſiteurs Apoſtoliques qui avoient précédé ſaint Charles, s'étoient employés à la conciliation des eſprits, ils n'y avoient jamais réuſſi; & leurs tentatives contre leur intention n'avoient quelquefois ſervi qu'à aigrir davantage le mal, par le remede même qu'ils avoient cru devoir y appliquer.

Ici une partie conſidérable d'un Diocèſe mutinée contre ſon Evêque, ne vouloit point le reconnoître, mépriſoit ouvertement ſes ordres & ſes menaces, inſultoit où chaſſoit ſes Envoyés, & refuſoit avec hauteur de lui payer la dîme. Là un Curé peu inſtruit, peu édifiant, accuſé d'avarice, avoit aliéné les eſprits, & perdu ſans retour la

confiance de presque tous ses Paroissiens. Ces gens rustiques, qu'on voyoit rarement descendre de leurs Montagnes, se persuadoient qu'ils faisoient un moindre mal en manquant la Messe les jours de Dimanche & de Fête, & en se privant des Sacremens, qu'en se servant du ministere de leur Curé : ils vivoient de la sorte les années entieres, au risque de mourir en Payens, ou en Sauvages, plutôt qu'en Chrétiens. Dans un autre lieu, tout le Clergé se ruinoit en procès ; presque tous les Ecclésiastiques, aussi peu d'accord entr'eux, qu'avec les Laïques, à qui ils ne devoient pas moins l'exemple que l'instruction, renouvelloient souvent le scandale par leurs malheureuses disputes, qu'ils ne sçavoient ni finir ni cacher.

Ceux qui avoient eu l'honneur d'accompagner saint Charles dans ces sortes de visites, ont quelquefois avoué que leur cœur avoit été abattu, & qu'ils s'étoient trouvés non-seulement découragés, mais effrayés à la premiere vue d'un travail d'autant plus ingrat, qu'on ne voyoit

pas comment s'y prendre pour oſer en eſpérer quelque ſuccès. Les affaires du Clergé & du Peuple étoient ſi embrouillées, les prétentions ſi contraires, les ſujets de querelle ou de plaintes mutuelles ſi multipliés, & par-deſſus tout, les eſprits ſi altiers, ſi opiniâtres, ſi bornés en même temps, que les plus longues viſites ne paroiſſoient pas l'être aſſez ſeulement pour les entendre, ni les années pour les accorder.

Les bons Eccléſiaſtiques qui penſoient & parloient ainſi, étoient cependant les Coopérateurs de ſaint Charles, habiles Théologiens, Prêtres vertueux & conſommés dans la ſcience Eccléſiaſtique : c'étoient quelquefois des Evêques qui aimoient à ſe joindre à notre Cardinal, pour apprendre de lui la véritable maniere de viſiter un Diocèſe. Les médiocres difficultés n'auroient pu effrayer ni déconcerter de tels Perſonnages. Leur aveu n'étoit donc pas une preuve d'incapacité, ou de défaut de courage, mais de la grandeur de l'entrepriſe, & de la ſupériorité des talens néceſſaires pour

conduire ces affaires à une heureuse fin. Saint Charles s'y prêtoit toujours de bonne grace ; & après la priere, comme s'il étoit assuré du succès, il ne paroissoit point embarrassé ni de la multitude des démêlés, ni de la grossiereté ou de l'entêtement des esprits, ni des nouveaux obstacles qui se présentoient. Il écoutoit tout avec patience, avec l'impartialité d'un Juge, & la bonté d'un Conciliateur. Souvent après les discours, aussi longs que confus des Parties, il reprenoit en peu de mots ce qui avoit été dit de part & d'autre, le proposoit avec clarté, & montroit aux Complaignants qu'il concevoit mieux leurs affaires, qu'ils ne les comprenoient eux-mêmes. Tout cela en avançoit bien la conclusion.

Si la réputation de Borromée inspiroit le respect à tous, les lumieres qu'il faisoit paroître lui concilioient la confiance ; & cette charité qui l'intéressoit à leur honneur, achevoit de lui assurer leur docilité : tous se hâtoient de remettre leurs intérêts à la justice de sa décision. Il

les renvoyoit, en leur recommandant de faire de ferventes prieres, leur promettoit les siennes, & passoit en effet une partie de la nuit ou dans l'examen des articles, ou en oraison, & le plus souvent dans l'Eglise. Le lendemain matin tout le monde se trouvoit à sa Messe, & à sa prédication, qu'il faisoit rouler sur un sujet propre aux circonstances.

De-là tous les Intéressés s'étant assemblés en sa présence, il portoit sa décision sur chaque point; & il ne se trouvoit gueres personne qui ne fût, ou qui ne voulût paroître content. Si quelquefois dans les arrangemens qu'il falloit prendre pour les accommoder tous, quelqu'un se trouvoit lésé, il étoit dédommagé par la charité de saint Charles. Ainsi finissoient les anciennes inimitiés, les procès, les querelles, les scandales; & on se donnoit à l'envi des marques publiques d'une sincere réconciliation. On en rendoit tout d'une voix des actions de graces à Dieu: & on remercioit le Ministre de ses miséricordes. Le saint Cardinal de son côté faisoit espérer de

nouvelles bénédictions du Ciel à ceux qui perſévéreroient conſtamment dans cet eſprit de paix où il avoit la conſolation de les laiſſer.

Ce qu'il venoit de faire dans un lieu, il alloit le faire dans un autre ; mais en variant quelquefois ſa conduite, ſelon les circonſtances des affaires, & le caractere différent des perſonnes. Nous venons de voir comment il ſe conduiſoit avec les Habitans d'un Bourg, ou d'une Paroiſſe, diviſés entr'eux par des procès, ou par des inimitiés de familles : pour faire éviter les jalouſies, & ne ſe rendre ſuſpect à aucun, il les recevoit tous avec la même charité, & les écoutoit ſans diſtinction avec les mêmes témoignages de bonté. Mais trouvoit-il un Peuple uni pour faire le mal, il le prenoit lui-même ſur un autre ton. Il lui repréſentoit avec force ſes devoirs, lui reprochoit ſes excès, lui faiſoit craindre la juſtice de Dieu, & celle des hommes. A ſes Inſtructions il mêloit quelques menaces : tout cela lui réuſſiſſoit ; on en a vu bien des exemples.

En refusant seulement de donner sa bénédiction à un Peuple qui la demandoit avec de vives instances, & qui ne se lassoit pas de le suivre par ce desir de l'obtenir, il obligea tout le Peuple, depuis long-temps révolté contre l'Evêque de Bresse, de se remettre avec humilité sous la houlette de son Pasteur. Ceux qui accompagnoient le saint Visiteur, avoient de la peine à croire ce qu'ils voyoient; & ils disoient comme le Pape Pie V: *Le Cardinal Borromée a véritablement l'Esprit de Dieu.* Eh! quel autre Esprit que celui de Dieu auroit pu ainsi triompher de la dureté des cœurs, du caprice des hommes, & de la malice de Satan?



CHAPITRE VIII.

Esprit de discernement & de sagesse.

C'Est principalement à cet esprit de sagesse dont le Seigneur avoit enrichi Charles Borromée, qu'on doit attribuer les fruits ordinaires de ses visites, & le succès surprenant de ses entreprises les plus difficiles. C'est beaucoup avancer les affaires, que de sçavoir pénétrer le caractere de ceux avec qui on doit traiter ; de bien distinguer le temps où il convient de se taire, celui où il faut parler ; de quelle maniere on doit agir, prévenir, ou se faire rechercher.

On gâteroit tout en parlant, ou agissant en certains temps, d'une certaine façon, & avec certaines personnes. Au contraire, on amene tout à une heureuse fin, si l'on sçait prendre sagement son temps ; si on regle sa conduite, ses démarches, & ses paroles, par les lumieres de la sagesse. C'est ce que l'Esprit de Dieu

faisoit connoître à notre Saint, parce qu'il aimoit à consulter Dieu dans la priere, & se défier de lui-méme; ce qui sans doute est une grande sagesse. Voilà, si je ne me trompe, le vrai principe de tout ce qu'il a fait de beau & de grand; de tout ce que les plus habiles, dans leur surprise, appelloient miraculeux.

Discernement de S. Charles dans la collation des Bénéfices.

J. B. Juss. l. S, c. 30.

Mais c'étoit particulierement dans la maniere de conférer les Bénéfices de l'Eglise, qu'on pouvoit admirer cet esprit de discernement & de sagesse de saint Charles. Par la lecture fréquente des Saints Canons il s'étoit fait à lui-même des régles fixes & sûres, dont il ne s'écartoit point, si ce n'est peut-être dans certains cas, où les Conciles mêmes permettent d'user de quelqu'indulgence, pour un plus grand bien de l'Eglise.

D'abord, ni la parenté, ni la recommandation, ni les prieres des Grands, n'étoient d'aucune considération chez lui, quand il s'agissoit de donner des Ministres à l'Eglise, & de remplir des Bénéfices à charge d'Ames. Il fut toujours si ferme dans

cette résolution, & elle étoit si connue, que personne n'osoit employer la moindre recommandation sur ce sujet, ne doutant point que bien loin de lui servir, elle ne lui portât préjudice. *Ibid. p. 829.*

Une autre maxime de Borromée étoit de ne donner jamais un Bénéfice pour quelque service qu'on lui eût rendu, étant très-persuadé qu'il n'est point permis à un Evêque de récompenser ses Serviteurs du revenu des Pauvres : c'est ainsi qu'il appelloit les biens Ecclésiastiques. Quoiqu'il observât exactement les Régles du saint Concile de Trente, qui ordonne aux Evêques de ne donner des Bénéfices qu'au concours, tous les Ecclésiastiques du Diocèse avoient ce respect pour lui, que pas un n'y venoit, qu'il ne l'eût mandé; tous étant également persuadés qu'il ne manqueroit pas de les pourvoir conformément à leur capacité, parce qu'il sçavoit mieux qu'eux-mêmes ce qui leur étoit propre. C'étoit une solide consolation pour eux d'avoir des marques d'une vocation divine, en recevant un Bénéfice qu'ils

n'avoient point sollicité, & le recevant de la main d'un Prélat aussi éclairé, & aussi rempli de l'esprit de Dieu, que l'étoit saint Charles.

Au reste, les bons Sujets ne devoient point craindre d'être inconnus, ou oubliés : l'Archevêque avoit un Catalogue exact de tous les Clercs qui étoient en âge d'être pourvus : il vouloit que tous les Recteurs des Colleges & des Séminaires lui donnassent des Mémoires fideles de tous ceux qu'ils avoient sous leur conduite. Les Visiteurs de la Ville, ou du Diocèse, en présentoient tous les ans un autre de ceux qui se trouvoient dans leur ressort. Le Saint les distinguoit en quatre classes, selon leur capacité, dont il faisoit lui-même l'examen. La vocation, les mœurs, la bonne réputation, devoient être communes à tous ; la science & les talens en faisoient la distinction. Dans la premiere classe, il mettoit ceux en qui il reconnoissoit des talens supérieurs ; il les destinoit pour les principales Dignités. Les autres classes étoient de ceux qui, moins capables, n'étoient que pour des Bé-

néfices moins considérables. Nul n'étoit admis au Sacerdoce, qu'il n'eût la capacité requise our être placé dans quelqu'une de ces trois classes.

Lorsqu'il y avoit un Bénéfice vacant, & que personne n'avoit fait écrire son nom, le Cardinal assembloit les Préfets & les Visiteurs de la Ville, & tenoit un Conseil avec eux sur l'état & les besoins de ce Bénéfice: il prenoit ensuite son Livre où les noms de tous les Clercs qui étoient à pourvoir, se trouvoient écrits & distingués selon leurs qualités & leurs études de Théologie, de Droit, & des autres Sciences. Avec l'avis de son Conseil, l'Archevêque choisissoit celui qu'on jugeoit le plus propre pour ce Bénéfice, ayant égard à son âge, à sa science, & à ses bonnes mœurs.

Toujours ferme dans ces régles, saint Charles ne donnoit jamais de grands Bénéfices à de médiocres Sujets; & il refusoit même les plus petits à ceux en qui il ne reconnoissoit pas un esprit Ecclésiastique. C'étoit principalement pour la collation

des Bénéfices, & le choix des Bénéficiers, qu'il avoit recours à l'oraison, & qu'il consultoit bien plus Dieu que les hommes, quoiqu'il ne négligeât pas leurs avis, comme il a été dit.

De-là cette attention à ne conférer ni les Dignités, ni les Canonicats, soit de la Cathédrale, ou des autres Chapitres, qu'à des personnes déjà en état de se bien acquitter, non-seulement des obligations de leurs Bénéfices, mais aussi de l'emploi qu'on pourroit leur donner dans le besoin pour la conduite du Diocèse. Le sage Cardinal ne faisoit pas moins d'attention aux différens besoins des Paroisses. Tel Ecclésiastique qui pouvoit suffire à un petit Troupeau déjà bien réglé, ne suffiroit pas de même pour un autre, qui, attendu les circonstances du lieu & du temps, du nombre des Habitans & de leur caractere, auroit besoin d'un Pasteur d'une plus haute piété, plus expérimenté, plus sçavant, plus habile, & d'une plus grande autorité, pour être utile à tout le Troupeau.

Cette conduite fondée, comme on voit, sur la droite raison, l'étoit encore sur une autre maxime du Saint, qu'un Evêque ne doit point conférer un Bénéfice, en vue du profit ou de l'intérêt du Bénéficier, mais seulement pour le bien de l'Eglise, & l'utilité des Fideles. C'est par ce moyen, disoit-il, qu'un Collateur peut garder la justice, & éviter les dangereux abus, que la seule cupidité inspire à ceux qui recherchent, ou qui acceptent des Bénéfices, non pour servir l'Eglise, mais pour les remettre à d'autres avec des pensions, ou pour les donner à des Parents qui souvent en sont indignes : ce qu'on peut appeller un trafic honteux, plutôt qu'une disposition Canonique. C'est pourquoi le Cardinal Borromée vouloit que dans la collation des Bénéfices on n'examinât pas moins la vocation, les inclinations, & la solide piété des Sujets, que leur capacité & leurs talens, afin de reconnoître si leur volonté étoit sincere, & s'ils pourroient sans répugnance s'acquitter

de toutes les fonctions du Bénéfice qu'on vouloit leur conférer.

L'attention singuliere du Saint sur cet article rendoit extrêmement rares dans son Diocèse les abus qu'il remarquoit dans quelques autres, & qui n'étoient que trop communs dans le sien, lorsqu'il en prit possession. Les Ecclésiastiques qui dans la suite avoient reçu leur Bénéfice de la main du Cardinal, ne pensoient qu'à en remplir les fonctions d'une maniere à mériter son approbation; ils ne cherchoient point à s'avancer, mais l'Archevêque les avançoit selon leur mérite, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, & que le bien de l'Eglise le demandoit.

Il ne donnoit pas d'abord aux jeunes Prêtres des Bénéfices fort considérables, à moins qu'ils n'eussent de grands talens, & qu'il n'eût reconnu en eux une vertu solide & éprouvée. Sa coutume étoit de les exercer dans les moindres emplois; de leur donner d'abord quelque petit Bénéfice, de veiller cependant avec soin sur leur conduite; & selon

qu'ils ſe rendoient utiles & eſtimables, il les faiſoit paſſer à des places plus importantes, ſans qu'ils les euſſent recherchées. C'étoit faire en même temps l'avantage de l'Egliſe, & celui de ces jeunes gens. Par ce moyen il fourniſſoit de bons Miniſtres à ſon Diocèſe: chacun ſe trouvoit en ſa place. Les Dignités, les Cures, les autres Egliſes, étoient remplies ſelon leurs beſoins de perſonnes de mérite, de vertu, d'expérience. Les grands poſtes, les poſtes difficiles, n'étoient occupés que par de grands Sujets. Comme il aimoit à récompenſer les ſervices de ceux qui avoient déjà bien travaillé, il animoit auſſi les autres à ne ſe point épargner, pour s'acquitter dignement de tous leurs devoirs: cela excitoit toujours une louable émulation. Ceux qui n'étoient pas encore pourvus, voyant l'affection du ſaint Prélat pour ſes bons Eccléſiaſtiques, veilloient beaucoup ſur eux-mêmes, s'appliquoient ſérieuſement à de bonnes études, & ſe ſeroient reprochés également la perte ou l'emploi du temps à des choſes inutiles.

On voyoit ſouvent arriver à Milan bien des Clercs, qui venoient ou de Rome, ou de quelqu'autre Ville d'Italie, pour offrir leurs ſervices au ſaint Archevêque; il ne les refuſoit pas, parce qu'un grand Diocèſe a toujours beſoin d'un grand nombre d'Ouvriers; mais avant que de les pourvoir de Bénéfices, il les tenoit quelque temps, & à ſes dépens, dans quelqu'un de ſes Colleges, où ils ne pouvoient que profiter beaucoup; & lorſqu'il avoit connu leurs mœurs, leurs talens, leurs inclinations, leurs autres bonnes ou mauvaiſes qualités, il donnoit quelque Bénéfice à ceux qu'il jugeoit capables de conduire ſagement les autres, & de vivre eux-mêmes ſelon les Régles qu'il avoit preſcrites à tout ſon Clergé; il renvoyoit au contraire ceux qui ne donnoient pas les mêmes eſpérances.

Une conduite ſi ſage, & toujours ſoutenue, procura à Borromée le plaiſir de voir dans l'eſpace de peu d'années tout ſon Diocèſe deſſervi, avec un ſi bel ordre & une ſi grande

paix, que ce Clergé étoit déjà l'exemple & l'objet de l'admiration des Provinces voisines. Dans ces heureux temps, dit un ancien Auteur, il ne se trouvoit point au Tribunal Ecclésiastique de notre Archevêque, le moindre procès pour des Bénéfices, des Résignations, des Permutations, des Pensions, ou d'autres choses semblables. Chacun se reposoit tranquillement sur les charitables soins du Prélat, & ne pensoit qu'à se perfectionner en observant les Régles. Ce bel ordre étoit dû aux attentions du Cardinal qui avoit sçu l'établir, & qui le maintenoit, ou le perfectionnoit toujours, en retranchant, autant qu'il étoit possible, l'avarice & l'ambition, deux sources empoisonnées qui corrompent tout; & ne distribuant les Bénéfices que selon le mérite, en vue de pourvoir plutôt aux besoins de l'Eglise, qu'aux intérêts particuliers des Bénéficiers.

Après avoir choisi les Sujets, notre Cardinal les faisoit appeller à un dernier examen, & lorsqu'ils avoient été examinés par les Députés du Synode, en leur donnant les Pro-

visions & sa bénédiction, il leur disoit ; » Mes chers Enfans, nous ne » vous avons point donné de Béné» fices pour vous accommoder, mais » nous vous avons donné vous-mê» mes à vos Bénéfices pour les » desservir : c'est ce qui vous oblige » de correspondre fidélement à no» tre dessein, en n'y recherchant que » la gloire de Dieu & le salut des » Ames. Lorsque nous visiterons vos » Paroisses, nous nous informerons » soigneusement de votre conduite, » & de la maniere dont vous aurez » exécuté nos Ordonnances, & les
Ibid. p. 834. » Décrets des Saints Conciles. Nous » écrivons une Lettre Pastorale à » vos Peuples, pour leur témoi» gner que nous espérons que votre » piété vous portera à suivre exac» tement les Régles. Allez en paix : » je prie le Seigneur d'être toujours » avec vous ».

Les trois choses que saint Charles recommandoit particulierement aux nouveaux Bénéficiers, sur-tout aux Curés, étoient l'édification, l'ins-
Ibid. p. 829. truction & le soin des Pauvres. C'étoit pour les mettre en état de se-

courir les indigens, qu'il ne mettoit jamais, & qu'il ne permettoit pas, qu'on mît des penſions ſur les Bénéfices à charge d'Ames. Cet uſage aſſez fréquent en Italie, dit l'Auteur Italien, le choquoit extrêmement : ceux qui n'avoient point la même délicateſſe de conſcience, ne pouvoient pas du moins ſe prévaloir de ſon ſuffrage, ni de ſon exemple. Lorſqu'il croyoit devoir donner quelques penſions (& on ſçait qu'il en faiſoit de fort conſidérables) c'étoit toujours ſur ſon patrimoine, ne pouvant ſouffrir ni que quelqu'un retirât du bien d'un Bénéfice où il ne rendoit aucun ſervice, ni que les Paroiſſes fuſſent mal ſervies, parce qu'elles n'avoient preſque pas de revenu. De ce double inconvénient s'enſuivoit une grande difficulté de trouver de bons Paſteurs pour ces Paroiſſes, & la miſere des Pauvres, que le Curé trop pauvre lui-même ne pouvoit ſecourir. Tout cela n'étoit pas moins contraire à l'eſprit des Canons, qu'à l'intention des pieux Fondateurs, qui n'ont donné leurs biens aux Egliſes qu'à cette condition, ſouvent expreſſe, & tou-

jours entendue, qu'après que les Bénéficiers auroient pris leur honnête entretien, ils emploieroient le reste à soulager les Pauvres du lieu.

Ibid. Il prétendoit donc qu'un Evêque trahissoit sa conscience & son devoir, lorsqu'il consentoit qu'on imposât des pensions sur des Bénéfices qui obligent à la résidence; & il ne regardoit ces pensions comme permises, que dans le cas qu'un Bénéficier, après avoir long-temps bien servi un Bénéfice, tomboit en quelque infirmité qui ne lui permettoit point de travailler davantage, & qu'il n'avoit point d'ailleurs de quoi subsister. Telle étoit la régle de conduite de saint Charles; il persuada à tous les Evêques ses Suffragans la même pratique, & il souhaitoit avec ardeur, que cet usage fût établi dans toute l'Eglise: c'étoit pour cela qu'il en parloit souvent dans ses Conciles Provinciaux, & en plusieurs autres occasions.

Quand il trouvoit des Sujets qui promettoient, mais qui n'avoient pas de quoi faire ou continuer leurs études, il leur conféroit quelque

Bénéfice ſimple pour les aider, & dans la ſuite il les avançoit à proportion de leur capacité & de leur ſageſſe. Lorſqu'il donnoit un Bénéfice plus conſidérable à celui qui en poſſédoit déjà un moindre, il vouloit qu'il ſe démît du premier, ſoit pour le faire ſervir aux beſoins d'un autre, ſoit pour accoutumer ſes Eccléſiaſtiques à fuir l'avarice & la trop grande attache aux biens de la terre, & ſe mettre ainſi en état de ſervir Dieu & l'Egliſe avec plus de pureté & plus de mérite.

Ceux qui encore du temps de ſaint Charles poſſédoient pluſieurs Bénéfices, quoique compatibles, étoient regardés dans le Clergé comme des perſonnes qui n'avoient ni la crainte de Dieu, ni l'eſprit Eccléſiaſtique : eux-mêmes en reſſentoient tant de confuſion, que lorſque le Synode approchoit, ils faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour que dans l'Aſſemblée on ne les appellât pas par le nom de leurs Bénéfices, tant ils rougiſſoient de leur propre foibleſſe. Leur honte cependant faiſoit l'éloge de la diſcipline & de la pra-

J. B. Juſſ. l. 8. c. 30. p. 830.

tique commune du Diocèse de Milan. Tout ce qui a été dit dans ce Chapitre, ne fait pas moins celui de la sagesse & du discernement de saint Charles Borromée.

CHAPITRE IX.

Esprit de zèle & de religion.

Le zèle de la Religion, qui a fait proprement le caractere des Apôtres & des Hommes Apostoliques, fut aussi celui de Saint Charles; mais dans un tel dégré qu'il semble que cette divine vertu ait été en lui comme l'empreinte, l'exercice, la source ou la perfection de toutes les autres. Tout ce qu'on lui a vu entreprendre, faire, ou souffrir pour la gloire de Dieu, ou pour l'honneur du Sacerdoce, pour la conversion des Hérétiques ou des Pécheurs, & le salut des Ames, procédoit du même principe.

Le zèle, cette flamme de la pure charité, lui inspira ce courage héroïque

roïque dans la guerre qu'il avoit déclarée à l'Enfer, au monde & à ses passions. C'est le zèle qui lui donnoit une si grande force, & qui soutenoit sa constance dans les plus grandes épreuves, & au milieu des dangers. Avec un moindre zèle, ou il n'auroit jamais entrepris tout ce qu'il a plu à Dieu d'exécuter par son ministere; ou bientôt rebuté par les obstacles, il auroit laissé imparfait l'œuvre du Seigneur. Ses longues veilles, ses oraisons presque continuelles, ses rigoureuses mortifications, ses travaux immenses dans un corps affoibli & chargé d'infirmités, comment auroit-il pu les soutenir? Comment en auroit-il porté le poids avec tant de vigueur & de constance, si le zèle dont il étoit rempli, n'avoit animé & élevé son cœur au-dessus des plus grandes difficultés? Tant de sages Ordonnances, tant de saints Decrets, dont l'exécution a si heureusement changé toute la face de son Diocèse, d'où les puisoit-il? Mais d'où prenoit-il ces mesures si sages, ces moyens si efficaces, pour faire pratiquer par un nombreux Clergé, & par tout un

grand Peuple, ce que les plus fervens avoient d'abord regardé comme impraticable ?

Il suffiroit donc de faire les plus simples réflexions sur la vie de notre Saint, pour connoître d'abord la grandeur, & tous les caracteres de ce zèle divin que le souffle du Saint-Esprit avoit allumé dans son ame. Mais il faut encore ajouter quelques nouveaux traits à ce qui a été déjà rapporté dans son Histoire. Il seroit difficile sans doute de raconter tout ce que le zèle de la Religion lui fit entreprendre, ou pour faire honorer le saint Nom de Dieu, & empêcher qu'il ne fût profané, ou pour rétablir les Offices Divins dans leur ancienne splendeur, & retrancher sévérement tout ce qui pouvoit paroître peu digne de la majesté du Service du Seigneur, & de la sainteté de sa Maison : ces seuls objets, pour lesquels il a fait une infinité d'Ordonnances, fourniroient de quoi remplir un gros Volume : contentons-nous d'en toucher ici légerement quelque chose, & de remarquer que le saint Archevêque étoit toujours

le premier à garder les Ordonnances qu'il publioit ; il donnoit toujours l'exemple, tant au Clergé qu'à tous les Fideles.

Son respect pour le saint Nom de Dieu étoit tel, que jamais il ne le prononçoit, ou ne l'entendoit prononcer, qu'il ne se découvrît ; jamais il ne le voyoit prendre en vain, qu'il n'en fût réellement affligé, ni profaner, qu'il n'en frémît. Il fit les plus rigoureuses Ordonnances contre les blasphémateurs, de même que contre ceux qui les favorisoient, ou qui ne les reprenoient pas. Peu content de s'être réservé l'absolution du blasphême, il établit une Confrairie particuliere de personnes de piété destinées à arrêter cette profanation. Il exhorta de plus les Princes & les Magistrats à employer leur autorité, & toute la rigueur des loix, pour punir, à l'exemple du plus saint de nos Monarques, les blasphémateurs, & détruire une habitude qui étoit alors aussi commune qu'elle est toujours criminelle.

Le même zèle de la Religion avoit inspiré à saint Charles un si

profond respect pour la parole de Dieu, que quoiqu'il étudiât presque continuellement la Sainte Ecriture, il ne la lisoit qu'à genoux & tête découverte : dans ses dernieres années
Ibid p. 675. il la lisoit à genoux nuds sur la terre. On ne devoit donc pas être surpris de le voir prêcher, & travailler avec tant de zèle, pour inspirer à tout le monde la même vénération pour l'Ecriture-Sainte. Dans son premier Concile Provincial, ayant invité tous ses Suffragans à veiller avec une nouvelle attention sur cet article, il fit un Décret particulier pour défendre à toutes sortes de personnes de se servir jamais des paroles de l'Ecriture dans des discours bouffons ou inutiles, encore moins dans des pratiques superstitieuses; il ordonna encore aux Prédicateurs, aux Confesseurs, & à tous les Curés, de ne rien oublier pour abolir ces profanations.

Sa tendre dévotion envers l'Auguste Sacrement de nos Autels n'étoit pas moins connue. Tous les jours on le voyoit offrir le redoutable Sacrifice du Corps & du Sang de Jesus-

Chriſt ; & il ſouhaitoit que tous les Prêtres, particulierement les Paſteurs, vécuſſent de telle ſorte, qu'ils puſſent jouir eux-mêmes tous les jours de la même conſolation, & procurer à leurs Peuples celle d'aſſiſter journellement à la célébration des Saints Myſteres. On rapporte que la louable coutume où étoit le Cardinal de dire tous les jours la Meſſe, avoit donné lieu au ſimple Peuple de Milan de croire que tous les Evêques, & tous les Cardinaux, en faiſoient de même : c'eſt pourquoi une bonne femme ayant obſervé qu'un Evêque, qui paſſa quelque temps à Milan, entendoit tous les jours la Meſſe de ſon Aumônier, & qu'il ne la diſoit pas lui-même, demanda avec étonnement ſi ce Prélat étoit ſuſpens ou interdit. *Ibid.* p 676.

Bien des Miniſtres de l'Autel, ſans être interdits, ni ſuſpens, n'en approchent pas davantage ; & Dieu veuille que ce ſoit le ſeul reſpect qui les arrête : ils ne s'autoriſeront pas du moins de l'exemple de ſaint Charles. Son reſpect pour les Divins Myſ-

tes ne s'affoiblissoit pas, mais s'augmentoit par la fréquentation : si tous les jours il les offroit, c'étoit toujours avec un nouveau respect, & de nouvelles dispositions proportionnées à la vivacité de sa foi & à la pureté de son zèle. Nous avons remarqué ailleurs, que ni la régularité, ni l'innocence de sa vie, ne l'empêchoient pas de se purifier encore tous les jours, par l'examen & la confession journaliere de ses plus légeres fautes. Il faut ajouter qu'il se préparoit à cette grande action par l'oraison, qui occupoit une partie de la nuit & de la matinée : car il ne vouloit pas que dans ces momens précieux on lui parlât d'aucune affaire, regardant comme une chose indigne d'un Prêtre de Jesus-Christ, d'occuper son esprit ou de le distraire par quelqu'autre objet, dans le temps qu'il faut réunir toutes les puissances de l'ame pour une action si divine.

Que ne fit-il pas pour graver ces mêmes sentimens de Religion, & dans le cœur de tout le Clergé, & dans l'ame de tous les Fideles commis à ses soins ? Dans le cours de ses

viſites il trouva pluſieurs Egliſes où l'on n'étoit pas encore dans l'uſage de conſerver les Eſpeces conſacrées; ce qui expoſoit bien des Fideles à mourir ſans pouvoir recevoir le Pain de vie. Dans quelques autres endroits, le Saint Sacrement étoit tenu, non ſans indécence, dans quelque eſpece de fenêtre pratiquée dans le mur de l'Egliſe.

Pour ôter ce ſcandale & ces inconvéniens, l'Archevêque ordonna d'abord que dans toutes les Egliſes où ſe faiſoit le Service Divin, on conſerveroit toujours le Saint Sacrement, & avec toute la décence poſſible. Ce qu'il ordonnoit, il le fit exécuter, & il y contribua lorſqu'il fut néceſſaire. Il voulut de plus que dans les Egliſes des Chapitres, des Paroiſſes & des Monaſteres, l'Auguſte Sacrement fût toujours ſur le Grand-Autel, dans un Tabernacle le plus propre & le plus riche qu'on pourroit avoir, & qu'on y entretînt quelque lampe toujours allumée. Il défendit même qu'on portât le Saint Sacrement ſur quelque moindre Autel, ſous quelque prétexte que ce fût.

Dans toutes les Paroisses de la Ville, & du Diocèse, il établit la Confrairie du Saint Sacrement, & il prescrivit d'excellentes Régles, pour qu'en même temps qu'on excitoit la piété des Fideles, ce précieux gage de l'amour de Dieu envers les hommes fût tenu partout avec la décence & le respect qui lui sont dûs. Il obligea les Fideles à l'accompagner, lorsqu'on le porteroit aux Malades, ou qu'on feroit la Procession tous les troisiemes Dimanches du mois; ce qu'il eut la consolation de voir pratiqué avec une piété édifiante. Le même usage subsiste encore à Rome.

On ne sçauroit exprimer en quel état d'abandon, de pauvreté, ou de mépris, se trouvoient dans le Milanez, avant l'arrivée de saint Charles, la plupart des Eglises & des lieux consacrés à l'administration des Sacremens. Ce n'étoit pas seulement dans les Campagnes, mais dans les Villes mêmes, & dans la Capitale de la Province, qu'on voyoit ces marques trop publiques du relâchement honteux des Chrétiens, & du peu de zèle des Pasteurs. Le Servi-

teur de Dieu ne put être témoin d'une indifférence si criminelle sans être touché, & rempli d'un zèle généreux pour faire rendre aux Temples du Seigneur leur premiere beauté.

Pendant ses visites Pastorales, il fit enlever des Eglises tout ce qu'il y trouva d'indécent, les Statues ou Peintures profanes, les drapeaux de guerre, les tombeaux relevés, souvent plus riches ou plus ornés que les Autels. Tous ces monumens de la vanité mondaine, il les fit abattre sans écouter ni les prieres, ni les plaintes des personnes de qualité qui s'y trouvoient intéressées; & il rétablit tout dans l'ordre selon les Canons, non-seulement dans ce qui concernoit les ornemens, ou les vases sacrés, mais encore les bâtimens & la structure, qu'il tâcha de rendre uniforme dans toutes les Eglises de son Diocèse. Il fit imprimer pour cela un Livre, qu'il intitula: *Instruction de la Fabrique.* Il y expliquoit & marquoit fort clairement la maniere dont il falloit construire & orner les Eglises, pour les rendre plus commodes & plus propres. Un homme

également habile & zélé étoit commis pour conduire l'exécution ; & chacun contribuoit avec joie à la dépense, les uns par un motif de Religion, les autres peut-être par respect pour les Ordonnances du saint Cardinal, ou pour lui faire plaisir. Dans très-peu de temps il n'y eut point d'Eglise dans Milan, ni dans le Diocèse, qui ne fût ou bâtie de neuf, ou rétablie avec beaucoup de magnificence ; on n'en excepte pas celles des Villages les plus pauvres.

L'attention de saint Charles fut encore plus grande pour que l'Assemblée des Fideles dans les Eglises, fût plus édifiante par la modestie, la piété, le silence, que par le concours du Peuple. Dans plusieurs de ses Ordonnances il apprit la maniere de réciter l'Office en particulier, & de chanter en public, spécifiant le temps, l'habit, & toutes les cérémonies, selon la qualité des Offices & des Fêtes. Avec le secours de plusieurs personnes doctes, il réforma le Bréviaire Ambrosien, où la suite des siecles avoit fait glisser une infinité de fautes considérables. Non-

ſeulement il régla les choſes eſſentielles pour l'adminiſtration des Sacremens, mais encore toutes les rubriques & les cérémonies avec leſquelles il falloit les conférer, pour inſpirer plus de reſpect aux Peuples. Perſuadé que dans le ſervice de Dieu il n'y a rien que de grand & de très-honorable, il ne jugeoit pas indigne de lui d'enſeigner à ſes Chanoines, & aux Officiers du bas Chœur, les cérémonies, qui donnent tant de majeſté aux divins Offices, quand elles ſont bien obſervées. Par ces attentions de l'Archevêque, toutes les parties du culte extérieur eurent tout l'ordre, toute la décence poſſible: l'uſage du Service Divin devint inſenſiblement ſi uniforme dans toutes les Egliſes du Diocèſe, que les ſimples Fideles en étoient pleinement inſtruits.

Il ſeroit inutile d'avertir que le premier & le principal objet du zèle de ſaint Charles, fut toujours d'inſtruire ſon Peuple ſur la nature & la néceſſité du culte intérieur, qui peut ſeul donner au Pere de vrais Adorateurs en eſprit & en vérité. C'é-

toit le sujet le plus ordinaire de ses prédications, & de ses Lettres Pastorales. C'étoit à cela qu'il vouloit que les Curés, les Prédicateurs & les Directeurs des Ames, donnassent toute leur application, pour ne point faire de Pharisiens hypocrites, mais de sinceres Chrétiens. Aussi rien ne pouvoit l'affliger plus sensiblement que la juste crainte que le commun des Fideles ne fût toujours bien éloigné de cet esprit, qui doit animer les exercices extérieurs de la Religion ; & il n'avoit que trop de preuves que ses craintes étoient fondées, lorsqu'après les saints Offices, dont le Peuple avoit soutenu la longueur avec une constance qui pouvoit édifier, on le voyoit quelquefois passer de l'Eglise à des jeux publics, ou à d'autres profanes divertissemens.

Ce n'étoit qu'avec une peine extrême, que le saint Pasteur dissimuloit au commencement ces sortes de spectacles, quand on les donnoit dans les autres jours ; mais tout son zèle s'allumoit contre la profanation des Fêtes. Il n'y avoit ni raison, ni prétexte, ni usage déjà établi, ni enfin

aucune autorité séculiere, qui pût l'empêcher de crier, comme une autre Jean Chrysoftôme, contre quiconque osoit divertir, & corrompre son Peuple, par des spectacles dans les jours particulierement consacrés par l'Eglise au service de Dieu, à la priere & à la fréquentation des Sacremens. Ce fut plus d'une fois le grand sujet des contradictions de quelques Gouverneurs, qui se repentirent depuis d'avoir imprudemment troublé le Pasteur, & autorisé des Peuples volages ; tandis qu'en remplissant eux-mêmes leurs fonctions, ils auroient dû respecter les saintes intentions de l'un, & réprimer la légereté des autres.

Quelques-uns même du Clergé (je parle des commencemens de l'Episcopat de saint Charles) oublierent plus d'une fois sur cet article, ce qu'ils devoient à leur Archevêque ; & ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, à leurs places, & à leur caractere.

Un des abus des plus crians étoit la maniere de célébrer la Fête des saints Patrons de chaque Paroisse ;

au lieu de se rappeller alors le souvenir édifiant de leur Martyre, de leurs combats, de leurs triomphes, & de s'efforcer de mériter leur protection, au moins par l'imitation de quelqu'une de leurs vertus, on étoit accoutumé au contraire de se livrer en ces jours-là aux plus grandes dissolutions. Ce n'étoit point dans l'Eglise qu'on célébroit la Fête du Saint: si on y paroissoit quelque moment, ce n'étoit qu'une dévotion de pure cérémonie, & toujours fort courte: tout le reste du jour se passoit en jeux, en marchés publics, en danses au son des instrumens, plus souvent en ivrogneries; & de là les querelles, les blasphêmes, & les plus grands désordres.

L'usage, disoit-on, étoit ancien: mais en étoit-il moins criminel? Les Pasteurs en étoient-ils moins obligés de travailler à exterminer un si grand abus, ou du moins à entrer dans les sages vues de leur premier Pasteur, & à seconder son zèle pour le salut de leurs Peuples? Il s'en trouvoit cependant qui ne rougissoient pas de blâmer ce zèle, & de faire

J. B. Juss. *ibid.* p. 694.

eux-mêmes ce qu'ils auroient dû empêcher de toutes leurs forces. Les festins qu'ils se donnoient mutuellement dans ces occasions, n'étoient ni plus réglés, ni moins scandaleux, que ceux de leurs Paroissiens les plus débauchés. Nous en avons déjà rapporté un exemple.

On sçait ce que fit saint Charles pour ôter du milieu de son Peuple un scandale qu'un Evêque beaucoup moins zélé que lui n'auroit pas dû tolérer. Peu content d'avoir proscrit l'abus par la sévérité de ses Ordonnances, & par une égale attention à les faire exécuter, il apprit, tant à ces Curés qu'à leurs Peuples, de quelle maniere ils devoient honorer leurs Patrons, & célébrer leurs Fêtes. Il voulut que les uns & les autres s'y préparassent, selon l'esprit de l'Eglise, par des jeûnes & des prieres, qu'ils multipliassent ces prieres le jour de la Fête; & qu'ils fussent plus assidus aux Offices, à la prédication, à de saintes lectures, & par là mieux disposés à s'approcher des Sacremens; enfin plus modestes & plus réguliers dans tous les exercices de

piété qu'il établit pour cette fin.

Il défendit encore qu'on passât la nuit dans les Eglises la veille qui précédoit ces Fêtes. Il est vrai que la ferveur des premiers Chrétiens avoit donné lieu à cette sainte coutume ; & l'Eglise même de Milan la devoit à la piété de saint Ambroise : mais la corruption des siecles y avoit introduit tant d'abus ou de désordres, qu'il paroissoit bien difficile de les retrancher, qu'en abolissant entierement cet usage. Saint Charles l'abolit ; mais il apprit en même temps aux Fideles le moyen de sanctifier leurs veilles par des prieres chacun dans sa maison ; & il les occupoit utilement tous les jours de Dimanches ou de Fêtes dans des exercices de dévotion, qui se succédant les uns aux autres, leur ôtoient & la tentation, & l'occasion de se livrer aux œuvres serviles ou illicites.

La tendre piété du Cardinal pour la sainte Mere de Dieu, lui fit dédier un Autel particulier en son honneur dans l'Eglise Cathédrale : il y fonda la Confrairie du Rosaire, & obtint du Pape pour les Fide-

les toutes les Indulgences accordées à celle qui est dans l'Eglise de la Minerve à Rome. Il voulut qu'on s'appliquât avec soin à faire entrer les Peuples dans l'esprit de cette solide dévotion, & que tous les premiers Dimanches du mois on fit une Procession avec l'Image de la très-Sainte Vierge. Il n'y avoit pas jusqu'aux Soldats qu'il n'exhortât fortement à reclamer sa protection, à honorer son nom, & à porter sur eux son Image. Tous les Colleges, tous les lieux pieux qu'il a fondés, il les a toujours mis sous la protection de la Reine du Ciel; il a ordonné qu'on y récitât son Office, & le Rosaire: Pratique qui ne peut être méprisée que par les ignorans, ou les Libertins peu instruits de l'esprit du Christianisme. *Ibid. p. 677.*

Le détail de tout ce que le zèle de la Religion fit entreprendre à saint Charles, & qu'il exécuta heureusement, seroit long. Disons en deux mots que tous ses soins contribuerent, encore moins que son exemple, à faire revivre dans son siécle & dans son Diocèse l'esprit de

la Religion, & la ferveur de l'Eglise primitive. Sa foi étoit si vive, sa confiance si parfaite, son amour si pur, sa charité si ardente, que tout ce qui appartient à la Religion, sembloit lui être & plus précieux, & aussi naturel que la vie même. Avec quelle infatigable application ne le vit-on pas toujours occupé, la nuit comme le jour, à tout ce qui pouvoit servir ou aux progrès de la Foi orthodoxe, ou à sa propre perfection, ou à celle de son Troupeau? Dirons-nous quelque chose de trop, en avançant que Charles Borromée étoit né pour la Religion, formé des mains mêmes de la Religion, & uniquement animé du zèle de la Religion?



CHAPITRE X.

Esprit de pauvreté : Amour des Pauvres : Hospitalité.

ON peut être pauvre sans avoir ni l'esprit, ni le mérite de la Pauvreté Evangélique : & la vie de saint Charles Borromée est une belle preuve qu'on peut posséder l'un & l'autre dans un degré éminent, au milieu des plus grandes richesses.

Né dans le sein de l'opulence, & après la mort du Comte Frédéric, son frere unique, héritier de plusieurs beaux Domaines, Terres, Seigneuries & Principautés, Charles vivoit au milieu des grandeurs, & dans des Palais superbes, plus détaché de tous les biens de la terre, que le Religieux réformé le plus rempli de l'esprit de son état. De là ce goût, cet attrait particulier pour méditer & imiter, autant qu'il est possible, la pauvreté de l'Homme-Dieu. De là cet éloignement pour

tout ce qui étale à nos yeux la magnificence des Princes, le luxe des Grands du monde, dans la richesse & la décoration de leurs maisons, de leurs jardins, de leurs équipages. Borromée en étoit si peu touché, que bien loin d'augmenter, ou d'embellir, ce que ses illustres Ancêtres lui avoient laissé dans ce genre, il ne prenoit pour son usage que l'endroit du Palais le plus pauvre, ou le moins commode.

Pie IV. avoit remarqué de bonne heure, & il vouloit faire remarquer, cet esprit de détachement de son Neveu, lorsqu'en le présentant à Dom Barthelemi des Martyrs, qui n'avoit point eu la complaisance d'admirer les superbes édifices que ce souverain Pontife faisoit élever à Rome, il lui dit : » Voici un jeune » Cardinal qui connoît & qui aime » autant que vous la magnificence » des jardins & des édifices «. Toute l'Histoire de notre Saint est remplie de faits qui montrent combien cet esprit de pauvreté, & ce mépris des richesses, se perfectionnoit toujours en lui.

Lorſqu'un Gouverneur de Milan, piqué de la fermeté du Cardinal à faire obſerver les Loix de l'Egliſe, lui ôta la Fortereſſe d'Arone, Fief le plus conſidérable de l'Etat, Charles en fut ſi peu touché, qu'il offrit de remettre de même tous ſes autres Châteaux. Jamais il n'eut aucune penſée de faire quelqu'inſtance auprès du Roi Catholique, pour que ce Fief lui fût rendu. Le Pape Grégoire XIII. avoit deſſein d'en écrire à Sa Majeſté pour ſe plaindre de cette injuſtice, qui fut réparée dans la ſuite : Borromée pria Sa Sainteté de ne prendre point cette peine, & d'employer plutôt ſon crédit auprès du Roi Catholique pour défendre les droits de ſon Egliſe.

On aſſure qu'il ne paroiſſoit jamais plus content, que lorſqu'après s'être appauvri pour nourrir les Pauvres, ou orner les Egliſes, on venoit lui dire les beſoins extrêmes de la *Ibid. p.* 820. maiſon, qui manquoit quelquefois du néceſſaire. Quoiqu'il logeât ſouvent chez lui des Evêques & d'autres Princes, il ne ſouffrit jamais dans le Palais Archiépiſcopal rien qui reſſentît

le luxe ; voulant ſans doute faire connoître par ſon exemple, que même dans la Cour des Cardinaux on peut pratiquer la pauvreté, & toutes les autres vertus Chrétiennes, ſans aucun danger de faire tort à ſa Dignité.

Notre Cardinal tâchoit d'inſpirer à tous les Miniſtres de l'Autel le même eſprit de pauvreté, dont il faiſoit ſon tréſor. De tous les vices il n'y en avoit point qu'il crût plus indigne d'une perſonne conſacrée à Dieu, que l'avarice ou la cupidité. Auſſi fit-il pluſieurs Ordonnances
Ibid. p. 820.
pour ôter l'abus, alors trop ordinaire, de prendre de l'argent pour l'adminiſtration des Sacremens. Il reprenoit ſévérement les Eccléſiaſtiques, les Evêques mêmes, qu'il connoiſſoit être attachés à leurs intérêts; & il profitoit de toutes les occaſions pour leur inſpirer des ſentimens plus élevés, plus dignes de leur auguſte caractere. Parmi pluſieurs autres exemples, nous nous contentons d'en rapporter ici deux ou trois.

Se trouvant un jour à Caprarolo,

Maiſon de plaiſance des Princes de Farnèſe, il ne s'y occupa que de l'affaire qui l'avoit amené en ce lieu, ſans jetter ſeulement un regard ſur mille raretés que l'art & la nature y ont raſſemblées, & qui excitent toujours l'admiration des Curieux. Un Prélat cependant s'empreſſoit fort de lui faire admirer tant de richeſſes & tant de beautés réunies : ſaint Charles, pour couper ſon long diſcours, ne lui dit que ces deux mots : *Il faut bâtir des maiſons éternelles dans le Ciel.* P. 819.

Le Cardinal Gambara, pour le loger dans ſon Palais de Bagneïa, le fit entrer par ſes jardins ; & chemin faiſant il s'étudia à lui en faire remarquer ce que les plus habiles mains y avoient réuni de beau, de rare, & de parfait. Borromée, tout occupé à des choſes plus ſaintes, ne répondoit rien ; mais ennuyé enfin du diſcours peu Eccléſiaſtique de ce Cardinal, il lui dit : *Monſeigneur, vous auriez beaucoup mieux fait d'employer votre argent à faire bâtir un Hôpital, ou un Monaſtere de Religieuſes.* Ibid.

Ibid. *Le jardin d'un Evêque doit être l'Ecriture-Sainte.* C'est la réponse que saint Charles fit dans une semblable occasion à un autre Evêque.

Sans aucun respect humain, & avec cette grande autorité que sa réputation lui avoit acquise, il fit une réprimande bien plus forte à l'un de ses Suffragans. Une Abbaye étant vacante dans un Diocèse de sa Province, l'Evêque envoya un Courier exprès au Cardinal Borromée, pour le prier d'employer son crédit auprès de Sa Sainteté, afin que cette Abbaye fût unie à son Evêché, qui étoit de peu de revenu. La réponse du Saint fut plus épiscopale que flat-
Pag. 820. teuse : il assura l'Evêque qu'il étoit toujours disposé à lui rendre tous les services possibles, pour l'assister dans les besoins spirituels de son Diocèse; mais que pour en augmenter les revenus, il n'en parleroit jamais; qu'il ne croyoit pas que cela fût nécessaire, puisque ses Prédécesseurs, parmi lesquels on comptoit des Saints, s'en étoient contentés; & que l'Abbaye avoit été fondée pour une autre fin. Il cita l'exem-

ple de Saint Auguſtin, qui demandoit à Dieu qu'il ôtât de ſon cœur l'amour des richeſſes, parce qu'elles ont un attrait violent, trop capable de retirer l'homme de l'amour des biens céleſtes, & de l'affection aux exercices ſpirituels. Il ajouta que ſi les ſoixante écus que cet Evêque avoit dépenſés pour lui envoyer un Courier, avoient été donnés aux Pauvres, ou à une Egliſe, l'emploi en auroit été plus juſte, & plus utile à ſon ſalut.

Les leçons qu'il donnoit à ce Prélat, Borromée les ſuivoit lui-même depuis ſa jeuneſſe. On n'entreprendra point de rapporter tous les traits de généroſité chrétienne qui montrerent ſon tendre amour pour les Pauvres: on ne doit point auſſi les paſſer tous ſous ſilence : ce ſeroit trop dérober à ſa gloire, & à l'édification du Lecteur.

Les Parens de Charles, fort recommandables eux-mêmes par leur charité envers les Membres affligés de Jeſus-Chriſt, ne virent qu'avec une ſainte joie que le plus jeune de leurs enfans les égaloit déjà, ou

les surpassoit dans l'exercice de cette vertu; & qu'à mesure que la Providence le combloit de plus grands biens, sa main s'ouvroit pour répandre de plus grandes aumônes.

En état de disposer de presque toutes les richesses de sa Famille, après la mort de son Pere & de son Frere, il régla sa conduite sur les conseils de l'Evangile. Amasser sur la terre des trésors qui doivent périr, lui parut une folie. Il crut au contraire que c'étoit une grande sagesse de sçavoir perdre peu, pour acquérir beaucoup, & distribuer les biens de la terre, pour s'assurer un trésor dans le Ciel. Tout pénétré de cette vérité si conforme aux inclinations de son cœur, il fit vendre les riches meubles, statues, médailles, & peintures de grand prix; & les grandes sommes qui provinrent de cette vente, il les employa d'abord à doter & établir un bon nombre des pauvres Filles. Il fit vendre de même une partie de son argenterie; & ces deniers furent distribués en plusieurs lieux de piété. Les Romains avoient admiré les premiers ces pieu-

ses profusions; & les Historiens reconnoissent que c'étoit encore peu, en comparaison de ce qu'on lui vit faire dans la suite.

Dès son arrivée à Milan, saint Charles fut également frappé du luxe des riches, & de la quantité de pauvres familles qui manquoient du plus nécessaire à la vie. Obligé de les secourir, puisqu'il étoit devenu leur Pere, il prévint leurs demandes mêmes, en faisant vendre à Rome, à Venise, ou ailleurs, tout ce qui lui restoit d'argenterie, ou de meubles précieux. Trente mille écus qu'il en retira, & qu'il fit distribuer aussi-tôt avec sagesse, servirent au soulagement des plus nécessiteux. Ayant perçu bientôt après quarante mille écus romains de la vente de sa Principauté d'Oria dans le Royaume de Naples, il ordonna à César Speciane, son Intendant, de faire son mémoire, pour distribuer sans délai tout cet argent aux Pauvres. L'Intendant le fit, & en multipliant ou grossissant par mégarde les articles, il alla jusqu'à quarante-deux mille écus: lorsqu'il s'apperçut de l'er- *Ibid.* p. 821.

reur, il en avertit le Cardinal pour corriger le mémoire : la réponse du Saint fut que *cette erreur étoit trop avantageuse aux Pauvres, pour l'effacer.* Les Pauvres de Milan reçurent donc en aumônes, & en une seule fois, au-delà du prix d'une Principauté.

Mais qui pourroit supputer les libéralités journalieres de S. Charles pendant tout le temps de son Episcopat? Parmi les bons Prêtres de sa connoissance il avoit choisi pour ses Aumôniers, ceux en qui il avoit reconnu plus de charité & de tendresse pour les Pauvres. L'un étoit chargé de donner à tous les Indigens qui faisoient connoître leurs besoins; & il devoit en avoir le Catalogue. L'autre destiné à découvrir & assister en secret les Pauvres honteux, s'appliquoit principalement au soin des Veuves & des Filles orphelines. L'Archevêque avoit non-seulement permis, mais expressément ordonné à tous les deux, de prendre auprès de son Econome tout l'argent qu'il faudroit pour ces sortes d'aumônes. Par ce moyen tout le Peuple de Milan se vit bientôt soulagé. Il est

vrai que l'Econome avoit de la peine à fournir à tout : souvent il se plaignoit au Cardinal même que la profusion de ses aumônes excédoit de beaucoup ses revenus, & toutes ses facultés. Charles ne se défiant jamais de la Providence, lui répondoit seulement que c'étoit ainsi qu'il falloit se comporter envers les Pauvres. Il ne croyoit pas qu'un Evêque, qui doit être le Pere des Pauvres, en pût jamais laisser passer un seul sans l'assister. Pour ne point se trouver lui-même dans le cas, lorsqu'il alloit dans les rues de Milan, il avoit toujours ou un Aumônier à son côté, ou une bourse sur lui. Ainsi, dit l'ancien Historien, *Ibid.* il y avoit toujours trois bourses ouvertes dans sa maison pour les Pauvres, au lieu que pour son service il n'y en avoit qu'une seule. Il pouvoit ajouter que cette quatrieme étoit encore aux Pauvres dans le besoin : nous en avons vu les preuves.

Mais le serviteur de Dieu sçavoit jeûner, pour pouvoir secourir plus abondamment les Pauvres : il avoit un grand nombre d'Officiers & de

Domestiques, quoiqu'il n'en eût point d'inutiles; & il les entretenoit tous d'une maniere convenable; les jeûnes au pain & à l'eau n'étoient que pour lui seul; toute son économie tournoit en faveur de ceux qui souffroient. S'il survenoit quelque cherté, ou disette, quelque nécessité publique & extraordinaire, il redoubloit ses aumônes suivant les besoins; & comme si tous les greniers de la Providence eussent été ouverts, il ne s'informoit point de son Econome s'il avoit de l'argent, ou s'il n'en avoit pas; il n'étoit occupé que des nécessités des malheureux. Les plaintes de l'Econome recommençoient toujours, & elles ne paroissoient que trop fondées; & la réponse ordinaire du Saint étoit, que la charité n'ayant ni bornes, ni limites, l'aumône qui en est l'effet, ne devoit pas non plus en avoir. C'étoit en lui le sentiment du cœur, le langage de la foi & de la charité, non celui de l'imprudence, ou de la présomption. Dieu l'autorisoit quelquefois par des miracles.

Il est vrai que la confiance du cha-

ritable Archevêque fut mise aussi quelquefois à l'épreuve. Dans plus d'une rencontre on se trouva dans le Palais sans vivres, sans argent, sans un morceau de pain. Mais il n'est pas moins vrai que, sans se donner d'autre soin que d'en avertir l'Ami de Dieu, on ne tardoit guere à éprouver la vertu de ses prieres, & les attentions de la Providence: à peine avoit-on senti le besoin, qu'on le voyoit finir. Nous en avons rapporté quelques exemples. Souvent des personnes de toute condition, Bourgeois, Marchands, ou Nobles, envoyoient en secret à leur Archevêque des sommes plus ou moins considérables pour ses propres besoins, & pour ceux des Pauvres: c'étoient quelquefois les circonstances du temps & du besoin, qui déceloient la main de Dieu. La Princesse Virginie de la Rouere, Veuve du Comte Frédéric, frere de saint Charles, lui légua par son testament vingt mille écus, pour satisfaire à ce qu'elle croyoit lui devoir: ce fut autant de gagné pour les Eglises, & pour les Pauvres;

saint Charles ne s'en réserva rien.

Ses amis les plus familiers s'avisoient quelquefois de le blâmer de ce qu'il avoit ainsi donné & distribué ses grands revenus, parce qu'il s'étoit mis par-là hors d'état de pouvoir donner toujours, en suivant
Ibid. p. 823. son inclination la plus forte. *Mais*, leur répondit une fois le Cardinal, *n'est-il pas beaucoup plus généreux de donner l'arbre avec ses fruits, que de ne donner que les fruits seulement ?*

Bien des personnes, qui ne manquoient d'ailleurs ni de piété, ni lumiere, auroient fort souhaité qu'il eût été moins généreux, ou, comme elles parloient, moins délicat & moins scrupuleux sur le point de la pauvreté. Du temps de la peste de
Ibid. p. 824. Milan, lorsque notre Archevêque avoit soixante, ou soixante-dix mille Pauvres à nourrir d'aumônes, le sieur Seneca lui dit qu'il auroit bien fait de conserver non-seulement tout son riche patrimoine, mais aussi tous les Bénéfices, & les autres biens qu'il avoit quittés; puisque dans le cas où on se trouvoit, il auroit pu soulager un si grand nombre de Pau-

vres, & ſauver la vie à pluſieurs.

La réflexion pouvoit paroître ſolide aux Sages du monde : elle parut peu chrétienne à ſaint Charles. Sans doute que c'étoit toujours pour lui un grand ſujet de conſolation de pouvoir aſſiſter les Miſérables, & nourrir les Pauvres. Il n'avoit pas eu d'autre intention dans la diſtribution qu'il fit d'abord de tous ſes biens ; & ce ſacrifice devoit être d'autant plus agréable à Dieu, qu'il fut plus prompt & plus entier. Si le nombre des Miſérables étoit peut-être moins grand alors, qu'il ne le fut quelques années après durant la contagion, ne l'eſt-il pas toujours aſſez pour exciter la compaſſion de ceux qui craignent Dieu, & pour obliger les riches à ſe dépouiller du ſuperflu en faveur de ceux qui manquent du néceſſaire ? Sans parler de ces Bénéfices multipliés, dont la pluralité ne peut qu'alarmer les conſciences un peu timorées, comment celle d'un Evêque ſeroit-elle tranquille, ſi, pour des néceſſités extraordinaires qui peuvent arriver, il fermoit les yeux à celles qui ſont

toujours présentes ; s'il entassoit ses revenus, & remplissoit ses coffres, tandis que bien des Peres Chrétiens ne peuvent ni donner du pain à leurs enfants, ni assurer quelquefois l'honneur de leurs filles, qu'en les établissant ?

On comprend donc quelle fut la réponse de saint Charles à la réflexion du sieur Seneca ; il assura qu'il ne pouvoit se repentir d'avoir distribué d'abord presque tous ses biens aux Pauvres, parce qu'en déchargeant sa conscience, il avoit prévenu le compte rigoureux qu'il auroit fallu rendre au jugement de Dieu de tant de superflu : il ajouta encore qu'un bon Evêque devoit être content du revenu de son Eglise, lui donner tous ses soins, & lui être fidele comme à sa véritable Epouse. C'étoit faire sans y penser une partie de son portrait. L'amour de saint Charles pour son Eglise de Milan ne pouvoit être plus pur, ni plus désintéressé ; & il lui a donné bien plus que ses soins. Il n'a redouté ni les disgraces, ni les persécutions, pour défendre ses droits : cent fois

il a expofé fa vie pour la confervation de fes Brebis ; & pour les nourrir, il s'eft réduit lui-même au-deffous du néceffaire.

Il a terminé fa vie par un témoignage éternel de fa tendreffe pour les Pauvres. Parce qu'il les regardoit comme fes enfans, il ne croyoit pas avoir de Parens qui lui fuffent plus proches pour être fes héritiers. On lui a entendu dire plus d'une fois, que s'il l'avoit pu, il leur auroit encore donné tous ces grands biens qu'il tenoit de fa Maifon; mais les Loix & les Subftitutions ne le lui permettant point, il a laiffé à chacun ce qui lui appartenoit, fe contentant de faire couler dans le fein des Pauvres ce dont il pouvoit difpofer, foit pendant fa vie, foit à la mort. S'il s'étoit quelquefois endetté, c'étoit toujours pour faire des aumônes. Cependant toutes fes dettes acquittées, le grand Hôpital de Milan retira encore des fommes bien confidérables de fon héritage. On loue plufieurs de fes illuftres Succeffeurs de l'avoir imité dans fes œuvres de charité : il fera toujours difficile de

l'égaler, & je ne sçai s'il seroit possible de le surpasser.

Il manqueroit quelque chose au sujet que nous traitons, si nous ne disions un mot de l'Hospitalité, si chere à saint Charles Borromée, qu'il la regardoit comme une vertu essentielle aux Evêques, & une de celles que saint Paul a le plus recommandées.

Dans cet esprit, le pieux Cardinal vouloit que sa maison fût toujours ouverte pour y recevoir, non-seulement les Pauvres, mais encore les Pélerins étrangers de toutes sortes de païs & de conditions. Il avoit établi un de ses Gentilshommes Préfet de l'Hospice, pour avoir soin que tous les Cardinaux, les Evêques, & les autres Prélats qui passoient par Milan, logeassent chez lui. Il les recevoit tous avec tant de libéralité, de joie & d'affection, que la plupart lui découvroient le fond de leur ame ; & prenoient quelquefois la résolution de l'imiter en bien des choses. Dans cette vue quelques-uns s'arrêtoient des mois entiers chez le Cardinal, qui leur

faisoit voir ses Colléges & ses Séminaires, avec les regles & l'ordre qu'il y avoit établis ; les invitoit à assister à ses Congrégations, & selon l'occasion, à ses Synodes, ou à ses Conciles Provinciaux ; quelquefois ils l'accompagnoient dans ses Visites Pastorales, ou partageoient avec lui les fonctions de l'Episcopat dans les Ordinations, ou dans la Consécration des Autels, &c.

Tout cela n'étoit pas moins utile à ces Prélats, que conforme aux intentions de saint Charles, qui faisoit ainsi servir l'hospitalité à plus d'une fin pour le bien de l'Eglise. C'étoit une chose précieuse pour lui, que de pouvoir profiter d'une occasion pour donner de bons conseils à son Prochain, l'édifier par de saints exemples, & lui enseigner les voies du Ciel. C'est ce qu'il tâchoit de faire à l'égard de toutes sortes de personnes, particulierement envers les Princes & les grands Seigneurs qu'il logeoit chez lui ; il prenoit plaisir de les faire manger dans le Réfectoire commun, & de faire lire pendant le repas quelque Livre

de piété. Plusieurs Cardinaux, ou Evêques, imiterent depuis cet exemple; & les Grands du monde, sans l'imiter, ne laissoient pas d'en être édifiés. Si saint Charles traitoit avec une affection particuliere les Seigneurs Grisons & Suisses, c'étoit pour cultiver la leur, & avoir plus de facilité à conserver ou à étendre la Foi Catholique dans leurs Cantons.

Cette multitude de Pélerins étrangers, tant Séculiers qu'Ecclésiastiques, ne pouvoit qu'engager le Cardinal Borromée à de très-grandes dépenses; & cependant il portoit la charité épiscopale bien au-de-là de ce que l'on appelle les droits de l'hospitalité. Si parmi les Evêques
Ibid. p. 812. qui alloient à Rome, ou qui en revenoient, il en trouvoit quelqu'un qui fût dans le besoin, il lui offroit généreusement ses chevaux, & de l'argent pour achever le reste de son voyage. Quelquefois il lui faisoit faire des habits neufs, souhaitant que les premiers Ministres de l'Eglise parussent toujours dans la décence conforme à leur dignité. Si quelqu'un

tomboit malade dans ſon Palais, il y étoit aſſiſté & traité tout le temps de ſa maladie, avec le même ſoin que s'il eût été le propre frere du Cardinal. C'eſt ce que l'on vit en 1576 dans la perſonne d'un Evêque de deçà les Monts. Les grandes occupations de ſaint Charles ne l'empêcherent pas de montrer toujours autant d'aſſiduité auprès du Malade, qu'il montra de généroſité après ſa mort par les funérailles qu'il lui fit faire à ſes propres dépens.

Tous les ſoirs le Maître-d'Hôtel préſentoit à l'Archevêque le Catalogue de tous les Etrangers qui ſe trouvoient logés chez lui ; & l'ordre qu'il avoit établi étoit tel, que quoiqu'il eût tous les jours un grand nombre d'Hôtes, ſur-tout dans les temps de Jubilé ou de Conclave, la tranquillité & le ſilence ne regnoient pas moins dans tout le Palais Archiepiſcopal, que s'il n'y eût eu que les ſeuls Domeſtiques. Borromée aimoit à faire aſſiſter tous ces Paſſans aux exercices ordinaires de la Maiſon, aux prieres, à l'oraiſon mentale, aux lectures, aux Conferences.

Lorſqu'il étoit à Rome, il exerçoit la même hoſpitalité dans ſon Palais de Sainte Praxede; on fut étonné de
Ibid. p. 814. la multitude de Pélerins qu'il y logea, & traita pendant le Jubilé de 1575. Les dépenſes qu'il fallut faire pour cette œuvre de charité, furent immenſes.

Lorſque l'Intendant de la Maiſon apporta les Livres de compte, il repréſenta l'impoſſibilité de fournir davantage à la dépenſe, ſi on n'en
Pag. 815. retranchoit beaucoup : *C'eſt le propre d'un Evêque*, dit le Cardinal, *de pratiquer l'hoſpitalité : vouloir l'empêcher de s'acquitter de ce devoir, ce ſeroit le priver de la plus grande gloire qu'il puiſſe avoir devant Dieu, &c.* Bien loin de penſer à diminuer cette dépenſe, qui effrayoit des Ames moins grandes, Borromée réſolut, la derniere année de ſa vie, de l'augmenter encore beaucoup en faveur de tous les Eccléſiaſtiques de ſon Diocèſe.

Pour leur ôter toute occaſion de ſe relâcher dans l'obſervance de la Diſcipline, il leur avoit déjà défendu d'aller loger dans les Hôtelleries

de la Ville, lorſqu'ils viendroient à Milan, & leur avoit fait préparer près du Palais une Maiſon, où avec toutes ſortes de commodités, ils trouvoient encore la décence & la ſûreté. Dans la ſuite il voulut les loger tous dans ſon propre Palais; & en cela il avoit encore des vues dignes de ſa prudence & de ſa charité Paſtorale. Cela, diſoit-il, ſera cauſe que pluſieurs Eccléſiaſtiques demeureront plus fixes dans leurs Paroiſſes; ils viendront plus rarement à Milan, & ne s'y arrêteront qu'autant qu'ils y ſeront contraints par la néceſſité des affaires. Etant toujours ſous nos yeux, ils apprendront par de bons exemples de quelle maniere ils doivent ſe comporter chez eux; ils s'accoutumeront à pratiquer à leur tour l'hoſpitalité, & à ſe loger les uns les autres, quand ils ſeront obligés de voyager dans le Diocèſe. Il eſt vrai que pluſieurs Curés le faiſoient déjà; quelques-uns avoient même défendu aux Cabaretiers de leurs Paroiſſes de loger aucun Eccléſiaſtique, afin qu'ils puſſent les recevoir dans leurs Maiſons Cu-

Ibid. p. 816.

riales, à l'imitation de leur saint Archevêque & selon ses desirs.

CHAPITRE XI.

Esprit Episcopal.

TOut ce qu'on a dit jusqu'ici étoit nécessaire, & suffira peut-être pour faire entendre ce qu'il faut seulement expliquer dans ce Chapitre. Ce n'est plus quelque vertu particuliere, ni quelqu'un des caracteres de l'esprit de saint Charles Borromée, qu'il s'agit maintenant de représenter. L'esprit Episcopal réunit excellemment toutes les vertus Chrétiennes & Pastorales, toutes les grandes qualités d'un saint Evêque; en un mot, tout ce qu'on peut trouver dans un Pasteur selon le cœur de Dieu.

Suivant les expressions de S. Paul aux deux premiers Evêques qu'il ait établis de sa main (Timothée & Tite) il faut qu'un Evêque soit un homme irrépréhensible, sobre, pru-

dent, grave, modeste, ennemi des procès & des disputes, désintéressé *. Il doit être juste, saint, vigilant, irréprochable, comme étant le Dispensateur & l'Econome du Seigneur, fortement attaché aux vérités de la Foi, telles qu'il les a reçues, afin qu'il soit capable d'instruire, d'exhorter selon la saine Doctrine, & de convaincre quiconque ose s'y opposer, ou contredire ce qui à été revelé **.

Que ne fait point entendre l'Apôtre par ce peu de paroles? Ces expressions néanmoins, en nous apprenant ce que c'est que l'esprit Episcopal, ne disent rien de trop. S'il n'est rien de plus élevé, ni de plus divin, que le Sacerdoce de la nouvelle Loi,

---

* *Oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse ..... sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem... modestum, non litigiosum, non cupidum.* 1. Tim. 3. v. 2. 3.

** *Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum .... non turpis lucri cupidum; sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem, amplectentem eum, qui secundùm Doctrinam est, fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in Doctrina sana*, &c. 2. Tim. c. 1. v. 7. 8. 9.

ne faut-il point que celui qui est appellé à cet auguste Ministere, pour ne faire avec Jesus-Christ qu'un seul Prêtre, un seul Evêque, & l'Epoux de la même Eglise, participe aussi à tous les caracteres de la sainteté de Jesus-Christ, pour ne vivre & n'agir que par son Esprit ?

La premiere qualité requise dans un Successeur des Apôtres est, une réputation sans tache : *Oportet ergo Episcopum irrepréhensibilem esse.* Si la pénitence suffit pour son salut, l'innocence, la justice toujours conservée, lui est nécessaire pour exercer avec plus de fruit & d'autorité les fonctions de son Ministere envers les autres : comment pourroit-il corriger en eux ses mêmes défauts qu'on remarqueroit en lui ? Comment sans la sobriété auroit-il cette vigilance continuelle qu'il doit à son Troupeau ? Comment réussiroit-il à le conduire selon les regles, s'il manquoit de prudence, ou de fidelité à ces mêmes régles ? Comment édifier sans modestie ; prêcher la chasteté sans l'aimer, & être le pere des Pauvres sans les nourrir ? Com-

ment perſuader aux Fideles la néceſſité & le mérite de l'hoſpitalité, s'il n'en donne pas lui-même l'exemple ; s'il n'a une charité qui embraſſe les plus inconnus, & qui n'exclut pas même les ennemis ?

L'Evêque ne doit pas être ſeulement le pere, mais auſſi le Juge du Peuple de Dieu ; il faut donc qu'il ſoit en quelque maniere ſans paſſion, ſage, doux, éclairé, humain, pacifique. Il fera aimer les loix de l'équité & de la modération chrétienne, autant qu'il ſe montrera lui-même ennemi des conteſtations & des querelles, toujours détaché de ſes intérêts particuliers. La louable paſſion de gagner des Ames à Jeſus-Chriſt, eſt la ſeule eſpéce d'avarice qui ſoit permiſe à un Evêque. C'eſt à lui à inſtruire ſon Troupeau de toutes les vérités de la Foi, & à les défendre ces vérités ſaintes contre tous les efforts des ennemis de la Religion ; il faut donc qu'il ſoit auſſi puiſſant en paroles qu'en œuvres pour fermer la bouche à tous les blaſphémateurs, hérétiques, ou libertins.

Les Lecteurs attentifs me prévien-

nent sans doute ici : toutes ces grandes qualités, qui font le parfait Evêque, on les voit dans saint Charles Borromée, & on lui fait sans peine la juste application de tous ces caracteres de l'esprit Episcopal. Ce fut cet esprit, dit un célebre Evêque de France, qui conduisit tous les desseins du saint Cardinal, qui anima toutes ses œuvres ; il n'y eut rien de difficile qu'il ne surmontât. Le Prince du siecle s'opposa envain à ce qu'il avoit entrepris pour détruire son régne : les ruses de Satan furent confondues, & tous ses efforts inutiles. Par-tout saint Charles remit la splendeur dans la célebration de l'Office Divin : la majesté religieuse dans les Temples, le respect dans les lieux saints ; la doctrine & le bon exemple parmi les Prêtres ; la discipline reguliere dans les Monasteres : l'ordre dans les dévotions publiques ; la piété dans les Confrairies, & la pratique des vertus Chrétiennes dans les familles.

M. Godeau.

Entre tous les Peuples d'Italie, on reconnoissoit à Rome les Milanois à leur modestie & par le réglement de

leurs mœurs. Le Diocèſe & toute la Province du ſaint Métropolitain changerent de face ; & on les vit auſſi heureuſement cultivés, qu'ils avoient été autrefois négligés ; les Evêques Suffragans trouverent dans la vie, & la conduite de l'Archevêque, le modele de la leur, & l'exemple de toutes les vertus qu'ils devoient pratiquer ; ils puiſerent dans ſon eſprit les lumieres qu'ils répandirent dans ceux de leurs Prêtres & de leurs Peuples. Dans ſes Conciles ils apprirent l'art de conduire leurs Diocèſes, & ils n'eurent qu'à marcher ſur ſes traces pour bien fournir la carriere Epiſcopale. Ils trouvoient toujours dans ſes avis la réſolution de leurs doutes, & dans ſes paroles de conſolation le reméde à leurs peines. Souvent pendant leur vie il avoit partagé leur ſollicitude Paſtorale, & il en aida pluſieurs à faire une ſainte mort. Dans ce paſſage terrible il adouciſſoit leurs maux, diminuoit leurs craintes, & relevoit leurs eſpérances, par les paroles qui ſortoient de ſa bouche, & qui pénétroient juſqu'au fond de leur cœur.

Les Brebis ne le trouverent pas moins secourable que les Pasteurs : & ses soins s'étendirent encore plus sur les Pauvres que sur les Riches du Monde, parce qu'il voyoit en eux une plus vive image du Sauveur, dépouillé de toutes les richesses de sa gloire, pour enrichir notre pauvreté. Les Orphelins reconnoissoient en lui un véritable pere; les Opprimés, un défenseur; les vices, un fléau; les vertus, un modéle, & toutes les bonnes œuvres un appui. Enfin tous les Ouvriers Evangéliques pouvoient apprendre de ce grand Archevêque, à ne se regarder comme les Disciples, & les Ministres de Jesus-Christ, qu'autant qu'ils veilloient à la garde de leurs Brebis, en travaillant à leur propre salut.

Saint Chrysostôme dans son second Livre du Sacerdoce, semble réduire toutes les vertus d'un Evêque à l'amour de Dieu & de son Eglise. Pour consoler son ami Basile, mortellement affligé d'avoir été forcé d'accepter l'Episcopat, ce Pere vouloit lui persuader qu'il en étoit digne, par cela seul que dans l'occa-

L. 2. c. 1.

sion

ſion il avoit donné des preuves d'une ardente charité. Il remarquoit que lorſque le Fils de Dieu voulut établir Simon-Pierre, Chef de ſon Egliſe, il lui demanda juſqu'à trois fois s'il l'aimoit, & s'il l'aimoit plus que tous les autres : *Diligis me plus his?* Sur la réponſe toujours conſtante de cet Apôtre, le Sauveur lui dit autant de fois : *Paiſſez mes Agneaux : paiſſez mes Brebis.* *Jo.* 21. v. 15. 16. 17.

Le Maître, continue ſaint Chryſoſtôme, ne demande point à ſon Diſciple s'il l'aime, pour l'apprendre de ſa bouche, comme s'il l'ignoroit, lui qui pénétre ce qu'il y a de plus caché dans les cœurs, mais par cette interrogation il a voulu faire connoître à tous ſes Diſciples, & à leurs Succeſſeurs, combien le gouvernement de ſon Troupeau lui étoit cher ; & quelle récompenſe méritent ceux qui conſacrent tous leurs travaux à ce qui eſt ſi précieux aux yeux de Jeſus-Chriſt même.

Le même ſaint Docteur ne laiſſe pas de faire voir dans la ſuite de ſon Ouvrage, & conformément à la doctrine de ſaint Paul, qu'il n'eſt point

de vertu morale qui ne doive entrer dans ce qui fait proprement la perfection d'un Evêque : car il veut que sa vocation soit divine, sa doctrine pure, l'innocence de ses mœurs entiere, & son désintéressement parfait. La prudence & la fermeté doivent accompagner sa vigilance. Mais toutes ces vertus, & leurs semblables, sont comme un écoulement de la charité : c'est le saint amour qui en est la racine, l'ame, & la mere : c'est la charité qui les forme, qui leur donne l'activité & le mérite.

Le véritable Pasteur fait connoître son amour pour Dieu, par celui qu'il a pour son Eglise, & son amour pour l'Eglise ne devient sensible que par le sacrifice qu'il lui fait de ses intérêts particuliers, de ses plaisirs, de son repos, de sa santé, & enfin de sa vie même, quand il est nécessaire de l'exposer & de la perdre pour le salut de ses Brebis. Il n'est point de plus grande charité que celle qui nous fait donner nôtre vie pour nos amis : les Apôtres & les Martyrs ont signalé leur amour pour Jesus-Christ, en répandant leur sang pour

la confeſſion de ſon nom ; & les ſaints Evêques prouvent de même la ſincérité de leur amour pour l'Egliſe, en bravant la mort, s'il le faut, ou pour défendre ſes droits ſacrés, ou pour ſecourir ſes enfans dans le beſoin : plus leur péril eſt preſſant, plus le Paſteur doit ſçavoir le mépriſer, pour n'écouter que ſon devoir.

C'eſt auſſi ce qu'on a vu faire à ſaint Charles dans mille occaſions, dans les cruelles perſécutions que lui ſuſcitoient les ennemis déclarés de la Diſcipline & de la Réforme : dans les viſites Apoſtoliques ſur des Montagnes affreuſes, parmi des Peuples ſauvages, & particulierement dans les Hôpitaux de Milan durant le feu de la peſte. Toute l'Hiſtoire du ſaint Prélat ne nous repréſente que des exemples de charité la plus héroïque. Tout brûlant de ce feu, il ne vivoit que de Dieu, ou pour Dieu : il ne veilloit, ne prioit, ne travailloit, ou ne ſouffroit que pour les intérêts de l'Egliſe. Il ne ſçavoit ni ſe réjouir que de ſes conquêtes ou de

ses victoires sur l'erreur, ni s'affliger que de ses pertes, ni trembler qu'à la vue des maux qui la menaçoient, tantôt de la part des Infideles, tantôt de celle des Hérétiques, ou des mauvais Chrétiens. Si les grands armemens des Turcs contre une partie de la Chrétienté, ou les pratiques sourdes des Luthériens, des Zuingliens, & des Calvinistes, qui s'efforçoient de répandre l'impiété jusques dans le Diocèse de Milan, exciterent quelquefois tout le zele de notre Saint, & le porterent à redoubler l'ardeur de ses prieres, avec la rigueur de ses pénitences, le déréglement des mœurs qu'il lui fallut long-temps combattre dans le Clergé, & dans le Peuple, lui coûta-t-il moins de fatigues & de larmes?

Par une bénédiction spéciale du Ciel il vit bientôt un changement, jusqu'à un certain point; mais ce qui pouvoit édifier les autres, accoutumés à regarder les choses plus superficiellement, ne rassuroit pas un Pasteur aussi tendre qu'éclairé. Un

ſeul ſcandale dans un coin du Diocèſe : la perte d'une ſeule Brebis, il n'en étoit pas moins vivement touché, que s'il eût dû s'imputer à lui-méme tout le mal que les autres faiſoient, ou qui leur arrivoit : parce qu'il les aimoit en Dieu, il étoit affligé, & de leurs péchés, & de leur perte.

De là ce ſurcroît, ou ce renouvellement, de pénitence que nous avons quelquefois remarqué : ce qu'un motif d'obéiſſance l'avoit engagé d'adoucir dans ſes auſtérités, le zèle du ſalut des Ames le lui faiſoit reprendre, quand il apprenoit la chute ou le péril de quelque Fidele. De là encore ces viſites pénibles, & ſi réïtérées pour aſſurer l'exécution des Réglemens qu'il avoit portés, comme autant de digues contre les paſſions. De là enfin cette ſollicitude continuelle, où on le voyoit toujours, & qu'il recommandoit avec tant de force, non-ſeulement à tous les Miniſtres qui travailloient ſous lui, mais encore à tous les Evêques avec qui il avoit à traiter, ſoit dans ſa

Province, soit quelquefois dans la Cour Romaine.

Dans quelque époque de sa vie, ou de son Episcopat, qu'on considere le Cardinal Borromée, on trouvera toujours de nouvelles preuves de son travail, de sa vigilance sur lui-même, & sur son Troupeau. Sur quelque Chapitre de cette Histoire qu'on veuille jetter les yeux, on ne verra presqu'autre chose, dans une matiere d'ailleurs si riche & si variée. En parcourant les actions immortelles, & les glorieuses entreprises du saint Prélat, on se formera une juste idée de l'esprit Episcopal.

On comprendra que lorsque le zèle de la gloire de Dieu, ce feu céleste, a une fois embrasé le cœur d'un Evêque, il éleve son esprit, & en l'élevant lui fait connoître toute l'étendue de ses devoirs; lui donne le desir, la volonté, la force de les remplir tous, & lui en fournit les moyens. On le voit exécuter ce que les autres ont de la peine à comprendre. Ce qui touche peu les uns, parce qu'ils ne réflechissent pas assez sur

les fonctions augustes de leur dignité : ce qui peut en effrayer plusieurs autres, parce qu'ils manquent de courage pour se prêter sans exception à ce qui demanderoit de leur part une sollicitude perpétuelle, & une constance à l'épreuve de tout, voilà ce qui fait l'occupation la plus sérieuse, la moins interrompue d'un Pasteur zélé, véritablement digne d'être appellé un Successeur des Apôtres; il entre dans leurs travaux par leur esprit.

Aussi instruit des devoirs de l'Episcopat, que jaloux de les remplir, l'homme Apostolique travaille autant que la Grace l'en rend capable : travaillant beaucoup, il travaille avec ordre, & n'est jamais satisfait de son travail, lorsqu'il lui reste quelque chose à faire. On peut admirer la grandeur & le succès de ses entreprises; il ne s'humilie pas moins devant Dieu, & parce qu'il lui rapporte sincérement tout ce qu'il fait de bon, & parce qu'il n'attribue qu'à ses péchés, ou à sa propre foiblesse,

tout ce qui paroît défectueux dans ses bonnes œuvres.

» Lorsque vous aurez accompli » tout ce qui vous est commandé, » dites : Nous sommes des Serviteurs » inutiles ; nous avons fait ce que » nous étions obligés de faire «. C'est la leçon que Jesus-Christ conversant encore sur la terre faisoit à ses Disciples, & que son Esprit avoit gravée depuis dans le cœur de saint Charles, pour le rendre capable des plus grandes choses, sans l'exposer au danger de perdre, ni l'humilité, ni les sentimens d'une reconnoissance proportionnée aux dons excellens dont le Ciel aimoit à l'enrichir.

Il y a sans doute des graces particulieres que Dieu réserve aux Pasteurs selon son cœur : Graces d'état, nécessaires pour leur propre conduite, & pour celle de leurs Brebis : Graces, qui les éclairent pour

---

* *Cùm feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus; quod debuimus facere, fecimus.* Luc. 37, v. 10.

leur faire discerner sûrement entre les voies de Dieu, & les profondeurs de Satan; Graces enfin qui, en les remplissant d'une lumiere toute spirituelle, leur donnent droit de dire avec l'Apôtre : » Pour nous, » nous avons l'Esprit de Jesus- » Christ : » *Nos autem sensum Christi* » *habemus.* I. Cor. 2. v 16

Combien de fois dans les plus grandes affaires, dans des entreprises difficiles, & les circonstances les plus critiques, n'a-t-on pas eu le plaisir de reconnoître en la conduite de saint Charles cet Esprit de Jesus-Christ, cette lumiere divine, qui lui découvroit ce qui étoit voilé pour les autres ! Nous n'ajouterons ici qu'un seul trait à tous ceux qu'on a déjà pu remarquer dans la suite de son Histoire.

La derniere année de sa vie on vouloit lui présenter une Fille dont la vertu, admirée de tous les Milanois, faisoit le sujet le plus ordinaire de leurs entretiens. Au milieu du Monde, cette Fille adroite faisoit J. B Juss l. 8. c, 28. p. 774.

profession de la plus haute piété. Ayant consacré sa pureté à Jesus-Christ, les austérités & les prieres paroissoient être toute sa nourriture. Les Ecclésiastiques, comme les Laïques, les Grands ainsi que le Peuple, depuis long-temps ne la regardoient qu'avec des sentimens de vénération ; on avoit recours à elle dans les doutes, les peines, ou les afflictions.

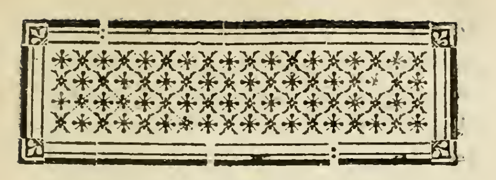
Cependant ce qu'on en rapporta enfin à saint Charles ne put exciter sa curiosité, & il refusa de lui parler avant de s'être mieux assuré de la solidité de sa vertu ; il la fit d'abord examiner par le Pere Adorne, Jésuite, homme, dit l'ancien Auteur, fort intérieur & éclairé dans la conduite des Ames. Le Pere Adorne cependant y fut trompé ; mais le rapport avantageux qu'il fit de la sainteté de la Dévote, ne put tromper saint Charles. Si la charité du Carnal le portoit à bien penser de tout le monde, & en particulier des personnes qui faisoient profession publique d'une exacte régularité, l'esprit

de Jesus-Christ lui faisoit aussi distinguer les œuvres de sa grace, d'avec les œuvres de Satan transformé en Ange de lumiere. Sur le recit même de ceux qui relevoient davantage les pénitences incroyables & les vertus d'éclat de cette Fille miraculeuse, le saint Archevêque ne reconnoissoit pas un caractere de sainteté. Pour avoir donc une preuve plus claire de l'esprit qui la conduisoit, il résolut de la mettre dans un Monastere de Religieuses réformées, où elle seroit examinée de plus près pendant un temps considérable.

Mais la prétendue Sainte n'attendit point cette épreuve pour se démasquer: sa chute apprit à tout Milan que l'orgueil l'avoit conduite au désordre, & qu'une longue hypocrisie avoit servi de voile à un commerce honteux. Ses anciens admirateurs, c'est-à-dire tous ses Concitoyens, reconnurent qu'ils avoient été trompés, & que leur Archevêque avoit véritablement l'esprit de Dieu: cet esprit qui, se communiquant avec plénitude aux saints Evêques, aux

Pasteurs qu'il a lui-même choisis & formés ; les conduit, les éclaire & les dirige dans toutes les fonctions du divin Ministere. Et c'est ce que nous appellons *l'Esprit Episcopal.*





L'ESPRIT DE *SAINT CHARLES BORROMÉE*,

CARDINAL DE SAINTE PRAXEDE, ARCHEVÊQUE DE MILAN.

LIVRE VIII.

CE qui diſtingue plus particulierement le Cardinal Borromée, & ce qui le caractériſe, c'eſt un eſprit d'ordre & d'arrangement, qui ſembloit lui être propre, & qui l'a mis en état de faire ſeul, & en aſſez peu de temps, ce que pluſieurs autres n'auroient pu

entreprendre, ou ce qu'ils auroient eu de la peine seulement à ébaucher dans le cours de plusieurs années. A mesure qu'on réflechit sur ses belles actions, on s'apperçoit que l'esprit d'ordre présidoit à tout ; une entreprise suivoit naturellement de l'autre. En vrai Pasteur, il se croyoit obligé de ne rien négliger pour rendre son Troupeau semblable à lui-même ; en faisant marcher le Clergé & le Peuple dans les sentiers de la Justice Chrétienne.

De là cette attention à bien connoître l'esprit & les autres qualités de ceux qui se destinoient au service des Autels. De là ces examens réïtérés de leur vocation, de leurs mœurs & de leurs études, afin de former & de fournir aux Peuples de dignes Ministres des Sacremens & de la Parole. De là encore tant de saintes Ordonnances, méditées avec soin, concertées souvent avec les Evêques ses Suffragans, & confirmées par le sceau de l'autorité Pontificale. Et parce que tous les Réglemens serviroient de peu ; si on n'en assuroit l'exécu-

tion pour la ſuite des temps, de là ces fondations, & ces établiſſemens, deſtinés à perpétuer dans les ſiecles futurs tout ce que le ſaint Archevêque avoit eu le courage d'entreprendre, & le bonheur d'exécuter pour le bien de ſon Diocèſe & de ſa Province; on pourroit dire auſſi pour l'avantage de toutes les Egliſes: car quel eſt le Royaume Catholique qui n'ait point adopté quelque partie des Réglemens de ſaint Charles? Le ſçavant Clergé de France ne le céde pas à celui d'Italie dans cette louable émulation.

Le grand nombre d'établiſſemens, & les fondations dont on eſt redevable au zèle de Borromée, intéreſſent preſqu'également les deux Sexes, les Riches & les Pauvres, tous les états & toutes les conditions, parce que ſaint Charles avoit en vue, & le bien général de l'Egliſe, & le bien particulier de ſon Troupeau. En ſuivant l'ordre des temps, nous avons fait mention de ces différens Colléges, Séminaires,

Hôpitaux, Monasteres, ou autres Maisons de piété érigées par S. Chales pour l'utilité publique; il nous reste à expliquer maintenant la Discipline & les Régles qu'il y établit. Nous nous conformerons au bel ordre qu'il a lui-même observé, en parlant d'abord de l'établissement des Ecoles de la Doctrine Chrétienne; ce fut vers cet important objet qu'il porta ses premieres attentions, dans le dessein de bannir l'ignorance du Clergé & du Peuple, & de préparer de loin des Ministres à l'Eglise.



CHAPITRE PREMIER.

Etabliſſement des Ecoles de la Doctrine Chrétienne.

DAns le temps que Charles Borromée, encore jeune Cardinal dans la Cour du Pape Pie IV, commençoit à faire ſes délices de l'étude de la Religion : tandis que dans une Société ſçavante d'illuſtres Amis il ſe délaſſoit des travaux du jour, par des pieces d'érudition ou d'éloquence, dont chacun des Académiciens aimoit à ſe faire honneur dans leurs Conférences de nuit, Charles s'occupoit toujours moins de toutes ces brillantes productions, que des beſoins plus réels d'un Peuple qui lui étoit devenu cher, en devenant ſon Troupeau particulier. Ce qui pour un autre auroit été peut-être le fruit de ſes tardives réflexions, ſe préſenta d'abord à celles du jeune Archevêque ; & il ne differa point juſqu'à ſon arrivée à Milan pour donner des marques de ſon amour paternel

à cette portion du Troupeau que l'on voit trop souvent la plus négligée.

L'entier relâchement de la Discipline, & la dépravation presque générale des mœurs, lui firent comprendre que si l'ignorance des principaux Mysteres de la Religion étoit très grande parmi les Diocésains, elle le devoit être encore plus dans les jeunes enfans, dont les parens eux-mêmes si peu instruits, n'étoient point aidés par les soins de Maîtres qui fussent établis pour cela. Borromée en fit d'abord une de ses plus sérieuses occupations; & lorsqu'il en-
Ibid. p. 701. voya à Milan le célebre Ormanete avec la qualité de son Grand-Vicaire, il le chargea de prendre un soin particulier de la Doctrine Chrétienne; lui recommanda d'en faire des Ecoles par-tout où il pourroit; d'y veiller lui-même, & de chercher des personnes qui pussent & qui voulussent s'y appliquer sérieusement. Quelques bons Prêtres en avoient déjà érigé quinze, & le Vicaire Général en établit autant: c'étoit encore bien peu pour un vaste Diocèse. La perfection de cette bon-

ne œuvre étoit réservée au zèle & à la présence du Cardinal.

Dès son arrivée à Milan, l'Archevêque encouragea par les témoignages les plus distingués d'estime & d'amitié, tous ceux qu'il trouva déjà appliqués à cette œuvre de charité ; & dans son premier Concile Provincial il fit un Décret spécial pour obliger tous les Curés d'assembler dans l'Eglise, au son de la cloche, tous les enfans de leurs Paroisses pour leur faire le Catéchisme les Dimanches & les Fêtes. Il convoqua en même temps tous les Pasteurs de la Ville ; & afin de réveiller leur zèle sur un devoir si important, il leur en montra l'indispensable obligation, la nécessité, les avantages, & enfin le commandement positif que leur en faisoit le saint Concile de Trente. Il ordonna encore aux Prédicateurs d'exhorter souvent dans leurs Sermons, les peres & les meres d'envoyer aux Catéchismes, tant leurs enfans que leurs Domestiques. Quoique la fonction d'instruire des vérités de la Religion appartienne proprement aux seuls Ministres de

l'Eglise, il y avoit à Milan quelques personnes du siecle, recommandables par leur piété, qui se donnoient la peine de catéchiser les enfans, supléant ainsi en quelque maniere à la négligence trop commune des Pasteurs.

Notre Archevêque ne dédaigna pas d'assembler tous ces pieux Catéchistes, de louer leur zèle, & de leur en faire espérer la récompense; puisqu'il n'est rien, dit-il, de plus saint, ni de plus agréable à Dieu, que de coopérer au salut des Ames. Enfin il exhorta si fortement tout le monde à contribuer à ses pieux desseins, qu'en fort peu de temps on vit un grand nombre de personnes, de l'un & de l'autre sexe, entrer dans ses vues pour l'instruction de la Jeunesse Chrétienne. Le saint Cardinal se rendoit lui-même tantôt dans une Eglise, tantôt dans une autre, pendant qu'on y faisoit le Catéchisme; il remarquoit de quelle maniere chacun s'y comportoit, & donnoit les avis, ou les ordres nécessaires, pour que tout s'y fît avec plus de régularité & de profit.

Le Cardinal avoit déjà formé le deſſein d'établir une Congrégation particuliere, & toute dévouée à ce qu'il regardoit, avec raiſon, comme une partie du Miniſtere Apoſtolique. Il choiſit cependant pluſieurs Eccléſiaſtiques, des plus capables ou des plus expérimentés dans cet exercice, & en les envoyant en d'autres Villes, Bourgs & Villages de ſon Diocèſe, il leur donna un pouvoir particulier de fonder des Ecoles de la Doctrine Chrétienne, ſur le modéle de celle de Milan. Il défendit expreſſément aux Curés de les traverſer en quelque maniere, ou plutôt il leur ordonna de les aſſiſter dans cette entrepriſe. Dieu y répandit tant de bénédictions, que bientôt il n'y eut point de Paroiſſe dans tout le Diocèſe de Milan, ſur les Montagnes, comme dans les Vallées les plus reculées, où on ne vît de ces ſortes d'Ecoles, deſtinées à inſtruire les enfans de leur Religion, en les formant à la crainte de Dieu.

Les fruits en furent ſi ſenſibles, qu'il n'étoit plus rare de trouver de

jeunes personnes de dix ou douze ans, qui parloient fort pertinemment des vérités de notre sainte Religion, & déjà en état d'instruire leurs peres; au lieu qu'auparavant, les Vieillards sçavoient à peine l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique. Avec plus d'instruction on voyoit aussi plus de piété:
Ibid. p. 74. on avoit plus de goût pour la Parole de Dieu, pour la lecture des bons Livres, & pour le chant des Pseaumes. Les Sacremens étoient plus fréquentés par les Fideles, & administrés avec plus de décence par les Pasteurs: tout se renouvelloit heureusement dans le Diocèse Quelle consolation pour un Evêque du caractere de saint Charles!

Pour favoriser les progrès de ces beaux commencemens, il falloit assurer la solidité & la perpétuité des Ecoles de la Doctrine Chrétienne. Il falloit les rendre toutes uniformes, les lier ensemble, & n'en faire qu'un même corps, sous un même gouvernement, établi lui-même sur les mêmes loix. C'est le projet que saint

Charles méditoit depuis quelque temps, & qu'il exécuta heureusement.

On a parlé ailleurs de l'origine & de l'esprit de la Congrégation appellée des *Oblats de saint Ambroise*. Comme cette utile Société doit proprement sa naissance, & son principal lustre, au zèle de saint Charles, on peut dire aussi que saint Charles fut redevable en partie aux services de cette Congrégation, du bel ordre qu'il établit dans tout son Diocèse. Elle le servit utilement pour fonder & remplir plusieurs Écoles Chrétiennes ; & lorsque le Cardinal réunit en un même corps toutes ces Ecoles, tant celles de la Ville de Milan, que celles de tout le Diocèse, il en donna la conduite & la direction aux Oblats de saint Ambroise. Il leur prescrivit en même temps des Régles si sages, qu'en les mettant en tout dans la dépendance de leur Archevêque, ils pourroient néanmoins conduire facilement le grand ouvrage, quand même les Archevêques & les autres Supérieurs Ecclésiastiques n'en prendroient aucun soin.

Quelques-unes de ces Régles sont générales pour la conduite de la Congrégation : les autres particulieres pour régler les devoirs, tant des Officiers, que des Catéchistes de chaque Ecole. Les noms, les qualités, les pouvoirs, les fonctions des uns & des autres, la maniere de lesélire, & le temps que chacun doit rester en place, tout est exactement prescrit.

Pour empêcher que le temps ne fît oublier ou négliger ces Régles, Borromée ordonna que les Officiers particuliers de chaque Ecole de la Ville, s'assembleroient toutes les Fêtes dans l'Eglise de saint Dalmace avec les Officiers Majeurs, & qu'en présence du Prieur Général, chacun rapporteroit l'état présent de son Ecole, le fruit & le progrès qu'il y auroit remarqué, ou quel désordre y seroit arrivé, afin d'y remédier promptement. En moins de demi-heure le Géneral, & tous les premiers Officiers de la Congrégation, étoient parfaitement instruits de l'état de toutes les Ecoles Chrétiennes de la Ville, pour en délibérer ensuite,

&

& y pourvoir ſelon qu'il ſeroit déterminé dans l'aſſemblée.

Notre Cardinal voulut encore que partout le Diocèſe, dans les Villes & les Bourgs conſidérables, on fît de ſemblables aſſemblées ; & que de temps en temps on envoyât le réſultat à celle de Milan, pour qu'elle fût en état de pourvoir, ſoit par lettres, ou autrement, à ce qu'il y auroit à faire, à corriger, ou à perfectionner. Cela ne diſpenſoit pas le Général, ni les autres Officiers Majeurs de la Congrégation, de viſiter au moins une fois l'année toutes les Ecoles du Diocèſe ; & d'en faire le rapport dans une Congrégation ſolemnelle, en préſence de l'Archevêque, ou de ſon Grand-Vicaire.

Une des choſes qui édifioient, & ſurprenoient agréablement les Evêques étrangers, quand ils ſe trouvoient à Milan, étoit l'ordre de ces Aſſemblées, qui ſe faiſoient à ſaint Dalmace. L'exactitude des relations ſur l'état des Ecoles Chrétiennes, ou ſur ce qui s'y pouvoit paſſer ; & l'économie avec laquelle toute cette entrepriſe étoit conduite, les rempliſ-

ſoient de tant d'admiration, qu'ils diſoient quelquefois qu'on ne connoiſſoit rien de plus beau, ni de mieux réglé dans toute la Diſcipline de la Religion Chrétienne.

Comme toutes les Brebis de ſaint Charles lui étoient également cheres, il avoit auſſi les mêmes ſoins de l'inſtruction & de l'éducation des jeunes perſonnes de l'un & de l'autre ſexe ; il leur donnoit des Maîtres & des Maîtreſſes d'Ecole dont la piété & la capacité étoient bien éprouvées. Quoiqu'il les eût bien choiſis, il veilloit encore avec tant de ſoin à leur perfection, que ſelon le témoignage de l'Auteur contemporain, pluſieurs de ces Catéchiſtes, tant de l'un que de l'autre ſexe, étoient parvenus à ce point de ſainteté, que pour la pureté des mœurs & l'innocence de leur vie, on pouvoit les comparer aux Chrétiens de la primitive Egliſe. La Jeuneſſe étoit bien en de telles mains.

Auſſi Borromée employoit-il avec confiance le miniſtere de ſes chers Oblats dans pluſieurs œuvres importantes pour le ſervice de ſon Dio-

cèſe. C'étoient des Miniſtres tout formés, propres à toute œuvre de piété, ſans intérêt particulier, ſans volonté propre, ne ſçachant qu'obéir au Prélat, toujours prêts à aller où il voudroit les envoyer, & à faire pour la gloire de Dieu, ou le ſervice du Prochain, tout ce qu'il jugeoit à propos de leur ordonner.

Une obéiſſance ſi entiere dans toute une Congrégation déjà remplie de bons Sujets, fut d'une grande reſſource à ſaint Charles pour donner des ſecours ſpirituels à pluſieurs Peuples qui en manquoient, & pour remplir bien des Cures depuis trop long-temps abandonnées ou très-mal ſervies, ſoit à cauſe de la pauvreté des unes, ou parce que les autres ſe trouvoient ſituées dans des lieux incommodes, ſtériles, & quelquefois remplis ou environnés d'Hérétiques. Plus ces fideles Miniſtres s'efforçoient de ſervir purement l'Egliſe & le Public, en répandant la bonne odeur de J. C. autant par leur parfait déſintéreſſement, & la pureté de la Doctrine, que par leurs travaux, plus le Cardinal Borromée prenoit

plaisir à leur marquer sa confiance; il leur en donna des preuves bien réelles, lorsqu'il ôta à un autre Corps Religieux le soin, la conduite & l'administration de ses Colleges, & de tous ses Séminaires, pour les confier à perpétuité aux Freres Oblats.

J. B. Juss. l. 2. c. 5. p. 95. 97.

Le Serviteur de Dieu avoit ses raisons, & il ne pouvoit en avoir que de bonnes; mais sans vouloir pénétrer ses intentions, on peut bien présumer que la principale étoit de faire mieux observer par-tout l'uniformité de l'enseignement. C'est dans les Ecoles Chrétiennes que les jeunes Enfans sucent, pour parler ainsi, le premier lait de la Religion; c'est là qu'ils en apprennent les premiers élemens, selon leur portée; ils s'avancent ensuite pour l'instruction dans les Colleges, & c'est dans les Séminaires qu'ils travaillent à se perfectionner. Il importe donc beaucoup que les Maîtres soient bien choisis, & que les jeunes gens qu'on leur confie pour en faire des Chrétiens, & des Ministres de Jesus-Christ, soient exactement élevés

dans les mêmes principes de Doctrine, formés dans le même esprit & par les mêmes mains. Ce projet étoit digne de la sagesse & du zèle de saint Charles.

Il travailloit donc moins à son propre ouvrage, qu'à celui même du S. Esprit en donnant tous ses soins à affermir, étendre, accréditer sa Congrégation des Oblats ; & par leur ministere donner le dernier dégré de perfection aux Ecoles Chrétiennes de son Diocèse. Ce nouvel établissement eut un tel succés, qu'à la mort du saint Archevêque il se trouva, tant dans la Ville, que dans le Diocèse de Milan, sept cents quarante Ecoles de la Doctrine Chrétienne, deux cents soixante & treize Officiers Généraux, mille sept cent vingt-six Officiers particuliers, trois mille quarante Catéchistes, & quarante mille quatre-vingt dix-huit Ecoliers, sous leur Discipline.

Nous avons remarqué qu'avant l'arrivée du Saint dans son Eglise, à peine y connoissoit-on une trentaine de petites Ecoles Chrétiennes ; & il y avoit aussi peu d'ordre que d'ému-

lation. Un si merveilleux accroissement ne fut donc que le fruit de son zèle, de ses continuelles attentions, & de cet esprit d'ordre & d'arrangement qui assuroit le succès : ajoutons encore, & de ses immenses liberalités : je dis, de ses liberalités ; car sans la profusion de ses aumônes il n'auroit pu ni entreprendre ni soutenir une partie des établissemens qu'il a faits. Mais la Providence lui ayant donné de grands biens, avec un égal détachement des richesses, il dépensoit peu pour lui-même, & donnoit beaucoup pour procurer aux autres, avec la subsistance, l'instruction, & les autres moyens de salut.

Ibid. p. 703.



CHAPITRE II.

Colleges fondés par ſaint Charles pour l'inſtruction & l'éducation de la Jeuneſſe.

LE grand deſir du Cardinal Borromée, ſon unique, mais ſainte paſſion, étoit de faire revivre l'eſprit du Chriſtianiſme, & rappeller les Peuples à la pureté des mœurs des premiers Chrétiens. C'eſt par la Prédication que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt s'eſt étendue dans toutes les parties de la terre, & que par-tout elle a porté des fruits ſi précieux de juſtice & de ſainteté. C'étoit auſſi par la prédication de la Parole que le ſage Cardinal ſe propoſoit de ramener ces beaux jours de l'Egliſe naiſſante. Mais dans un ſiecle & dans un Pays où l'on pouvoit dire que preſque toute chair avoit corrompu ſes voies, & où l'ignorance des vérités de la Religion n'étoit pas moins profonde, que la dépravation générale, d'où

auroit-on pris ces hommes puissans en œuvres & en paroles ; ces Ouvriers Evangeliques, capables d'une entreprise qui devoit paroître aussi difficile que glorieuse ?

Pour élever un si grand édifice, il falloit commencer par en faire les préparatifs, & ce fut dans ce dessein que Charles Borromée s'appliqua d'abord avec tant de soin, & avec une si grande diligence, à fonder d'abord plusieurs Colleges, qui sont devenus en peu de temps autant d'Ecoles de science & de vertu. Quelque grande que fût l'entreprise, il crut que le succès n'en seroit ni impossible, ni extrêmement éloigné ; si avec la grace, & le secours de quelques bons Ouvriers que sa réputation avoit attachés à son service, il travailloit lui-même incessamment à rétablir par-tout les bonnes études ; ce n'est que par-là qu'on peut réparer les breches faites à un Clergé & à toute une Eglise. Nous avons vu que les plus grandes dépenses n'effrayoient point le généreux Cardinal, dès qu'il s'agissoit de la gloire de Dieu, ou de l'honneur de la Religion. D'ailleurs, avec de grandes richesses, il avoit encore le

crédit, & toute la faveur d'un Pape, qui se prêtoit toujours avec plaisir à ses louables desseins.

Aussi zelé que magnifique, notre Cardinal ne voulut rien épargner, soit pour s'attacher des Sçavans de mérite & de réputation, soit pour fonder solidement divers Colleges dans son Diocèse, & même hors du Diocèse. Si le dessein étoit noble & saint, la maniere dont il l'exécuta, le choix qu'il fit des lieux où il les devoit placer, des personnes qui seroient chargées de les conduire, des mesures qu'il falloit prendre pour assurer ces établissemens; tout cela n'étoit pas moins digne de la haute sagesse de Borromée.

Il avoit connu de bonne heure la nécessité de donner à la Jeunesse plus de facilités de s'instruire des vérités de la Religion, pour se mettre en état de les prêcher un jour, & d'en répandre la connoissance. Lorsqu'il étudioit encore à Pavie, il avoit bien senti que les Colleges n'étoient ni assez multipliés, ni assez disciplinés, ni toujours fournis de Maîtres propres pour un em-

ploi aussi important. Le zèle de la foi lui fit concevoir dès-lors le dessein de faire lui-même ce qui avoit été trop négligé dans les derniers siecles. A peine fut-il honoré de la pourpre Romaine, & nommé à l'Archevêché de Milan, qu'il mit la main à l'œuvre. Commençant sa vingt-troisieme année, on le vit donner ses ordres, & agir comme un grand Evêque voudroit pouvoir terminer un long Episcopat.

Borromée proposa ses vues touchant la fondation de plusieurs Colleges à son oncle Pie IV ; & Sa Sainteté en applaudissant à un si louable dessein, & à la justesse de ses mesures, lui laissa l'entiere liberté de prendre tous les moyens qu'il jugeroit nécessaires pour le succès. La diligence dans l'exécution suivit de près la résolution ; & ce fut par le College appellé *des Borromées* dans la Ville de Pavie, que saint Charles voulut commencer dès l'année 1562.

Quand il auroit fait dans sa Ville Archiépiscopale toutes les fondations projettées, il n'auroit pas laissé

de rendre un grand ſervice à tout le Diocèſe & à toute la Province : mais l'utilité des nouveaux Etabliſſemens auroit été moindre à bien des égards, & il auroit privé, ſinon les Peuples entiers, du moins pluſieurs Particuliers, de divers avantages qu'il leur procura en fondant des Colleges dans différentes Villes. Il n'étoit point rare de voir de jeunes gens, qui avec beaucoup d'eſprit, & les plus belles diſpoſitions pour les hautes ſciences, croupiſſoient dans l'oiſiveté & l'ignorance, parce qu'ils n'avoient pas aſſez de fortune pour aller chercher ailleurs les ſecours qu'ils ne trouvoient point dans leur Pays. Ajoutons, que dans l'éloignement des parens, la Jeuneſſe riſque toujours pour ſon innocence : laiſſée trop tôt à ſa liberté, il lui eſt aſſez ordinaire d'abuſer de cette liberté, pour ſatisfaire le feu de ſes paſſions avec moins de retenue.

La ſageſſe du Cardinal alloit au devant de tous ces inconvéniens, par la fondation de différens Colleges dans différentes Villes, ſelon les beſoins & les occaſions. C'eſt ce qui

l'engagea à en établir, comme nous avons vu, à Ascone, à Lucerne, à Fribourg en Suisse, & en premier lieu à Pavie. Il fit bâtir ce College sur l'ancien fond des maisons que les Borromées avoient dans cette Ville. On y travailla selon ses desirs avec tant de diligence, que dans l'espace de peu d'années cet édifice, un des plus magnifiques, & des plus grands qu'on voie en Italie, fut conduit à sa perfection. Le Peuple l'appelle le *College des Borromées*; mais le Cardinal lui avoit donné le nom de *sainte Justine, Vierge.*

Il choisit bien les Maîtres & les Professeurs qui devoient cultiver les talens & les mœurs de la Jeunesse; fit avec sa prudence ordinaire les Loix, les Ordonnances & les Statuts pour le gouvernement général du College, & pour l'administration particuliere de ses biens. Il obtint de Sa Sainteté l'union de quelques Bénéfices à cette Maison pour l'entretien temporel; l'intention du Cardinal étant que sur son revenu il fût honnêtement pourvu à toutes les nécessités des jeunes E-

coliers qui y étoient, ou qui y seroient élevés. Pendant que les revenus étoient encore employés à finir les bâtimens du College, tous les Ecoliers, déjà reçus en bon nombre, y étoient comme Pensionnaires. Le Comte Frédéric Borromée, Cousin de saint Charles, fut de ce nombre; & c'est le même qui, devenu depuis Cardinal, & Archevêque de Milan, a mis la derniere main à la forme de ce College, selon les intentions du saint Fondateur, dont toutes les constitutions qui en régloient la police furent approuvées & confirmées par une Bulle expresse du Pape Sixte V. Les jeunes gens pour qui ce College avoit été établi, jouirent en plein de tous les droits & privileges, conformément à la volonté de saint Charles; & son Successeur acheva de remplir cette volonté connue, en confiant le College de Pavie à la conduite des Oblats de S. Ambroise.

J. B. Juss. l. 1. c. 6 p. 30, 31, 32.

Mais puisque c'étoit principalement de Milan que la lumiere devoit se répandre dans les autres Provinces, il étoit juste de distinguer

cette Métropole : & le Cardinal Borromée le fit avec sa magnificence ordinaire, par la fondation de trois Colléges qui subsistent encore dans son enceinte.

Le premier, appellé d'abord le *Collége de S. Fidele*, du nom de l'Eglise qui y fut unie, changea bientôt de nom & de situation. Dès que saint Charles fut en état de donner la derniere perfection à son ouvrage, l'an 1572, il le plaça dans une maison qui avoit appartenu aux Freres Humiliés, appellée *de Brera*; & c'est de là que ce Collége a pris le nom qu'il porte encore. Avec le consentement du S. Siége, notre Cardinal unit pour toujours son Abbaye d'Arone à ce nouveau Collége; & il y fit les plus sages Réglemens, tant pour la conduite de ceux qui le fréquentoient, que pour celle des Maîtres, des Préfets, Régens, ou Officiers chargés de le gouverner. Il les obligea d'y enseigner publiquement la Grammaire, les Humanités, les hautes Sciences; & d'y recevoir pour l'instruction tous ceux qui se présenteroient, particuliere-

College de Brera.
Ibid. l. 3. c. 1. p. 252.

ment les pauvres Etudians de la Ville. L'attention à garder les réglemens, & à remplir les vues de saint Charles, donna d'abord à son Collége une réputation dont il a joui constamment, & dont il jouit encore, par la multitude de bons Sujets qui s'y forment tous les jours.

Cependant ce qui méritoit la reconnoissance autant que l'admiration des Milanois, n'avoit point épuisé la générosité de leur Archevêque. Comme c'est de l'éducation des personnes de qualité que dépend beaucoup l'ordre ou le désordre des Villes & des Paroisses, selon la bonne ou la mauvaise éducation de la noble Jeunesse, saint Charles prit la résolution de pourvoir spécialement aux nécessités des Gentilshommes, de suppléer au defaut de facultés ou de piété de plusieurs, & de les aider tous dans l'éducation de leurs enfants.

Il crut faire une œuvre aussi agréable à Dieu, qu'utile aux Peuples, en fondant dans la ville de Milan un deuxieme Collége, uniquement destiné à élever les jeunes Gentils-

College des Nobles.
J. B. Just. l. 3. c. 4. p. 270.

hommes dans la crainte de Dieu, dans la connoissance & l'amour de la Religion, & de tout ce qui sert à orner l'esprit en réglant les mœurs. Il en jetta les fondemens dans le mois de Juin, l'an 1573; & se servit d'abord d'une maison de louage, attendant qu'il pût trouver un emplacement plus convenable. L'année suivante il donna pour cet effet l'Eglise & la Maison appellée de saint Jean l'Evangéliste, à la Porte neuve: il s'y trouvoit de grands & de beaux jardins; l'espace étoit fort considérable, & l'air très-sain. Les Oblats de saint Ambroise succéderent aux Peres Jésuites dans la direction de cette Maison, qui fut mise sous la protection de la Sainte Vierge, & appellée *le Collége des Nobles.* *Ibid.* p. 271.

Ce n'étoit pas seulement une excellente Ecole ouverte aux jeunes Gentilshommes qui vouloient continuer à vivre dans leurs propres maisons; c'étoit encore une sainte retraite pour ceux qui souhaitoient y être logés, nourris, & entretenus sans qu'il en coûtât rien à leurs Parens.

Le ſaint Cardinal, pour contribuer avec une libéralité digne de ſon zèle & de ſa grandeur d'ame, à la perfection d'un tel établiſſement, avoit fait bâtir & meubler tout l'édifice à ſes propres frais, & il ne travailla pas avec un moindre ſoin à le pourvoir pour toujours de bons revenus. Mais ſa principale attention fut que rien n'y manquât pour la fin qu'il ſe propoſoit, c'eſt-à-dire pour l'inſtruction, & une éducation auſſi noble, que chrétienne, d'une nombreuſe Jeuneſſe, dont les bons exemples, & les ſervices qu'on pouvoit s'en promettre pour l'honneur de l'Egliſe, intéreſſoient tous les Peuples.

Saint Charles dreſſa lui-même les Réglemens, & marqua dans le détail tous les exercices, ſoit pour les Maîtres, ou pour les Diſciples. Ils avoient tous les jours un temps deſtiné à l'oraiſon & aux prieres, un autre pour la lecture, ou l'étude; & on les accoutumoit à cette pureté de conſcience, qui eſt la préparation & le fruit de la fréquentation des Sacremens. On leur appre-

noit les sciences & les bonnes mœurs; on les traitoit toujours avec tant de politesse & de douceur, qu'on n'auroit pu rien faire de plus pour les enfans des Princes. Pour rendre ce Collége d'une plus grande utilité, le Cardinal Borromée voulut qu'on y reçût encore les Etrangers même de différentes Nations : il y en vint en effet, non-seulement de toutes les Provinces d'Italie, mais aussi de delà les Monts.

Ibid.

Quoique notre Saint n'eût confié le gouvernement de ce Collége qu'à des hommes dont il connoissoit bien la capacité & la religion, il en prenoit lui-même un soin particulier. Il aimoit à visiter quelquefois ces jeunes Ecoliers, à se trouver à leurs exercices, & à les examiner, pour connoître leur progrès dans les sciences, & dans la pratique des vertus chrétiennes. Afin d'exciter ou d'augmenter toujours une louable émulation, lorsque des Cardinaux, des Evêques, ou d'autres Princes venoient à Milan, saint Charles se faisoit un plaisir de les conduire au Collége des Nobles, & de faire réciter en

leur préſence quelques Piéces qu'ils euſſent eux-mêmes compoſées en vers ou en proſe. Tous les ans, à la fin des Claſſes, il leur faiſoit faire des exercices publics de littérature, ou de ſcience. Les Sénateurs, grand nombre de Gentilshommes de la Ville & du Païs, les Gens de Lettres ſur-tout, s'y trouvoient toujours; & c'étoit dans ces brillantes aſſemblées que le généreux Archevêque couronnoit le travail & la vertu, par la diſtribution des prix fort conſidérables, dont il diſtinguoit ceux qui s'étoient diſtingués eux-mêmes par leur application à les mériter. Si ces ſortes de prix faiſoient toujours honneur à de jeunes gens, & à leurs Maîtres, il n'étoit pas moins conſolant pour le Prélat de voir déjà les prémices des fruits qu'ils porteroient un jour pour la gloire de la Religion, & de la Patrie.

Dans le deſir de donner toujours plus de perfection à une œuvre qui lui tenoit extrêmement à cœur, Borromée pria Sylvius Antonianus, qui avoit été autrefois ſon Secrétaire, & qui fut depuis Cardinal, de com-

poser un Livre touchant la maniere d'élever saintement les jeunes gens, particulierement les Nobles. Sylvius, homme d'une rare érudition, & de beaucoup de talens, s'acquitta de la commission, & envoya ce Livre écrit de sa propre main à saint Charles, qui crut qu'on pouvoit y ajouter encore quelque chose pour la piété; il le remit donc à Augustin Valere, Cardinal de Verone, le priant de le revoir, & d'y retoucher tout ce qu'il jugeroit à propos. Celui-ci après l'examen en fut très-content, le jugeant fort utile pour le Public; il le fit imprimer, & le dédia à saint Charles même. On ne doute point que ce précieux Ouvrage n'ait beaucoup servi à la belle éducation de ce grand nombre d'excellens Sujets, qui, sortis du même Collége, ont fait honneur non-seulement à leur Bienfaicteur, & à leurs familles, mais à l'Eglise même & à l'Etat.

College des Suisses.

J. B. Juss. l. 5, c. 12, p. 463.

Le Collége de Clercs que saint Charles fonda encore à Milan en faveur des Suisses, ne produisit point de fruits moins abondans. Aussi ne s'étoit-il proposé rien de moins dans

cette fondation, que d'élever & de former des Défenſeurs, ou des Propagateurs de la Foi, dans des Païs dont une grande partie étoit déjà infectée, & l'autre pouvoit l'être tous les jours par les héréſies de Luther, de Zuingle, & de Calvin. Notre Cardinal (comme il a été dit ailleurs) avoit reconnu dans le cours de ſes viſites que le plus excellent moyen pour rétablir la pureté de la foi & des mœurs ſur les Montagnes, ainſi que dans les Vallées ſoumiſes aux Griſons, ou aux Suiſſes, étoit d'y envoyer un nombre de bons Eccléſiaſtiques zélés, pieux, & ſçavans, capables d'édifier & d'inſtruire ſolidement les Peuples touchant nos Dogmes, nos Myſteres, & toutes les vérités de la Religion, trop peu connues, & plus mal pratiquées dans ces Contrées.

Le Clergé du Païs n'avoit aucune de ces bonnes qualités ; & le Gouvernement temporel n'y ſouffroit point de Prêtres Etrangers. Borromée avoit fait les plus grands efforts pour vaincre ces obſtacles, & n'avoit pu réuſſir. Il ne falloit

donc pas être surpris que l'hérésie s'enracinât toujours plus dans ces misérables Cantons, & qu'on fût menacé de n'y voir bientôt ni trace ni vestige de la véritable Religion.

Ce ne fut pas sans une inspiration particuliere de Dieu, que notre Saint trouva enfin le seul véritable moyen de remédier à tout. Les mesures des Ministres de l'erreur furent toutes déconcertées ; & les Fideles, tant des Vallées que des Montagnes, purent se promettre un heureux avenir, par la fondation d'un nouveau College, destiné à élever un nombre de jeunes Suisses choisis, propres à recevoir de bonnes instructions, & à être mis bientôt en état de prêcher la foi, de régler & de conduire saintement les Peuples, dans un Païs où l'exercice du Divin Ministere, défendu aux autres, leur étoit permis par les Loix mêmes de leurs Souverains.

Telle fut la fin que saint Charles se proposa ; & ce fut sur ce plan qu'il forma ses Réglemens pour la nouvelle fondation : c'étoit en mê-

me temps un College, & un véritable Séminaire ; on y avoit réuni les avantages de l'un & de l'autre. Outre les exercices ordinaires d'étude & de piété communs à tous les Colleges bien réglés, on avoit dans celui-ci un ſoin tout particulier de bien éclaircir toutes les vérités Catholiques qui étoient attaquées par les prétendus Réformateurs : on exerçoit tous les jours les Etudians dans tous les points de contorverſe ; & par-là on les mettoit en état d'expliquer familiairement aux Fideles les vérités qu'il falloit croire, & de défendre avec force ces mêmes vérités contre les menſonges ou les vaines ſubtilités des Miniſtres de l'erreur.

Plus cet établiſſement étoit glorieux à la Religion, & néceſſaire au ſalut de pluſieurs Peuples, plus il importoit d'en aſſurer la ſolidité. Saint Charles penſa à tout, & le Pape ne refuſa rien. En premier lieu Sa Sainteté unit de bons Bénéfices au nouveau College, & permit à notre Archevêque d'ériger dans l'Egliſe du même College quelques Ti-

tres Eccléſiaſtiques, pour être conférés à ceux qui y faiſoient leurs études. Le Vicaire de Jeſus-Chriſt accorda encore à Borromée, & à ſes Succeſſeurs, le pouvoir d'ordonner comme ces Diocéſains ceux qu'il auroit pourvus de ces Titres, & le privilege de donner le Bonnet de Docteur à ceux qui ſe feroient rendus dignes de cet honneur, autant par la régularité de leur vie, que par la capacité & les talens.

La coutume de ſaint Charles étoit de conférer ces titres aux jeunes Clercs Suiſſes, ou Griſons, lorſqu'ils avoient étudié avec ſuccès pendant trois années dans ſon College; mais il ne leur donnoit le dégré de Docteur, que lorſqu'ayant achevé avec diſtinction leurs cours de Philoſophie & de Théologie, ils étoient jugés capables de travailler heureuſement dans les Paroiſſes, ſous l'obéiſſance de leurs Evêques, qui recevoient ainſi des Sujets tout formés. C'étoit pour cela que nul Suiſſe ne pouvoit être admis dans ce College, qu'il ne promît avec ſerment qu'après qu'il auroit achevé ſes études, il retourneroit

tourneroit dans son Païs, pour y servir l'Eglise selon les ordres des Supérieurs, & conformément à la fin pour laquelle le College avoit été fondé.

Le Seigneur a répandu de grandes bénédictions sur cet ouvrage, monument éternel du zèle éclairé de saint Charles. Il en avoit jetté les fondemens l'an 1579, & trente ans après, ce College étoit regardé comme le plus fort boulevard de la Religion Catholique sur les frontieres de l'Allemagne. L'Auteur contemporain ajoute, que par un effet de la Divine Bonté, ces Eleves de notre Saint travailloient avec un succès merveilleux à l'extirpation de l'héréſie, & à la conversion des Pécheurs, particuliérement dans les Vallées de la Valteline & de Chiavene, où on avoit le plaisir de voir que le nombre des Sectaires diminuoit de jour en jour. *Ibid. p. 465.*



CHAPITRE III.

Séminaires fondés par saint Charles selon l'esprit du Concile Trente.

ON a déjà remarqué avec quel zèle le Cardinal Borromée, sous le Pontificat de Pie IV, s'étoit employé à procurer la derniere convocation, la continuation, & l'heureuse conclusion du Concile général de Trente, ainsi que la confirmation ou approbation solemnelle de ses Décrets. Mais le zèle du saint Archevêque ne se borna pas là ; l'essentiel étoit de mettre, & de procurer qu'on mît en exécution ces saints Décrets, examinés avec tant de rig eur, portés avec tant de sagesse, & jugés si nécessaires pour la réforme des mœurs & de la Discipline.

On pouvoit mettre à la tête de tous ces Décrets les plus essentiels, ceux qui regardoient l'obligation où sont tous les Pasteurs de résider personnellement dans leurs Eglises, d'y établir de bons Séminaires, &

d'y célébrer fréquemment des Conciles, ou des Synodes. Sans la résidence, quel bien pourroit procurer un Evêque à son Diocèse qu'il ne connoît pas, & où il est à peine connu? Sans le secours des Séminaires, lui seroit-il facile de pourvoir de bons Ministres toutes les Eglises dont il est chargé? Mais comment réussiroit-il à régler les mœurs & la conduite des Ministres mêmes, sans les lumieres & les secours des Synodes?

Intimement convaincu de toutes ces obligations, & plein de respect pour l'autorité d'un Concile œcuménique qui venoit de les renouveller, saint Charles n'en voulut négliger aucune. Malgré les liens presqu'indissolubles qui l'attachoient auprès du Souverain Pontife pour le le gouvernement de l'Eglise universelle, il se rendit à Milan aussitôt qu'il lui fut possible, & il n'en sortit plus que pour des causes canoniques, pour une plus grande utilité de la Religion; & il revenoit à son Troupeau, dès qu'il avoit pourvu aux affaires pressantes qui l'en

avoient éloigné pour un temps. Mais absent, ou présent, rien ne l'occupoit plus sérieusement que le salut de ses Brebis.

Il n'avoit point attendu le temps de sa premiere visite pour leur donner des preuves de son amour, & de sa sollicitude Pastorale. Le célebre Nicolas Ormanete, homme à grands talens pour la conduite d'un Diocèse, & le plus capable de suppléer la présence du Pasteur, si cette présence pouvoit être suppléée, fut envoyé à Milan avec la qualité de Vicaire Général, non pour connoître l'étendue des maux d'un Troupeau abandonné depuis près d'un siécle; ces maux étoient assez connus, ni dans la flateuse espérance de les guérir, cela demandoit une autre main; mais pour essayer d'appliquer le premier appareil sur des plaies très-profondes.

J. B. Just. l. 2. c. 9. p. 48.

Parmi les bonnes œuvres dont ce Grand-Vicaire fit comme une ébauche dans la Ville de Milan, la principale fut la publication des Décrets du Concile de Trente; publication ordonnée par le Cardinal

Archevêque, & favoriſée par le Sénat, ſuivant les intentions du Roi Catholique. Les Milanois n'y firent aucune réſiſtance, parce qu'ils ne la regarderent que comme une publication. Ormanete convoqua de plus un Synode qui fut nombreux, mais qui n'eut aucune ſuite pour la réforme. Nous avons déjà dit qu'il établit quelques petites Ecoles pour faire enſeigner les premiers Rudimens de la Religion ; & il commença en même temps une eſpece de Séminaire, c'eſt-à-dire qu'il aſſembla un petit nombre de jeunes Clercs, qui vouloient bien conſentir de vivre enſemble aux dépens de leur Archevêque ; mais qui très-peu inſtruits des devoirs de leur état, manquoient encore de Régles, & de Maîtres qui puſſent les inſtruire.

Ces foibles commencemens n'annonçoient pas beaucoup ; mais c'étoit aſſez pour la miſſion du Serviteur d'Eliſée : il étoit réſervé au Prophete même de faire le reſte. A l'arrivée de S. Charles à Milan, cette ombre de Séminaire diſparut pour faire place à un autre, qu'on doit regarder

non-ſeulement comme le premier qui ait été fondé ſelon l'eſprit du Concile de Trente, mais auſſi comme le plus grand & le mieux réglé qu'on ait vu depuis dans aucune Province d'Italie.

Sans nous flater de pouvoir repréſenter tout ce que le ſaint Cardinal établit de beau, d'utile, & de régulier dans toutes les parties de ſon premier Séminaire, nous ne laiſſerons pas d'en faire peut-être admirer le deſſein & l'exécution, en ſuivant l'idée que nous en a donné l'ancien Auteur, témoin oculaire, & l'un des Coopérateurs de ſaint Charles. Quant aux fruits prodigieux que cet illuſtre établiſſement produiſit d'abord dans le Diocèſe, peu après dans la Province; & enfin dans tous les Royaumes Catholiques qui en ont imité quelque choſe, c'eſt ce que nous n'entreprenons pas d'expliquer. Cependant le peu que nous en dirons dans ce Chapitre, peut ſervir à faire connoître ou entrevoir le reſte.

Ibid. l. 2. c. 5. pag. 93.

Dans le deſſein de faire changer de face à tout ſon Diocèſe, notre

Cardinal avoit besoin d'un grand nombre d'Ouvriers habiles, sages, & laborieux. Le premier objet qui se présenta à lui dès son entrée dans l'Eglise de Milan, fut un nombreux Clergé, mais d'autant plus incapable de lui être de quelque secours pour rappeller les Peuples à leur devoir, qu'il vivoit lui-même dans l'ignorance & le désordre. Il falloit donc commencer la réforme par celle de son Clergé, & prendre d'ailleurs des hommes puissans en œuvres & en paroles, capables de l'aider à élever de nouveaux Sujets, dignes par leur doctrine & leur piété d'être consacrés au service de l'Eglise, & de remplacer un jour leurs Maîtres. Nous avons remarqué ailleurs que la réputation de saint Charles, le crédit & le nom d'un Cardinal Neveu, & les libéralités sur-tout du Pape, lui avoient attaché plusieurs Personnages de mérite. Il n'étoit pas encore sorti de Rome, qu'il en comptoit déjà un nombre de ce caractere, qui se firent un honneur de le suivre à Milan, pour y être employés selon ses volontés. C'étoit une béné-

diction que la Providence lui réservoit, & pour sa propre consolation, & pour l'utilité d'un grand Peuple confié à ses soins.

Ces hommes déjà formés, & en état de porter les premieres charges du Diocèse, n'étoient cependant ni immortels, ni en assez grand nombre pour suffire à tout. Il falloit donc se hâter de les multiplier, & profiter de leurs talens pour en former plusieurs autres, qui en partageant avec eux le travail, pussent leur succéder. Il étoit encore nécessaire de pourvoir au service de plusieurs Paroisses vacantes, sans négliger celles qui n'étoient ni vacantes, ni remplies, parce que leurs Curés, ignorans, ou vicieux, ne pouvoient ni les édifier, ni les instruire.

J. B. Juss. l. 2. c. 5. p. 94.

L'an 1566.

Sur ces réflexions saint Charles forma d'abord le plan de trois Séminaires, qu'il fonda en même temps dans la Ville de Milan. Le premier & le principal, il le destina pour les meilleurs Sujets qu'il put trouver, soit pour la capacité & les mœurs, soit pour les autres qualités du cœur & de l'esprit. C'est dans ce Séminaire

que devoient ſe perfectionner ceux dont il vouloit ſe ſervir pour le gouvernement du Diocèſe, & pour ſes conſeils. Les Sujets plus médiocres, mais qu'on eſpéroit pouvoir mettre en état d'enſeigner les Peuples, en les édifiant par la régularité de leur vie, étoient deſtinés à remplir les Cures dans les Bourgs & dans les Campagnes; on les élevoit avec ſoin dans le ſecond Séminaire. Un troiſieme étoit deſtiné pour ſervir de retraite aux Prêtres, Curés, ou autres Bénéficiers du Diocèſe, qui ſe trouvoient inhabiles, & qui par faute de ſcience, ou de mœurs, ou par l'un & l'autre défaut, devoient être éloignés pour un temps des fonctions qu'ils rempliſſoient mal.

Le premier de ces trois Séminaires, appellé de ſaint Jean-Baptiſte, pouvoit loger & entretenir cent cinquante Eccléſiaſtiques, qui y faiſoient exactement leurs cours de Philoſophie, de Théologie, de Droit, & des autres ſciences propres à leur état. Dans le ſecond & le troiſieme Séminaire on ſe contentoit de faire lire la Théologie Morale, d'expli-

quer les Cas de conscience, l'Ecriture-Sainte, le Catéchisme du Concile, & tout ce qui appartient à l'administration des Sacremens, ou à la conduite des Ames. La principale attention de saint Charles fut de donner à tous les plus excellens Réglemens, & d'y établir d'habiles Maîtres, capables de former des Pasteurs, ou de réformer ceux qui avoient toujours ignoré les Régles, ou qui s'en étoient écartés dans l'exercice du saint Ministere.

Quoique dans ces trois Séminaires on élevât en même temps environ trois cents Clercs, cela ne suffisoit pas encore pour remplir les grands vuides, & réparer les débris affreux d'une Eglise aussi étendue que celle de Milan. Il fallut donc fonder trois autres Séminaires, qui furent placés dans trois différens Doyennés du Diocèse. On recevoit dans le troisieme de ceux-ci les jeunes Clercs de tout âge, & de toute condition, les plus pauvres, comme ceux qui avoient quelque chose; les mœurs & la vocation étoient les seules qualités qu'on exigeoit principa-

lement. Ceux qu'on y recevoit n'y apportoient que leurs habits, & leurs livres; la charité du Pasteur alloit encore plus loin, puisqu'il donnoit aux plus pauvres de quoi s'habiller, & acheter les livres nécessaires.

Chacun des six Séminaires avoit ses Loix, ses Régles, ses Maîtres, & ses Directeurs propres: il y avoit aussi des Réglemens communs à tous. Les cinq autres dépendoient de celui de saint Jean-Baptiste pour le gouvernement. Comme le saint Fondateur l'avoit d'abord distingué, autant par le nombre & le choix des Sujets dont il l'avoit rempli, que par le mérite supérieur des plus excellens Maîtres à qui il en confia la direction; il eut aussi toujours un soin très-particulier d'y maintenir l'ordre le plus exact, la discipline la plus réguliere; afin que ce fût comme le modele de tous les Séminaires que l'on voudroit ériger dans la suite des temps, ou dans la Province, ou ailleurs.

On comprend assez que tous ces établissemens, dignes d'un Souve-

rain, ne pouvoient que l'engager à de très-grandes dépenses. Pendant quelque temps il fit subsister tous ces Séminaires du sien propre, comme il avoit fait ériger & meubler les édifices de ses deniers. Lorsque la multitude des Clercs, & les autres besoins de son Peuple, ne lui permirent point de fournir seul à une aussi grande dépense, l'Archevêque imposa une taxe modérée sur tous les Bénéfices du Diocèse, selon le pouvoir que lui en donnoit le Concile de Trente; mais il paya lui-même le premier sa portion; & il délivra tous les Bénéficiers de cette taxe, dès qu'il eut établi un fonds suffisant & assuré pour l'entretien de tous ses Séminaires.

A mesure que le Ciel répandoit ses bénédictions sur les pieuses entreprises du Cardinal, pour les faire réussir selon ses desirs, il redoubloit lui-même ses attentions pour affermir ce qui étoit déjà alors sur un bon pied, & le conserver toujours de même, tant pour le temporel, que pour le spirituel. Ses belles Ordonnances, que nous avons encore, ne rendent pas moins témoignage à

l'étendue de ſes lumieres, qu'à celle de ſon zèle & de ſa ſollicitude paſtorale. On peut dire que ſes Réglemens particuliers pour le grand Séminaire de ſaint Jean-Baptiſte ne laiſſent rien à deſirer aux Princes de l'Egliſe qui voudroient établir, ou réformer leurs Séminaires, dans l'état le plus ſolide, & le plus parfait, ſelon l'eſprit du Concile de Trente.

D'abord le Cardinal Borromée nomma quatre Députés Eccléſiaſtiques, deux du Chapitre de ſa Métropole, & deux du reſte du Clergé, tous fort diſtingués par une probité connue; & en leur confiant le ſoin de tous les revenus, de tous les biens temporels de ſon grand Séminaire, il les obligea de s'aſſembler en ſa préſence une fois chaque ſemaine, ou plus ſouvent, s'il étoit néceſſaire, pour traiter de toutes les affaires qui regardoient cette adminiſtration.

Peu content de n'avoir confié la conduite ſpirituelle & domeſtique du Séminaire qu'à des hommes graves, doctes, prudens, les plus expérimentés qu'il connût dans ſa Con-

Ibid. pag. 96, 97.

grégation des Oblats, il choisit encore entr'eux celui qu'il jugea le plus capable, pour l'établir Recteur en chef, autorisé à diriger tout dans ce même Séminaire, & obligé de veiller sur les autres qui en dépendoient.

Avec le même soin il chercha, & la Providence lui fit trouver un saint Prêtre, homme d'une excellente vertu, & très-intelligent dans la vie intérieure, qu'il commit spécialement pour confesser & diriger ses chers Séminaristes. Il lui enjoignit très-expressément de les accoutumer à faire tous les jours l'Oraison mentale, & l'Examen de conscience; à fréquenter les Sacremens; à se vaincre eux-mêmes en mortifiant les passions, à pratiquer les vertus chrétiennes, celles sur-tout de leur état; & à se rendre fideles aux loix de la Discipline Ecclésiastique. Tout cela étoit d'autant plus nécessaire, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'instruire les Chrétiens (ce qui seroit déjà bien important) mais de former des Conducteurs & des Pasteurs des Chrétiens. Aussi saint Charles recommandoit-il aux Directeurs du Sémi-

naire d'enſeigner à ces jeunes Eleves la véritable maniere d'annoncer la Parole de Dieu avec dignité, & avec fruit ; il vouloit que pour les y exercer, on les fît prêcher tour à tour dans le Réfectoire, pendant que les autres prenoient leur repas en ſilence.

Leurs lectures, leurs études, & leurs exercices de tous les jours, tendoient tous à la même fin : & afin de bâtir d'abord ſur de ſolides fondemens une vie vraiment Eccléſiaſtique, ſainte, & ſéparée de tout ce qui peut ſéduire l'eſprit, ou le diſtraire dans le commerce du monde, tous les Clercs, dès leur entrée dans le Séminaire, étoient mis en retraite durant quelques jours, pour ne s'appliquer qu'aux exercices ſpirituels de l'Oraiſon, de la connoiſſance d'eux-mêmes, & de leurs devoirs. Leur Conducteur, qui étoit en même temps leur Confeſſeur, dirigeoit les exercices de ces Commençans, & par des méditations proportionnées à leur portée, il leur apprenoit à ſe dépouiller du vieil homme, pour ſe revêtir du nouveau, après

s'être purifiés des taches de la vie passée par une sincere Confession. Ils réitéroient tous ces mêmes exercices chaque année avant l'ouverture des Classes, & lorsqu'ils devoient recevoir les Ordres sacrés.

Une heureuse expérience prouva l'utilité de cette pratique; & pour favoriser davantage le recueillement, ou le repos de ceux qui s'exerçoient ainsi à converser avec Dieu dans l'oubli des créatures, saint Charles avoit fait bâtir dans l'un de ses Séminaires un grand corps de logis, partagé en plusieurs dortoirs, & chaque dortoir en plusieurs cellules. Le mot *Asceterium*, qu'il avoit fait graver sur la porte, annonçoit d'abord que c'étoit un lieu d'exercice, de silence, de méditation. Ceux que la grace appelloit au saint Ministere, & qui par elle se rendoient fideles à leur vocation, conservoient toute leur vie le cher souvenir d'une retraite qui, en les aidant à se renouveller eux-mêmes, leur avoit appris à travailler avec fruit à la sanctification des autres.

Ne le dissimulons pas cependant:

ce qui étoit le ſujet d'une ſi douce conſolation pour le Serviteur de Dieu, ce qui ſoutenoit les bonnes eſpérances des vrais Sages, faiſoit déjà frémir l'Enfer : l'eſprit du monde, toujours oppoſé à celui de Jeſus-Chriſt, eſſaya de ruiner l'œuvre de Dieu dès ſon commencement. Bientôt le bruit ſe répandit dans la Ville, & peu après dans tout le Diocèſe de Milan, que les Séminaires de Charles Borromée étoient des cachots, ou des priſons, où l'on n'enfermoit de jeunes Eccléſiaſtiques que pour les épuiſer, en les excédant de travail, de jeûnes, de veilles, & de prieres ſans fin.

Ce faux bruit malicieuſement répandu, & cru trop légerement, ne pouvoit qu'avoir de fâcheuſes ſuites : les Peres craignoient pour leurs enfans, qu'ils ſuppoſoient gémir & ſouffrir dans les prétendues priſons. Les jeunes gens qui auroient voulu ſe préſenter aux Séminaires, ſe trouvoient arrêtés, ou par leur propre timidité, ou par les préventions de ceux de qui ils dépendoient. Mais pendant que tout en dehors murmu-

roit, & paroissoit dans le trouble, tout se trouvoit tranquille au-dedans, tout y étoit dans la paix, comme dans l'ordre. Les Clercs dans les différens Séminaires de S. Charles, aussi doucement qu'utilement occupés, connoissoient tout leur bonheur, & ils l'aimoient : ils n'avoient qu'à se laisser voir, pour détromper les Milanois qui s'avisoient de les plaindre. La sérénité de leur front n'annonçoit point la tristesse des malheureux prisonniers, mais la joie & le contentement intérieur des Disciples de Jesus-Christ, dont le joug est doux, & la charge légere à l'amour.

On vit donc bientôt tomber un bruit qui n'étoit pas moins injurieux à la sagesse du saint Cardinal, que préjudiciable au bien général de son Diocèse. Il se présenta une si grande multitude de Clercs, qu'il ne fut pas facile de donner retraite à tous. Il fallut choisir, & dans ce choix saint Charles préféroit volontiers ceux à qui le secours du Séminaire étoit nécessaire pour achever leurs études. Il recueilloit

ſur-tout avec bonté les pauvres en-
fans qui venoient des Montagnes,
ou des Vallées éloignées ; il vouloit
qu'on les reçût, dans l'eſpérance d'en
faire de bons Curés pour ces lieux
preſqu'abandonnés ; & on en forma
en effet pluſieurs bons Sujets, qui ſer-
virent depuis utilement l'Egliſe dans
leur Patrie. On voit ici que dès l'an
1566, ou 1567, notre Cardinal fai-
ſoit déjà en petit, par rapport à
cet objet, ce qu'il fit en grand quel-
ques années après, en fondant le 1579.
College des Suiſſes.

Malgré la multiplicité des occupations, & l'embarras des affaires, il avoit toujours un ſoin particulier de ſes Séminaires, comme de la choſe qui lui étoit la plus chere, ou la plus précieuſe. Après avoir fait d'abord les plus ſages Réglemens, & mis en place les Maîtres, les Directeurs & tous les Officiers les plus dignes de ſa confiance, les plus propres à bien conduire les études, les exercices de piété, & à faire obſerver les Régles: après avoir établi une Congrégation pour l'adminiſtration du temporel, & une autre pour le gouvernement

ſpirituel ; enfin après avoir ordonné que l'une & l'autre Congrégation s'aſſembleroient ſéparément une fois la ſemaine, pour traiter en ſa préſence de tout ce qui concernoit le bon état ou la perfection des Séminaires ; un autre auroit cru pouvoir ſe diſpenſer de porter plus loin ſes attentions, ou ſe ſeroit contenté d'une vue générale ſur des établiſſemens qui ſe trouvoient tous en ſi bon train, & entre de ſi bonnes mains.

Saint Charles n'en penſa pas de même : il regardoit ſes chers Séminariſtes comme les Reſtaurateurs futurs de ſon Diocèſe : & il n'eſt pas croyable dans quel détail il aimoit à entrer tous les jours ſur cet article. Tous ceux qu'il admettoit dans ſes Séminaires, il vouloit les recevoir lui-même, les entretenir l'un après l'autre en particulier, être exactement informé de leur conduite, & juger par lui-même de leurs inclinations, de leur caractere, ſurtout de leur vocation : & une fois qu'ils étoient reçus, il n'oublioit jamais ni leurs noms, ni leurs qualités, quelque grand que fût le nombre des

Sujets. Il n'épargnoit ni ſoin, ni dépenſe, pour qu'il ne leur manquât aucun ſecours, aucun moyen de ſe perfectionner en toutes ſortes de vertus, & de connoiſſances néceſſaires.

Deux fois l'année, à Pâque, & au commencement du mois de Septembre, il viſitoit régulierement ſes Séminaires, faiſoit examiner tous ces Eccléſiaſtiques devant lui, & devant les Députés ſpirituels. Selon qu'il les trouvoit avancés, il les faiſoit monter à des claſſes plus hautes. Lorſqu'a la fin de leurs cours ils étoient jugés en état de ſervir l'Egliſe, il leur aſſignoit des Cures, plus ou moins conſidérables, ſelon la portée de chacun. S'il en reconnoiſſoit d'aſſez habiles pour donner lieu d'eſpérer qu'ils pourroient remplir dans la ſuite les premieres dignités du Clergé de la Ville, ou du Diocèſe, il leur conféroit le Doctorat dans la Salle de l'Archevêché; & il ne renvoyoit jamais un Clerc de ſon Séminaire, ſans le pourvoir de quelque Bénéfice qui lui donnât de quoi ſubſiſter en ſervant l'Egliſe,

à moins qu'il n'eût mérité d'être congédié pour des fautes considérables.

Outre ces examens qui regardoient principalement les études, l'Archevêque en faisoit un autre plus sévere touchant les mœurs. Le Recteur, les Préfets, & les autres Ministres l'informoient du détail de la conduite d'un chacun; & il avoit lui-même des entretiens particuliers avec eux, depuis le premier jusqu'au dernier. Ses manieres pleines de douceur, & les interrogations qu'il leur faisoit, le mettoient en état de les connoître mieux quelquefois qu'ils ne se connoissoient eux-mêmes : ce qu'ils disoient, & ce qu'ils ne disoient pas, lui faisoit comprendre le caractere de leur esprit, le but & la fin qu'ils se proposoient, leur progrès dans la pratique des vertus, ou dans la vie intérieure; les affections & les bons mouvemens dont ils étoient touchés, soit dans l'oraison, ou dans les autres exercices de piété. Notre Cardinal a avoué plus d'une fois que cette exacte recherche lui avoit été d'un grand secours pour bien connoître la por-

tée & les talens des Sujets, afin de les employer à propos. Par-là il acqueroit encore de nouvelles connoiſſances de tout ce qui pouvoit ſe paſſer dans les Séminaires, tant à l'égard de l'adminiſtration du temporel, que pour le gouvernement ſpirituel.

Lorſqu'il rencontroit quelque Clerc peu réglé, ſenſuel, immortifié (& il n'étoit guere poſſible que dans le grand nombre il n'y en eût toujours quelqu'un) il s'efforçoit de le remettre en régle par toutes les voies de la douceur & de la charité. Si ces moyens étoient inutiles, le Cardinal y ajoutoit des pénitences convenables : quelquefois il le faiſoit paſſer dans un autre Séminaire, ou il le mettoit dans la maiſon & ſous la conduite de quelque bon Prêtre de la Ville, ſans ceſſer d'en prendre lui-même un ſoin particulier. Il avoit beaucoup de condeſcendance, & agiſſoit avec autant de douceur que de ſageſſe, ſur-tout à l'égard des plus jeunes; & par cette conduite pleine de prudence & de modération, il en ſauva pluſieurs qui ſe ſeroient perdus ſans reſſource,

si on les avoit traités avec la rigueur qu'ils pouvoient avoir méritée. Le zèle des Officiers de saint Charles étoit quelquefois arrêté par la douceur du Maître, qui, sans blesser l'autorité qu'il leur avoit donnée, les faisoit entrer, tant par son exemple, que par ses raisons, dans cet esprit compatissant, mais éclairé, toujours propre à gagner les cœurs.

Outre les deux ou trois visites régulieres dont on vient de parler, & dont chacune duroit quinze jours, saint Charles en faisoit d'autres particulieres dans le cours de l'année, selon les besoins, ou les occasions. Sa présence excitoit toujours l'émulation de cette Jeunesse à s'avancer avec plus d'application & d'ardeur. Ce que nous avons remarqué qu'il faisoit pour son College des Nobles, il avoit coutume de le faire aussi pour son grand Séminaire de saint Jean-Baptiste : il y conduisoit volontiers les Prélats, Cardinaux, ou Evêques qui venoient le visiter : & c'étoit pour eux un sujet d'édification de voir, non-seulement l'ordre admirable de cette célebre Ecole,

mais

mais encore les disputes réglées, les Prédications, les Oraisons latines, & les autres Pieces d'érudition, ou d'éloquence, que ces jeunes Eleves déclamoient en leur présence. L'intention de Borromée en cela n'étoit pas de faire admirer son ouvrage : il sçavoit que la gloire en étoit due à Dieu seul : mais il souhaitoit de porter ces Prélats à faire chacun dans son Diocèse ce qu'ils admiroient à Milan.

Comme c'étoit dans la visite de Septembre qu'on donnoit les emplois à ceux qui, ayant fini leurs cours, pouvoient être placés, saint Charles avoit coutume de prévenir ce temps pour ordonner à ses Vicaires forains de lui envoyer la liste des jeunes Clercs de leurs Vicariats, avec un état instructif de chacun d'eux en particulier : & sur ce mémoire il choisissoit ceux qu'il devoit appeller pour remplir les places qui se trouveroient vuides après sa visite, & la promotion de plusieurs Sujets. Dans le choix des nouveaux Sujets, une des attentions de l'Ar-

chevêque étoit que chaque portion du Diocèse eût toujours une partie de ses Clercs au Séminaire. Avec tant de soins & de si sages mesures, il n'est point étonnant qu'il ait réussi à rétablir enfin l'ordre & la discipline dans tout son Clergé; & qu'avec le secours de ce même Clergé il soit venu à bout de réformer tout le Diocèse.

Les excellens Sujets qui sortoient successivement des Séminaires de saint Charles, ont suffi, non-seulement aux besoins de tout le Diocèse de Milan, mais aussi à ceux de plusieurs autres, où ils ont porté la lumiere, avec l'amour de la vertu & de la régularité. On ajoute que divers Ordres Religieux eurent encore le bonheur de participer à ces richesses. Les jeunes Ecclésiastiques, élevés de bonne heure dans une si excellente Ecole, avoient goûté les choses du Ciel, & connu la vanité de celles de la terre. Dans les Méditations & les autres pratiques où on les exerçoit, le Saint-Esprit avoit répandu ses lumieres dans leurs

ames, & tourné leurs cœurs vers les biens ſolides. Il y en eut donc plusieurs qui, pouſſés par le deſir d'une plus grande perfection, ou d'une plus grande ſéparation d'avec le monde corrompu, entrerent en divers Ordres Religieux des plus réformés. La plupart s'y rendirent enſuite illuſtres ou par une profonde doctrine, ou par leur habileté dans la conduite des ames; & quelques-uns par un talent extraordinaire dans le miniſtere de la Prédication.

J. B. Juſſ. l. 2. c. 5. p. 102.

Tout cela enrichiſſoit l'Egliſe, édifioit, inſtruiſoit les Peuples, & faiſoit d'autant plus d'honneur à ſaint Charles, que les vertus de ces fervens Religieux, & tous les fruits de leur miniſtere n'étoient que comme des ruiſſeaux qui couloient de la même ſource, je veux dire, de la ſainte éducation qu'ils avoient eue dans le Séminaire. Le pieux Cardinal en béniſſoit ſincérement le Seigneur; & néanmoins comme le nombre des Clercs qui entroient dans le Cloître, devenoit toujours

plus grand, & qu'il pouvoit arriver que quelques Paroisses manquassent dans la suite de bons Ministres, S. Charles jugea à propos d'y pourvoir à temps. Il communiqua donc ses réflexions au Pape Grégoire XIII; & Sa Sainteté en conséquence donna un Bref pour défendre aux Supérieurs de ces Ordres Religieux de recevoir désormais les Clercs du Cardinal Borromée, s'ils n'avoient été au moins durant trois ans hors du Séminaire.



CHAPITRE IV.

Eglises & Maisons Religieuses fondées par Saint Charles pour l'utilité publique.

NOtre dessein n'est point de représenter dans ce Chapitre tous les monumens de zèle, ou de religion, que le Cardinal Borromée a laissés dans toutes les Eglises de sa Jurisdiction : cela meneroit bien loin, & pourroit nous engager à des redites. Il suffit de dire d'abord en général, que de plus de deux mille deux cens Eglises qu'on compte dans le Diocèse de Milan, il n'en est peut-être aucune que le saint Archevêque n'ait fait réparer, orner, ou enrichir, en y faisant sa visite.

Parmi les cinquante Collégiales de la Ville, ou du Diocèse, il s'en trouvoit peu, ou presque point, où le Service Divin se fît auparavant avec la décence convenable : dans plusieurs, & sur-tout dans celles de

Eglises rétablies.

la Campagne, on avoit preſqu'entierement ceſſé de le faire, parce que les Titulaires n'y réſidoient plus; tantôt ſous prétexte de la modicité du revenu, ou parce qu'ils poſſédoient ailleurs quelque meilleur Bénéfice; tantôt à cauſe du mauvais air, de la ſtérilité du pays peu habité, ou pour d'autres raiſons qui n'étoient pas toujours canoniques.

Le zèle actif & éclairé du Cardinal Borromée lui fit trouver les moyens de remédier à tous ces déſordres, ou de lever les inconvéniens, en procurant en même temps l'édification, & les ſecours ſpirituels que les Fideles étoient en droit d'attendre des Miniſtres de l'Egliſe. Là il obligea ceux qui avoient pluſieurs Bénéfices, de céder celui qu'ils refuſoient de ſervir perſonnellement; & il réuniſſoit pluſieurs Prébendes pour fournir un honnête entretien aux Chanoines qu'il obligeoit de réſider, & de faire régulierement le Service. Ici il transféroit quelques-unes de ces Collégiales dans des lieux plus commodes, peuplés, & plus ſains: & il érigeoit une Paroiſ-

ſe bien ſervie dans les endroits dans leſquels on ne voyoit auparavant qu'une ombre de Chapitre ſans Service. C'eſt ce qu'on a pu remarquer plus d'une fois dans l'Hiſtoire de ſa vie.

De plus de huit cens Egliſes Paroiſſiales, il y en avoit une bonne partie ſans Paſteurs au commencement de l'Epiſcopat de ſaint Charles ; & la moitié des autres ne manquoit guere moins d'inſtructions, & d'exemples , que celles qui ſe trouvoient entierement abandonnées. On comprend quelles devoient être les ſuites de cet abandon, ou de cette diſette de bons Miniſtres. L'ignorance ne pouvoit être que grande , & les ſcandales fréquens. On a vu auſſi quelles furent la diligence & la ſollicitude Paſtorale de l'Archevêque pour arrêter le progrès du mal, & rétablir toutes choſes, d'abord par de pénibles & fréquentes viſites ; enſuite par les ſecours de bons Ouvriers, de bons Miſſionnaires,qu'il envoyoit de tous côtés ; & enfin par le miniſtere fixe des Paſteurs qu'il avoit comme for-

més de sa main dans ses Séminaires.

Son zèle ne se bornoit pas encore là, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir donner trop de secours spirituels à tant de Peuples qui en avoient long-temps manqué, ni faire trop de dépenses pour l'honneur de la Religion. Peu content d'avoir réparé ce grand nombre d'Eglises, & rétabli avec des soins infinis le Service divin, selon l'esprit des saints Canons, il voulut élever & consacrer au Seigneur de nouveaux Temples, qui pussent servir de modele à tous les autres, autant par la grandeur & la beauté des édifices, que par l'ordre, la régularité, & la majesté qu'il fit observer dans tout ce qui regardoit le saint culte.

Eglises fondées.

Les plus distinguées de ces nouvelles Eglises sont celle de saint Fidele, & celle de Notre-Dame de Rho : la premiere dans la Ville même de Milan, & la seconde à trois lieues de la Ville. Saint Charles bénit & posa la premiere pierre de l'une & de l'autre avec beaucoup de solemnité. Il en avoit fait dresser le plan par un excellent Architecte;

& pour commencer le premier de ces deux édifices, il avoit donné d'abord de grosses sommes d'argent : il continua toujours à contribuer à sa perfection par de nouvelles libéralités. Son exemple excitant la piété des Milanois, les secours furent abondans; & l'Eglise de saint Fidele, qui par sa magnificence, aussi-bien que par son étendue, peut être mise aujourd'hui au nombre des plus grandes & des plus belles Eglises d'Italie, fut en peu de temps achevée, des seules aumônes de l'Archevêque & de son Peuple.

De Saint Fidele.

Le même Architecte qui avoit fait le plan de cet auguste Sanctuaire, fut encore employé, quinze ans après, pour dresser celui de la célébre Eglise de Notre-Dame de Rho. Nous avons expliqué ailleurs l'occasion qui avoit fait entreprendre ce magnifique édifice, & la raison qu'avoit eu saint Charles de le consacrer sous l'invocation de la très-Sainte Vierge. Voulant aussi pourvoir à la conservation & à l'entretien de ces lieux saints, & les rendre toujours plus utiles aux Peu-

De Notre-Dame de Rho.

ples par les secours spirituels qu'il prétendoit leur procurer, il crut devoir les confier à quelques Corps Religieux. Le Cardinal dans ces occasions préféroit volontiers les nouveaux Ordres, soit parce qu'ils avoient peu d'établissemens, soit parce qu'ils étoient encore dans la premiere ferveur de leur Institut. Il donna donc l'Eglise de S. Fidele, bâtie en 1569 *, aux Peres Jesuites; & celle de Notre-Dame de Rho, qu'il consacra la derniere année de sa vie 1684, il la remit aux Freres Oblats de saint Ambroise, vers lesquels il avoit tourné toutes ses affections.

J. B. Juss. p. 188. pag. 604.

On a dit en son lieu que, pour rendre la Ville de Milan toujours plus fertile en fruits de justice, le Cardinal Borromée y avoit appellé les Théatins, les Barnabites, ou Clercs Reguliers de S. Paul; il leur

---

D. O. M.

Carolus Borromæus S. R. E. Presbyter Cardinalis, Archiepiscopus Mediolani, in hac divi Fidelis Sede restituenda lapidem hunc à se ritibus Ecclesiæ benedictum primò posuit, III Nonas Julii M. D. LXIX.

donna à tous des Maiſons, & fonda en leur faveur quelques Egliſes. Il fit la même choſe pour les Capucins, qu'il établit encore en divers Quartiers de ſon Diocèſe.

Sous l'Epiſcopat de ſaint Charles, les bons exemples ne furent plus rares, parce que ſes pieuſes fondations, ainſi que toutes ſes autres actions, ne prêchoient que le zèle de la Religion. Il la faiſoit goûter & reſpecter, cette Religion ſainte, par l'exemple des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qu'il avoit portées au deſir d'une plus haute perfection.

Nous avons fait mention ailleurs du Monaſtere de ſainte Praxede, fondé à Milan dans la ſeule vue de favoriſer la vocation des Filles Chrétiennes, que la grace appelloit à la ſuite de Jeſus-Chriſt, dans les pratiques de la plus rigoureuſe pénitence. Il faut ajouter ici que cette Ste Maiſon, l'objet des complaiſances du pieux Fondateur, n'a ceſſé depuis de répandre au loin une odeur de vie : auſſi paroît-il que le Ciel a verſé ſur ſon ouvrage ſes plus abondantes bénédictions.

Monaſtere de Ste Praxede.

L'an 1579, notre Cardinal avoit voilé, & renfermé dans ce nouveau Sanctuaire, dix-huit Victimes volontaires de la pénitence, & vingt ans après on y en comptoit déjà plus de cinquante. Tous les jours il s'y présentoit de jeunes Vierges, extrêmement délicates, qu'on n'auroit jamais cru pouvoir porter l'austerité de vie qui s'y pratique : elles portoient néanmoins toutes ces austerités, & les portent encore, sans adoucissement, & avec une joie qui étonne les sens. L'Esprit de Dieu par la douceur & l'onction de la grace, se communiquant à ces Ames pures, soutient leur foiblesse naturelle, & leur fait trouver de chastes délices dans ce qu'il y a de plus opposé aux inclinations de la nature corrompue. Le siecle a besoin de tels exemples; ils étoient sur-tout nécessaires au Peuple de Milan, toujours adonné aux profanes divertissemens, si par la vertu de la parole, & l'efficace de l'exemple, on ne le rappelle de l'ivresse des passions, & du goût enchanteur des plaisirs sensuels.

Malgré leurs injustes préventions,

les Milanois ne pouvoient s'empêcher d'eſtimer les Religieuſes de Ste Praxede, & de recourir au ſecours de leurs prieres dans les calamités publiques, ou dans leurs afflictions particulieres. C'eſt une nouvelle reſſource que le zèle de ſaint Charles a ouverte à leurs beſoins, & qui a ſubſiſté après ſa mort. Les autres Villes, particulierement celles de Pavie & de Crémone, ont envié le bonheur de celle de Milan, & ont demandé quelques-unes de ces ſaintes Pénitentes, pour ſe procurer de ſemblables établiſſemens. Le grand nombre de Sujets qui entroient dans le Monaſtere de ſainte Praxede, lui permettoit d'enrichir les autres Peuples, ſans s'appauvrir lui même.

Sœur Hélene Borromée.

Parmi ces Sujets les plus diſtingués, nous ne devons point oublier une proche parente de notre Cardinal, la Comteſſe Couronne, fille du Comte Jean-Baptiſte Borromée. Fidele à la grace qui l'appelloit à une haute perfection, elle foula aux pieds toutes les grandeurs & les délices du monde, dans le temps qu'elle auroit pu en jouir avec plus de liberté; & mépriſa tous les partis avan-

tageux qui se présentoient, pour porter toute sa vie la Croix de Jesus-Christ, sous le nom de Sœur Helene, qu'elle reçut dans sa Profession. A toutes les rigueurs d'une Régle telle que celle de sainte Claire, se joignit encore une infirmité corporelle, accompagnée de douleurs les plus aiguës. Dans cette espece de Martyre, qui dura autant que ses jours, sa patience fut toujours héroïque; elle termina sa sainte vie par une mort précieuse, dans le temps qu'on travailloit à la Canonisation de saint Charles.

J. B. Just. l. 5. c. 8. p. 449. 450.

Borromée avoit commencé la fondation du Monastere de sainte Barbe, dans le même esprit de régularité que celui de sainte Praxede. La ferveur admirable de ces nouvelles Epouses de Jesus-Christ, qui avoient reçu de sa main l'habit de Religion, & la Régle primitive de sainte Claire, lui promettoit toute sorte de consolation; mais la mort lui envia celle de mettre la derniere perfection à son ouvrage.

On tient cependant (& toutes les les apparences portent à le croire)

que ce que le ſaint Cardinal avoit glorieuſement commencé dans les derniers mois de ſa vie il l'a heureuſement conſommé par ſes prieres, & par ſa protection dans le Ciel : les preuves de cette protection furent ſenſibles.

Ibid. p.610. 637.

Monaſtere de Ste Barbe.

D'abord après la mort de l'Archevêque, le Démon eſſaya de renverſer cette bonne œuvre par le moyen de la perſonne même qui y avoit donné la naiſſance. La bienfactrice, qui prenoit le titre de Fondatrice de ce Monaſtere, parce qu'elle avoit nourri & élevé toutes celles qui venoient de prendre le voile, & qu'elle s'étoit engagée de faire ſubſiſter de ſes biens, oublia tout ce qu'elle avoit promis à notre Cardinal ; & déclara nettement qu'elle ne donneroit plus rien, ſi les nouvelles Religieuſes ne conſentoient de quitter l'habit & l'inſtitut de ſainte Claire, pour faire profeſſion de la Régle qu'elle avoit ellemême compoſée. C'eſt ce qui lui tenoit extrêmement au cœur, & de là dépandoit la continuation ou la ceſſation de ſes charités. L'entêtement d'une riche Dévote eſt terrible, ſur-tout

lorsque la vanité ou l'ambition se couvre du voile de la piété. Les contradictions & les tracasseries que celle-ci suscitoit tous les jours aux Epouses de Jesus-Christ, ne finissoient pas, & la ferveur des Religieuses ne diminuoit point. L'une ne vouloit rien céder de ses prétentions : les autres ne croyoient pas pouvoir rien accorder sur cet article. Il leur paroissoit que c'étoit manquer à leur vocation & trahir leurs consciences, que de renoncer à une Régle qu'elles avoient embrassée avec empressement ; à une Regle qui leur convenoit, parce qu'elle étoit ancienne & approuvée de l'Eglise, pour faire profession d'une autre qu'on pouvoit appeller une Régle d'imagination & de caprice. Pleines de reconnoissance, & très-mortifiées de déplaire à leur Bienfaictrice, elles se voyoient dans la triste alternative, ou de retourner chacune chez ses parens, au risque de se perdre dans le monde, ou de mentir au Saint-Esprit en prononçant des vœux que leurs cœurs désavouoient.

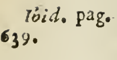
Dans cette pénible situation, ces

Filles de ſaint Charles n'avoient de confiance qu'en Dieu, & en la protection de leur bienheureux Fondateur, de la gloire duquel elles ne doutoient point. L'ardeur des prieres qu'elles lui adreſſoient continuellement, redoubloit avec les menaces qu'on ne ceſſoit de leur faire. Leur confiance ne fut point vaine: elles en ſentirent l'effet en pluſieurs manieres, d'abord par la paix intérieure de leur ame au milieu des traverſes & des plus fortes contradictions. Pendant que tout ſembloit leur annoncer la deſtruction de leur Communauté naiſſante, & leur prochaine diſperſion, une voix ſecrete les raſſuroit : elles croyoient entendre au fond de leur cœur, que l'Ami de Dieu, qui en les conſacrant à Jeſus-Chriſt dans un état de pénitence, leur avoit promis ſa protection, ne la leur retireroit point au beſoin.

En effet le Conſeil de l'Archevêché vint à leur ſecours: le nouvel Archevêque de Milan, Gaſpar Viconti, crut qu'il étoit de ſon devoir de ne pas laiſſer détruire ce que ſon Prédéceſſeur avoit ſi ſaintement

établi. Enfin tous ceux qui s'employerent pour cette bonne œuvre, crurent agir non-seulement dans l'esprit de saint Charles, mais aussi par son ordre & par ses avertissemens.

L'Auteur contemporain ne nous a point appris si la Bienfaictrice se rendit enfin au conseil des hommes sages, ou si la Providence y pourvut autrement. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Sanctuaire a subsisté, & subsiste encore pour la gloire de Dieu & l'édification des Milanois, qui le comptent aujourd'hui parmi les plus beaux monumens de la charité de saint Charles.


Ibid. pag. 639.



CHAPITRE V.

Maiſons de piété fondées par Saint Charles pour les perſonnes du Sexe qui ne ſont point liées par des vœux.

LOrſque le zèle du ſalut des Ames a une fois embraſé le cœur d'un bon Paſteur, il lui inſpire toute ſorte de moyens, & le met au-deſſus des plus grandes difficultés pour le faire courir au ſecours de ſes Brebis, qu'il craint de perdre. Sa vigilance prévient la chute des unes, & par ſes ſoins redoublés il retire du précipice celles qui étoient déja tombées. Peu content de les avoir ramenées dans la bonne voie, il leur continue toujours ſes attentions pour qu'elles ne s'en écartent plus. Si des occupations multipliées ne peuvent lui permettre de veiller toujours immédiatement ſur celles qui ont un plus grand beſoin de la ſollicitude Paſtorale, il ne les laiſſe pas pour

cela à elles-mêmes ; mais par une charité qui ne s'épuise point, il unit les plus foibles avec celles qui sont fortes, & n'en commet la conduite qu'à des mains sûres, qu'à des personnes sages, qui puissent lui répondre de cette portion du Troupeau, dont il est lui-même responsable au souverain Pasteur.

Voilà une partie du portrait de saint Charles. Après avoir prié & travaillé pendant plusieurs années pour la réforme de son Eglise ; après avoir porté les plus grands travaux, & s'être généreusement exposé aux plus vives contradictions, pour retirer un grand Peuple de cette effroyable corruption qui avoit gagné presque tous les états ; lorsque par la continuité de ses soins, & la bénédiction du Ciel, tout le Diocèse paroissoit avoir pris une nouvelle face, tant par la Discipline qu'il avoit mise enfin dans son Clergé, que par le bon ordre qu'il s'efforçoit de faire regner dans les familles, deux sortes de personnes lui parurent mériter encore ses attentions particulieres ; un nombre considérable de femmes sans aveu,

comme ſans pudeur, qui pour être plus adroites à cacher ſoigneuſement leur déſordre, ne vivoient pas moins dans leur ancien libertinage ; & pluſieurs jeunes filles orphélines, dont la miſere expoſoit déjà, ou pouvoit un jour expoſer, leur innocence. Pour ôter les ſcandales des premieres, & leur ouvrir une retraite de pénitence, ſaint Charles fit un nouvel établiſſement appellé *la Maiſon du Secours* ; & il fonda depuis *la Maiſon de ſainte Sophie* pour ſervir d'aſyle aux dernieres.

Dieu s'étoit ſervi de la charité d'une Dame Eſpagnole, nommée Iſabelle d'Arragon, pour donner comme une idée du premier de ces deux établiſſemens. Cette pieuſe Dame, qui poſſédoit des biens conſidérables à Milan, & qui étoit encore plus riche en bonnes œuvres, touchée de la perte des malheureuſes Victimes de de la lubricité publique, ſur-tout de celles dont la pauvreté ſervoit de prétexte au libertinage, en avoit retiré pluſieurs, & formé une eſpece de Communauté, qu'elle nourriſſoit &

logeoit dans une Maison de louage. Son exemple excita une sainte émulation parmi quelques autres Dames Chrétiennes; qui, pour avoir part à sa charité, contribuerent pendant quelque temps à l'entretien de ces Récluses.

Dès que saint Charles en fut instruit, il se regarda comme chargé de continuer cette œuvre, & d'y donner sa derniere perfection. Attendant que les affaires du Diocèse & de toute la Province, dont il étoit accablé, lui permissent de s'appliquer à celle-ci, il soutint ce qui étoit commencé, soit par ses aumônes, soit par ses pressantes exhortations, pour encourager les personnes charitables qui se prêtoient à une si louable entreprise. Il craignit de la voir échouer, quand il apprit la mort de la vertueuse Isabelle d'Arragon: dès-lors il fit ses arrangemens, & prit les mesures convenables, tant pour trouver un emplacement, que pour procurer les fonds néceſsaires à une Communauté qui dans la suite devoit être fort considérable.

Pour y établir d'abord une forme

de gouvernement qui fût de durée, il unit à cette Congréation de femmes pénitentes, une autre Communauté composée de douze filles, Sœurs du Tiers-Ordre de S. François, à qui il donna avec ses Réglemens la conduite de toute la Congrégation. Il leur assigna une Eglise, & ayant acheté quelques Maisons voisines, il forma avec beaucoup de diligence un grand corps de logis, qui étant joint à l'Eglise, présente une espece de clôture des plus régulieres. Saint Charles donna à cette nouvelle Maison le nom de *Secours*, comme pour marquer qu'elle étoit expressément fondée pour secourir ces pauvres Créatures dans leur double misere; pour leur servir de refuge, lorsqu'elles manqueroient de moyens honnêtes de subsister, & de retraite assurée pour se mettre à couvert des occasions du péché, & des suites criminelles de leur premier égarement.

Mason du Seçours.

Outre les dépenses que fit le saint Archevêque pour acheter un emplacement spacieux, pour élever ensuite un édifice proportionné, le

meubler, & le pourvoir de toutes les choses nécessaires, il lui assigna encore un revenu fixe, sans préjudice d'une aumône réglée pour chaque mois, & de plusieurs extraordinaires selon les besoins. Mais accoutumé à pratiquer lui-même la plus rigide pauvreté, Borromée comptoit pour rien les plus grandes dépenses, dès qu'il s'agissoit de nourrir des Pauvres, ou de retirer des routes de l'iniquité ceux qui y périssoient.

Comme il avoit confié la direction intérieure de la Maison du Secours aux Sœurs du Tiers-Ordre de saint François, dont la sagesse & la piété étoient connues, il choisit aussi pour le gouvernement temporel, des hommes pleins d'honneur & de probité : aux uns & aux autres il donna des Régles qui ne respirent que le zèle la charité d'un Pere, & la sollicitude d'un Pasteur. En envoyant quelques-uns de ces Réglemens aux Directeurs temporels, il les accompagna d'une Lettre datée du quinzieme jour de Mai 1568, pour les exhorter à se faire un grands fonds
de

de mérites devant Dieu, des ſoins qu'ils vouloient bien prendre pour cette Maiſon de pénitence.

Il eſt porté dans une de ces Régles, qu'on recevroit dans la Maiſon du Secours, 1°. les Filles qui étant tombées en faute voudroient revenir à Dieu, & travailler à leur ſalut par une converſion déſormais ſincere & conſtante : 2°. Les femmes mal mariées, lorſqu'elles ſeroient dans l'impoſſibilité de compatir avec leurs maris, ou qui riſqueroient pour leur vie : 3°. Celles qui ſe trouvant abandonnées, & ſans appui, ni travail, pourroient être conduites au crime par l'indigence. Dans l'heureux aſyle que la charité de l'Archevêque venoit d'ouvrir à toutes ces perſonnes, elles trouvoient de grands moyens de ſanctification, par l'éloignement des occaſions de retomber : leur vie, ſans être trop auſtere, étoit ſérieuſement occupée. Le ſilence, la priere, le travail, l'inſtruction, les bonnes lectures, & tous les autres exercices de piété, rempliſſoient toutes les heures du jour : rien n'étoit laiſſé aux

vains amusemens, à la vanité ou à la curiosité, moins encore à des entretiens frivoles & dangereux, capables de rappeller le souvenir des choses qu'on ne peut trop oublier.

Mais sans épargner les passions, on ménageoit la santé, & la foiblesse même de ces personnes, qui ne s'étoient pas toujours menagées elles-mêmes. Leurs pénitences corporelles n'égaloient pas à beaucoup près celles qui se pratiquoient dans les Monasteres de sainte Praxede & de sainte Barbe. Les chastes Vierges qui dans ces Sanctuaires couroient, ou voloient à la perfection de la Justice Chrétienne, étoient en même temps plus innocentes & plus fortes. Prévenues de bonne heure de la grace, & embrâsées de l'amour de Jesus-Christ & de sa Croix, elles faisoient leurs délices de ces sortes de mortifications, qui auroient peut-être rebuté ou accablé la plupart de celles qui, dans la Maison du Secours, commençoient à se purifier lentement de leurs premieres habitudes.

Telle étoit la charité du sage Fondateur: pour contribuer au salut de

toutes ces Ames, il proportionnoit le fardeau à la portée de chacune. Dans les unes il considéroit moins ce que leurs péchés méritoient, & ce qu'elles auroient du faire, que ce qu'elles pouvoient dans ces foibles commencemens de conversion ; & il ne mettoit presque pas de bornes à la ferveur des autres, parce que le Saint-Esprit, qui les faisoit courir à la perfection, leur donnoit toujours les forces nécessaires pour remplir leur pénible & glorieuse carriere.

D'ailleurs, les vœux fixoient pour toujours les premieres dans leurs Monasteres, & les dernieres n'étoient que pour un temps dans la Maison du Secours : on ne les y retenoit que jusqu'à ce qu'on pût établir celles qui étoient filles, & rendre les femmes à leurs maris, s'ils promettoient de vivre en paix avec elles, ou que l'occasion se présentât de les placer avantageusement ailleurs. Les Directeurs spirituels & temporels, nommés par saint Charles, s'employoient avec zèle à cette bonne œuvre ; & rien ne leur étoit plus recommandé dans les Réglemens de la Maison,

J. B. Juss. l. 2. 17. p. 173.

que de ne jamais congédier, ni relâcher ces pauvres femmes, qu'on n'eût bien pourvu à leur repos & à leur sûreté.

Cet utile établissement s'est toujours maintenu, & il n'a cessé de produire de grands biens : le nombre, dit un ancien Auteur, en pourroit être connu, s'il étoit possible de compter celui des Ames qui par ce moyen ont été, ou retirées de l'abîme, ou retenues sur le bord du précipice, au moment qu'elles alloient y tomber. Cette Maison du Secours renferme ordinairement plus de quatre-vingt femmes ou filles, qui en se succédant les unes aux autres, jouissent toutes de l'heureux avantage que la piété du Cardinal Borromée leur a procuré.

Ibid.

Le fléau de la peste donna lieu à un autre établissement, qui n'est ni moins utile à la Ville de Milan, ni moins glorieux à la mémoire de S. Charles, que celui dont on vient de parler. Pendant que le mal contagieux ravageoit le Peuple dans la Ville & à la Campagne, il y eut bien des familles détruites, ou entierement

ou en partie: les Pauvres souffroient plus que les autres, soit par leur peu de précaution, soit par l'impossibilité où l'on se trouva d'abord de porter du secours par-tout. Là un pere ou une mere malade, voyoit mourir ses enfans, sans pouvoir les secourir. Ici de jeunes enfans recevoient les derniers soupirs d'un pere ou d'une mere qui les nourrissoient de leur travail. Privés ainsi de leurs parens dans un âge encore tendre, ils se trouvoient tout-à-coup sans secours, sans biens, & sans moyens d'en acquérir.

La Providence y suppléa: les Magistrats, animés par l'exemple & les tendres exhortations de leur Pasteur, firent une diligence extraordinaire, & de fort grandes dépenses, pour pourvoir du moins à ce qu'il y avoit de plus pressé, & donner les premiers secours à ce petit peuple d'Enfans délaissés. Une des principales attentions du Cardinal fut ensuite en faveur des pauvres filles orphélines, à qui il falloit dans cette extrême nécessité sauver la vie & l'honneur. Il les prit d'abord sous sa protection spéciale,

& les fit assister par quelques personnes de piété. A sa recommandation, quelques Dames Chrétiennes en retirerent plusieurs : le Saint confia les autres à des mains charitables, & les fit subsister de ses libéralités.

Lorsqu'avec la cessation du mal contagieux, le bon ordre fut enfin rétabli dans la Ville de Milan, Borromée pensa sérieusement aux moyens de réunir dans un même lieu, de nourrir & de faire élever dans la crainte du Seigneur, toutes ces jeunes Orphélines, que la Providence sembloit remettre à sa charité paternelle & Pastorale. Au défaut de parens, à qui convenoit-il mieux d'être le pere des Orphélins & des Pauvres, qu'à l'Evêque même, leur premier Pasteur ?

Pour fonder donc une Maison où ces Orphélines pussent servir Dieu hors de tout péril, l'Archevêque acheta dans la Ville de Milan une place où se trouvoient un Bâtiment considérable, un Jardin, & une Eglise appellée Sainte Marie des Anges. Cette Eglise avoit appartenu aux Freres Humiliés, & les Peres Théa-

tins l'avoient depuis occupée avant leur translation à celle de l'Abbaye de saint Antoine. L'an 1578 saint Charles y érigea pour ses Orphélines une Maison de retraite, sous le titre & la protection de *sainte Sophie.* Il en confia la conduite spirituelle à quelques Religieuses de sainte Ursule ; & pour l'administration du temporel, il choisit un nombre d'Ecclésiastiques & de Séculiers les plus considérables de la Ville, qui furent chargés de veiller, sous l'autorité de l'Archevêque, à la conservation des biens de ce College.

Maison ou College de Ste Sophie.

J. B. Juss. l. 5. c. 3. p. 412.

Selon sa coutume ordinaire, le Cardinal fit plusieurs sages Réglemens pour l'un & l'autre gouvernement de cette Maison, où l'on peut dire que Dieu est honoré & la Ville secourue. C'est encore aujourd'hui une véritable Ecole de piété, & une retraite honorable pour une quantité de pauvres Filles, qui après la mort de leurs parens y sont honnêtement entretenues, & soigneusement élevées selon l'esprit de la Religion dans la pratique des vertus Chrétiennes. Lorsqu'elles sont parvenues à un

certain âge, on a soin de les établir selon leur vocation, les unes par le mariage, les autres dans le Cloître, ou en quelqu'autre maniere, toujours fixe & avantageuse. La bonne réputation de cette Maison facilite encore l'établissement de celles qui ont profité de l'éducation qu'on y donne.

CHAPITRE VI.

Hôpitaux fondés ou rétablis par saint Charles pour les Pauvres & pour les Malades.

SI selon l'esprit de la Religion, & la doctrine des Peres, les soins d'un Pasteur doivent être aussi étendus que le sont les besoins du Troupeau, le Cardinal Borromée nous a montré cette importante vérité réduite en pratique par toute sa conduite; & l'Histoire fidele de sa vie en est la preuve la moins équivoque.

Le salut des Ames, il est vrai, fut toujours le grand & le premier

objet de ſon zèle : c'étoit dans l'ordre, les Evêques ſont proprement les Paſteurs des Ames. Mais le pieux Cardinal négligeoit d'autant moins les beſoins corporels de ſes Brebis, qu'en leur procurant le néceſſaire à la vie, il les mettoit en état de travailler plus ſérieuſement à leur ſanctification. Delà ce nombre preſqu'infini de Maiſons de charité qu'il a fait ou bâtir, ou réparer & rétablir dans toutes les parties de ſon vaſte Diocèſe. Les beſoins multipliés des Pauvres, & les moyens de les ſecourir dans toutes leurs afflections, ou néceſſités, attiroient toujours ſes parculieres attentions durant le cours de ſes Viſites Paſtorales. Mais ſans entrer ici dans un trop long détail, bornons-nous à ce qu'il a fait en ce genre dans la ſeule Ville de Milan.

Nous avons dit en quel état ſe trouvoit le grand Hôpital de ſaint Grégoire, lorſque la famine & la peſte exerçoient leurs premieres rigueurs ſur les Milanois l'an 1576 ; c'eſt-à-dire dans le temps où les beſoins étoient extrêmes, les néceſſités plus urgentes, & les ſecours

plus rares. Un vaste édifice élevé autrefois à grands frais, à une petite distance de la Ville, & destiné à retirer les Lépreux ou les Pestiférés, étoit alors la seule ressource publique pendant la calamité. Mais quelle ressource pour le temps dont nous parlons ! On ne voyoit plus rien d'entier dans cet énorme bâtiment, que les salles, les chambres, les épaisses murailles, & les larges fossés qui les environnoient. C'étoit comme une Citadelle, ou un vieux Château, depuis long-temps abandonné. Tout y manquoit pour la commodité, pour le soulagement, pour le nécessaire des Malades : on n'y trouvoit plus ni lits, ni meubles, ni aucune espece d'utenciles, moins encore de fonds pour entretenir & soigner une quantité de Malades qu'on étoit contraint d'y faire conduire de jour & de nuit.

Hôpital de S. Grégoire.

Il ne faut pas douter que le Duc de Milan, premier Fondateur de cet Hôpital, n'eût bien pourvu à tout en son temps : à la grandeur de l'entreprise, on y connoît la main d'un Souverain, & magnifique & géné-

reux. Mais ſoit par la négligence des Adminiſtrateurs, ſoit par les révolutions cauſées dans les guerres, ou par les autres malheurs des temps, ces fonds & tous ces revenus avoient été diſſipés, perdus, ou confondus peut-être avec les poſſeſſions de quelques Particuliers, qui avoient trouvé le ſecret de ſe les approprier. Lorſque parmi les horreurs de la faim &. & de la contagion on fut forcé de tranſporter en ce lieu une foule de Malades atteints de la peſte, on ne fit proprement que les mettre à couvert des injures de l'air. La multitude ne ſervit qu'à augmenter encore l'infection, & à rendre le ſpectacle toujours plus affligeant. Dans ce trouble, & le plus grand embarras, on ne pouvoit donner aſſez promptement les ſecours néceſſaires, ni pour le temporel, ni pour le ſpirituel.

Ceux qu'on y charrioit dans les ténébres de la nuit, attendoient impatiemment le retour du jour, dans l'eſpérance de recevoir quelque ſorte de conſolation ou de ſoulagement, & ils mouroient ſans en avoir reçu, après

avoir vu mourir leurs ſemblables à leurs côtés, & dans le même abandon. Un temps s'écoula ainſi avant qu'on eût trouvé des gens qui puſſent ou qui vouluſſent s'engager à aider les Mourans, & enſevelir les Morts.

On ſçait ce que la charité Paſtorale inſpira alors à ſaint Charles, & ce qu'un courage plus qu'héroïque lui fit entreprendre pour la conſervation ou le ſalut de ſes Brebis affligées. On a vu avec quelle effuſion de cœur il ſe dépouilla de tout ce qu'il pouvoit avoir de biens, de meubles, d'argenterie; & avec quelle généroſité chrétienne il expoſa mille fois ſa vie pour la conſolation des Peſtiférés. La Providence parut multiplier les miracles en ſa faveur; & ſi par ſes ſoins, ſes libéralités, ſes exemples, il pourvut enfin à tout, il n'eut point à ſe reprocher la mort de ceux qui avoient échappé à ſa diligence.

Lorſque des jours plus tranquilles, après la délivrance de Ville, le lui permirent, Borromée travailla ſi efficacement à remettre le grand Hô-

pital dans l'état avantageux où on l'avoit sans doute vu autrefois, que c'eſt à juſte titre qu'il en eſt regardé comme le ſecond Fondateur. Soit que par quelque heureuſe découverte, ou par ſon autorité, il ait réuſſi à recouvrer une partie des anciens fonds & des revenus : ſoit par les biens qu'il n'a ceſſé depuis de faire, ou de procurer à l'Hôpital de ſaint Grégoire, c'eſt toujours à ſa charité Paſtorale qu'on en doit le rétabliſſement. D'une Maiſon auſſi conſidérable, qui n'avoit été d'abord deſtinée à ſervir que pour un temps de contagion, & qui étoit devenue dans la ſuite tout-à-fait inutile pour tous les temps, il en a fait une véritable Maiſon de charité, toujours ouverte aux beſoins publics, un refuge aſſuré dans tous les temps & pour tous les infortunés. Saint Charles ne perdit plus de vue cet objet tout le reſte de ſa vie, & il s'en ſouvint encore à ſa mort. Après les aumônes immenſes qu'il avoit toujours continué de faire au grand Hôpital, il le déclara ſon héritier univerſel. C'étoit ainſi qu'il en avoit

disposé, lorsqu'il fit le sacrifice de sa vie, en se dévouant au service des Pestiférés, & il le ratifia huit ans après, peu de jours avant son heureux décès.

Hôpital des Mendians.

A cette œuvre de miséricorde, il en avoit ajouté une autre, spécialement pour tous les Mendians, soit Habitans du lieu, ou Etrangers, que l'on voyoit perpétuellement courir les rues, & remplir avec importunité les Eglises. Quelque opulente que soit d'ailleurs une Ville, il ne peut gueres se faire (du moins lorsque la cupidité est plus commune que la charité) que parmi un grand Peuple il ne se trouve toujours bien des miseres & des misérables. Il sera toujours difficile de parer contre cet inconvénient : on l'attribue ordinairement à la dureté des Riches ; & il est vrai qu'avec leur superflu ils pourroient bien diminuer la multitude des malheureux : leur avarice cependant, ou leur luxe, quoique toujours coupables, ne sont point l'unique cause du mal. Quand tous les Riches seroient Chrétiens, cha-

ritables, aumôniers, il y auroit toujours des hommes faineans & vagabonds, des gens qui déplorent publiquement un état qu'ils aiment, & qu'ils ſuivent par goût. Le nombre s'en étoit bien accru depuis les ravages que la peſte venoit de faire dans une grande partie du Diocèſe, & de la Province même de Milan.

Ceux que la charité de ſaint Charles avoit comme arrachés à la mort, en les plaçant, & les faiſant ſubſiſter dans le Château appellé *de la Victoire*, avoient été pour lui un ſujet de conſolation, tant que fideles à ſes Réglemens, & dociles aux inſtructions des Directeurs qu'il leur avoit donnés pour les gouverner & les conduire, ils s'étoient contenus en ſilence dans les bornes de la modération, contens du néceſſaire, & attentifs à profiter de leurs avantages pour mériter une meilleure vie, par la pratique des vertus Chrétiennes. Mais le goût du libertinage les jetta depuis dans l'indocilité & dans la révolte. Les Peres Capucins qui avoient bien voulu ſe charger du ſoin de les conduire, n'en furent plus les Maîtres;

parce que devenus orgueilleux depuis qu'ils avoient le nécessaire, ils s'imaginerent que pour être heureux, ils devoient être indépendans; l'exemple des plus mutins entraîna bientôt les autres, & dès-lors n'écoutant plus ni Maîtres, ni Directeurs, ils se répandirent de tous côtés; & après avoir scandalisé, ou volé dans les Campagnes, ils vinrent inonder encore la Ville de Milan. Telle fut donc l'occasion qui engagea le Cardinal Borromée à fonder un nouvel Hôpital, pour y recueillir & enfermer tous ces dangereux Mendians de l'un & de l'autre sexe.

J. B. Juss. l. 5. c. 3. p. 413. 414.

Dès l'an 1578 les Religieuses de l'Etoile qui étoient au Fauxbourg de la Porte Verceline, ayant été transférées ailleurs, l'Archevêque érigea un Hôpital dans cet ancien Monastere, où se trouvoient une Eglise fort commode, & des logemens propres pour tenir les hommes & les femmes séparés les uns des autres. Il nomma des Administrateurs pour en avoir soin, & les contenir dans le devoir. Il choisit aussi parmi ses Ecclésiastiques, un

Prêtre vigilant & zélé, chargé de les instruire de la Religion, de leur faire garder les regles, & de leur administrer les Sacremens. Il falloit de plus trouver un fonds suffisant pour l'entretien, non-seulement de ce grand nombre de Mendians déjà renfermés dans ce second Hôpital, mais aussi de tous ceux qu'on prétendoit y réunir dans la suite du temps.

Saint Charles, accoutumé à donner l'exemple dans ces sortes d'occasions, y contribua beaucoup, & obtint diverses graces du Saint Siege pour engager les Riches à y concourir de leur part. Mais ce qui porta le plus efficacement les Chefs de la Ville, & les principaux Citoyens, à favoriser cette fondation, fut que par cet arrangement ils se délivroient tous d'une grande inquiétude, en mettant leurs familles en repos, & leurs biens en sûreté. On ne pouvoit se promettre ni l'un ni l'autre, tant que cette foule de gens sans aveu, familiarisés avec toute sortes de crimes, infestoient les Campagnes, filoutoient dans tous les Quartiers de la Ville, & osoient

s'introduire par-tout. Les prudens Milanois se prêterent donc comme à l'envi à assurer un établissement jugé si nécessaire. Leurs libéralités firent qu'on exécuta à la lettre un des Réglemens de saint Charles, pour tenir tous ces Mendians si étroitement gardés dans l'enceinte de leur Hôpital, qu'on ne permettoit à aucun d'en sortir, sous prétexte d'aller demander l'aumone. La Ville, ajoute l'ancien Auteur, se trouva ainsi purgée d'une multitude de Bandits, plus à plaindre encore par la pauvréte spirituelle de leurs ames, que par celle qui pouvoit exposer leur corps à périr, ou par la faim, ou par le supplice.

Quoique la Ville Capitale de la Province comptât déjà un nombre considérable d'Hôpitaux, qui dépendoient tous de celui de saint Grégoire, l'attention continuelle de nôtre Cardinal sur l'état de ces Maisons & sur celui des Malades, le convainquit qu'on n'avoit pas encore suffisamment pourvu à tout. Il conçut donc le dessein d'un dernier établissement, sur l'utilité & nécessité

duquel on n'avoit pas assez réfléchi.

Il est vrai que tous les pauvres Malades dans les familles qui ne pouvoient pas leur donner commodément les secours nécessaires, étoient reçus sans difficulté dans le grand Hôpital, & traités avec charité jusqu'à ce qu'ils fussent ou qu'ils parussent guéris. Mais dès qu'on les croyoit en convalescence, on ne differoit point de les congédier ; leurs places étoient nécessaires à d'autres Malades qui se présentoient tous les jours. La presse étoit moindre dans une saison, plus grande dans une autre, particulierement dans un temps de maladies populaires. Cependant l'économie commune, autorisée par les réglemens, & souvent indispensable, exposoit la plupart des Convalescens à de fâcheuses rechutes, & en faisoit périr plusieurs, dont on auroit prolongé les jours, s'il avoit été possible de continuer à les traiter jusqu'à ce qu'ils eussent recouvré leurs premieres forces.

Touché de cette considération, Charles Borromée résolut de fonder encore un Hôpital, séparé de tous les

Hôpital des Convalescens.

autres, & dans un lieu bien sain, où tous les pauvres Convalescens pussent être reçus, nourris & traités selon leur état, jusqu'à leur entiere & parfaite guérison. Quelques pieux Gentilshommes s'étant unis à leur Archevêque pour cette bonne œuvre, il chercha aussi-tôt un emplacement convenable, acheta & meubla une Maison à ses propres frais. Tout sembloit annoncer un succès aussi prompt que la charité de ce Pere des Pauvres étoit ardente : mais Dieu se hâta de récompenser son Serviteur. La mort du S. Cardinal interrompit pour un temps son ouvrage, sans le faire abandonner. Son Successeur immédiat ayant appellé à Milan les Freres de la Congrégation de saint Jean de Dieu, l'Hôpital des Convalescens acquit par leurs soins toute sa perfection, au grand avantage de la Ville & des pauvres Malades.

Dans tout ce qu'on vient de dire de la sollicitude Pastorale de S. Charles touchant les Ecoles de la Doctrine Chrétienne, les Cathéchismes, les Colleges, les Séminaires, les Monas-

teres, les Hôpitaux, & l'établissement de plusieurs autres Maisons de piété, soit de refuge pour les femmes pénitentes, ou de retraite & d'asyle pour les filles orphélines; le Lecteur attentif aura pu remarquer ce que l'illustre Clergé de France a sçu emprunter, ou imiter de ce grand Cardinal, pour policer nos Diocèses conformément aux Décrets du Concile de Trente.

CHAPITRE VII.

Conciles de Milan sous saint Charles Borromée.

DEpuis l'an 1565, que notre Cardinal prit la conduite de l'Eglise de Milan, jusqu'en 1584, qu'il alla recevoir la récompense de ses travaux, il assembla onze fois le Synode du Diocèse, & six fois le Concile de toute sa Province. Il fut le premier entre tous les Prélats orthodoxes qui mit ainsi en exécution les Decrets du Saint Concile de Trente.

Dans ses Discours Synodaux il a noblement expliqué son objet, & les motifs particuliers de ces fréquentes Assemblées. Les beaux Décrets, & toutes les Ordonnances qu'on y porta, se trouvent dans les Actes de l'Eglise de Milan; l'Histoire nous a appris de quelle maniere saint Charles s'y préparoit, & les précieux fruits qu'il eut la consolation d'en tirer pour la réforme générale de son Peuple & de tout le Clergé. Pour donner une idée exacte de tout cela, nous diviserons ce Chapitre en plusieurs paragraphes.

§. I.

De quelle maniere Saint Charles célébroit ses Synodes, & se préparoit à cette célébration.

L'idée que nous avons déjà du zèle du saint Cardinal, & celle qu'il avoit lui-même de l'utilité ou de la nécessité des Conciles, nous persuade d'avance que s'il aimoit à convoquer souvent ces saintes Assemblées, il s'y préparoit toujours avec

beaucoup de ſoin, & qu'il les célébroit avec beaucoup de dignité, ſans rien négliger de tout ce qui pouvoit en aſſurer le ſuccès.

En prenant poſſeſſion d'un grand Siege, le Serviteur de Dieu ne ſe diſſimula point qu'il étoit appellé à un grand travail, puiſqu'il étoit chargé par la Providence de travailler inceſſamment à réformer ſon Egliſe, & de faire que cette réforme fût auſſi générale qu'elle étoit & difficile & néceſſaire. Quelque réſolu qu'il fût de donner à cette œuvre tout ce dont la ſollicitude Paſtorale eſt capable; vigilance, prieres, exhortations, exemples, viſites, patience, fermeté, douces invitations, décrets, ordonnances, corrections ſalutaires, &c, il comptoit encore moins ſur tout cela, que ſur les bénédictions que Dieu ſe plaît à répandre dans l'eſprit & dans le cœur des Paſteurs aſſemblés en ſon nom; bénédictions qu'il fait couler par leur miniſtere dans l'ame des Fideles confiés à leurs ſoins. C'étoit de là principalement que le ſaint Archevêque eſpéroit un renouvellement de zèle dans ſon Clergé,

& de piété dans son Peuple. Entrons dans quelque détail de ce qu'il avoit coutume de faire avant & pendant la célébration de ses Synodes.

Il seroit difficile d'exprimer jusqu'où il portoit sa diligence pour être exactement instruit de tout ce qu'il y avoit à corriger dans son Diocèse, particulierement dans le Clergé. Les différentes visites qu'il faisoit presque continuellement, ou en personne, ou par ses Officiers, servoient beaucoup à cette connoissance, parce qu'on y dressoit toujours des mémoires exacts des abus, des désordres, des erreurs, des vices, des scandales, des superstitions, ou mauvaises coutumes qu'on remarquoit, soit parmi les Peuples, ou parmi leurs Pasteurs.

Quelque diligence qu'apportât le Visiteur à remédier promptement au mal, on n'en chargeoit pas moins les Mémoires, pour en faire leur rapport au Synode, & perfectionner, ou appuyer plus fortement, ce qui avoit été déjà sagement réglé. Saint Charles avoit coutume de faire publier la convocation

tion de ses Synodes deux ou trois mois avant le jour, où il devoit commencer, & pendant que les Archiprêtres du Diocèse en donnoient avis à tout le Clergé, lui-même consultoit les mémoires dont on vient de parler, & c'étoit de là qu'il tiroit les premieres lumieres dont il avoit besoin pour former ses Ordonnances & les Decrets Synodaux.

Il avoit une autre source de nouvelles lumieres en ce genre, dans la Congrégation des soixante Archiprêtres du Diocèse & des Visiteurs de la Ville : Congrégation qu'il faisoit tenir tous les ans en sa présence au commencement du mois de Janvier. Tous ces Archiprêtres & ces Visiteurs, avant que de se rendre à l'Assemblée, visitoient exactement leurs Quartiers, & observoient tout ce qui pouvoit être réformé par l'autorité de l'Archevêque & du Synode.

Cette Cougrégation servoit comme de premiere disposition à l'Assemblée générale : on y examinoit en détail, & avec soin, toutes les nécessités du Diocèse, chacun faisant le rapport de celles qu'il avoit remar-

quées : on délibéroit ensuite sur tout ce qui avoit été proposé : pour trouver le reméde au mal, l'Archevêque vouloit que chacun dît librement ce qu'il en pensoit ; il choisissoit l'avis qu'on estimoit le plus sûr, & sur le champ il le faisoit mettre par écrit. Toutes les matieres ainsi discutées avec liberté & avec ordre par d'habiles gens, il en résultoit bien des lumieres, à la faveur desquelles il n'étoit plus difficile de prendre le meilleur parti.

Outre cette Congrégation de Janvier, saint Charles en tenoit réguliérement une autre immédiatement avant la célébration de chaque Synode ou Concile ; & afin que chacun pût être plus assidu à l'Assemblée, & suivre de plus près les affaires qu'on y traitoit, il vouloit que les Archiprêtres fussent logés dans son Palais, & à ses propres dépens. Cependant ces sortes de Congrégations ne duroient pas moins de quinze ou de vingt jours ; car on ne les finissoit jamais, qu'on ne fût convenu des moyens propres à arrêter les scandales, ou à extirper les abus qu'il falloit corriger.

On comprend quels avantages le ſaint Cardinal retiroit de ces doctes Aſſemblées : le réſultat des queſtions ſi bien examinées ſervoit d'abord de matiere aux Décrets ou Ordonnances qu'on devoit porter dans le Synode : le Métropolitain en profitoit encore pour les Avis, Inſtructions ou Lettres Paſtorales, qu'il publioit de temps en temps, pour la correction des mœurs & l'avancement ſpirituel de ſon Peuple. Un autre avantage qu'il ne regardoit pas comme le moindre, étoit que par ce moyen ſes Officiers devenoient plus inſtruits & plus habiles, tant dans la Diſcipline Eccléſiaſtique, que dans l'art de gouverner les Ames. Les réflexions qu'ils ſe communiquoient mutuellement dans l'examen & la déciſion de pluſieurs cas, quelquefois extraordinaires & ſouvent difficiles, augmentoient les lumieres de tous. Ils avouoient auſſi qu'ils en recevoient de plus particulieres par les choſes rares, ou peu communes, qu'ils entendoient dire à leur admirable Prélat : car il n'étoit pas moins leur chef par la ſolidité du conſeil, que

par la dignité. Plein de l'esprit de Dieu & de la ſcience des Saints, Borromée trouvoit quelquefois des expédiens ſi ſages & ſi juſtes dans les affaires les plus épineuſes, que tous en étoient dans l'étonnement : quelques-uns ont aſſuré qu'ils avoient plus appris dans une de ces Congrégations, qu'ils n'avoient fait dans l'eſpace de pluſieurs années, ſur leurs livres ou dans les lieux deſtinés à enſeigner les ſciences.

J. B. Juſſ. l. 2. c. 16. p. 167.

A cette préparation d'Examen & de Doctrine, ſaint Charles en faiſoit ſuccéder une autre de Priere : lorſque le temps de la célébration du Synode approchoit, il ordonnoit des Proceſſions & des Prieres publiques dans la Ville & dans tout le Diocèſe, afin d'attirer plus abondamment les bénédictions du Ciel ſur une action dont l'utilité devoit être univerſelle, puiſqu'elle intéreſſoit également le Clergé, & tout le Corps des Fideles. C'eſt pour cela qu'il les exhortoit tous à ſe confeſſer, & à communier à cette intention : ne s'appuyant que ſur le ſecours divin, il l'eſpéroit plus des

Prieres des ſaintes Ames & des Sacrifices des bons Prêtres, que des autres précautions & de toutes les peines qu'il prenoit.

Peu de jours avant l'ouverture du Synode, on régloit dans la derniere Congrégation l'ordre & la maniere qu'il falloit y obſerver. On éliſoit les Miniſtres & tous les Officiers néceſſaires, & on avoit ſoin de pourvoir au logement de tout le Clergé de la Campagne, avec défenſe à tous les Eccléſiaſtiques d'aller dans les Hôtelleries de Milan : ceux des Vallées & des Montagnes, ainſi que tous les pauvres Curés, de quelque lieu qu'ils fuſſent, étoient logés & entretenus dans le Palais ; on nommoit encore quelques Eccléſiaſtiques des plus conſidérables, & des plus zélés, pour avoir l'inſpection ſur les autres, & prendre garde que tout ce qui avoit été ordonné, fût ponctuellement exécuté. Cela mettoit l'ordre dans l'hoſpice, & la plus grande décence en toutes choſes : les Citoyens de Milan ne voyoient jamais qu'avec reſpect & avec admiration cette multitude d'Eccléſiaſtiques,

dont la gravité, la modestie & le recueillement, annonçoient d'avance la sainteté de l'action pour laquelle on les assembloit.

Le jour que commençoit le Synode, tout le Clergé du Diocèse, déjà rassemblé sous les yeux du premier Pasteur, alloit en Procession depuis l'Eglise Cathédrale jusqu'à celle de saint Ambroise; & au retour dans la Métropole, quelque grand que fût ce nombre d'Ecclésiastiques, ils se plaçoient tous sans embarras, ni confusion, dans les endroits qu'on leur avoit marqués : l'ordre & la séance étoient si bien ménagés, que chaque Chapitre, chaque Paroisse, voyoit d'abord au haut des Sieges qui leur étoient destinés, l'Image du saint Patron de leur Eglise. Le Cardinal chantoit ensuite la Messe, par laquelle il faisoit l'ouverture de son Synode. Après la Messe, toujours revêtu de ses habits Pontificaux, il se plaçoit à la tête du Clergé en un lieu élevé, d'où il voyoit toute l'Assemblée, & pouvoit en être vu & entendu.

Là il ne se contentoit pas de porter ou d'expliquer par ordre les Décrets, les Ordonnances, les autres Réglemens qui sont la matiere ordinaire des Synodes, & qui avoient été déjà dressés avec tant de maturité; le zèle qui le consumoit pour la perfection de ses Ecclésiastiques, lui mettoit dans la bouche des paroles propres à embraser leur cœur, & à les remplir tous des sentimens d'une piété sincére, d'un amour désintéressé, & d'une charité la plus vive, toujours prête à secourir les Âmes dans leurs besoins. C'étoit le bien commun du Diocèse, & le salut de tout le Troupeau, qu'il avoit en vue, quand il représentoit aux Pasteurs la sainteté de leurs fonctions, l'importance & l'étendue de leurs devoirs. Il sçavoit & par ses propres lumieres, & par l'expérience, que la bonne ou mauvaise conduite du Peuple dépend beaucoup de celle du Clergé.

Aussi le voyoit-on alors dans une sainte agitation, ou dans une sollicitude continuelle, pour réveiller, exciter, enflammer le zèle des saints

Ministres, & faire passer dans leurs cœurs les mêmes sentimens dont il étoit lui-même tout pénétré. Il instruisoit, il reprenoit, il encourageoit, ou il corrigeoit, tantôt en général dans la Chaire de vérité, par de doctes & ferventes prédications, tantôt en particulier, mais dans des entretiens secrets & familiers. Tout ce qu'il disoit étoit rempli d'onction; & le Saint-Esprit parloit si efficacement par sa bouche, que toutes ses expressions, semblables à des traits de feu, perçoient & embrasoient les cœurs de ceux qui l'entendoient. Chacun se sentoit comme ravi hors de soi-même, & enlevé jusqu'au Ciel. Je ne dis, ajoute un ancien Auteur, que ce que j'ai vu, que ce que j'ai sensiblement éprouvé moi-même, autant de fois que je me suis trouvé dans ces Synodes.

Pendant les trois jours que duroit l'Assemblée Synodale, saint Charles prêchoit deux fois chaque jour; le matin après la célébration de la Messe; & l'après-midi, à l'entrée de la session. Tous ses discours rouloient

ſur des ſujets propres aux matieres qu'on traitoit : mais avant toutes choſes il faiſoit ſortir de l'Egliſe toutes les perſonnes ſéculieres, de l'un ou de l'autre ſexe, afin de pouvoir expliquer plus clairement au ſeul Clergé ce qu'il penſoit de ſa conduite, & le reprendre de ſes défauts avec plus de liberté, ſans manquer aux ménagemens.

Le Cardinal avoit coutume de faire célébrer les ſaints Myſteres par tous les Prêtres du Synode durant les trois jours ; ſi quelques-uns ne le pouvoient, faute de temps, ou de lieu, ils ſe faiſoient un devoir de communier à ſa Meſſe, & de ſa main. On faiſoit encore bien des prieres particulieres, ou en commun, avant & après chaque ſeſſion. Toutes les actions du Synode étoient accompagnées de cérémonies pleines de majeſté ; on ne pouvoit guere s'y rendre attentif, ſans être pénétré d'un profond reſpect pour la ſainteté de la Religion. Cette ſainteté ſembloit même rejaillir ſur ſes Miniſtres, & les rendoit auſſi vénérables aux perſonnes du ſiecle, qu'ils

en avoient été autrefois méprisés, lorsque l'ignorance & le déréglement des mœurs étoient comme leur partage, avant l'Episcopat de saint Charles. Ce sont toujours les
Ibid. p. 170. expressions de l'Auteur contemporain.

Les sessions étant finies, on distribuoit à tout le Clergé, outre les Décrets & les Ordonnances, plusieurs copies de Prieres imprimées, avec ordre de les faire réciter publiquement dans l'assemblée des Fideles, aux jours de Fête, pour les accoutumer à prier souvent pour les nécessités de l'Eglise universelle, & pour celles du Diocèse en particulier. En congédiant enfin ces bons Ecclésiastiques, l'Archevêque leur déclaroit qu'il donneroit audience le jour suivant à tous ceux qui la demanderoient.

C'étoit principalement les Curés de la Campagne, & les plus éloignés de Milan, qui profitoient de cette précieuse occasion, pour ouvrir leur cœur, & exposer simplement l'état de leur ame à un premier Pasteur aussi charitable, qu'é-

clairé : quelques-uns lui repréſentoient auſſi les peines, ou les contradictions qu'ils eſſuyoient dans l'exercice de leur miniſtere ; & quoique le Cardinal fût déjà bien inſtruit de tout, il les écoutoit cependant avec bonté, les conſoloit, & les encourageoit ; ranimoit leur confiance, & ne leur refuſoit jamais, ni les conſeils, ni les ſecours dont ils avoient beſoin.

Raſſurés, ou plus tranquilles, ces Miniſtres de Jeſus-Chriſt ne ſortoient jamais de l'audience, qu'avec une nouvelle réſolution de ſe donner entierement à la piété, & au ſoin des ames. Les paroles du Saint, ſes promeſſes & ſes exemples, ſembloient leur avoir inſpiré le courage & la force pour leur faire mépriſer les périls & les difficultés qui auroient pu les affoiblir, ou les empêcher de tenir la main à l'exécution des Ordonnances. Il ne falloit donc pas s'étonner ſi, retournant dans leurs Paroiſſes avec ces nouvelles diſpoſitions, ils répandoient plus heureuſement dans les cœurs de leurs Fideles ce feu de charité & de zèle

dont ils se sentoient eux-mêmes tout embrasés.

§. II.

Conduite de saint Charles dans la célébration des Conciles de sa Province.

Ce qu'on vient de lire dans le paragraphe précédent, fait déjà entendre avec quels soins le Cardinal Borromée se préparoit à la célébration de ses Conciles Provinciaux ; & avec quelle application il y travailloit pour en retirer tous les fruits que le Concile général de Trente avoit en vue, quand il enjoignoit à tous les Métropolitains d'assembler de trois en trois ans leurs Evêques Suffragans, pour délibérer en commun sur les besoins spirituels de leurs Provinces.

J. B. Juss. l. 2. c. 18. p. 195. Saint Charles prenoit d'abord un soin particulier de s'instruire exactement de la façon de vivre de ses Suffragans, de l'état de leurs Diocèses, des abus qui y régnoient déjà, ou qui commençoient à s'y glisser, soit dans le Clergé séculier, ou

régulier, ſoit parmi les ſimples Fideles. Tout ce qu'il apprenoit, & qui lui paroiſſoit mériter quelqu'attention, il le marquoit dans un Livre deſtiné pour cela; & il ne manquoit point d'en faire uſage dans ſon temps.

L'année où le Concile devoit être aſſemblé, le ſaint Cardinal ſe retiroit dans quelque maiſon ſolitaire de la Campagne; il amenoit avec lui pluſieurs Eccléſiaſtiques habiles dans la ſcience des Canons & de la Diſcipline; & c'étoit avec eux qu'il faiſoit comme la premiere préparation des matieres, ou l'ébauche des Decrets & Réglemens qu'il jugeoit néceſſaires. Deux mois avant la tenue du Concile, il faiſoit avertir tous ceux qui avoient droit d'y aſſiſter, les quinze Evêques ſes Suffragans, leurs Chapitres, & les Témoins Synodaux: tous étoient priés, invités & requis, de ſe trouver à Milan dans le jour qu'il leur marquoit. Chaque Evêque ſelon les deſirs de ſaint Charles devoit choiſir, dans ſon propre Diocèſe, deux Eccléſiaſtiques des plus diſtingués par les

talens & la vertu, qu'on chargeoit de travailler soigneusement à découvrir tous les désordres & les abus qui pouvoient être dans les Paroisses, afin d'en faire un fidele rapport au prochain Concile. Il obligeoit encore les Témoins Synodaux à faire de leur côté les mêmes perquisitions avec la même diligence : car il ne croyoit pas qu'on pût prendre trop de précautions, ni avoir trop de lumieres, pour connoître & guérir des maux qui tournoient au deshonneur de la Religion, & à la perte des Ames.

Lorsqu'il envoyoit ses Lettres de convocation, il prioit ordinairement trois Evêques de vouloir se préparer, pour faire chacun dans la Métropole une prédication, ou une instruction au Peuple, pendant le temps du Concile ; & il leur marquoit le sujet qu'il souhaitoit qu'on traitât. Il leur adressoit encore à tous une Lettre Pastorale, qu'ils avoient soin de faire publier dans les différentes Paroisses de leurs Diocèses : cette publication faisoit connoître aux Peuples l'importance des

Conciles, & les excitoit à faire des prieres ferventes, des Processions, & de bonnes œuvres, afin qu'il plût au Seigneur de répandre sa bénédiction sur les Evêques, & sur ce qu'ils détermineroient dans leur Assemblée pour l'avantage de ces mêmes Peuples qui en étoient l'objet. C'étoit sans doute à chaque Evêque à régler les Processions, & les Prieres extraordinaires, qui seroient faites pour cela dans toutes les Eglises de son Diocèse.

Saint Charles ordonnoit la même chose dans toute l'étendue de celui de Milan, & particulierement dans sa Ville Archiépiscopale, où on peut dire qu'il tenoit le Clergé & le Peuple dans de continuels exercices de piété, depuis le jour de l'indication du Concile Provincial, jusqu'à sa conclusion. Les premiers Historiens de sa vie en donnent un assez long détail. Il est vrai que lui-même il donnoit toujours l'exemple aux plus fervens, & qu'il en faisoit beaucoup plus qu'eux, parce qu'il sentoit mieux que tout autre l'importance de cette grande affaire,

d'où dépendoit en partie la réforme générale, & par conséquent le salut d'une infinité d'Ames. Le Serviteur de Dieu redoubloit alors ses œuvres de charité & de miséricorde ; ses prieres étoient plus continuelles, ses jeûnes plus rigoureux, ses veilles plus longues. Si dans les autres temps il s'accordoit quatre heures de repos durant la nuit, dans celui-ci il en retranchoit une bonne partie ; & ce qu'il prenoit sur son sommeil, il l'employoit à implorer les lumieres du Ciel, & prévoir ou examiner les matieres qui devoient être traitées dans le Concile.

Lorsque tous les Evêques de la Province, ou les Députés de ceux que des causes légitimes retenoient chez eux, étoient arrivés à Milan, on établissoit d'abord quatre Congrégations, ou quatre Bureaux, tous composés des personnes les plus considérables, ou les plus capables entre les Ecclésiastiques & les Religieux, tant de Milan, que des autres Dio èses. Le premier de ces Bureaux étoit de Théologiens ; le

deuxieme, de Canoniſtes ; le troiſieme, de perſonnes fort intelligentes dans les cérémonies ſacrées ; le quatrieme, de celles qui étoient les plus verſées dans la conduite & la direction des Ames, particulierement des Religieuſes ; car le ſaint Cardinal donna toujours une attention plus marquée à cette portion du Troupeau de Jeſus-Chriſt.

Chaque Evêque devoit amener avec lui deux Eccléſiaſtiques diſtingués, c'eſt à-dire les plus ſçavans & les plus vertueux de ſon Diocèſe ; car ce n'étoit ni la naiſſance, ni les titres, ni les richeſſes, mais la ſolide piété, le ſçavoir, la capacité, la bonne réputation, le mérite, qui les faiſoient diſtinguer dans cette occaſion. Ces trente Eccléſiaſtiques étoient admis dans les différentes Congrégations ſelon leurs talens. Il y avoit toujours trois ou quatre Evêques pour préſider à chacune ; ils ſe trouvoient aux Conférences, ou diſputes, qu'on faiſoit ſur les différentes matieres qui y étoient propoſées.

Après que tous les articles avoient

été sérieusement examinés, & que tous les avis se trouvoient réunis, le Métropolitain les rapportoit aux Congrégations secrettes des Evêques, qui se tenoient deux fois par jour. Les mêmes propositions y étoient encore relues avec attention; & quand elles avoient été confirmées par le commun consentement des Prélats, on en formoit les Décrets, qu'on lisoit ensuite dans les Congrégations publiques, la veille de la session du Concile. Dès-lors ces Decrets demeuroient conclus & arrêtés. On les publioit dans la session qui se tenoit le lendemain dans l'Eglise Métropolitaine, où tous les Evêques y donnoient encore leur consentement public. Il n'étoit point difficile de reconnoître à toute cette procédure, les habiles Théologiens & Canonistes qui avoient brillé auparavant dans le Concile général de Trente. Saint Charles (nous l'avons dit ailleurs) en avoit pratiqué plusieurs des plus célebres pendant quelques années dans la Cour du Pape; & il en avoit encore quelques-uns à Milan. Le seul Léonard

de Marinis pouvoit tenir la place de plusieurs en ce genre.

On remarque que lorsque parmi les moyens de réforme qu'il avoit bien médités, il s'en trouvoit quelques-uns qui paroissoient difficiles, ou d'un succès douteux, par l'indocilité des Peuples, & la corruption du temps, le saint Cardinal commençoit par les éprouver dans son Diocèse : si dans la suite il trouvoit qu'ils avoient le succès desiré, & que la pratique en étoit avantageuse pour le bien des Ames, il en faisoit la matiere de quelque Decret pour toute sa Province. *Ibid.* p. 177.

S'il arrivoit aussi que dans un Concile Provincial tous les Evêques ne s'accordoient pas sur quelque proposition que le Métropolitain avoit fait faire, il les réservoit pour un autre temps, convaincu de leur utilité par la lumiere que Dieu lui en donnoit, & ne doutant nullement que par le secours de la réflexion, ou de l'expérience, on ne pensât enfin comme lui ; & c'est ce qui arrivoit presque toujours. Aussi a-t-il dit plus d'une fois qu'il reconnoissoit avec joie, *Ibid.* p. 181.

que ses illustres Suffragans profitoient de ses Conciles, pour se perfectionner toujours. Dans les Conciles postérieurs, il leur étoit devenu ordinaire d'embrasser tout ce que saint Charles leur proposoit pour le bon ordre de la Province, & de s'en rapporter à son sentiment après l'examen.

Pendant tout le temps du Concile on faisoit chaque jour un discours en latin, sur l'utilité des Conciles, & le fruit qu'on en devoit retirer: chaque Evêque le faisoit à son tour, particulierement les jours de session; & le Cardinal ne s'en dispensoit pas, quelque chargé qu'il fût d'ailleurs par la multitude des affaires. Il avoit encore soin que quelque excellent Prédicateur prêchât trois fois la semaine dans la Cathédrale, où le concours du Peuple étoit toujours fort grand. Deux fois le jour il faisoit faire dans la Chapelle du Palais des Conférences pour les Officiers, & les Domestiques des Evêques: l'une de ces Conférences se faisoit le matin, sur la Discipline Ecclésiastique; & l'autre l'après-dîné, sur l'expli-

cation des Pſeaumes. Saint Charles choiſiſſoit pour cela de bons Théologiens; & ſon intention n'étoit pas ſeulement d'inſtruire ce nombre d'Eccléſiaſtiques qui avoient ſuivi leurs Prélats, mais auſſi de les occuper utilement, en leur ôtant toute occaſion de courir, ou de ſe diſſiper dans la Ville, tandis que les Evêques étoient tout occupés des affaires du Concile. Tous les ſoirs on s'aſſembloit dans la même Chapelle intérieure, pour y faire oraiſon: on y liſoit enſuite les points ſur leſquels chacun devoit faire le lendemain matin ſa méditation, comme il ſe pratique dans les Communautés Régulieres. Le Métropolitain ſe trouvoit toujours à la tête des Evêques à ces exercices. Enfin tous ces Prélats jeûnoient avec toute leur famille la veille de chaque ſeſſion, afin de ſe mieux diſpoſer à recevoir les lumieres d'en-haut, pour former des Decrets qui fuſſent ſaints & utiles.

Tout cela donnoit ſouvent occaſion à notre Cardinal de bien connoître ſes Suffragans, parmi leſquels

il s'en trouvoit plusieurs qui faisoient véritablement honneur à l'Episcopat. Si dans la conduite de quelques autres il remarquoit moins d'exactitude, ou s'il apprenoit d'ailleurs qu'ils négligeoient l'instruction des Peuples, & le gouvernement de leurs Eglises, il parloit avec force contre ces défauts, mais en général, dans ses discours publics; & il prenoit son temps pour avertir en particulier ceux qui se trouvoient dans le cas. La sagesse de ses avertissemens ajoutoit encore à ses exemples, pour leur faire comprendre que le bonheur des Peuples Chrétiens dépendant beaucoup du soin & de la vigilance des Evêques, ils auroient un compte terrible à rendre au souverain Pasteur des Ames, si celles qui leur étoient confiées, périssoient par leur peu d'attention.

On ne pouvoit trouver déplacés les avertissemens que le zélé Métropolitain donnoit à ses Collégues, lui qui se soumettoit le premier à ceux du Concile. Mais si on trouvoit quelque chose à reprendre en sa personne, ce n'étoit que ce qu'on

appelloit un excès de pénitence, trop de févérité & de rigueur envers lui-même. Nous avons déjà remarqué qu'il rendoit humblement compte de sa conduite, & qu'il modéroit quelquefois ses austérités, selon l'avis de ses Confreres. Les mortifications chrétiennes reçoivent toujours un nouveau prix du mérite de l'humilité & de l'obéissance.

Persuadé que rien ne peut être plus utile au bien de l'Eglise, & à la réputation de ses premiers Ministres, ainsi qu'à l'édification des Fideles, que le bon emploi ou le saint usage des revenus Ecclésiastiques, saint Charles, dans un de ses premiers Conciles, avoit porté un Décret, par lequel chaque Evêque étoit obligé de rendre compte dans l'Assemblée de l'administration de tous les revenus de son Evêché. Pour cet effet on choisissoit dans chaque Concile deux Ecclésiastiques d'une capacité & d'une vertu connues: chargés d'examiner avec soin les comptes de l'administration des biens de tous les Diocèses de la Province, ils y travailloient avec beaucoup

d'application, & faisoient ensuite leur rapport à la Congrégation secrette des Evêques : le Cardinal Borromée s'étoit soumis comme les autres à ce Décret : selon son premier Historien, l'exécution de ce Décret a procuré de grands biens à toute la Province ; & a beaucoup servi, tant au soulagement des Pauvres, qu'au rétablissement de la Discipline dans le Clergé.

Ibid. p. 182. On comprend déjà avec quel ordre, & quelle dignité, notre Saint célébroit ses Conciles, & quels en étoient les fruits. On n'étoit donc point étonné à Milan d'y voir arriver, quelques jours avant l'ouverture de ces augustes Assemblées, beaucoup de Noblesse, & un monde de Curieux, plusieurs Evêques mêmes qui, sans être de la Province, souhaitoient pouvoir assister au Concile, pour s'instruire & s'édifier, soit par les entretiens & les exemples de saint Charles, soit par la régularité avec laquelle les affaires de l'Eglise étoient traitées sous sa direction, & par ses lumieres.

Certains Evêques s'arrêtoient encore

core quelque temps à Milan, après même que le Concile étoit fini; & ils ne se séparoient jamais qu'avec peine de la compagnie d'un saint Archevêque, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'aimer autant qu'ils l'admiroient. Borromée cependant ne les avoit point laissés sans rien faire durant leur séjour dans sa maison; car il les occupoit toujours, celui-là à conférer le Sacrement de Confirmation à ceux qu'on avoit préparés pour recevoir cette grace; & celui-ci, à faire des Conférences spirituelles dans des lieux de piété. Tous remplissoient quelque fonction de leur ministere, tandis que le Cardinal, de son côté, travailloit aussi à d'autres choses non moins conformes à sa piété.

Il destinoit ordinairement ce temps-là à faire la translation de quelques Corps saints, autant pour rendre cette cérémonie plus solemnelle par l'assistance de plusieurs Evêques, qu'afin d'inspirer à tous ses Suffragans un nouveau respect & plus de vénération pour les saintes Reliques. Les nouveaux Sectaires affectoient

de les mépriser, ou de les brûler ; & c'étoit pour les Chefs de l'Eglise un nouveau motif de marquer plus de vénération pour les sacrées dépouilles de ces Amis de Dieu.

L'Héréfie, qui continuoit alors à mettre tout en combustion dans l'Empire, & dans notre France, grondoit déjà sur les frontieres du Diocèse de Milan ; & c'étoit pour notre Saint une nouvelle raison de veiller, & d'avertir ses Suffragans de redoubler de vigilance à la garde de leurs Troupeaux, & à la conservation du sacré dépôt. Tout ce qui touchoit la Religion de nos Peres, si insolemment attaquée par les Novateurs, attiroit ses attentions : il ne négligeoit rien sur ce point ; & il aimoit à rassembler les Forts d'Israël, pour s'opposer tous ensemble aux efforts de l'erreur, & des profanes nouveautés.

Comme c'étoit principalement dans ses Conciles que saint Charles espéroit pouvoir trouver, & communiquer aux autres, les lumieres & les secours dont on avoit besoin pour repousser les traits des Héré-

tiques, & prévenir ou confondre leurs cabales, il n'étoit pas surprenant qu'il se donnât tant de soins & de peines, pour recueillir de ces saintes Assemblées tous les fruits qu'il étoit permis d'en attendre. S'il y recevoit toujours avec honneur les Prélats Etrangers qui s'y présentoient, il ne montroit point la même facilité à agréer les excuses de ceux de ses Suffragans qui auroient voulu se dispenser de s'y rendre. La fermeté de saint Charles sur cet article étoit inflexible, lorsque les raisons de se dispenser de ce devoir n'étoient pas légitimes. Deux exemples que l'histoire ne nous a pas laissé ignorer, en sont la preuve.

Sage fermeté de saint Charles.

Un Cardinal de grande autorité, l'un de ses Suffragans, se trouvant à Milan peu de jours avant le Concile, le saint Archevêque le fit souvenir que l'ouverture de l'Assemblée étoit bien prochaine, & le pria de s'y trouver. Le Cardinal s'en excusa sur ce qu'il devoit se rendre au plutôt à Rome, où il étoit attendu. Borromée redoubla ses instances, & le Cardinal Suffragant persista dans son

Ibid. p. 177.

refus. Au moment qu'il alloit se mettre en chemin, tous ses équipages déjà à la porte, le Métropolitain lui fit signifier par un de ses Officiers un Bref de Sa Sainteté, qui lui ordonnoit expressément de se trouver au Concile Provincial de Milan : il fallut obéir.

Ibid. p. 178. Un autre Evêque, Suffragant, s'excusoit aussi de se rendre au Concile, sous prétexte qu'il étoit occupé par un grand Prince dans des affaires très-importantes : il étoit actuellement Ambassadeur dans une Cour étrangere. Cette excuse paroissoit fort légitime à bien des gens ; saint Charles ne voulut ni la recevoir, ni approuver la conduite de ce Prélat ; il croyoit que la premiere & la plus importante affaire d'un Prince de l'Eglise, étoit le soin de son Eglise, & de tout ce qui appartient essentiellement au bon gouvernement du Diocèse dont la Providence l'a chargé. Après l'avoir donc averti plus d'une fois de son devoir, & toujours inutilement, l'affaire fut portée & traitée dans une Congrégation ; après

l'examen, & de l'avis de tous les Prélats, notre Cardinal fit sommer juridiquement cet Evêque de se rendre sans aucun autre délai au Concile déjà assemblé, pour obéir aux Decrets de celui de Trente.

La fermeté du Métropolitain, & la sommation faite de la part de tous les Evêques assemblés, firent cesser les prétextes & les excuses. Le Suffragant prit la poste ; & parut dans le Concile au jour marqué. Saint Charles l'ayant reçu avec beaucoup de politesse, lui fit connoître l'obligation où il étoit d'obéir aux Canons, aux Ordonnances du Saint Siége, & à celles de son Métropolitain. Cette maniere d'agir eut tout son effet : l'Evêque profita si bien des conseils de saint Charles, que quittant depuis les emplois de la Cour, & les affaires temporelles qui l'y retenoient, il commença à résider dans son Diocèse, occupé désormais à remplir tous les devoirs d'un Pasteur. Ce fut peut-être dans ce même Concile, ou dans les suivans, que l'Evêque Ambassadeur commença à bien connoître les devoirs

de l'Episcopat, leur importance, leur étendue, & la maniere dont il devoit les remplir, pour répondr à sa vocation, & assurer son salut, en travaillant à celui de ses Brebis.

Les Conciles Provinciaux de Milan se terminoient ordinairement dans l'espace de trois semaines; & d'abord après leur conclusion, le Métropolitain en envoyoit une copie fidele au Pape par quelque Prélat de mérite: tous les Evêques qui s'étoient trouvés aux sessions, écrivoient aussi une Lettre commune à Sa Sainteté, pour soumettre au jugement du Saint Siege Apostolique tout ce qu'ils avoient décidé, ou ordonné; & lorsque le Vicaire de Jesus-Christ avoit approuvé & confirmé ces Actes, notre Archevêque les faisoit imprimer, & en envoyoit divers exemplaires à tous ses Suffragans, pour qu'ils les fissent publier & exécuter dans leurs Diocèses, comme il ne manquoit pas de le faire dans le sien.

Les fruits bien sensibles qu'il en recueilloit pour avancer la réforme, lui faisoient desirer d'être imité dans

cette pratique par tous les Evêques du Monde Chrétien : & déjà il avoit le plaiſir de voir que tous ſes Suffragans, à ſon exemple, aſſembloient ſouvent leur Clergé dans des Synodes Diocéſains : il a ſouvent ſollicité les Souverains Pontifes Pie IV, Pie V, & Grégoire XIII, d'employer leur autorité pour obliger tous les Métropolitains de tenir de trois en trois ans le Concile de leur Province, conformément aux Décrets des Peres de Trente. Dans le même eſprit, & pour la même fin, il adreſſoit quelquefois l'imprimé de ſes Conciles à différens Archevêques de ſa connoiſſance dans l'Italie, & hors de l'Italie. Si les circonſtances des temps & des lieux ne permettoient pas toujours à ces Prélats de faire eux-mêmes ce qu'ils louoient dans ſaint Charles, ils ne manquoient pas du moins de lui témoigner leur juſte reconnoiſſance ; de lui faire eſpérer d'agir ſelon ſes deſirs dans l'occaſion, & ils profitoient cependant pour l'avantage de leurs Peuples d'une partie de ce qu'il avoit ſi ſage-

ment réglé pour la conduite de celui de Milan.

Ibid. p. 186. Il n'est personne, disoit un Auteur qui avoit vêcu avec saint Charles, qui n'avoue que les Conciles qu'il a tenus à Milan, ne soient les regles les plus justes que les Evêques, & les autres Pasteurs des Ames, puissent suivre, pour réformer les Peuples Chrétiens, les conduire dans la voie assurée du Ciel, & les élever enfin dans la perfection de leur état. Aussi ne connoît-on pas de Diocèse, ni d'endroit Catholique dans toute la Chrétienté, dans les Provinces mêmes du nouveau Monde, où on ne se serve utilement des Réglemens de saint Charles pour le bien des Ames, & l'honneur de l'Eglise.

Afin de donner une idée plus distincte de ces mêmes Conciles, déjà devenus si célébres, il paroît convenable de dire quelque chose de chacun en particulier, & de traduire en notre Langue les Discours Synodaux du saint Cardinal : outre qu'ils sont tous remplis de pié-

té & d'onction, & qu'ils nous font mieux connoître l'objet de ces augustes Assemblées, on peut encore y remarquer plus sensiblement l'esprit & le cœur du Serviteur de Dieu, ce que nous nous sommes particulierement proposés dans ces deux derniers Livres. Mais nous passerions certainement les bornes d'un juste Volume, si nous entreprenions de traduire les Actes en entier. Il faudra donc se contenter de quelques legers sommaires. Cela suffit pour les simples Fideles; les Sçavans peuvent les lire en latin dans le Recueil des Actes de l'Eglise de Milan.

§. III.

Premier Concile Provincial de Milan: Discours de S. Charles Borromée: Sommaire des Actes de ce Concile.

Lorsque notre Cardinal vint prendre possession de son Eglise, dans le mois de Septembre mil cinq cens soixante-cinq, âgé de vingt- 1565.

ſept ans, il y en avoit déjà cinq révolus qu'il en avoit été nommé Archevêque par ſon Oncle le Pape Pie IV; & autant qu'il ſoupiroit après le bonheur de pouvoir réſider en perſonne au milieu de ſon Peuple, pour s'acquitter envers lui de tous les devoirs d'un véritable Paſteur.

On ſçait quels obſtacles la Providence même parut mettre pendant long-temps à ſes vœux; & ce que la charité Paſtorale lui avoit fait entreprendre pour ſuppléer en quelque ſorte à ſa préſence. Quoiqu'abſent, il n'étoit pas moins inſtruit des beſoins de ſon Egliſe; & ce qu'il avoit pu faire pour remédier à ſes maux, très-grands en tout genre, n'avoit ſervi juſqu'alors qu'à lui en faire mieux ſentir la profondeur & l'étendue. Il en étoit ſi pénétré, qu'on peut avancer que parmi les grandes occupations de gouvernement de l'Egliſe Univerſelle, celui de l'Egliſe de Milan ſollicitoit toujours ſon cœur, & rien n'égaloit ſon deſir de rendre heureux ſes chers Milanois. Ses prieres,

ſes études, ſes ſçavantes converſations avec les premiers hommes de ſon ſiecle, les plus habiles en tout genre d'érudition, particulierement dans la ſcience Eccléſiaſtique ; tout étoit rapporté à cet objet, comme cet objet même ſe rapportoit à la gloire de Dieu. Auſſi en ſe montrant pour la premiere fois à ſes Diocéſains, Charles Borromée parut-il d'abord ce qu'il étoit déjà, un Prélat ſelon le cœur de Dieu, parfait Paſteur, digne des plus grands Siéges, & capable de les remplir pour le bonheur & la conſolation de ſon Troupeau.

Il ſoutint bien cette idée ſi avantageuſe ; il la ſurpaſſa même dans l'eſprit de pluſieurs, par la premiere action ſolemnelle qu'on lui vit faire dès ſon arrivée. Quelque temps avant ſon départ de Rome, notre Cardinal avoit écrit à tous les Evêques de ſa Province, pour indiquer au mois de Septembre le premier Concile Provincial, qu'il ſe propoſoit de tenir à Milan. Cette convocation, indépendamment des devoirs dont les Suffragans aimoient

à s'acquitter envers leur illustre Métropolitain, Cardinal, Neveu du Pape régnant, fit que tous ceux qui se trouvoient en état d'assister au Concile, s'étoient rendus à Milan avant l'arrivée de saint Charles, ou s'y rendirent peu de jours après; & on se mit aussi-tôt en devoir de travailler.

Le Cardinal, qui avoit amené avec lui d'habiles Canonistes, & de plus sçavans Théologiens, sçut bien se servir de leurs talens dans cette occasion; il délibéra aussi avec ses Suffragans sur tous les chefs qui devoient être traités, & il partagea avec eux les matieres qu'il falloit examiner, pour former ensuite les Décrets. Tous se prêtoient volontiers à leur portion de travail; & le jeune Cardinal demeurant toujours le Conducteur de ce grand ouvrage, il travailloit le jour & la nuit plus que tous, & sacrifioit avec joie son repos, & sa santé, au desir d'établir dans toute sa Province les solides fondemens d'une véritable réforme.

Le zèle de saint Charles fut par-

faitement ſecondé par celui de ſes Suffragans qui aſſiſterent au Concile ; ſçavoir, Gui Ferrier (ou Ferraro) Evêque de Vercel, à qui Borromée donna le chapeau de Cardinal au nom du Souverain Pontife, qui l'avoit compris dans la derniere promotion : Jerôme Vida, Evêque d'Albe ; Maurice Pietra, Evêque de Vigevane ; Ceſar Gambara, Evêque de Tortone ; Scipion d'Eſte, Evêque de Caſal ; Pierre de Coſtachiaro, Evêque d'Acquy ; Dominique Bolano, Evêque de Breſſe ; Nicolas Sfondrat, Evêque de Crémone, depuis Cardinal, & Pape ſous le nom de Grégoire XIV ; Jerôme Galarato, Evêque d'Alexandrie de la Paille ; & Frédéric Cornaro, Evêque de Bergame.

Evêques & Cardinaux, qui ſe trouverent au premier Concile de Milan.

Les cinq Evêques qui, ne pouvant aſſiſter au Concile, y avoient envoyé leurs Députés, ou Procureurs, étoient Jean-Antoine Capiſucchi, Cardinal du Titre de ſainte Croix, Evêque de Lodi ; Gaſpard Caprio, Evêque d'Aſt ; Jean-Ambroiſe Fieſqui, Evêque de Savone ; Jean-Antoine Serbolone, Cardinal

du Titre de Saint George, Evêque de Novare. L'Eglise de Vintemille étoit alors vacante.

Outre les onze Evêques présents, & les cinq Procureurs des autres, il y eut encore dans ce premier Concile trois Cardinaux, Robba, Castiglione, & Bernardin Scot, qui se trouverent dans l'Assemblée, non qu'ils y fussent obligés, mais uniquement pour marquer leur respect pour cette action sainte, qu'ils révéroient comme le premier fruit du Concile de Trente. Le Cardinal Bernardin Scot, Evêque de Plaisance, protesta qu'il ne se reconnoissoit point dépendant de l'Eglise de Milan, ainsi qu'elle le prétendoit; mais qu'il usoit de la liberté de choisir, selon le Décret du saint Concile de Trente.

Au reste, pour éviter que l'antiquité de quelques Cardinaux ne fît peut-être naître des difficultés, le Pape avoit revêtu Charles Borromée de la dignité de Légat du Saint Siége dans toute l'Italie. Il est vrai cependant que, moins décoré de l'éclat de la Pourpre, & de tous ses titres, que

de celui de ſes vertus, il fixoit ſeul les regards des Milanois, & de tous les Etrangers. Sa préſence faiſoit le plus bel ornement dans une cérémonie qui, à tous égards, fut également auguſte & édifiante.

On commença la premiere action du Concile par une Proceſſion, & une Meſſe ſolemnelle. Outre les Prélats, Evêques, ou Cardinaux déjà nommés, & tout le Clergé de la Ville, le Gouverneur de la Province, le Sénat de Milan, & tous les Magiſtrats, ſuivis d'un Peuple infini, aſſiſterent avec beaucoup de piété à ces actions de religion : & ce fut en préſence d'une ſi célebre Aſſemblée que ſaint Charles, Préſident du Concile, en fit l'ouverture par le diſcours ſuivant.

Diſcours de Saint Charles dans ſon premier Concile Provincial.

» Ce n'eſt pas ſans un bienfait ſi-
» gnalé de la Divine Providence,
» Très-Révérends Peres, que le
» Concile général de Trente, com-
» mencé déjà depuis trente ans, in-

» terrompu dans la ſuite par divers
» accidens, & rétabli depuis par
» le zèle & la ſageſſe ſinguliere du
» Souverain Pontife Pie IV, vient
» d'être enfin heureuſement terminé
» par le concours d'un très-grand
» nombre de Peres, auſſi recom-
» mandables par leur vertu, que
» par la pureté de leur Doctrine.
» Tout ce qui peut appartenir, ou
» à l'explication des vérités de la
» Foi, ou au rétabliſſement de la
» Diſcipline Eccléſiaſtique, ayant
» été très-ſagement réglé & déci-
» dé par les Décrets de ce ſaint
» Concile, c'eſt auſſi par une di-
» vine inſpiration que vous avez ré-
» ſolu de renouveller, pour le bon-
» heur de la République Chrétien-
» ne, l'uſage des Conciles Provin-
» ciaux: uſage toujours utile, ſou-
» vent néceſſaire, mais depuis long-
» temps trop négligé. Et certes,
» l'expérience & la raiſon nous font
» aſſez connoître la néceſſité d'em-
» prunter les lumieres des Sages,
» quand il s'agit de délibérer ſur
» les affaires de la plus grande im-
» portance. La délibération ſe fait

» ſans doute avec plus de pruden-
» ce ; & la déciſion eſt toujours d'un
» plus grand poids, lorſque l'une
» ſe trouve éclairée par les lumie-
» res, & l'autre appuyée par les
» ſuffrages de pluſieurs.

» C'eſt de Jeſus-Chriſt même,
» la Sageſſe incarnée, que l'Egliſe
» a reçu cette maxime. Ce ſont
» les Apôtres, & les hommes Apoſ-
» toliques, nos Maîtres, qui l'ont
» ainſi pratiqué ; car que ſignifie
» cet oracle du Sauveur, qui nous
» promet ſon ſecours quand nous
» nous aſſemblerons en ſon nom ?
» *En quelque lieu que ſe trouvent*
» *deux ou trois perſonnes aſſemblées*
» *en mon nom, je m'y trouve au mi-*
» *lieu d'elles* (1). Quoique chacun des
» Apôtres eût reçu du Saint-Eſprit
» une pleine connoiſſance de tout
» ce qui appartient à la Religion,
» ils ne laiſſoient pas de s'aſſem-
» bler, pour délibérer en commun,
» dès qu'il s'agiſſoit de quelque queſ-

(1) *Ubi enim ſunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi ſum in medio eorum.* Matth. 18, v. 20.

» tion importante qui concernoit
» le bien général de l'Eglise. Ce
» qu'ils ont fait, ils nous ont or-
» donné de le faire ; leurs Succes-
» seurs en ont porté une Loi, pour
» obliger les Evêques à assembler
» leurs Synodes deux fois de cha-
» que année (1).

» Combien d'Ordonnances n'a-t-
» on point faites depuis ? Combien
» de Décrets n'ont pas été publiés,
» soit par les Souverains Pontifes,
» soit par les Conciles œcuméni-
» ques, ou provinciaux, pour con-
» server, ou rétablir, selon les cir-
» constances des temps, le saint
» usage de ces Assemblées Ecclé-
» siastiques ? Eh ! plût à Dieu que
» la piété & le zèle de leurs Suc-
» cesseurs les eussent engagés à met-
» tre constamment en pratique
» ce que ces grands Personnages
» avoient si saintement réglé pour
» l'utilité commune de l'Eglise !
» Plût à Dieu que nous eussions eu

(1) *Quam ut cæteri etiam conservarent, lege sanxerunt ut bis in annos singulos Concilia ab Episcopis haberentur*, &c.

» autant de fidélité à exécuter des
» Loix si salutaires, qu'ils ont eu
» eux-mêmes de soin & d'attention
» à nous les transmettre! Qui pour-
» roit dire quels maux & quelles
» calamités n'a point éprouvé la Ré-
» publique Chrétienne, par la ces-
» sation des saints Conciles? On
» n'a plus été arrêté par la crainte
» d'une juste sévérité, lorsqu'à l'ex-
» ception du Vicaire de Jesus-Christ,
» il ne se trouvoit plus de Juge su-
» périeur qui veillât sur la conduite
» des Pasteurs, & qui pût deman-
» der compte du sacré dépôt à ceux
» à qui il étoit confié; lorsque per-
» sonne ne les obligeoit plus de ren-
» dre raison ni de leur administra-
» tion, ni de l'usage de leurs ta-
» lens, ni des fruits qu'ils auroient
» dû porter avec usure; lorsque per-
» sonne enfin ne punissoit (ainsi
» qu'avoient fait nos Ancêtres) la
» négligence des uns, & la préva-
» rication des autres. C'est alors
» qu'on a vu misérablement périr
» toute la beauté de notre Discipli-
» ne; c'est alors que ceux qui par
» leur rang auroient dû contenir

» les autres dans le devoir, ou les
» y ramener, ont oublié ou méprisé
» le leur.

» Vous les connoissez, Très-RR.
» PP, ces plaies de l'Eglise ; je les
» passe sous silence, il m'en coûte-
» roit trop de les exposer ici ; & il
» vous seroit trop fâcheux d'en en-
» tendre le récit. Vous avez donc
» sagement pensé qu'en renouvel-
» lant l'ancien usage des Conciles
» Provinciaux, on trouveroit le meil-
» leur remede à tous les maux de
» l'Eglise : il s'agit maintenant d'ap-
» pliquer ce salutaire remede aux
» pressans besoins de nos Provinces
» malades ; & c'est ce que nous au-
» rions certainement moins différé,
» si l'obéissance, qui nous retenoit
» ailleurs, ne se fût trop long-temps
» opposée à ce que nous devions, &
» à notre place de Métropolitain,
» & à notre amour pour une Ville,
» notre Patrie, qui a été notre Mere,
» & qui est devenue notre Fille.
» Dès qu'il a plu au Seigneur d'e-
» xaucer nos vœux, nous n'avons
» eu rien de plus pressé, que de vi-
» siter cette Epouse chérie, résolus

» de travailler avec le ſecours de la » grace, & de vos lumieres, à com» penſer le retardement par une » plus grande diligence, & par la » plus forte application aux affai» res.

» Nous voici donc aſſemblés pour » porter de ce lieu élevé nos pre» miers regards ſur toutes les par» ties de notre Province, afin que, » ſelon les avertiſſemens du Pro» phete Ezechiel, nous cherchions » ce qui eſt égaré ; attentifs à rele» ver ce qui eſt tombé ; à lier ce » qui avoit été briſé ; à fortifier ce » qui eſt toujours foible ; & à con» ſerver ce qui ſe trouve encore de » fort & de bon. Mais Dieu ſeul » peut nous mettre en état de rem» plir, comme il faut, tous ces de» voirs ; & c'eſt par la ferveur de la » priere, par l'intégrité, par l'in» nocence & la pureté de la vie, » ainſi que par une ſincere charité » pour le Prochain, que nous mé» riterons qu'il daigne nous éclairer » de ſes divines lumieres, & diriger » par ſa grace nos conſeils & toutes » nos actions,

» Ayant déjà préféré un devoir » commun, & si capital, à nos intérêts particuliers, sans que ni l'infirmité, ni la longueur du voyage, » ni aucune autre considération humaine, ait pu nous empêcher de » nous réunir tous en ce lieu, même avant le jour fixé, travaillons » à présent avec le même zèle, & » avec la même volonté, à examiner & régler tout ce qui peut » contribuer à la gloire de Dieu, & » au salut des Fideles : continuons » à oublier ce qui nous touche, pour » ne nous occuper, sans distraction, que de ce qui est véritablement utile au bien de ceux » qui nous obéissent. Car c'est ainsi qu'imitateurs des Apôtres, nous » chercherons, non pas nos intérêts, » mais ceux de Jesus-Christ. Tel est » le devoir du Pasteur, du Général, du sage Pilote, de veiller à » ce qui concerne les Brebis, les » Soldats, le Vaisseau : le salut des » Sujets fait toujours la gloire & » la sûreté de celui qui commande.

» Ce qui doit principalement occuper les Evêques dans leurs sain-

» tes Assemblées, peut se réduire à » ces trois chefs : corriger les abus, » réformer les mœurs, terminer les » dissensions, ou les disputes. Mais » avant toutes choses il faut re- » garder comme le premier, & le » plus solide fondement de tout l'é- » difice, la profession pure & sim- » ple de toutes les vérités de la Foi. » En recevant de cœur & d'esprit » tout ce qui a été solemnellement » déterminé par le saint Concile » de Trente, nous rejettons & con- » damnons toutes les hérésies, tou- » tes les erreurs & les profanes nou- » veautés, qui ont été proscrites par » les SS. Canons, & par les Con- » ciles œcuméniques. Nous rendons » au Vicaire de Jesus-Christ l'obéis- » sance qui lui est due ; & nous con- » fessons la Foi, sans laquelle il est im- » possible de plaire à Dieu ; nous la » confessons sincérement, cette Foi, » selon la formule qui en a été » dressée par le même Concile de » Trente, & confirmée par le Saint » Pere. Nous travaillons en même » temps à mettre en sûreté dans » toute la Province ce précieux dé-

» pôt de la Foi, que la miséricorde
» de Dieu paroît y avoir conservé
» jusqu'aujourd'hui sans altération.
» Nous emploierons enfin notre vi-
» gilance, & ne cesserons de faire
» tous nos efforts, pour prévenir
» ou écarter, selon les circonstan-
» ces des lieux & des temps, tout
» ce qui pourroit corrompre la Do-
» ctrine.

» Quant à ce qui regarde la cor-
» rection des mœurs, ou la maniere
» de réprimer la licence du vice,
» de punir & d'arrêter les scandales
» publics, ou d'extirper les abus
» trop multipliés dans tous les états,
» la prudence & la discrétion doi-
» vent toujours régler notre condui-
» te. Il faudra proportionner les re-
» médes à la nature des maux, &
» avoir égard à la portée des Ma-
» lades; car tous ne sont pas capa-
» bles de tout. Nous avertirons les
» uns avec charité, & les repren-
» drons avec douceur, tant qu'ils
» profiteront de cette condescendan-
» ce : nous ajouterons la sévérité de
» la discipline envers les autres, plus
» obstinés à négliger, ou à mépriser
» peut-

» peut-être les avertissemens; & ce
» ne sera jamais qu'à regret que nous
» emploierons le fer & le feu contre
» des maux invétérés, qui deman-
» dent les plus forts remédes. Il sera
» bien necessaire de couper ce qui se
» trouvera pourri, lorsque la gan-
» grene menacera les parties encore
» saines; mais en agissant alors avec
» une rigueur apparente, nous n'ou-
» blierons point que nous sommes
» les Peres & les Médecins de ces
» Malades, & non leurs Maîtres ».

» Il nous sera moins difficile
» de rétablir l'ordre, la discipline
» & la régularité, si fideles nous-
» mêmes à marcher sur les traces
» des plus saints Evêques, nous
» n'employons, pour nous faire obéir,
» que les mêmes moyens dont ils
» se sont si heureusement servis pour
» introduire d'abord, & pour con-
» server dans les premiers Siecles, les
» mêmes loix que nous sommes char-
» gés de remettre en vigueur. Pro-
» posons-nous donc, T. RR. PP. &
» tâchons d'imiter la sainteté de leur
» vie, & la sagesse de leur gouver-
» nement. Irrépréhensibles dans leurs

» mœurs, chastes, doux, humbles,
» simples, modestes, assidus à la priere
» & à de saintes lectures, ils sçavoient
» s'oublier eux-mêmes, pour ne don-
» ner leurs soins, & toute leur at-
» tention, qu'au salut des Ames. Ils
» aimoient & pratiquoient l'hospi-
» talité; l'économie & la plus gran-
» de frugalité n'étoient que pour
» eux seuls, la libéralité & une sainte
» profusion pour les autres. Ils cul-
» tivoient avec beaucoup de soin
» & de travail la vigne du Seigneur:
» ils paissoient ou nourrissoient par la
» parole, par l'exemple & les Sacre-
» mens, les Brebis confiées à leur
» conduite; à l'imitation du Souve-
» rain Pasteur, qui a donné pour elles
» sa vie & son sang, ils s'exposoient
» de même à toutes sortes de pei-
» nes & de travaux pour le salut
» des Peuples: & en tout cela ils n'en-
» visageoient, ils n'attendoient au-
» cune récompense temporelle, afin

---

* En faisant ainsi le Portrait des saints Evêques de l'Antiquité, le Cardinal Borromée fais t exactement, & sans y penser, une partie du sien.

» de recueillir des fruits plus abon-
» dans dans la vie future *.

» Si nous réflechissons bien sur
» tout cela, nous comprendrons sans
» peine ce que nous avons à faire
» aujourd'hui pour le rétablissement
» de la Discipline Ecclésiastique.
» Nous ferons attention que comme
» Jesus-Christ, pour établir cette
» sainte Discipline, a commencé par
» ses Apôtres, qu'il vouloit être les
» Maîtres, les Docteurs & les Mode-
» les de la vie Chrétienne, nous
» devons aussi pour en procurer le
» rétablissement, commencer par les
» Pasteurs, qui ne doivent pas moins
» donner aux autres les exemples que
» les régles d'une vie véritablement
» chrétienne & sainte. En agissant de
» la sorte, nous sera-t-il difficile de
» faire cesser, selon les vœux du
» Concile de Trente, les scandales,
» les dissentions, & les disputes ?
» En ôtant la cupidité, cette raci-
» ne de tous les maux, cette pre-
» miere source des procès & des
» querelles, ne pouvons-nous pas
» espérer de voir disparoître toutes
» celles qui nous affligent encore au-

» jourd'hui, & prévenir même, avec
» l'aide du Ciel, celles qui pour-
» roient renaître dans cette Provin-
» ce? Travaillons donc avec coura-
» ge à cette premiere partie de nos
» devoirs, la plus sainte & la plus
» essentielle: appliquons-nous-y dans
» ce temps favorable, dans cet heu-
» reux jour que le Seigneur a fait;
» efforçons-nous de procurer à nos
» Diocèses un bien si précieux, &
» rapportons à cette fin tout ce que
» nous pouvons déliberer, ou ré-
» gler, sous la conduite & par la
» grace du Saint-Esprit.

» La grande & illustre Ville de
» Milan, qui nous voit ici assem-
» blés, implore aujourd'hui votre
» sagesse, elle sollicite votre cha-
» rité: tous vos Troupeaux atten-
» dent de vous la même faveur; &
» la Province entiere la demande,
» moins par des paroles que par des
» besoins qui ne vous sont point in-
» connus. Ce sont encore les vœux
» du Roi Catholique, Philippe II,
» dont tout le monde connoît la
» piété & la religion. Les autres
» Princes nos voisins ne peuvent

» qu'avoir les mêmes desirs, parce » qu'ils prennent tous le même in- » térêt au salut de leurs Peuples: & » ne doutons point qu'ils n'em- » ploient volontiers leurs bons offi- » ces pour l'exécution des Décrets » de notre Concile; oui, ils feront » servir à la gloire de notre Dieu, » toute l'autorité qu'ils tiennent de » lui ».

» Le respect que nous devons au » saint Concile de Trente, exi- » ge aussi que nous ne permet- » tions point que ses grands & » longs travaux demeurent sans au- » cun fruit, ni que ses sages Décrets » soient oubliés aussitôt que publiés. » L'heureux succès de notre Con- » cile tient en halaine le Souverain » Pontife Pie IV, depuis le jour » qu'en nous envoyant vers vous, il » s'est lui-même privé de notre mi- » nistere pour l'utilité particuliere » de cette Eglise. Faites donc qu'en » lui présentant vos salutaires Or- » donnances, je puisse lui donner les » preuves les plus réelles de votre » sollicitude, & de votre infatiga- » ble application à tout ce qui est

» bon, à tout ce qui est saint. Vo-
» tre vertu déjà si connue dans cette
» auguste Assemblée, doit éclater
» de plus en plus par un redouble-
» ment de zèle à procurer la vie &
» le salut des Fideles. »

» Le dirai-je enfin ? Jesus-Christ
» le Souverain Pasteur, demande
» de nous tous cette preuve de no-
» tre amour pour des Brebis qu'il
» n'a point réfusé de racheter de son
» Sang, & qu'il a voulu confier à notre
» prudence. Craignons donc qu'il
» ne nous rende responsables de leur
» perte, si elles viennent à périr par
» notre faute, ou à être dispersées
» par notre négligence, &c.

Après ce discours, la premiere chose qu'on fit, fut de publier & d'accepter solemnellement les Décrets du Concile de Trente, & d'en recommander l'exécution à tous les Evêques de la Province de Milan. Le Président de l'Assemblée, & avec lui tous les Prélats qui la composoient, firent publiquement leur profession de Foi: on commença ensuite l'examen de tous les sujets que le Métropolitain avoit préparés, &

fait discuter avec le plus grand soin, & sur lesquels le Concile forma plusieurs Statuts, touchant la Discipline Ecclésiastique & la réformation desirée, particulierement sur ce qui concerne les mœurs, la conduite & la discipline des Clercs & des Evêques mêmes. Nous avons tous ces Statuts dans les Actes de l'Eglise de Milan. En voici les Sommaires.

Sommaires des Actes du premier Concile Provincial de saint Charles.

Toutes les Ordonnances ou Constitutions de ce Concile sont divisées en trois Parties. Dans la premiere on trouve d'abord une Profession de la Foi Catholique; & l'on y traite des moyens de la conserver. On y condamne la sacrilege témérité de ceux qui abusent de la sainte Ecriture. On y parle des Maîtres d'Ecole; du Catéchisme, que les Curés sont tenus de faire dans leurs Paroisses tous les jours de Dimanche & de Fête; de la Prébende at-

tachée au Théologal ; de la prédication de la Parole de Dieu, sur laquelle on donne des Régles excellentes ; de ce qui doit être évité ou observé dans le culte des Images, dans la vénération des Reliques ; de ce qui concerne la magie & les divinations : enfin du blasphême, & de la célébration des Fêtes.

La seconde Partie traite de ce qui est nécessaire pour l'administration des Sacremens en général ; ensuite de ce qui concerne en particulier le Baptême, la Confirmation, la divine Eucharistie, la Messe, la Pénitence, le Jeûne, l'Extrême-Onction, l'Ordre. A l'occasion de l'Ordre, il y est parlé des Séminaires; de la collation des Bénéfices ; de l'examen des Ecclésiastiques qu'on peut choisir pour être Curés, ou Chanoines ; de la vie sage & honnête qu'ils doivent mener. On y décide en particulier que les Evêques doivent célebrer souvent le Sacrifice ; assister aux Heures Canoniales, autant que les soins du Diocèse peuvent le leur permettre ; ne point avilir leur dignité ; être vêtus modestement, avoir une

table ſobre & frugale, des Domeſtiques ſages & réglés, &c. On y entre dans le détail des Livres qu'on doit faire lire particulierement aux Clercs, & on les exhorte ſur-tout à la lecture de l'ancien & du nouveau Teſtament, à celle du Catéchiſme de Trente, auſſitôt qu'il ſera imprimé, & à celle des Statuts du Diocèſe. On ordonne que les Curés auront un recueil d'Homelies du choix de l'Evêque, la Somme Théologique de ſaint Antonin, le Paſtoral de ſaint Grégoire, & le Traité du Sacerdoce de ſaint Jean Chryſoſtôme.

On fait avec la même exactitude le détail de tous les devoirs des Ecléſiaſtiques ; on leur ordonne de porter l'habit Clérical conforme à leur Ordre & à leur dignité, avec la tonſure & les cheveux courts ; il leur eſt défendu de recevoir chez eux les femmes, même leurs parentes, de porter des armes, d'aſſiſter à aucune eſpece de jeu public ou de ſpectacle, de ſe charger d'affaires ſéculieres, & de ſe diſpenſer de la réſidence dans leurs Bénéfices. On avertit ſérieuſement les Evêques de s'appli-

quer à connoître l'état de chaque Paroisse, d'y établir des Vicaires, & de visiter soigneusement leurs Diocèses. On parle ensuite de leur Jurisdiction, des Notaires, des Avocats, des Procureurs-Fiscaux, des Geoliers, de leurs Prisons & des Prisonniers qui sont en leur garde.

En poursuivant ce qui concerne les Ministres de l'Eglise & les Offices Divins, on parle du devoir de Chantre d'un Chapitre, de ceux qui ont des Dignités, des Personnats, des Canonicats. On expose les devoirs d'un Maître des Cérémonies, du Sacristain, des Mansionnaires ou Habitués qui assistent à toutes les Heures; de celui qui pointe les absens, du Trésorier, des Gardes des Archives; & on exhorte à rétablir les fonctions des Ordres Mineurs. On traite du Portier, du Lecteur, des Exorcistes, de l'Acolyte. On parle des Musiciens, des Chantres, du temps auquel il faut s'assembler pour l'Office; comment il faut se comporter dans le Chœur, & quand on doit en sortir; du temps des Matines & de Prime, de la Messe solem-

nelle, des Ornemens d'Eglise, des Processions, des Funérailles de l'Evêque, & des Enterremens; de la conservation des biens de l'Eglise, de la maniere d'administrer la Jurisdiction Ecclésiastique; & on finit cette partie par le Sacrement de Mariage. On veut que les femmes de mauvaise vie soient distinguées par leur habillement, pour être reconnues. On exhorte à empêcher les Comédiens, les Farceurs & les jeux de hazard; à réprimer les usures, à modérer les repas somptueux, & les autres dépenses excessives.

La troisieme Partie contient ce qui concerne l'administration des lieux de piété, comme Hôpitaux, Confrairies, Chapelles, &c. On parle ensuite des Religieuses, du nombre que chaque Monastere doit en contenir conformément aux revenus; des Abbesses ou autres Supérieures, & de tous les Offices du Cloître; des Maîtresses des Novices, des Œconomes, des Portieres, des Sœurs du Tour, de l'Infirmerie, & du travail auquel les Religieuses peuvent ou doivent vaquer. On me-

nace d'excommunication les Peres qui feront violence à la vocation de leurs Filles. On laisse à l'Evêque le soin de fixer la dot pour l'entrée & la réception. On régle ce qui concerne la Profession des Novices : on prescrit leur Office Divin, leurs Prieres & leurs Lectures; on défend toute propriété, & on fait des Loix rigoureuses pour la Clôture. On n'oublie point ce qui regarde les Converses, les Pensionnaires, les Prédicateurs, les Confesseurs, les Chapelains & les Visiteurs. On exhorte enfin toutes les Religieuses à observer leur Régle, & à en faire tous les jours en public la lecture d'un Chapitre.

On défend aux Chrétiens d'avoir aucun commerce avec les Juifs ; & on finit par les peines prononcées contre ceux qui n'observeroient point ces Ordonnances; le tout conformément aux Décrets du Concile de Trente.

Notre Cardinal termina ce Concile par un discours fort pathétique, qu'il adressa aux Evêques, les exhortant avec zèle à suivre & à réduire fidélement en pratique toutes

les ſaintes Ordonnances qu'il venoit de faire, & qu'ils devoient regarder, non comme de vaines ſpéculations qui ne ſervent qu'à occuper l'eſprit, mais comme des Régles dictées par l'Eſprit Saint; comme l'abrégé de leurs obligations les plus eſſentielles, & de leurs plus importans devoirs.

Tous les Milanois, & cette foule prodigieuſe d'Etrangers que la curioſité avoit amenés à Milan, furent également édifiés & ſurpris de l'ordre, de la diligence, de la régularité, du travail de ce Concile, & encore plus des talens & des vertus de Borromée. On admiroit moins la grandeur & la majeſté de cette auguſte Aſſemblée, qu'on n'étoit étonné de voir un Cardinal ſi jeune, & élevé aux plus hautes dignités, annoncer au Peuple la Parole de Dieu, ſe mêler de réformation, & prendre les plus juſtes moyens pour l'établir; célébrer des Conciles, former des Décrets, preſcrire des Régles, s'y ſoumettre le premier, exciter avec autant de force que de grace les plus anciens Evêques à ſecourir les Ames; inſpirer à tous l'amour de

la réſidence & l'attachement à leurs Egliſes. Tant de grandes choſes, accompagnées de circonſtances qu'on n'avoit pas encore vu réunies dans un même ſujet, formoient dans tous les eſprits la plus haute idée de la ſageſſe du ſaint Cardinal; & l'odeur de ſes vertus porta encore plus loin ſa réputation.

Les mauvais Chrétiens commencerent à le craindre, les bons à l'aimer, & nul ne put lui refuſer ſon eſtime, ni ſon admiration. Mais perſonne ne fut plus ſenſible à ſa gloire que le Pape Pie IV. ſon oncle; il ſe hâta de lui témoigner ſa joie & ſa ſatisfaction par un Bref que nous avons rapporté ailleurs.

On a vu dans toute la ſuite de ſon Hiſtoire avec quelle fidélité ſaint Charles exécuta lui-même, & avec quelle fermeté il obligea les autres à exécuter, tout ce qu'il avoit fait ordonner dans ſon Concile. On ne ſçauroit oublier ni à quels travaux, à quels dangers, à quelles perſécutions, il fut long-temps expoſé; ni avec quel courage il ſçut les ſoutenir & en triompher. Le premier

Gouverneur de la Province qui le vit arriver à Milan, parut applaudir à ſon zèle, & admirer ſes grandes qualités.

La plupart des Succeſſeurs de ce Gouverneur le trouverent trop rigide, & le perſécuterent ; il y en eut deux ou trois qui porterent les marques de leur mécontentement juſqu'à la violence. Mais les mêmes qui avoient fait gloire d'être ſes ennemis pendant leur vie, lui demanderent pardon, & reclamerent ſon aſſiſtance à la mort. Leur repentir étoit l'apologie de la conduite du Saint, & un aveu que s'il avoit été guidé par l'Eſprit de Dieu en formant ſes Décrets, il ne l'étoit pas moins, en les faiſant obſerver par tous ceux au ſalut deſquels il étoit chargé de travailler.

§. IV.

Second Concile Provincial de Milan : Diſcours de S. Charles Borromée : Sommaires des Actes.

On n'eut pas plutôt reçu de Rome l'approbation du premier Con- 1569.

cile ſolemnellement confirmé par l'autorité du Saint Pape Pie V, que notre Cardinal ſe hâta d'en faire imprimer les Actes, & de les envoyer à tous ſes Suffragans. Il en adreſſa auſſi quelques Exemplaires à plusieurs autres Prélats étrangers ſes amis, au Cardinal Infant de Portugal, à l'Archevêque de Brague, Dom Barthelemy des Martyrs, au Cardinal de Lorraine, à l'Evêque d'Amiens en France, au Cardinal Archevêque de Gneſne, Primat de Pologne, à l'Archevêque de Salzbourg en Allemagne, &c. L'intention de Borromée, comme il s'exprimoit dans ſes Lettres, étoit d'exciter tous ces grands Perſonnages à tenir eux-mêmes des Conciles, parce qu'il les conſidéroit comme un des plus puiſſans moyens de réformer l'Egliſe.

Dans le même eſprit de zèle, dès qu'il vit avancer la fin de la troiſieme année depuis la concluſion du Concile précédent, il ſe diſpoſa à en célébrer un ſecond ; mais, ſoit pour d'autres raiſons, ſoit pour laiſſer à ſes Suffragans la liberté de ſo-

lemniser dans leurs Eglises les Fêtes de tous les Saints & de Noël, au lieu de convoquer son Concile pour les derniers mois de 1568, il en fixa la tenue au 24 d'Avril 1569, après la Fête de Pâques. Dans sa Lettre d'Indiction, qui est du seizieme de Mars, il exhortoit tous les Evêques de la Province de s'y trouver, & de s'y préparer par des prieres, & par toutes sortes de bonnes œuvres, sur-tout de charité & de miséricorde; afin d'attirer sur eux les lumieres de l'Esprit Consolateur, pour en être aidés dans leurs fonctions, & pour travailler plus utilement au salut des Ames.

Saint Charles n'oublioit pas de recommander encore aux mêmes Evêques de députer, chacun dans son Diocèse, deux Ecclésiastiques savans & de bonnes mœurs, pour rechercher exactement tout ce qui pourroit mériter les attentions du Concile & sa censure. Il ordonnoit enfin que les Peuples se missent en état d'approcher des Sacremens, le Dimanche avant l'ouverture du Concile, qu'ils visitassent avec piété l'Eglise Cathédrale, & qu'il y eût pour cet effet

des Proceſſions dans toutes les Paroiſſes.

Preſque tous les Evêques qui avoient aſſiſté au premier Concile de la Province de Milan, ſe trouverent encore à celui-ci, excepté quelques-uns qui étoient morts dans l'intervalle. Gaſpar Ceprio, Evêque d'Aſt, étant décédé, Dominique de la Rouere avoit été mis à ſa place par le Pape Pie V : comme il étoit un des plus zélés imitateurs du ſaint Cardinal, il fut auſſi des premiers à ſe rendre à Milan pour la nouvelle aſſemblée, dont ſaint Charles fit l'ouverture par le diſcours que nous traduiſons ici :

Diſcours de ſaint Charles dans le IIe. Concile de Milan.

» Vous connoiſſez aſſez, T. RR. PP. » le ſage & important Décret du » Concile de Trente touchant la » fréquente célébration des Conci- » les Provinciaux : cette ſeule raiſon » juſtifieroit la convocation que nous » avons faite de celui-ci, après trois » ans révolus depuis la concluſion

» du précédent. Mais ſi quelqu'un » veut bien examiner tous les motifs » & la néceſſité de notre Aſſemblée, » il reconnoîtra qu'en la convoquant » nous n'avons pas eu ſeulement é» gard à l'Ordonnance de ce ſaint » Concile général, mais encore aux » circonſtances infiniment critiques » du temps, à notre devoir Paſtoral, » & à l'obligation indiſpenſable de » travailler à perfectionner ce que » nous avons à peine commencé dans » la précédente Aſſemblée.

» Vous ne voyez que trop, & » vous apprenez tous les jours, quel » eſt aujourd'hui le déplorable état » de la RépubliqueChrétienne, quel» les pertes fait tous les jours la ſainte » Egliſe Catholique. Qui pourroit » ignorer, hélas! quels feux, quel » embraſement une funeſte héréſie » a déjà allumé, & dans les Royau» mes plus éloignés, & dans les Pro» vinces voiſines? Vous ſçavez quels » mouvemens, quels troubles, quel» les guerres, les Sectaires conti» nuent d'exciter dans le Royaume » de France : quels ravages des » mains ſacrileges ont déjà faits, & » ne ceſſent de faire par-tout. Les

» Temples les plus augustes, ren-
» versés ou brûlés ; les Eglises dé-
» pouillées de leurs Ornemens, &
» de tous les monumens de piété ;
» les Vases sacrés, brisés & enlevés,
» les Images & les Reliques des
» Saints dispersées, foulées aux pieds
» des profanes, ou réduites en cen-
» dres ; les Prêtres, les Religieux, les
» les plus zélés Catholiques, chassés
» ou égorgés ; les Epouses de Jesus-
» Christ traitées avec ignominie,
» sans pouvoir trouver un asyle assuré
» dans leur Sanctuaire : tout ce qui
» a été consacré à Dieu par la piété
» de nos Peres, est aujourd'hui dé-
» truit, ou profané, par la fureur
» des nouveaux Hérétiques. O Sei-
» gneur, Dieu des Armées, jus-
» qu'à quand vous mettrez-vous en
» colere ? jusqu'à quand verrons-nous
» la destruction de cette vigne que
» votre droite a plantée, & la déso-
» lation de ce Peuple que votre Fils
» avoit purifié par son sang ? Jus-
» qu'à quand nous nourrirez-vous
» d'un pain de larmes ; & nous fe-
» rez-vous boire l'eau de nos pleurs
» avec abondance ?

» Si ces maux, ces calamités, &

» tous ces ſcandales, paroiſſent en-
» core un peu éloignés de nous, ils
» nous ménacent néanmoins, & nous
» environnent de toutes parts; le
» bruit en retentit déjà à nos portes:
» à chaque heure, à chaque inſtant,
» nous pouvons craindre de nous
» voir ou brûlés du même feu, ou
» inondés de ces eaux améres, ſi la
» miſéricorde de Dieu n'en arrête le
» torrent; & ſi la vigilance des Paſ-
» teurs n'y oppoſe une forte digue.

» Mais des maux d'une autre eſ-
» pece, & qui ne ſont point à mé-
» priſer, doivent attirer encore no-
» tre attention, & exciter d'autant
» plus toute la ſollicitude Paſtorale,
» qu'ils attaquent l'intérieur de cette
» Province & toutes ſes parties. Il
» eſt vrai que par le ſecours du Ciel
» on a formé dans notre premiere
» Aſſemblée bien des Décrets uti-
» les & ſalutaires. Il eſt vrai encore
» qu'avec beaucoup de vigilance
» nous avons paru élever parmi nous
» comme l'étendard de la Réforme:
» mais avec cela, où en ſommes
» nous? La ſolide piété a-t-elle pris
» le deſſus? Le mal eſt-il bien di-

» minué ? Quelle corruption ne
» voyons-nous pas toujours dans les
» mœurs ? Combien d'erreurs & d'a-
» bus, qui demandent de nous un re-
» doublement de zèle, & de bien
» plus grands efforts pour les corri-
» ger ! Telle est aujourd'hui la dé-
» pravation du cœur humain, que
» peu touché de l'amour de Dieu, il
» l'est beaucoup de celui du monde,
» de ses richesses, de ses voluptés, de
» ses maximes anti-chrétiennes. L'en-
» nemi du salut des hommes, com-
» me un lion rugissant qui cherche
» sa proie pour la dévorer, ou com-
» me un serpent non moins dange-
» reux, abat les uns, & séduit ou
» aveugle les autres ; avec ses faux
» charmes il les tient, & les capti-
» ve comme par autant de liens. Si
» nous examinons de plus près la
» conduite de nos Peuples dans cette
» Province, leurs habitudes & leurs
» inclinations, nous n'y remarque-
» rons que ces affections charnelles
» que l'Apôtre condamne ; nous y
» verrons peut-être une apparence,
» une ombre de vertu, mais y re-
» connoîtrons-nous la solidité de la

» vraie vertu, les vrais caracteres de
» la Justice Chrétienne ?

» Quoique les désordres dont nous
» pouvons justement nous plaindre,
» frappent moins que ceux dont
» les Provinces voisines sont aujour-
» d'hui désolées, ils sont cependant
» enracinés, & il seroit à craindre
» que tôt ou tard les Hérétiques ne
» s'en prévalussent, pour faire cou-
» ler le venin de leurs erreurs dans
» des esprits inconsidérés & trop ou-
» verts à la séduction, si nous ces-
» sions de veiller, d'instruire, d'a-
» vertir. Si nous laissions croupir
» nos Peuples dans de mauvaises ha-
» bitudes, qui souillent la conscien-
» ce sans l'allarmer, ne devrions-
» nous pas appréhender de les voir
» enfin tomber (ce qu'à Dieu ne
» plaise) dans les filets de l'héré-
» sie à la premiere tentation ? Nous
» n'avons que de trop justes motifs
» de veiller, & de les précaution-
» ne rcontre le danger. Ce seroit une
» trop grande imprudence, de le
» regarder comme imaginaire, ou
» comme fort éloigné, ce danger.

» Sans apporter ici d'autres exem-

» ples, ſouvenons-nous de ce qui
» eſt arrivé au Peuple d'Iſraël : s'é-
» tant ſouillé dans les délices de
» la table, il paſſa tout d'un coup
» dans l'Apoſtaſie, de l'intempé-
» rance à l'Idolâtrie & aux horreurs
» du Paganiſme. C'étoit la réflexion
» que faiſoit S. Paul, lorſqu'il aver-
» tiſſoit ſon Diſciple Timothée de
» conſerver avec ſoin la pureté de
» conſcience, parce que pluſieurs,
» faute de cette attention, avoient
» fait naufrage dans la Foi. Eh ! n'eſt-
» ce pas à cauſe du déréglement des
» mœurs que nous voyons encore re-
» paroître de nos jours tant d'ancien-
» nes héréſies, depuis long-temps
„ éteintes ou diſſipées ? Comme une
„ vieille maladie, qu'on croyoit dé-
„ jà guerie, recommence à ſe faire
„ ſentir lorſque le corps vient à être
„ affecté de quelque nouveau mal,
„ quoique peut-être moins grief en
„ lui-même, ainſi la contagion des
„ héréſies, dont l'Egliſe a été affligée
„ en divers temps, & que la ſainteté
„ de nos Peres avoit heureuſement
„ réprimées, répand de nouveau
„ tout ſon venin, lorſque par la cor-
ruption

„ ruption des mœurs nous éloignons „ de nous cette grace, qui n'eſt pas „ moins le germe de la Foi, que „ des vertus morales.

„ Dans des circonſtances auſſi cri- „ tiques, ne pouvant oublier que nous „ ſommes les chefs des armées chré- „ tiennes, & les Médecins des Ames, „ ne devions-nous pas nous empreſ- „ ſer de chercher les moyens de gué- „ rir ces plaies, & de repouſſer „ ces dangers ? Il étoit donc néceſ- „ ſaire de nous aſſembler dans ce „ Concile, ſoit pour obtenir plus „ facilement le ſecours Divin par „ l'union des prieres ; ſoit afin que „ ce qui aura été réglé & preſcrit par „ le concours de pluſieurs, ait plus de „ poids, & puiſſe être plus promp- „ tement exécuté par tous les Fide- „ les, au ſalut deſquels nous devons „ plus particulierement travailler.

„ Voilà, T. RR. PP. quel eſt „ notre devoir : voilà à quoi nous „ engage notre dignité. Elevés ſur „ la Chaire Epiſcopale, nous de- „ vons étendre notre vue ſur tout le „ Troupeau, veiller avec ſoin à ſa „ garde, & ne rien négliger pour l'é-

„ carter du péril dont pourroient
„ être menacés ceux au salut des-
„ quels nous devons continuellement
„ travailler. Si nous sommes Peres, il
» est juste que nous montrions une
» tendre sollicitude pour la conserva-
» tion de nos enfans. Si nous avons le
„ nom & la qualité de Pasteurs, il ne
„ nous est point permis d'être indif-
„ férens sur le sort de ces cheres Bre-
„ bis, que Jesus-Christ a retirées des
„ portes de l'Enfer par le mérite de sa
„ sainte mort. Le souverain Pasteur
„ a tout souffert pour leur ouvrir le
„ chemin du Ciel : craindrons-nous
„ d'en faire trop pour les empêcher de
„ sortir de cette voie royale, ou pour
„ les y ramener? Employons donc
„ contre les vices la vertu du sel; &
„ présentons la lumiere à ceux qui
„ marchent encore dans les ténébres :
„ car comme le Tout-puissant, en
„ créant le Ciel & la Terre, a orné
„ le Firmament d'un grand nombre
„ d'Etoiles pour luire sur la terre
„ pendant la nuit; de même dans le
„ renouvellement spirituel de ce sié-
„ cle, il a mis dans son Eglise, ainsi
„ que dans le firmament du Ciel,
„ des Astres pour l'éclairer, je veux

„ dire, des Prophetes, des Apôtres,
„ des Pasteurs & des Docteurs, lesquels comme autant d'Etoiles, „ reçoivent de Jesus-Christ, vrai „ Soleil de justice, toute la lumiere „ dont ils ont besoin, pour éclairer „ ce siécle ténébreux, & porter la „ clarté dans les Ames par l'éclat „ d'une sainte Discipline.

„ Jettons encore les yeux sur ces „ saints Personnages que la Sagesse „ Incarnée a donnés à son Eglise „ pour en être les premiers Pasteurs „ après les Apôtres; ils ont pris leur „ place pour gouverner le Troupeau „ de Jesus-Christ sur toute la terre, „ selon la parole du Prophete. Pourquoi ne les imiterions-nous pas, „ puisqu'ils sont nos Peres & nos Modeles, nos Guides & nos Maîtres? „ Quand il a fallu policer la République Chrétienne au milieu des „ orages, & malgré toutes les persécutions qu'elle a essuyées dès sa „ naissance, ces hommes Apostoliques ont toujours trouvé dans le „ saint usage des Conciles, les ressources & tous les secours nécessaires pour répandre au loin la lu-

Ps. 44

„ miere Evangélique, & retirer le
„ genre humain de la confusion, du
„ cahos & des ténebres, où le mon-
„ de entier étoit plongé. Tel est
„ l'exemple qu'ils nous ont donné,
„ & que nous devons suivre ; nous
„ qui les avons remplacés, & qui
„ avons l'honneur d'être comme la
„ bouche de Dieu même ; nous qui
„ comme les Anges des Armées du
„ Seigneur, devons avoir sa sainte
„ Loi sur les levres pour en instruire
„ les Peuples. Le Saint-Esprit, sour-
„ ce de lumiere, nous apprendra
„ lui-même ces régles de salut &
„ de vie que nous sommes chargés
„ d'intimer à tous les Fideles : pré-
„ sentons-leur avec confiance ce di-
„ vin flambeau, afin qu'ils marchent
„ désormais, selon le bon plaisir de
„ Dieu, dans la piété & la justice,
„ comme de vrais enfans de lumiere,
„ qui ne doivent avoir rien de com-
„ mun avec ceux qui aiment encore
„ les œuvres de ténebres.

„ Ne pensons point, M. T. RR.
„ PP. que nous ayons rempli toute
„ l'étendue de nos devoirs par ce
„ grand nombre d'Ordonnances, &

,, de Décrets, que nous fimes il y
,, a trois ans dans ce même lieu, où
,, nous nous trouvons encore aujour-
,, d'hui assemblés; car si nous don-
,, nons à cette sainte entreprise toute
,, l'attention qu'elle mérite, nous
,, verrons que nous ne l'avons que
,, commencée: nous sommes encore
,, bien éloignés de l'avoir portée à la
,, perfection, à laquelle il faut pour-
,, tant la conduire. L'état des choses
,, le demande ainsi, & l'Apôtre nous
,, en fait un devoir, quand il nous
,, exhorte de travailler à la perfec-
,, tion des Saints, aux fonctions de
,, notre Ministere, à l'édification du
,, Corps de Jesus-Christ, jusqu'à ce Eph. 4. v. 12.
,, que nous parvenions tous à l'état 13.
,, de l'homme parfait.

,, Obligés donc par le devoir de
,, notre Ministere de travailler sans
,, relâche à établir une Discipline
,, véritablement sainte & parfaite,
,, nous n'aurions fait que de vains
,, efforts, & tous nos travaux pas-
,, sés seroient inutiles, si contens
,, d'avoir jetté les fondemens, nous
,, en demeurions-là, au lieu de re-
,, doubler de zèle & d'application

„ pour élever & perfectionner tou-
„ jours ce grand édifice.

„ Vous le sçavez ; si dans notre
„ premier Concile nous avons pré-
„ senté quelque nourriture à nos Peu-
„ ples, ce n'a été que du lait, parce que
„ leur foiblesse ne permettoit pas de
„ leur donner une viande solide ; &
„ certes dans ce ménagement nous
„ avons suivi l'exemple de notre Di-
„ vin Maître. Il avoit de grandes
„ instructions à donner à ses Apô-
„ tres, & néanmoins il ne leur a
„ point enseigné toutes choses dans
„ un même temps ; il leur apprenoit
„ successivement les vérités de son
„ Royaume, selon leur portée. La
„ conduite de la divine Sagesse a été
„ la même dans la suite des temps ;
„ ce que le Sauveur auroit pu ac-
„ complir en un moment, pour faire
„ éclater toute la beauté de son Egli-
„ se, & la splendeur de sa Doctrine,
„ il l'a fait comme par dégrés, en
„ répandant ses lumieres dans l'es-
„ prit des SS. Peres, dans leurs Ecrits
„ & dans leurs Conciles. Pleins de
„ respect & d'amour pour l'Eglise
„ notre Mere, nous devons aussi es-

,, pérer de la divine bonté, que ce qui
,, ne nous a pas été d'abord suggéré,
,, sans doute parce qu'il n'étoit point
,, encore temps, le sera dans ce pré-
,, sent Concile, où dans les suivans,
,, autant & de la maniere qu'il con-
,, viendra pour le salut des Fideles.
,, D'un champ long-temps négligé,
,, tout couvert de ronces & d'épines,
,, on ne fait pas tout d'un coup un
,, jardin fertile & délicieux : il faut
,, long-temps travailler à arracher
,, & détruire les mauvaises her-
,, bes, & donner plus d'une culture
,, pour cueillir enfin des fleurs &
,, des fruits dans une terre aupara-
,, vant toute hérissée de buissons.

,, Regardons nos Peuples comme
,, le champ du Seigneur, que nous
,, sommes chargés de cultiver : si par
,, nos veilles & nos premiers tra-
,, vaux il a paru peut-être quelque
,, heureux changement en eux, la
,, continuation de nos soins ne leur est
,, pas moins nécessaire : de mauvaises
,, racines poussent toujours de mau-
,, vais rejettons, & si on néglige de
,, les couper, le champ bientôt re-
,, paroît encore ce qu'il avoit été,

„ une terre ingrate, qui n'eſt fertile
„ qu'en chardons. Lorſqu'un abus
„ n'eſt pas moins ancien que perni-
„ cieux, il a ordinairement jetté de
„ ſi profondes racines, que ſembla-
„ ble à un lierre, il ne peut être ar-
„ raché que par des efforts redou-
„ blés. C'eſt donc dans cette aſſi-
„ duité à cultiver ſans relâche le
„ champ du Seigneur, que conſiſte
„ proprement le devoir de notre Mi-
„ niſtere. Auſſi nous eſt-il ordonné
„ d'imiter la diligence du Laboureur
„ induſtrieux, toujours appliqué à
„ donner à ſa terre la meilleure cul-
„ ture, ſans jamais ſe laſſer, ſans
„ épargner ni la peine, ni la ſueur;
„ ſoit qu'il faille arracher & détrui-
„ re, planter ou édifier.

„ Peut-être trouverons-nous qu'il
„ ne faudra pas beaucoup ajouter à
„ toutes les Ordonnances déjà por-
„ tées dans le précédent Concile.
„ Mais quand le nombre des nou-
„ veaux Décrets devroit être petit,
„ nous ne retirerons point une petite
„ utilité de ce nouveau Concile; ſi en
„ remettant ſous nos yeux ces pre-
„ mieres Ordonnances, nous nous ap-

„ pliquons à bien connoître si c'est par „ la faute des Pasteurs peu vigilans, „ ou par celle des Peuples trop peu „ dociles, que l'exécution à bien des „ égards n'a point répondu à notre „ attente ; s'il se trouve que certai- „ nes Régles n'ont pu être exécutées „ pour des raisons qui viennent d'ail- „ leurs, sans qu'on puisse l'imputer „ ni à quelque négligence des uns, „ ni à l'indocilité des autres, il fau- „ dra revenir à un examen plus sé- „ rieux, & chercher avec de nou- „ veaux soins les remedes les plus „ convenables. Cette nouvelle ap- „ plication nous procurera peut-être „ de nouvelles lumieres.

„ Vous comprenez donc, T. RR. „ PP. quel juste motif nous avons „ eu de convoquer cette Assemblée ; „ & de quelle conséquence sont les „ affaires que nous y devons traiter. „ Il s'agit de guérir les maux spiri- „ tuels de notre Province ; de la pré- „ munir contre de plus grands pé- „ rils qui la menacent, de régler les „ mœurs des Peuples, de dissiper les „ ténébres de l'ignorance ; & de ne „ point laisser toujours en friche

„ l'héritage du Seigneur. C'eſt à „ nous à donner l'exemple aux Fi- „ deles, en exécutant les premiers, „ & avec une ardeur édifiante, tout „ ce qui a été une fois ſtatué. Nous „ travaillerons donc avec zèle à „ ſuppléer dans ce Synode à tout ce „ qui peut manquer aux Decrets du „ précédent. Nous eſſaierons de ré- „ tablir enfin le culte de la piété „ Chrétienne, qui ſemble avoir per- „ du tout ſon éclat; & ſi dans l'in- „ tervalle de trois ans la malice de „ Satan a commencé d'introduire „ quelques nouveaux abus, nous „ nous hâterons d'arracher cette „ ivraie, de peur qu'elle ne jette des „ racines, & qu'elle n'étouffe enfin ce „ qu'il peut reſter de bon grain. La „ matiere eſt grave, & digne de toutes „ les attentions du Concile. N'épar- „ gnons donc rien pour connoître „ par les lumieres du Saint-Eſprit, „ & pour remplir avec le ſecours de „ ſa grace, tout ce qu'exige de nous „ la ſainteté de notre Miniſtere.

„ Ce que nous ne ſçaurions igno- „ rer, c'eſt que rien ne feroit plus „ honteux, ni plus indigne de notre

,, caractere, que de nous conduire
,, par d'autres vues que par celles de
,, la Religion. A Dieu ne plaiſe
,, qu'on puiſſe jamais nous repro-
,, cher qu'étant les Miniſtres du Très-
,, haut, & les Ambaſſadeurs de Je-
,, ſus-Chriſt, au lieu de chercher Je-
,, ſus - Chriſt & ſa gloire, nous ne
,, ſommes occupés que de nos pro-
,, pres intérêts. Il faut éloigner avec
,, le plus grand ſoin, tant de l'eſprit
,, que du cœur, tout ce qui pourroit
,, être inſpiré par la cupidité , ou
,, l'orgueil, ou l'amour-propre, par
,, le reſpect humain, par l'amour de
,, la gloire du monde, par le deſir en-
,, fin de plaire aux hommes, ou par
,, la crainte de leur déplaire. Notre
,, devoir, & notre intérêt eſſentiel,
,, eſt de n'enviſager en toutes choſes
,, que la ſeule gloire de Dieu, & du
,, ſervice de Jeſus-Chriſt, à qui ſeul
,, appartient la louange. Et certes,
,, quel avantage pourions-nous reti-
,, rer de la faveur des hommes, ou de
,, leur applaudiſſement? Ne ſerions-
,, nous pas véritablement malheu-
,, reux, ſi par le mauvais amour de
,, nous - mêmes nous venions à per-

„ dre notre ame? si pour capter la
„ bienveillance des créatures, nous
„ provoquions contre nous la co-
Gal. 1, v. 10. „ lere de Dieu? *Si je plaisois aux*
„ *hommes*, disoit S. Paul, *je ne se-*
„ *rois point Serviteur de Jesus Christ.*
Psal. 52. „ Et le Prophete nous avertit que
„ Dieu brisera les os de ceux qui
„ s'attachent à plaire aux hommes.

» C'est donc la seule volonté de » Dieu qu'il faut consulter : c'est » elle qui doit être l'objet & la re- » gle de toutes nos délibérations, » de nos pensées, & de nos actions. » La grande affaire qui nous assem- » ble aujourd'hui, exige d'ailleurs » la plus forte & la plus sérieuse » attention. Nous devons la traiter, » non avec une sorte d'indifférence, » & comme par contrainte, mais » avec affection, avec zèle, avec la » plus grande application, & de » toute la plénitude de notre cœur; » car il ne s'agit de rien moins » que de faire nos efforts pour ren- » dre à l'Eglise Chrétienne toute » sa premiere beauté, pour rétablir » par la sagesse & la vertu de nos » Décrets, cette véritable & sainte

» Discipline que l'Eglise naissante
» avoit reçue de la parole de Dieu ;
» parole vivante & efficace, qui
» perce plus qu'une épée à deux
» tranchans ; parole qui entre &
» pénétre jusques dans les plis &
» replis de l'ame & de l'esprit, jus-
» ques dans les jointures & dans
» les moëlles, pour déméler les pen- Hebr. c. 4.
» sées & les mouvemens du cœur. v. 12.
» Si au lieu d'ôter jusqu'aux raci-
» nes ces semences de vices qui dés-
» honorent aujourd'hui l'Eglise,
» nous nous bornions à blâmer foi-
» blement quelques pratiques exté-
» rieures, dont le Public même pa-
» roît scandalisé, qu'avancerions-
» nous ? Ne nous arriveroit-il pas
» ce qui arrive au Laboureur, lors-
» qu'en négligeant d'arracher tou-
» tes les racines des herbes inutiles,
» il se contente de couper ce qui
» en paroît au dehors ? Ce foible
» travail ne lui devient pas seule-
» ment inutile, mais encore perni-
» cieux, puisque les mauvaises plan-
» tes repoussent bien vîte, & en plus
» grande abondance.

» Au reste, ne nous laissons ni

» affoiblir, ni décourager par les
» murmures des enfans de perdition,
» qui s'offensent de notre zèle, &
» s'irritent de notre sollicitude Pas-
» torale. Ne nous effrayons point
» de ces clameurs populaires, dont
» les mondains voudroient couvrir
» la difformité de leurs mœurs,
» comme le figuier se couvre de ses
» feuilles: notre temps, disent-ils,
» ne comporte point la sévérité des
» anciens Canons; nous vivons au-
» jourd'hui comme nous avons tou-
» jours vêcu, & nous ne faisons que
» ce qu'ont toujours fait ceux qui
» vivoient avant nous: notre con-
» duite n'étant pas différente de la
» leur, il n'y a rien à changer, il
» ne faut point innover, &c.

» Méprisons, T. RR. PP. mépri-
» sons ces plaintes frivoles, ces cris
» insensés, & opposons la régle à
» la licence. Joignons à la liberté
» de l'esprit cette vertu mâle qui
» remplissoit le cœur de nos Peres,
» des Apôtres, des Martyrs, des
» plus saints Evêques, des Atha-
» nase, des Chrysostôme, des Am-
» broise. Tout remplis d'un zèle

» Apoſtolique, & n'ayant en vue » que la gloire de Dieu, & le ſalut » de leur Troupeau, ces ſaints Per» ſonnages, ſans craindre la fu» reur des hommes, & ſans céder » à leurs clameurs, ont ſçu arrê» ter le progrès de l'iniquité, par » la ſévérité de la diſcipline. A leur » exemple, armons-nous de cette » conſtance Evangélique qui fait » tant d'honneur aux véritables Paſ» teurs, & qui doit être toujours » leur caractere. Sans crainte, com» me ſans foibleſſe, tâchons de faire » ce que l'Evangile enſeigne; ce » que Jeſus-Chriſt commande; ce » que la raiſon nous dicte; ce qu'e» xige de nous le bien de nos Bre» bis; ce que nous preſcrit l'autorité » de l'Egliſe.

» Si nous ne craignions pas de violer » tous ces devoirs, comment paroî» trions-nous au formidable Juge» ment de Dieu? Quel compte lui » rendrions-nous de ces Ames qu'il » a confiées à nos ſoins? Qu'au» rions-nous à répondre aux plain» tes de ceux qui nous accuſeroient » de négligence? Et comment ſou-

» tiendrions-nous ces reproches d'un
» Juge irrité : Si vous étiez des Sen-
» tinelles, pourquoi avez-vous été
» aveugles ? Si vous étiez Pasteurs,
» pourquoi avez-vous laissé égarer
» le Troupeau ? Si vous étiez le sel
» de la terre & la lumiere du mon-
» de, comment vous êtes-vous affa-
» dis ? Pourquoi n'avez-vous point
» éclairé ceux qui étoient assis dans
» les ténebres de la mort ? Succes-
» seurs des Apôtres, pourquoi avez-
» vous dégénéré de la vertu aposto-
» lique, pour vous ajuster aux de-
» sirs dépravés des hommes ? Pour-
» quoi êtes-vous demeurés muets,
» étant la bouche du Seigneur ?
» Pourquoi avez-vous ambitionné
» une place élevée, si vous n'étiez
» pas en état de la remplir ; & si
» vos talens étoient grands, com-
» ment votre lâcheté, ou votre pa-
» resse, a-t-elle été encore plus gran-
» de ? Quoi ! vous n'avez été ni en-
» couragés ni soutenus par la voix des
» Prophetes, ni par les loix de l'E-
» vangile, ni par l'exemple des
» Apôtres ! La piété, la religion,
» les besoins pressans de l'Eglise

» n'ont fait aucune impreſſion ſur
» votre cœur ! & auſſi inſenſibles
» aux récompenſes qu'aux ſupplices
» de l'autre vie, vous avez oublié
» le redoutable jour du Seigneur !
» (1).

---

(1) *Si ſpeculatores eratis, cur cœci ? Si Paſtores, cur gregem vobis commiſſum errare permiſiſtis? Si ſal terræ, quonammodò evanuiſtis ? Si lux eratis, cur ſedentibus in tenebris & umbra mortis non illuxiſtis ? Si Apoſtoli, cur, Apoſtolicâ virtute non uſi, cuncta egiſtis ad hominum oculos ? Si os Domini, cur muti ? Si vos huic oneri impares eſſe ſentiebatis, cur tam ambitioſi ? Si pares, cur ita deſides, ita negligentes ? Nihil vos Prophetarum voces, nihil Evangelii leges, nihil Apoſtolorum exempla, nihil pietas, nihil religio, nihil Eccleſiæ labentis ſtatus, nihil hic formidoloſus Judicii dies, nihil præmia, nihil ſupplicia æternique cruciatus moverunt ? Has horribiles irati Judicis voces nobiſcum, Patres, animo menteque reputemus, ut iis atque adeò aliis excitati, in hac ſacroſancta tam gravium rerum tractatione, non remiſſè, non leviter, non timidè, non negligenter, non diſſimulanter, ſed ſincerè, & conſtanti ſanctâque ſollicitudine, Deum ſolum ſpectantes, quod in noſtro officio noſtroque munere poſitum eſt, agamus, & perficiamus, duce Spiritu Sancto, omnium actionum & conſiliorum moderatore : cui gloria ſit & honos ſempiternis ætatum ſeculis. Amen.*

Oratio habita in Provinciali Concilio II. inter Acta Eccleſiæ Mediolanenſis, colum. 7.

» Que ces terribles paroles du » souverain Juge, T. RR. PP. » soient toujours présentes à notre » esprit : que ces réflexions nous » animent à remplir sérieusement, » saintement, constamment, nos de- » voirs : remplissons-les dans toute ,, leur étendue, sous la conduite du ,, Saint-Esprit, & avec le secours ,, de Dieu, à qui soit la gloire dans ,, tous les siécles. *Amen* ».

Il ne faut point douter qu'un discours si énergique, animé de tout le zèle d'un saint Charles, n'ait beaucoup contribué à animer de plus en plus celui de tous les autres Evêques. Ceux qui étoient bien intentionnés, & déjà forts, en reçurent un surcroît de forces ; & ceux qui pouvoient être capables de quelque foiblesse (s'il y en avoit de tels dans l'Assemblée) soutenus par l'exemple, encore plus que par les paroles, de leur Métropolitain, apprirent à faire céder la timidité au devoir. Leurs Réglemens sur la Discipline sont très beaux.

Sommaires des Actes du IIe. Concile.

On les trouve partagés en trois Chapitres, dont le premier, composé de vingt-neuf Décrets, expose d'abord ce qui est nécessaire pour maintenir la Foi Catholique dans sa pureté. 1°. On établit l'obligation de dénoncer à l'Evêque, ou au Ministre du Pape, ceux qui se sont rendus justement suspects dans la Foi. 2°. On enjoint aux Evêques de faire imprimer un Catéchisme; & aux Curés, d'apporter une nouvelle application à instruire les enfans des premiers Eléments de la Foi. 3°. On ordonne des Confrairies pour servir à réprimer les Blasphémateurs, & on défend de rien faire dans ces Confrairies qui soit contraire à la piété chrétienne. 4°. Il est ordonné aux Evêques de publier les Bulles des Papes, & d'en tenir un Registre. 5°. On prescrit que l'Evêque, dans ses visites Pastorales, ne prendra que des Prêtres pour l'accompagner. 6°. Qu'il ne fera aucune fonction, bénédiction,

ou consécration, sans expliquer aux Peuples l'esprit de ces cérémonies. 7°. Qu'il ait soin que ceux qui desservent les Cures, jouissent d'un revenu honnête pour leur entretien. 8°. Qu'il tienne un Registre de toutes les Paroisses ausquelles il faut envoyer les Saintes-Huiles ; & que celui qui les porte, soit dans les Ordres sacrés. 9°. On parle ensuite du choix des Parrains & des Marraines, qui doivent être des personnes bien instruites de la Religion, gens de bonne réputation, & de bonnes mœurs. 10°. On permet aux Curés qui vont administrer les Malades dans la Campagne, de ne porter qu'une Hostie consacrée, & de revenir sans cérémonie, sans surplis, ni étole. 11°. En parlant de la Communion Paschale, le Concile détermine à qui il faut l'accorder : & interdit l'entrée de l'Eglise, ainsi que la sépulture Ecclésiastique, à ceux qui n'auront point satisfait à ce précepte. 12°. On ne permet la Communion aux Coureurs - Mendians, qu'après que l'Evêque aura été informé de leurs mœurs. 13°.

Il est ordonné au Prêtre qui va porter les derniers Sacremens à quelque Malade, de réciter en chemin les sept Pseaumes, ou d'autres Prieres. 14°. On défend d'établir des Prieres de Quarante-Heures dans une Eglise sans la permission de l'Ordinaire. 15°. On renouvelle la défense faite par Pie V. aux Médecins de visiter un Malade qui, après trois jours de maladie, ne s'est point confessé, & refuse d'appeller un Confesseur. 16°. Le Concile refuse la sépulture Ecclésiastique aux Usuriers publics, s'il ne conste pas qu'ils ont déjà restitué : il réprouve & condamne sévérement tout contrat usuraire. 17°. On enjoint aux Curés d'avertir ceux à qui leurs infirmités ne permettent pas d'observer l'abstinence en Carême, d'user en secret, & en leur particulier, de l'indulgence qu'on leur accorde. 18°. On veut qu'après que l'Evêque a dénoncé les Excommuniés, il envoie leurs noms dans toutes les Eglises, & les fasse même afficher, afin que partout ils soient regardés comme tels, & qu'on les évite jusqu'à ce que le même Evêque ait déclaré qu'ils sont

réconciliés. 19°. Il eſt enjoint aux Evêques de préparer par les jeûnes & les prieres publiques, ceux qui doivent être ordonnés aux Quatre-Temps. 20°. On recommande l'obſervation d'un Statut du Concile de Trente, de ne point ordonner les Bénéficiers-Réguliers avant leur Profeſſion. 21°. On veut que ceux qui ſont ordonnés, ſoient attachés à un Titre dans l'Egliſe, & obligés de faire les fonctions de leurs Ordres. 22°. Il eſt défendu de marier ceux qui ſont ſur les frontieres des Païs hérétiques, ſans en avoir averti l'Evêque, & publié les bans. 23°. Les mariages des Vagabonds qui n'ont aucun domicile fixé, ſont proſcrits : & l'abſolution de ceux qui ont commis le péché de fornication avant le mariage, eſt réſervée à l'Evêque. 24°. Il eſt ordonné au Curé de célébrer les mariages dans ſon Egliſe, à moins que l'Evêque n'ait permis le contraire. 25°. Enfin on menace d'excommunication les Concubinaires, qui après avoir été avertis ne renvoient pas leurs Complices.

Dans le ſecond Chapitre, où il eſt traité de la Meſſe, des Offices

Divins, & de tout ce qui concerne les Miniſtres des Autels, nous trouvons trente-ſix Décrets qui ordonnent, 1°. que les Clercs ne paſſeront point d'un Diocèſe à un autre ſans permiſſion de leur Evêque. 2°. Qu'on renouvellera tous les ſix mois la permiſſon qui peut leur être accordée de célébrer dans un autre Diocèſe. 3°. Qu'aucun Prêtre ne dira la Meſſe dans les Egliſes de Religieuſes, ſans l'agrément de l'Evêque, à moins qu'il n'ait une permiſſion particuliere du Saint Siége. 4°. On ſuſpend les Chanoines qui négligent de célébrer la Meſſe, lorſqu'ils y ſont obligés. 5°. La même peine eſt impoſée à ceux que leur Bénéfice oblige de la dire, & qui ne s'acquittent point de ce devoir. 6°. Il eſt ordonné de ſonner la groſſe cloche à l'élévation de la ſainte Hoſtie dans la Cathédrale, afin que ceux qui ne ſont point préſens, puiſſent être avertis, & s'unir au Sacrifice. 7°. On régle les Proceſſions pour l'Octave de la Fête du S. Sacrement, ordonnant qu'elles ſe faſſent le matin, & avec la permiſſion de l'Evê-

que. 8°. Aussi-tôt que le Métropolitain aura indiqué un prochain Concile, & jusqu'à sa tenue on chantera une Messe du Saint-Esprit ; & on fera des Processions le Jeudi de chaque semaine. 9°. On recommande très-particulierement le respect & le silence dans les Eglises à tous ceux qui se trouvent aux Processions, ou qui assistent aux funérailles des Morts. 10°. Tous les Vendredis vers les trois heures après midi, on sonnera la cloche, pour rappeller aux Fideles l'heure à laquelle le Sauveur du Monde est mort ; & le Concile accorde quarante jours d'Indulgence à ceux qui réciteront alors trois fois l'Oraison Dominicale, & trois fois la Salutation Angélique. 11°. On exhorte les Ecclésiastiques à réciter les Heures Canoniales, soit en public, soit en particulier, dans les temps convenables, & selon l'usage de leur Eglise. 12°. On recommande l'exactitude dans les saintes cerémonies. 13°. Les Chanoines doivent tenir toutes les semaines un Chapitre, & y traiter de ce qui regarde les Divins Offices,

ces, l'aſſiduité, & la maniere de les dire avant que de parler d'aucune affaire temporelle. 14°. Les obſéques des Chanoines doivent être faites aux dépens du Chapitre. 15°. On exhorte les Curés les plus voiſins de viſiter leur Confrere dans la maladie, à lui adminiſtrer les Sacremens dans le beſoin, & à pourvoir à ſes funérailles : chacun célébrera une Meſſe pour le repos de ſon Ame ; & dix jours après, ces Curés s'aſſembleront dans la même Egliſe pour y faire un Service ſolemnel. 16°. La cire doit appartenir à la Sacriſtie du lieu où ſe fait l'enterrement. 17°. On recommande aux Egliſes de ne pas priver des legs pieux ceux à qui ils ſont deſtinés. 18°. Il eſt défendu d'orner ou de profaner les Egliſes par des tapiſſeries, ou tableaux, qui n'inſpirent rien moins que la piété, tels que ceux qui repréſentent les actions ou les fables des Payens. Il eſt encore plus ſévérement défendu d'employer les ornemens de l'Egliſe à des uſages profanes. 19°. Il n'eſt point permis de ſe ſervir à l'Autel d'aucune ſorte

d'ornement qui n'ait pas été bénit par l'Evêque, ou par quelqu'un qu'il ait commis pour cela. 20°. Les Livres de l'Ecriture ſainte, & les Ecrits des Peres, trop uſés pour pouvoir ſervir davantage, doivent néanmoins être reſpectés. 21°. Les Evêques ſont chargés d'empêcher que les Laïques ne faſſent bâtir des maiſons contiguës à l'Egliſe, & qu'ils aient des fenêtres qui leur donnent vue dans l'Egliſe. 22°. Le Concile proſcrit toute aſſemblée profane, tout entretien, toute promenade dans la maiſon du Seigneur. 23°. Il défend auſſi d'accompagner les quêtes, d'inſtrumens de muſique, d'admettre des Quêteuſes qui aient beaucoup de ſuite, ou qui ne ſoient pas vêtues ſelon l'exacte modeſtie. 24°. L'Evêque viſitera tous les trois mois ſon Séminaire, accompagné de quelques perſonnes habiles, pour s'informer de la capacité, ainſi que de l'application des Maîtres, & du progrès des Clercs, tant dans la piété, que dans la ſcience Eccléſiaſtique. 25°. Les Diacres, les ſous-Diacres, & les autres Clercs inférieurs,

fréquenteront les Sacremens, & ne se confesseront qu'à ceux que l'Evêque aura nommés pour entendre leurs Confessions : ils communieront dans leurs Paroisses, & à la Grand-Messe. 26°. Les Chanoines & les autres Ecclésiastiques assisteront à la Prédication, & à toutes les Leçons qui leur sont destinées. 27°. Les Clercs qui ne sont pas encore attachés à une Eglise, assisteront à leurs Paroisses les Fêtes & Dimanches ; & les Curés en feront le rapport à leur Evêque tous les trois mois. 28°. L'Evêque nommera des Prêtres d'une probité connue pour avoir soin des Clercs, & pour les instruire. 29°. Le Concile regle ensuite la maniere dont se doivent passer les Conférences entre les Curés sur les matieres Ecclésiastiques ; & quel est l'habit convenable, tant à ceux qui sont en dignité dans l'Eglise, qu'aux autres Clercs. 30°. Il est défendu à tout Clerc de chanter des airs profanes, & d'avoir des filles, ou des femmes, pour Ecolieres dans la musique. 31°. On recommande la frugalité dans le repas que le Curé

doit donner à ceux qu'il a appellés pour quelqu'enterrement, ou toute autre fonction. 32°. Les Curés ne permettront point qu'on faſſe des noces dans leur maiſon, ni qu'on y danſe, encore moins qu'on y repréſente quelque ſpectacle. 33°. Si l'Evêque a dans ſon Diocèſe un Clerc étranger qui, après quelque crime, s'y ſera retiré, il avertira ſon propre Evêque, & punira cependant le coupable. 34°. Le Clerc qui ſe ſera abſenté de ſon Egliſe avec permiſſion, aura ſoin à ſon retour d'en avertir ſon Evêque, &c.

Le troiſieme Chapitre qui renferme vingt-ſix Décrets, regarde les biens & les droits de l'Egliſe. Le Concile déclare, 1°. que celui qui ſera pourvu d'un Bénéfice, préſentera ſon Titre à l'Evêque dans le mois; 2°. que les Evêques ne doivent pas recevoir indifféremment toutes démiſſions, mais examiner auparavant le motif, la maniere dont elles ſont faites, & ce que le bien de l'Egliſe exige; 3°. que les Chanoines, auſſi-tôt qu'ils ſeront reçus & inſtallés, jouiront des fruits

du Canonicat, contre la coutume abusive de quelques lieux, par laquelle ils étoient obligés de servir pendant six mois, avant de rien percevoir. On abroge ainsi l'usage, ou l'abus, qui obligeoit les nouveaux Chanoines à céder tous les fruits, ou une partie de leur premiere année, au profit de la Fabrique. 4°. Le Concile condamne de même & défend la cession des revenus aux Patrons, ou à d'autres personnes: tout cela étoit justement suspect de simonie, ou de cupidité. 5°. On réprime la licence des permutations des Biens Ecclésiastiques, sans l'autorité du Supérieur; & on défend de même toute aliénation de ces biens, si elle n'est faite selon les formalités requises par les Canons & par les Regles de l'Eglise: sage précaution contre la fraude & la simonie. 6°. On ne doit point affermer pour un long temps les biens qu'on fait revenir à l'Eglise, sous quelque prétexte que ce soit, ou pour quelque raison qu'ils eussent été aliénés; & les causes doivent être commises au jugement de l'Evêque voisin. 7°. On

doit faire un Acte devant un Notaire, qui fasse mention de la nature du bien affermé, & du nom du Fermier. Le Concile regle ensuite la maniere dont les baux doivent être faits. 8°. On prescrit les qualités des Secrétaires des Evêques, & de ceux à qui on peut confier le soin des biens de l'Eglise. 9°. On parle des secours de charité que peuvent exiger les Evêques, & de la maniere dont ils doivent le faire. 10°. A la mort d'un Evêque, on doit avoir soin des Archives de l'Evêché, & ne les confier qu'à des mains sûres, qui les remettent fidelement au Successeur, avec l'inventaire qui en aura été fait. 11°. Le Concile s'éleve contre la cupidité, ou le sacrilege, de ceux qui usurpent les biens des Clercs morts, au préjudice de l'Eglise, ou de leurs Successeurs. 12°. Les Exécuteurs Testamentaires sont condamnés aux peines Canoniques, s'ils manquent d'exécuter la volonté du Testateur dans l'année. 13°. On prescrit les regles que doivent suivre les Notaires, lorsqu'ils reçoivent des Testamens, ou des Codi-

ciles pour des legs pieux. 14°. L'Evêque doit empêcher que les biens & les revenus appartenans aux Fabriques des Eglises, ne soient dissipés, ou employés à d'autres usages, de quelque maniere que ce soit. 15°. Celui qui administre les biens de l'Eglise, ou des Hôpitaux, seul, ou avec d'autres, s'il entreprend de se les rendre propres, ou en son nom, ou par des personnes interposées, ou par bail amphithéotique, en sera absolument privé, & n'en pourra jamais régir d'autres à l'avenir. 16°. L'Evêque ne permettra point que les Fabriques, les Hôpitaux, ni les Communautés qui sont sous sa Jurisdiction, prêtent sous quelque prétexte que ce soit, à moins que ces lieux ne soient établis pour cet effet. 17°. On défend aux Monts de piété de prendre quelque chose pour ce qu'ils prêtent, ou pour l'argent qu'on y dépose. 18°. L'Evêque doit visiter les Confrairies des Pénitens, examiner leurs Livres, leurs Prieres, leurs Constitutions ; les obliger d'assister aux Processions, & ne leur permettre jamais de mettre leurs

mortifications à prix. Se flageller par intérêt, seroit une extravagance aussi indigne de l'honnête Homme, que du Chrétien.

Après tous ces Actes, on trouve encore trois Articles qui regardent spécialement les Religieuses. On rappelle d'abord ce que le Concile de Trente a ordonné touchant le nombre des Religieuses dans chaque Monastere, & ce que le saint Pape Pie V venoit de regler sur la clôture de celles mêmes qu'on appelle *Converses*; & on enjoint aux Evêques de tenir la main à l'exécution : article très-important, & toujours religieusement observé par les Supérieurs qui craignent Dieu, & qui ne veulent point se charger des péchés d'autrui. 2°. On veut que l'Evêque défende, sous peine d'anathême, tant pour ceux qui reçoivent, que pour ceux qui donnent, de rien exiger ni recevoir de celles qui veulent prendre l'habit de Religion dans quelque Monastere ; & la même défense aux parens, aux tuteurs, ou curateurs : ils ne peuvent rien promettre, sous quelque prétexte que

ce ſoit, avant que les Religieuſes aient prononcé leurs Vœux. C'eſt à l'Evêque à eſtimer les dépenſes pour l'entrée, pour l'habit, ou pour autres frais, ſoit à la priſe de voile, ſoit à la profeſſion ; il preſcrira une certaine ſomme, que la fille donnera au Monaſtere ſous le nom d'aliment, ou de penſion. 3°. La défenſe faite dans le précédent Concile Provincial, d'introduire dans le Monaſtere aucun étranger de l'un ou de l'autre Sexe, pour apprendre aux Religieuſes à chanter ou jouer des orgues, ſubſiſtera toujours; mais une Religieuſe déjà inſtruite pourra en enſeigner d'autres.

Ce Concile finit par quatre Décrets, qui ſont comme un Supplément à tous les autres. On y ordonne aux Evêques ſuffragans de les faire obſerver dans leurs Diocèſes. On les affichera aux portes de l'Egliſe Cathédrale, & on en fera la lecture dans les Paroiſſes & autres Egliſes. On réſerve à l'Evêque la connoiſſance & la déciſion de toutes les difficultés qui pourront ſurvenir à l'occaſion de ces Décrets, qu'on ſoumet néan-

moins au jugement du Saint Siege.

François Bonhomme, Crémonois, alors Abbé de Nonantole, & depuis Evêque de Vercel, porta ces Actes à Rome avec une Lettre Synodale, au nom de tous les Evêques, qui avoient souscrit les Actes & la Lettre. Le Pape Pie V ayant lu & fait revoir en diligence tous ces Décrets, ne tarda point à y mettre le sceau de l'approbation pontificale.

Si parmi les Statuts que ce second Concile établit, ou remit en vigueur, on en remarque quelques-uns, qui peuvent être encore aujourd'hui particuliers à la Province de Milan, on voit aussi avec plaisir que la plupart s'observent assez communément dans tous les Diocèses bien réglés. Le plus ou moins d'exactitude dans l'observation de plusieurs, dépend beaucoup du caractere du premier Pasteur, sur-tout pour la clôture des Religieuses.



§. V.

Troisieme Concile Provincial de Milan sous S. Charles Borromée.

Cette multitude de Décrets dont on a parlé dans les deux derniers Paragraphes, est déjà une grande preuve du zèle de saint Charles pour la beauté de la Maison du Seigneur ; & sa fermeté Episcopale à les faire exécuter dans tout son Diocèse, en est une autre. Mais ce zèle, tout saint & tout pur qu'il étoit, exposa souvent sa constance & sa personne même à de terribles épreuves.

D'abord après la tenue du second Concile, & durant plusieurs années, on vit le pieux Cardinal aux mains avec un monde d'hommes corrompus ; livré aux insultes d'un Clergé encore libertin, aux calomnies, aux plus vives persécutions ; en un mot, à tout ce que la malice des hommes charnels & des démons a toujours opposé au zèle des saints Eveques qui ont entrepris de faire respecter les loix de l'Evangile, & celles de

l'Eglise. De-là, la fureur scandaleuse des Chanoines *de la Scala.* De-là, l'atrocité de l'attentat de quelques *Freres humiliés* : de-là, les vexations presque continuelles, ou souvent renouvellées, des Gouverneurs de Milan.

Mais au milieu des orages & des tempêtes, le sage Pilote ne quittoit point le gouvernail : il ne craignoit pas la violence des flots mutinés : il ne trembloit que pour la perte de ceux qu'il auroit voulu sauver, & qui s'obstinoient à vouloir périr. Pendant que, (comme des Malades en phrénésie) ils s'opiniâtroient à rejetter les remedes dont ils avoient un si grand besoin, saint Charles, pour leur en présenter de nouveaux, se disposoit déjà à tenir son troisieme Concile. Son voyage à Rome pour assister au Conclave après la mort du Pape Pie V, l'avoit obligé de suspendre la tenue de ce Concile, déjà indiqué pour l'année 1572. Le nouveau Pape, Gregoire XIII, ayant eu besoin des conseils & de l'assistance du Cardinal Borromée, cet Archevêque ne put partir de Rome

que dans le mois d'Octobre de la même année.

De retour à Milan, il employa tout l'Hyver ſuivant à faire exécuter les Ordonnances déjà établies & autoriſées par le Saint Siége ; à pourſuivre la réformation commencée, & à préparer toutes choſes pour la convocation du nouveau Concile, qu'il indiqua au 24 d'Avril 1573. Tous les Evêques qui devoient & qui pouvoient y aſſiſter, s'étant rendus à Milan au jour marqué, notre Cardinal en fit l'ouverture avec les cérémonies ordinaires, & par le Diſcours ſuivant.

Diſcours de Saint Charles dans le troiſieme Concile de Milan.

» Nous voici, T. RR. PP. aſſemblés pour la troiſieme fois, & » dans le même lieu, & pour la même » fin ; c'eſt-à-dire, pour travailler de » concert, avec l'aſſiſtance du Saint-» Eſprit, à ce qui regarde le ſalut » des Ames, & la pureté du culte » divin, qui n'eſt pas encore rétabli » dans tout ſon éclat. Il ſemble, il » eſt vrai, que nous nous ſommes

» déjà donné bien des soins pour
» l'un & l'autre objet. Cependant si
» nous considérons de près l'état de
» nos Diocèses, (& vous le connois-
» sez parfaitement cet état) nous
» trouverons qu'il s'en faut bien que
» ce qui a été ébauché, ne soit porté
» à sa perfection. Non, nos premiers
» Decrets n'ont pu encore ni répri-
» mer totalement la dépravation des
» mœurs, ni porter la régularité de
» la Discipline Chrétienne au point
» qui fait l'objet de vos vœux & des
» miens.

» D'ailleurs, comme le cœur de
» l'homme est toujours porté au mal,
» & qu'un malheureux penchant
» vers les plaisirs défendus l'entraîne
» insensiblement au péché, on a vu
» encore depuis les deux dernieres
» Assemblées bien de nouveaux su-
» jets de scandale. Ajoutons à cela
» que, soit par notre faute, ou par
» celle des autres, nous ne pouvons
» pas nous flatter d'avoir entiere-
» ment exécuté tout ce qui avoit été
» très-sagement statué. Et quant à ce
» nombre de Decrets, plus ou moins
» considérables, dont l'exécution a

» eu lieu, je crains encore, pour dire
» ce que je penſe, qu'il n'y ait peut-
» tre moins de réalité, que d'ap-
» parence. Voilà l'état des choſes.

» Examinons maintenant ce qu'il
» nous convient de faire dans ce nou-
» veau Concile ; ſur quoi nous de-
» vons délibérer, & ce qu'il faut
» entreprendre par les lumieres de
» cet Eſprit de vérité & de conſeil,
» qu'il nous importe ſur-tout de
» bien conſulter, afin de nous ac-
» quitter de ce que nous devons à
» Jeſus-Chriſt, à nous-mêmes, à
» notre Clergé, & à nos Peuples. Il
» eſt vrai que l'ouvrage eſt grand :
» s'il eſt néceſſaire, il n'eſt pas moins
» difficile ; auſſi, bien loin de l'avoir
» porté à ſa perfection, à peine pou-
» vons-nous dire qu'il eſt commen-
» cé. Ce n'eſt pas tout-à-fait notre
» faute ſi nous ne l'avons pas avancé.
» Comme dans tout le reſte, on
» n'arrive pas tout d'un coup au par-
» fait, parce que toutes choſes ont
» leur commencement & leurs pro-
» grès : ce que nous avons entrepris
» dans les deux Conciles précé-
» dens, a beſoin auſſi de temps

» pour être conduit à ce dégré de per-
» fection & de consistance que nous
» nous proposons. Que si quelqu'un
» de nous pensoit autrement, parce
» qu'on voit déjà dans notre Provin-
» ce un plus beau dehors, plus d'ap-
» parence de piété, d'ordre, de ré-
» gularité, qu'il n'y en avoit ci-de-
» vant, & qu'il n'y en a peut-être
» en bien d'autres endroits, celui-là
» ne se feroit-il point illusion ? Car
» ce que nous pouvons avoir déjà
» fait, il ne faut point le comparer
» ni avec ce qui se faisoit ici autre-
» fois, ni avec ce qui se fait, en
» bien ou en mal, dans quelques au-
» tres Provinces : comparons-le plû-
» tôt avec cette regle sûre & immua-
» ble que l'Evangile nous prescrit,
» & nous verrons combien nous
» sommes éloignés du terme. Oui,
» T. RR. PP. nous en sommes tou-
» jours fort éloignés, & ce doit
» nous être un nouveau motif de
» nous hâter d'achever ce qui n'est
» qu'ébauché. Ne regardons que
» Jesus-Christ, l'Auteur de tout
» bien, & le Consommateur de l'ou-
» vrage qui nous est commis. Que

» n'a-t-il pas fait lui-même, que » n'a-t-il pas souffert pour accomplir » celui que le Pere Céleste lui a im» posé! Que nous prêche sa Croix? » Que nous dit cet Autel où a été » accompli le mystere de notre ré» demption? Que nous disent ces » divines Paroles de Jesus mourant, » *Consummatum est?* Si nous sommes » donc touchés de l'exemple de Je» sus-Christ, si ses divines Instruc» tions nous éclairent, poursuivons » son œuvre avec courage & fer» meté, & achevons ce qui manque » à la nôtre. Puisqu'il a plu au Sei» gneur de nous établir Evêques » pour gouverner son Eglise; puis» qu'il nous a chargés du Ministere » du salut en faveur de ceux qu'il a » appellés à l'Héritage céleste, ap» pliquons-nous à les instruire, à les » corriger, à les faire marcher dans » les sentiers de la véritable piété & » de la justice chrétienne.

» Après avoir employé pour cela » tous les moyens que la prudence » inspire, ne pensons point avoir » tout fait : car telle est la dépra» vation du monde, la foiblesse de

» l'homme, & la malice de Satan;
» que tout le bien que l'on peut faire
» d'une part, il le détruit, ou s'effor-
» ce de le détruire d'une autre. Si,
» pour arrêter un torrent, on lui op-
» pose d'un côté de fortes digues;
» ou il les renverse, ou, en se préci-
» pitant avec plus de violence de
» l'autre côté, il s'ouvre un nou-
» veau chemin. Il en est de même
» des passions humaines, qu'on en-
» treprend de réprimer par la juste
» sévérité des Loix. Si en vertu de
» nos premiers Decrets nous avons
» tâché d'éloigner le Clergé & le
» Corps des Fideles de diverses oc-
» casions de péché, ils se sont, les
» uns & les autres, ouvert d'autres
» routes pour faire le mal; & tandis
» que nous travaillions à rétablir
» bien des points de la Discipline
» Ecclésiastique, qu'on ne connois-
» soit presque plus, on a trouvé le
» moyen de les violer encore ces
» points, en paroissant même les
» observer en quelque sorte. Avec
» un peu moins de scandale, qu'il
» est à craindre qu'il n'y ait peut-
» être beaucoup plus d'hypocrisie!

» C'eſt à quoi il faut pourvoir main-
» tenant : c'étoit une nouvelle rai-
» ſon d'aſſembler ce Concile. Si ce
» ſeul article mérite notre atten-
» tion, je penſe que nous n'en de-
» vons pas moins à l'objet que je
» vais vous propoſer.

» Vous n'avez point oublié, T.
» RR. PP. ce qui a été déjà preſ-
» crit dans nos Aſſemblées touchant
» la fréquente célébration des ſaints
» Myſteres ; touchant la dignité des
» Evêques, leur ameublement, la
» frugalité de leur table, la modeſ-
» tie & la décence de leur Famille ;
» la diſcipline, ou la conduite du
» Clergé, le ſoin du Troupeau, &
» tout ce qui appartient à la ſolli-
» citude Paſtorale. Comme tout cela
» a été déjà traité avec un très-grand
» ſoin, il ne nous reſte qu'à le prati-
» quer avec la même exactitude : car
» enfin, à quoi ſerviroient les plus
» ſages délibérations, ſi elles de-
» meuroient ſans exécution ? Com-
» me la ſcience n'eſt perfectionnée
» que par la vertu, l'exécution des
» ſaints Decrets en fait de même
» tout le prix & toute la beauté.

» Sans cela toutes les Ordonnances
» sont sans mérite, étant sans utilité.
» Dans tout notre travail, ce que
» nous devons toujours avoir en vue,
» c'est de faire de bonnes Loix, de
» les bien observer, & d'en procu-
» rer l'observation. L'un demande
» de nous beaucoup de prudence,
» & l'autre beaucoup de fidélité. Si
» la prudence a présidé à nos déli-
» bérations, l'exactitude ne doit
» point être moins grande dans la
» pratique, & dans la maniere de
» pratiquer ce qui a été saintement
» résolu, afin qu'au Tribunal de
» Jesus-Christ nous soyons reconnus
» pour de prudens & fideles Servi-
» teurs, qu'on invite à entrer dans
» la joie du Seigneur (a).

---

(1) *Scitis, Patres, quæ superioribus Conciliis præscripsimus nobis de frequenti Sacrificii Oblatione, de dignitate ab Episcopo retinendâ, de suppellectili frugalitateque Episcopali, de Pastoralibus Officiis, de Familiæ nostræ institutione, de Cleri disciplina, de Gregis commissi gubernatione: illa omnia ut acta sunt à nobis fortasse diligenter, sic certè nostrum fuit, & est, eadem exequi vel diligentissimè: parum est enim optimo Concilio decernere, nisi quod decretum est, sedulò præstetur. Nam ut scientia debet esse cum virtute copulata, sic Decre-*

» Cette pratique des Ordonnan-
» ces doit donc être véritable &
» parfaite ; & pour cela il est nécess-
» saire que nous observions sérieuse-
» sement tous les Decrets qui nous
» regardent personnellement, &
» que nous procurions avec le même
» soin l'observation de ceux qui con-
» cernent la conduite & le salut des
» autres. Une conduite différente ne
» rendroit-elle pas vain & inutile,
» tant pour nous que pour nos Bre-
» bis, tout ce que nous avons fait
» jusqu'aujourd'hui ? Ce qui n'est pas
» bien enraciné, disparoît bientôt,
» & s'évanouit.

» Armons-nous donc, T. RR.
» PP. armons-nous de zèle & de
» courage ; remplissons toute l'éten-
» due de nos devoirs : n'oublions
» rien, ne négligeons rien de ce que
» la sollicitude Pastorale exige de
» nous pour la perfection de notre
» ouvrage, pour le solide rétablisse-

---

torum constitutio cum executione in primis conjuncta : alioquin parvam affert utilitatem, vel certè nullam, &c. Oratio habita in Provinciali Concilio III. inter Acta Eccl. Mediol. Col. 8.

» ment de la Discipline Ecclésiasti-
» que dans cette Province ; en un
» mot, pour l'observation réelle &
» entiere de nos Statuts & Régle-
» mens. Que l'Esprit de Dieu habite
» en nous. Que cet Esprit de vérité,
» que le Seigneur a promis de nous
» envoyer, comme vous venez de
» l'entendre dans les Paroles de l'E-
» vangile, répande sur nous ses di-
» vines lumieres ; & qu'en dirigeant
» toutes nos actions, il nous condui-
» se heureusement à notre terme ; à
» la possession même de Jesus-Christ,
» à qui appartient la louange & la
» gloire, dans les siécles des sié-
» cles «.

Sommaires des Actes du troisieme Concile de Milan.

Ce Concile, dans lequel on vit toujours regner le même esprit, & la même unanimité, que dans les précédens, fit encore divers Statuts très-salutaires touchant la sanctification des Fêtes, l'établissement des Ecoles Chrétiennes dans toute la Province ; la Discipline Ecclésiasti-

que; la célébration de l'Office Divin; les devoirs des Curés, des Chanoines & des Religieuſes: touchant l'adminiſtration des Sacremens, principalement du Baptême des enfans qu'on expoſe, & de l'Euchariſtie qu'il faut porter aux Malades.

Cependant le nombre de ces Decrets ne fut point auſſi grand que dans le premier & le ſecond Concile, parce qu'il s'agiſſoit moins ici de faire de nouvelles Ordonnances, que de chercher les moyens de procurer l'entiere exécution de celles qui étoient déjà faites, autoriſées, & publiées. Un de ces moyens, peut-être le plus efficace, ou le plus néceſſaire, étoit l'éxemple même des Evêques; auſſi voyons-nous que le ſaint Cardinal, dans ſon Diſcours, appuyoit principalement ſur cet article; & il ne faut point douter qu'il n'y revînt plus d'une fois, tant dans ſes entretiens particuliers, que dans les Conférences & les Congrégations du Concile. Il pouvoit le faire, avec aſſurance de plaire à quelques-uns de ſes Suffragans, zélés & pieux

comme lui ; & sans crainte d'offenser les autres, car ils étoient de bonne volonté ; & il étoit chéri & respecté de tous. S'il les édifioit toujours dans tout le reste, c'étoit surtout dans sa soumission aux saints Decrets que son exemple pouvoit servir de loi & de regle à tous ses Confreres.

On n'employoit ordinairement que trois semaines à discuter les matieres, & à former les Decrets dans l'assemblée ; mais pendant les trois années qui s'écouloient d'un Concile à un autre, rien n'occupoit plus sérieusement le Serviteur de Dieu, que le soin de conformer à l'esprit des Ordonnances sa propre conduite, celle de sa Maison, de son Clergé, & de tout son Diocèse. C'est à cela qu'il faisoit servir ses fréquentes Exhortations, ses Avertissemens, ses Lettres Pastorales, & ses Visites presque continuelles. Il en faisoit faire encore de fréquentes, & dans la Ville de Milan par ses Grands-Vicaires, & dans les Paroisses de la Campagne par les Archiprêtres : mais lui-même veilloit sur tous, &

prenoit

prenoit connoiſſance de tout, afin que rien ne fût négligé : & il ne bornoit pas toujours ſes attentions au bien de ceux qui étoient ſous ſa juriſdiction immédiate.

Peu content de faire dans le Diocèſe de Milan tout ce qu'il eſt permis d'attendre de la charité d'un Evêque véritablement zélé & vigilant, ſa ſollicitude Paſtorale s'étendoit plus loin. Métropolitain & Viſiteur Apoſtolique, il venoit au ſecours de ſes Suffragans, & ſe faiſoit inſtruire exactement de la conduite de leurs Diocèſes, qu'il parcouroit lorſque des cas particuliers le requéroient. Comme les Réglemens faits dans ſes Conciles regardoient toute la Province, S. Charles tenoit auſſi la main pour qu'on les obſervât partout, dans le même eſprit, & avec la même fidélité.

Les Colleges & les Séminaires, qu'il avoit fondés à Milan avec tant de ſoins & de dépenſes, étoient devenus le modele de tous ceux que les autres Evêques ſes Suffragans établirent, chacun dans ſon Diocèſe : & le bel ordre que le ſaint Métropoli-

tain avoit d'abord mis dans les uns, servit de regle pour le bon gouvernement de tous les autres. Nous avons dit ailleurs que presque dès le commencement de son Episcopat, il s'étoit appliqué à établir des Ecoles de la Doctrine Chrétienne dans toutes les parties de son Diocèse : il sentoit parfaitement combien cette Instruction réguliere étoit nécessaire à la Jeunesse, & importante pour l'Eglise : c'est ce qui lui faisoit souhaiter que tous les Evêques en fissent autant. Il voulut donc donner un nouveau poids à son exemple, par une Ordonnance particuliere de son troisieme Concile.

§. VI.

1576. *Quatrieme Concile Provincial de Milan : Discours de S. Charles Borromée : Sommaires des Actes.*

Quelqu'actif que fût le zèle de notre Cardinal, & quelque multipliés que pussent être ses pénibles travaux pour une réforme générale, il faut avouer que le succès ne ré-

pondit pas d'abord à ſes vœux ; & il ne falloit point s'en étonner. Il étoit bien difficile d'extirper une infinité d'abus de toute eſpéce, & de déraciner les vices régnans, qui depuis long-temps infectoient toutes les parties du Clergé & du Peuple. C'étoit déjà beaucoup, que de n'être pas effrayé de l'entrepriſe ; auſſi parut-elle extravagante, ou téméraire, à tous ceux qui ne ſçavoient juger des œuvres de Dieu que par les foibles lumieres de l'homme. Il falloit combattre tant de paſſions, ſe roidir contre tant de difficultés, vaincre, & ſurmonter de ſi puiſſans obſtacles, pour accoutumer au joug de l'Evangile des hommes qui en connoiſſoient peu les loix, & qui en craignoient ſur-tout la pratique, qu'on ne devoit point être ſurpris qu'une maladie ſi grieve & ſi invétérée, réſiſtât toujours aux remédes, & que les Malades n'en puſſent ſouffrir l'application.

On reconnoiſſoit néanmoins (& nous le confeſſons avec joie à la gloire de la grace de Jeſus-Chriſt) on reconnoiſſoit que les maux de

l'Eglise de Milan, dans le temps du quatrieme Concile, paroissoient déjà bien diminués, & peut-être à demi-guéris, dans une partie des Clercs & des Fideles. Le goût pour les profanes divertissemens n'étoit plus si vif, ni si général. A mesure que l'on commençoit à connoître l'esprit de la Religion, on aimoit à entendre la Parole de Dieu, à fréquenter les Eglises & les Sacremens; & on profitoit plus volontiers des moyens de salut qu'on avoit négligés par le passé. Il se fit plusieurs bonnes œuvres pendant le Jubilé qu'on venoit de publier. Et certes, il auroit été étonnant qu'après dix ou douze années d'Episcopat, d'un Prélat tel que S. Charles, on n'eût vu aucune sorte d'amendement parmi les Milanois.

Il y avoit donc déjà un changement dans le Diocèse : mais parce que ce changement n'étoit ni général, ni assez marqué, Borromée, tout rempli de l'esprit de Jesus-Christ, se croyoit obligé de ne cesser de prier, d'instruire, d'avertir, de reprendre, de corriger, & de

chercher toujours de nouveaux moyens d'être utile à un Troupeau qu'il portoit dans ſon cœur. Si ſes Synodes & tous ſes Conciles n'avoient pas encore produit tous les fruits deſirés, ils n'avoient jamais été entierement inutiles; & quand ils auroient été moins expreſſément récommandés par les Peres de Trente, S. Charles n'auroit pas laiſſé de les célébrer de temps en temps, ſoit pour les avantages qu'il en retiroit déjà, ſoit dans l'eſpérance d'en retirer toujours de plus grands.

On n'ignoroit point que bien des gens, & pour différens motifs, commençoient à improuver ce louable uſage. Les Libertins, les Politiques, les Pareſſeux, les faux-Sages, & tous les ennemis de la Régle, oſoient parler plus ou moins ouvertement contre la multiplication de ces Conciles : ils les craignoient peut-être encore plus qu'ils ne paroiſſoient les mépriſer. Le premier avoit excité leur curioſité & leur admiration. Ils diſoient du deuxieme, qu'il avoit ſuivi de trop

près; & que pour tous les suivans, la dépense en étoit au moins perdue.

C'est ainsi, à peu près, que parleroient nos prétendus Philosophes, ces hommes importans, qui, dans un travail bien opposé à celui de saint Charles, prétendent bien mériter du genre humain. Mais les personnes sages, peu sensibles aux murmures de ces hommes frivoles, pensoient & raisonnoient bien autrement. L'édification & l'instruction, que les Fideles recevoient toujours de ces saintes Assemblées, les leur faisoient desirer; & avant qu'on en publiât les Decrets, leur cœur se trouvoit déjà disposé à les embrasser, comme autant de moyens de sanctification que le Ciel leur présentoit. Le zélé Cardinal ne travailloit que pour le salut de tous; & si les heureuses dispositions des uns le consoloient beaucoup, il n'étoit ni découragé, ni surpris des discours peu mesurés des autres: il connoissoit les hommes, & l'esprit du monde.

Ce qui auroit pu embarrasser, ou oc-

cuper plus réellement un Prélat d'un autre caractere que celui de S. Charles, c'étoit la suite ou le renouvellement des démêlés sur la Jurisdiction Ecclésiastique. Les sourdes pratiques de quelques mauvais Citoyens avoient engagé celui qui gouvernoit la Province, à de nouvelles violences contre le saint Archevêque ; & cette persécution, excitée de nouveau d'abord après la tenue du troisieme Concile, ne finissoit point : elle n'empêcha pas non plus que le Cardinal ne fît toutes les dispositions pour la célébration d'un quatrieme. Dès le premier jour de Mars 1576 il en fit la convocation pour le 10 de Mai. Onze Evêques Suffragans, & les Procureurs des autres qui se trouvoient légitimement empêchés, s'étant rendus auprès de leur Métropolitain dans le temps marqué, il en fit l'ouverture par un Discours Synodal, dont voici la Traduction.



Discours de Saint Charles dans le IVe. Concile de Milan.

» Jusqu'à quand verra-t-on cette ,, fréquente convocation de Conciles Provinciaux? A quoi bon tant ,, de Statuts, & cette foule de nouveaux Décrets? C'est, Très-Saints ,, Peres, un cri aujourd'hui trop ,, commun, mais aussi peu digne de ,, l'attention d'un homme religieux, ,, qu'éloigné de la façon de penser ,, des Evêques. C'est une insolente ,, raillerie, ou des hommes impies ,, qui combattent l'Eglise de Dieu, ,, ou de mauvais Chrétiens qui ont ,, en horreur la Discipline chrétienne. C'est encore le murmure ,, indiscret de quelques ignorans, ,, qui ne connoissant ni l'importance ni l'utilité des Synodes, jugent de tout selon la petitesse de ,, leur esprit. Pour nous, Révérends ,, Peres, nous sçavons, & nous le ,, sçavons avec certitude, que la ,, Loi de Dieu est pour l'homme ,, comme une haie qui le soutient ,, contre la foiblesse de sa nature,

„ & le défend contre le feu de la „ cupidité. L'une & l'autre l'écartent trop souvent du droit chemin : il a donc besoin que, par „ de bons réglemens, comme par „ autant de salutaires liens, on l'arrête & le retienne lorsqu'il voudroit sortir de la voie droite, ou „ qu'on l'y ramene quand il s'en „ est éloigné (1). Et ce qui est es-

(1) *Quousque tandem Concilia Provincialia toties convocata? Quorsum & tot Constitutiones, & tot Decretorum vincula? Vulgaris vox, Patres sanctissimi, ac sicut ne tacitâ quidem cogitatione religiosæ mentis digna, longèque à sensu Episcopalis vestri animi aliena, ita hominum vel impiorum est Ecclesiam Dei oppugnantium, vel Christianorum christianam Disciplinam abhorrentium, vel imperitorum, planèque nescientium quantas vires habeat frequens Synodorum actio atque usus; vel illorum sanè qui angusto parvoque animo omnia metiuntur. Porrò nobis, Patres, est illud certum atque exploratum, hominem divinâ lege quasi sepimento vallatum, ut est is, tum summâ naturæ imbecillitate, tum immensâ cupiditate, sæpè labi, sæpèque ab officii semitâ deflectere, proindèque plurimis & Conciliis, & Institutis, & Decretis opus esse, quibus quasi sanctissimis vinculis ille adstrictus, à recto cursu non declinet; aut aliquando digressus, iisdem adjutus in viam salutis redeat, &c.* Oratio habita in Prov. Concilio IV. colum. 9.

„ ſentiel, c'eſt que l'origine des
„ Conciles nous vient de notre Di-
„ vin Maître : c'eſt Jeſus-Chriſt mê-
„ me qui en eſt l'Inſtituteur. Les
„ Apôtres ont ſuivi cette ſainte
„ pratique, & en ont fait une loi
„ aux Evêques, leurs Succeſſeurs.
„ Les Souverains Pontifes, & les
„ Conciles, ſoit œcuméniques, ou
„ provinciaux, en obſervant cette
„ Loi, l'ont encore recommandée.
„ Enfin l'Egliſe Univerſelle en a
„ fidelement retenu l'uſage ; & c'eſt
„ par-là qu'elle nous a conſervé,
„ & tranſmis de ſiecle en ſiecle,
„ avec le dépôt de la Foi, les re-
„ gles de la Diſcipline.

» On ne ſçauroit dire à quelle
„ ſuite de calamités l'omiſſion, ou
„ l'interruption de cet uſage, a ex-
„ poſé la République Chrétienne.
„ Alors on n'a preſque plus connu
„ ni l'eſprit du Chriſtianiſme, ni
„ les ſaintes pratiques de la Reli-
„ gion ; le Clergé étant ſans diſci-
„ pline, les Fideles ont oublié les
„ devoirs de la charité ; & toute la
„ beauté des vertus chrétiennes a
„ preſque diſparu, avec l'éclat de

„ la lumiere Evangélique. Faut-il „ s'en étonner? Ceux qui auroient „ dû prefcrire leur devoir à tous les „ autres, ont ignoré ou négligé le „ leur.

» Tout cela nous avertit & nous „ follicite de retenir la fainte pra- „ tique des Conciles avec autant de „ conftance & de fidélité, que les „ faints Evêques des premiers fie- „ cles en ont eu à la faire paffer à „ leurs Succeffeurs. Le faint Con- „ cile de Trente, en renouvellant „ un ufage fi falutaire, a ordonné „ que tous les Evêques tiendroient „ au moins une fois chaque année „ leurs Synodes; & que les Métro- „ politains célebreroient leurs Con- „ ciles Provinciaux tous les trois ans. „ Nous nous fommes acquittés déjà „ trois fois de cet important devoir; „ & nous avons de fortes raifons „ pour continuer toujours de même.

» N'en doutez point, T. R R. „ PP. il y a encore bien des chofes „ à ajouter à nos premiers Statuts, „ pour parvenir à cette perfection „ de Difcipline que nous devons de- „ firer. Il faut donner un nouveau

„ poids à quelques-uns de nos Dé-
„ crets, de peur de voir bientôt
„ ébranlé le fondement de l'édifice
„ que nous avons entrepris d'éle-
„ ver, ou d'établir. Ce sont-là des
„ objets bien dignes de nos atten-
„ tions. Mais ce qui doit nous oc-
„ cuper le plus dans ce quatrieme
„ Concile, c'est de faire exécuter
„ les Ordonnances, dont l'observa-
„ tion est attachée à la continuité
„ de nos soins. Il n'est rien qui nous
„ touche davantage, ni que je vous
„ recommande avec plus d'ardeur.
„ Remettant donc sous nos yeux,
„ comme devant un miroir fidele,
„ les Décrets du Concile de Tren-
„ te, & nos précédentes Ordon-
„ nances, examinons avec soin ce
„ que nous pouvons avoir omis, ce
„ qui nous a échappé, ou ce que
„ nous n'avons pas suivi avec autant
„ de diligence qu'il le falloit pour
„ la gloire de Dieu, & le salut des
„ Peuples qu'il a confiés à nos soins.
„ Sentons bien tout ce que notre
„ ministere nous engage de faire
„ pour le bien du Clergé, des Fi-
„ deles, & de nos Eglises: tel doit

„ être le premier objet de notre sollicitude Pastorale dans cette auguste Assemblée.
» S'il ne nous est jamais permis „ de perdre cet objet de vue, il nous „ convient d'y réfléchir encore plus „ sérieusement dans ce temps de „ Concile & de Jubilé ; dans ces „ jours de salut, où nous avons la „ consolation de voir un renouvellement de ferveur parmi les Fideles. „ Pendant que les uns s'adonnent aux „ exercices de piété, & à la pratique de plusieurs bonnes œuvres, „ ceux qui avoient paru endurcis, „ ou comme endormis dans leurs „ mauvaises habitudes, touchés aujourd'hui de quelques bons desirs „ de conversion, montrent une sorte „ de zèle & d'affection pour les vertus chrétiennes. Nous qui sommes leurs Peres & leurs Médecins, que ferons-nous pour aider ces „ pieux desirs, ou pour soutenir cette „ bonne volonté qui paroît la même en tous? Sans doute que nous „ exciterons de plus en plus en nous-mêmes le zèle Episcopal, & que „ nous n'épargnerons ni travail, ni

„ peines, ni vigilance, pour faire
„ croître dans tous les cœurs cet
„ amour d'une vie spirituelle, &
„ d'une justice chrétienne.

» Telle est aujourd'hui l'attente
„ des Fideles. Ces Peuples qui se
„ reposent sur notre sollicitude Pas-
„ torale, esperent tous que notre
„ Assemblée leur procurera de nou-
„ veaux moyens d'amendement &
„ de salut. C'est ce que nous font
„ entendre leurs prieres, leurs sou-
„ pirs, leur concours continuel dans
„ nos Eglises. Regardez, Très-
„ Saints Peres, cette grande mul-
„ titude de Chrétiens de notre Pro-
„ vince, qu'un desir de salut amene
„ ici : si leur piété avoit été déjà
„ réveillée par nos précédens aver-
„ tissemens, elle se trouve encore plus
„ excitée par la considération que
„ c'est de leur bonheur que nous
„ nous occupons uniquement dans
„ ce Concile. Ce n'est pas seulement
„ ici, mais dans toutes les Villes,
„ dans les Bourgs, & dans tous les
„ Villages, qu'on voit à présent la
„ même ferveur publique, les mê-
„ mes exercices de religion & de

„ piété. Considérez les vœux que „ font pour nous, & pour le succès „ de ce Concile, tous les Prêtres „ qui montent au saint Autel ; les „ Vierges & les Veuves continuel- „ lement en prieres ; ce grand nom- „ bre de Fideles qui fréquentent „ avec piété les Sacremens, ou qui „ ne cessent d'implorer par leurs „ larmes la miséricorde de Dieu, „ & la protection des Saints. Faites „ attention à la vertu, ainsi qu'au „ motif de cette Priere commune, „ qui s'éleve jusqu'au Ciel.

„ Jusqu'à quand, Pere céleste, „ serons-nous dans les douleurs de „ l'enfantement sans enfanter? Nous „ formons bien des saints desirs, „ mais nous ne faisons point de sain- „ tes actions; cependant, Seigneur, „ vous nous appellez à la sainteté, „ vous nous excitez à la pratique „ des bonnes œuvres, & nous lan- „ guissons toujours dans la tiédeur. „ Nous commençons bien quelque- „ fois, mais nous ne persévérons „ pas : nous soupirons après la gloi- „ re & la couronne immortelle, mais „ le travail nous rebute, & nous re-

„ fusons d'embrasser la Croix. Quand
„ sera-ce que, plus puissamment ai-
„ dés, & plus fidèles à la grace,
„ nous marcherons avec fermeté dans
„ cette voie droite qui conduit à la
„ vie? Regardez-nous, ô Dieu notre
„ Pere, regardez-nous comme vos
„ Brebis, ces Brebis que vous avez
„ rachetées, non au prix de l'or ou
„ de l'argent, mais par le sang pré-
„ cieux de votre Fils unique. Vous
„ nous avez donné des Guides, des
„ Maîtres, des Médecins, des Pas-
„ teurs, & des Peres: en nous met-
„ tant sous leur conduite, vous nous
„ avez commandé de leur obéir, &
„ leur avez ordonné de veiller sur
„ nous, comme devant vous rendre
„ compte de nos Ames. Maintenant
„ que c'est pour notre propre cause
„ qu'ils sont assemblés, & que c'est
„ l'affaire de notre salut qui les oc-
„ cupe, faites qu'ils ne regardent
„ que vous seul, sans être touchés
„ d'aucun autre intérêt que de ce-
„ lui de leur salut & du nôtre. Eclai-
„ rez-les, dirigez-les, formez en
„ eux de salutaires conseils, afin
„ qu'à leur tour ils donnent à votre

,, Peuple la ſcience du ſalut ; qu'ils ,, guident nos pas dans la voie de la ,, véritable paix ; & que tout ſe trouvant ſaint, & dans leurs actions & ,, dans notre obéiſſance, nous arrivions auſſi tous, avec le ſecours de ,, votre grace, à cette heureuſe Patrie où vous nous appellez.. (1)

,, Voilà, T. RR. PP. ce que nos ,, Peuples fideles demandent à Dieu, ,, & ce que nous devons nous effor-

---

(1) *Conſiderate animo hanc unam omnium obſecrationem atque orationem, ſummâ tacitæ mentis contentione ad cælos uſque emiſſam : Quouſque tandem, Pater cæleſtis, parturimus, neque tamen adhuc parimus ? Cogitata optima concipimus, at factis non exprimimus. Tu, Domine, ad rectè agendum nos vocas, atque excitas, at langueſcimus : præclarè aliquando inchoamus, at non perficimus : cæleſtes illas coronas gloriamque ſempiternam expetimus, at labores crucemque refugimus. Quo tandem tempore ſeriò agemus ? Quandò verè adjuti, curſum vitæ rectæ tenebimus ?* Reſpice, ſumme Pater, nos oves paſcuæ tuæ ; non auro & argento, ſed pretioſo ſanguine Filii tui redemptas. *Tu nos tanquam pretioſum depoſitum, horum curæ fideique commiſiſti ; tu hos nobis duces, Magiſtros, Medicos, Paſtores, Patres conſtituiſti ; ac proinde illis, eorumque dictis audientes nos eſſe juſſiſti : tu rurſus illos ut pote* de animabus noſtris rationem aliquando reddituros, pro nobis invigilare voluiſti. *Da, quæſumus, illis, jam cauſâ noſtrâ in Concilio congreſſis, de ſalute noſtrâ ſollicitis, remque noſtram agentibus, ut te unum ſpectent ;*

„ cer de leur procurer avec toute la
„ sollicitude des Pasteurs, & l'amour
„ des Peres. Ce sont ces Ames pour
„ lesquelles Dieu a envoyé en ce
„ monde, non pas un de ses An-
„ ges, mais son propre Fils, Fils
„ unique & bien-aimé. Ce sont en-
„ core ces Ames que Jesus-Christ,
„ avant sa glorieuse Ascension, re-
„ commandoit si expressément au
„ Bienheureux Pierre, en lui de-
„ mandant par trois fois : *Simon,*
„ *fils de Jean, m'aimez-vous plus*
„ *que ceux-ci ? Paissez mes Brebis.*
„ Par ces mêmes paroles, notre
„ Divin Sauveur n'a pas moins ins-
„ truit tous ceux qui sont appellés
„ à une portion de la sollicitude
„ Apostolique : il nous a montré
„ par-là la véritable maniere de
„ paître son Troupeau, & cette ten-
„ dre charité qui fait la principale

non sua, sed quæ Jesu Christi sunt, quærant; *ac suæ & nostræ saluti serviant. Præfer lumen mentibus eorum, ac dirige voluntates, & ad salutaria consilia suscipienda, &* ad dandam nobis, plebi tuæ, scientiam salutis, & ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. *Sicque illi sanctè agendo, & nos eisdem obediendo, omnes ad cœlestem patriam ad quam vocati sumus, adjutrice tua gratia perveniamus.*

Oratio habita in Prov. Conc. IV. col. 10.

„ partie du devoir Paſtoral. Nous „ montrerons les effets de cette cha- „ rité à nos Peuples, par de fré- „ quentes Prédications, par l'ad- „ miniſtration des Sacremens, par „ les exemples d'une vie ſainte, tou- „ jours irréprochable, par d'abon- „ dantes aumônes, par la ferveur „ des prieres, par la célébration des „ ſaints Myſteres, par le zèle du „ culte divin, par des avertiſſemens „ paternels, par des corrections ſa- „ lutaires; en un mot, par tous les „ moyens que la Divine Bonté a „ mis en notre pouvoir.

„ Il s'enſuit donc, Très-Révé- „ rends Peres, qu'autant que nous „ devons aimer le Seigneur Jeſus, „ autant ſommes-nous obligés d'a- „ voir de la ſollicitude Paſtorale, „ & de la vigilance pour ſon Trou- „ peau. M'aimez-vous, nous dit-il, „ paiſſez, mes Brebis. La preuve » donc la plus réelle de notre amour » pour le divin Maître, c'eſt l'appli- » cation forte & ſincere à procurer le » ſalut de tous ſes enfans qu'il a con- » fiés à nos ſoins, & à notre conduite. » Certes, ſi nous nous intéreſſons » ſincérement à la gloire de Jeſus-

» Christ, & à la propagation de son
» régne, si nous brûlons du saint de-
» sir de lui plaire & de lui obéir,
» ce n'est point par des paroles qu'il
» faut le témoigner, mais par les
» effets. Ne nous laissons donc ni dé-
» courager par le travail, ni affoi-
» blir par les difficultés, ni intimider
» par les attaques de l'Ennemi, &
» que rien ne soit capable de nous
» détourner du saint ouvrage com-
» mencé. Appuyés sur le secours
» d'en-haut, & tout embrasés du
» saint amour, montrons toute la
» force Episcopale, & dans nos dé-
» libérations & dans nos actions,
» quand il s'agit de purifier, d'é-
» clairer & de perfectionner ces
» Ames, qui sont le Temple du
» Saint-Esprit, destinées à le louer
» dans les siecles des siecles. *Amen* *.

---

* *Id sanè præstabimus, Patres, si non laboribus deterriti, non difficultatibus labefacti, non Satanæ adversarii colluctatione fracti, ab instituti operis cursu numquam desistemus : sed divini amoris igne accensi, omni virtutum Episcopalium studio, eo cùm semper, tum in Conciliaribus actionibus, progredi contendemus, ut populum nobis commissum & purgemus, & illustremus, & perficiamus ; hisque perpetuis progressionum laboribus introducamus in*

Tous les Peres de ce Concile, animés du même esprit que saint Charles, sentirent bien la nécessité de poursuivre avec zèle l'ouvrage de la Réforme, & de faire dans cette vue quelques nouvelles Ordonnances, soit pour expliquer & confirmer les anciennes, soit pour en procurer enfin l'exécution, ou pour opposer peut-être de nouvelles digues à de nouveaux maux. Toutes ces Ordonnances se trouvent divisées à l'ordinaire en trois Parties. Chaque partie avoit été traitée séparément durant une semaine, & terminée dans une Session. Cette diligence ne doit pas surprendre ceux qui sçavent déjà avec quel soin notre Cardinal avoit coutume de discuter toutes les matieres pendant l'intervalle d'un Concile à l'autre.

Sommaires des Actes du IVe. Concile de Milan.

Dans la premiere Partie des Dé-

Tabernacula cœlestia, idque munere & gratiâ Christi Domini, cui gloria sempiternis ætatum seculis. Amen. Ibid. ut sp.

crets, on parle d'abord de ce qui concerne les ſaintes Reliques, les Images, les Miracles. On y traite enſuite des Indulgences, des ſuperſtitions, de l'obſervance des Quatre-Temps, des Jeûnes, des Féries où le Palais doit vaquer, de la Fête de ſaint Ambroiſe, de l'aſſemblée des Clercs pour célébrer les jours de Fêtes, & des Pélerinages de dévotion, pendant leſquels il eſt enjoint d'entendre ou de célebrer tous les jours la Meſſe, d'obſerver les jeûnes preſcrits par l'Egliſe ; de faire des aumônes & des prieres ; de ne s'entretenir que des choſes ſaintes ; & de faire ſuccéder le ſilence, ou l'Oraiſon Mentale, à la récitation des Pſeaumes. On a déjà vu que le Cardinal Borromée ne faiſoit pas autrement ſes Pélerinages, ou voyages de dévotion au ſaint Suaire, ou à Rome, lorſqu'il s'y rendoit dans un temps de Jubilé.

Dans la ſeconde Partie des Actes, il eſt traité du culte des Egliſes, des Chapelles, des Autels, des Tombeaux, des Cimetieres, des Cloches, des Ornemens, & de la propreté des lieux ſaints ; du ſoin que l'on y

doit apporter pour en bannir tout ce qui eſt profane, & y aſſigner aux femmes des endroits ſéparés des hommes, même pour l'entrée & la ſortie de l'Egliſe. On y parle encore des conſécrations d'Egliſe ou d'Autels, de petits Oratoires placés ſur les chemins, de la Priere du ſoir dans les Egliſes, de la prédication de la Parole de Dieu, des Ecoles où l'on enſeigne la Doctrine Chrétienne. Le Concile entre dans un détail exact de ce qui concerne les Sacremens, les Extraits de Baptême, les Exorciſmes, & chaque Sacrement en particulier, la collation & la proviſion des Bénéfices, les Proceſſions, les Enterremens, les diſtributions faites aux Chanoines, les Paroiſſes, les Droits & les Offices des Curés.

Dans la troiſieme Partie, le Concile expoſe de nouveau, & avec préciſion, les principaux devoirs des Evêques; l'obligation commune à tous les Miniſtres de l'Autel de mener une vie ſage, réglée, qui ſerve à régler celle de tous les Fideles; la néceſſité de la viſite Epiſcopale, & la maniere de la faire avec fruit. On

y parle des Synodes, que l'Evêque doit tenir chaque année, & des Conciles Provinciaux, qu'il faut célébrer tous les trois ans. On y donne encore plusieurs avis très-importans au Clergé, pour le réglement de ses mœurs, pour les lectures & les études des Clercs, pour leur habillement & touchant la résidence. Le Concile parle ensuite de la Jurisdiction des Evêques, & du Tribunal Ecclésiastique ; de ce qui concerne le Sacrement de Mariage ; de ce qui regarde les Religieuses, leurs Parloirs, leur Tour, sur-tout la Clôture, qu'elles doivent exactement observer: on renouvelle la défense très-expresse de laisser entrer les femmes mêmes dans les Monasteres, & on donne des Régles très-judicieuses pour l'économie du temporel. L'on marque ce qui peut contribuer à l'entretien des lieux de dévotion, des Hôpitaux, & des fondations. On y exhorte les Fideles à avoir soin des Pauvres, & on veut que les Curés soient attentifs à les instruire, en leur faisant l'aumône. On prononce enfin des peines contre ceux qui violeroient

leroient ces Réglemens; & l'on ordonne qu'ils ſoient affichés aux Portes de la Cathédrale. Le Concile ſuivant eſt indiqué au mois de Mai 1579.

Dans cet intervalle, la Providence affligea, ou éprouva, le Paſteur & le Troupeau : celui-là, par de nouvelles tracaſſeries, que le Gouverneur de Milan lui fit encore, à l'inſtigation de quelques eſprits inquiets & turbulens ; & celui-ci, par le fléau de la peſte ; châtiment que les péchés des hommes méritoient, & que ſaint Charles avoit prédit; mais châtiment qui fournit au Serviteur de Dieu une riche matiere de nouveaux mérites.

§. VII.

Cinquieme Concile Provincial de Milan : Diſcours de S. Charles Borromée : Sommaires des Actes.

Ni les travaux extraordinaires, auxquels la contagion & ſes ſuites avoient engagé notre Cardinal, ni 1579.
toutes les intrigues des Ennemis de la Réforme, qui étoient parvenus

à faire suspendre à Rome la confirmation des Actes de son quatrieme Concile, ne purent l'empêcher de tout préparer, & de se disposer lui-même à la célébration du cinquieme. Par un Mandement daté du sixieme de Mars 1579, il indiqua ce Concile au septime jour du mois de Mai, ainsi qu'il avoit été déterminé trois ans auparavant.

Quinze Evêques avec tout le Clergé de la Ville de Milan, & tous les Etats de la Province, se trouverent à ce nouveau Concile, comme dans les précédens; saint Charles suivant sa coutume en fit l'ouverture par un discours extrêmement pathétique. Si on y admira toujours ce zèle de la Religion dont son cœur étoit tout embrasé, deux choses ne méritoient pas moins d'y être remarquées : 1°. La sagesse du saint Cardinal, sa modération, & sa prudence à oublier ou supprimer tout ce qui le regardoit personnellement, sans faire la plus légere mention de ce que la plus héroïque charité lui avoit fait entreprendre pour le salut de la Ville & le secours des Pestiférés, sans se plaindre de l'ingratitude des hom-

mes, qui n'avoient reconnu ſes importans ſervices que par une nouvelle perſécution. La ſeconde choſe qui mérite le plus d'être remarquée dans ce diſcours Synodal, c'eſt le paralléle, ou le contraſte, entre un bon Paſteur, & un Paſteur négligent. Cette matiere eſt touchée avec autant de délicateſſe que de force & d'énergie : ſi dans le cinquieme Concile il ſe trouvoit quelque Evêque, ou Curé, qui pût s'appliquer à lui-même ce que le Saint diſoit du Paſteur négligent, on devoit du moins avouer que la correction ne pouvoit être ni plus diſcrete, ni plus chrétienne.

Diſcours de ſaint Charles dans le cinquieme Concile Provincial de Milan.

,, Les paroles de l'Evangile qu'on ,, vient de lire, nous apprennent, ,, T. RR. PP. que Jeſus-Chriſt ayant ,, aſſemblé ſes Apôtres, les envoya ,, prêcher le Royaume du Ciel, avec ,, le pouvoir de guérir les Malades, ,, & de chaſſer les démons. Dans le

„ récit Evangélique vous remarque-
„ rez aussi quelles sont les Loix que
„ la Sagesse Divine a prescrites pour
„ cette mission Apostolique, & quel
„ a été le zèle des Apôtres dans
„ l'exercice de leur Ministere. Main-
„ tenant que le Clergé & le Peuple
„ de cette grande Ville ont le plai-
„ sir de vous voir assemblés ici,
„ vous qui êtes les Successeurs des
„ Apôtres, pour célébrer avec moi
„ le cinquieme Concile de la Pro-
„ vince, selon l'Esprit de Jesus-
„ Christ, & le Décret du Concile
„ de Trente, ils ne peuvent que se
„ représenter la convocation & la
„ mission des Apôtres de la maniere
„ que le saint Evangéliste les rap-
„ porte.

„ Le Seigneur Jesus voyoit alors
„ tous les Peuples de la terre plon-
„ gés dans les ténébres, tous dans
„ l'égarement, comme des Brebis
„ sans Pasteur, dispersées de toutes
„ parts, & accablées de toutes sor-
„ tes de maux. Attendri sur leurs
„ miseres, le divin Sauveur ne se
„ contenta point d'en avoir déjà
„ instruit & guéri plusieurs, en par-

„ courant les Villes, les Bourgs & les
„ Villages de la Judée; mais pour
„ étendre ſes miſéricordes ſur toute
„ la multitude des Nations, il for-
„ ma lui-même ſes Coopérateurs;
„ il ordonna aux Diſciples de va-
„ quer à la Priere, & chargea les
„ douze Apôtres du miniſtere de
„ la prédication de l'Evangile, &
„ de la guériſon des Malades. Du
„ haut des Cieux, il jette encore
„ ſes regards de miſéricorde ſur nous,
„ & ſur cette Province de Milan,
„ ravagée par le feu de la peſte,
„ & déſolée moins encore par la
„ mort de tant de perſonnes qui lui
„ ont été enlevées, que par le dé-
„ périſſement des choſes ſpirituel-
„ les, & par l'inondation des vices,
„ qui attirent les fléaux du Ciel. C'eſt
„ donc pour remédier à tous ces
„ maux, que l'Eſprit du Seigneur
„ nous excite à prier, comme les
„ Diſciples, avec plus de ferveur; & à
„ travailler comme les Apôtres, avec
„ un nouveau zèle : tel doit être l'ob-
„ jet de cette aſſemblée Synodale.

„ Vous futes préſens aux prieres
„ ſolemnelles que nous fimes ſans

„ interruption en présence d'une pré-
„ cieuse Relique (le saint Clou) :
„ nous ne cessâmes d'implorer les
„ lumieres du Saint-Esprit pour con-
„ duire saintement la Province, &
„ réparer les pertes passées. Il n'y
„ eut alors ni Ville, ni Village, ni
„ aucun autre lieu de cette Province
„ où on ne se portât avec ardeur à
„ la priere, à la pénitence, à la fré-
„ quentation des Sacremens, & à
„ tous les autres exercices de piété.
„ Nous sommes assemblés aujour-
„ d'hui dans le même esprit, & pour
„ renouveller les mêmes devoirs de
„ Religion : nous devons aussi espé-
„ rer que Jesus-Christ, selon sa pro-
„ messe, écoutera nos Prieres, &
„ qu'il sera au milieu de nous ; pre-
„ nons seulement la mission des
„ Apôtres pour modele de la nôtre :
„ car en traitant ensemble, & avec
„ une charité mutuelle, de tout
„ ce qui concerne l'état de nos Egli-
„ ses, la sainteté des divins Offices,
„ la Discipline du Clergé & du Peu-
„ ple, & l'exécution des saints Dé-
„ crets ; en recherchant avec l'assis-
„ tance du Saint-Esprit les moyens de

„ rétablir plusieurs pratiques pieuses „ déjà abolies, ou de réparer les „ maux qui ont été les suites de cette „ négligence, quel est en tout cela „ notre principal objet ? Qu'espé- „ rons-nous de tout ce travail ? Nous „ espérons qu'avec tous ces secours, „ qui nous viennent de Dieu, nos es- „ prits seront plus éclairés; que la divi- „ ne charité, le zèle du salut des Ames „ enflammera nos cœurs; que la vertu, „ la force Episcopale, croissant de plus „ en plus en nous, nous recevrons „ comme un esprit nouveau pour „ chasser ou pour repousser tous les „ mauvais esprits, pour dissiper la „ contagion des vices, pour guérir „ les maladies spirituelles, & rendre „ enfin une véritable santé à tous les „ Peuples confiés à nos soins. Heu- „ reux travaux ! Heureux fruits de „ la sollicitude Pastorale !

„ Jesus - Christ vient à votre se- „ cours, le Saint-Esprit conduit lui- „ même vos actions, il vous établit „ les Maîtres des mœurs, les Con- „ ducteurs des Peuples, les Auteurs „ des saintes Loix. C'est par votre sa- „ gesse que toute la Discipline Chré-

„ tienne se rétablit : c'est par votre
„ prudence que les disputes & les
„ querelles sont appaisées ; par vos
„ soins les lâches & foibles sont rassu-
„ rés, & votre courage en inspire aux
„ plus timides. Que dirai-je? L'ac-
„ tivité de cette sainte Assemblée,
„ en nous éclairant & nous instrui-
„ sant, ne donne-t-elle pas une nou-
„ velle force, une nouvelle vigueur
„ à nous-mêmes, qui remplissons les
„ fonctions de Docteurs, & qui som-
„ mes les Médecins de l'Eglise?
„ Connoissons par là quel a été l'a-
„ veuglement ou le malheur de ces
„ derniers temps, où l'on ne voyoit
„ plus, en bien des endroits, ni Con-
„ cile ni Synode. Aussi quelle a été
„ la suite de cette longue interrup-
„ tion d'assemblées Ecclesiastiques?
„ La face de la République Chré-
„ tienne ressembloit à une forêt; la
„ beauté des Eglises & de tous leurs
„ ornemens avoit disparu : les céré-
„ monies sacrées & les Offices di-
„ vins n'avoient plus rien de majes-
„ tueux ni de respectable : le Chœur
„ sans Discipline, & toutes les fonc-
„ tions Ecclésiastiques sans éclat :
„ les places des Prêtres & des Clercs

„ désertes : tous les rangs enfin sans „ ordre, n'offroient rien aux yeux „ des Fideles qui n'attirât leur mépris. „ Ajoutez à la corruption des mœurs „ le plus affreux libertinage parmi „ les Peuples : la sainteté des Fêtes „ profanées, les lieux saints violés, „ la dignité de l'Ordre Sacerdotal „ avilie, & tout ce qui appartient à „ la Religion, réduit à un état le „ plus digne de larmes. *.

» Nous l'avons vu, hélas ! Nous » avons vu toute la face de cette

* *Quàm misera igitur superiora tempora, quibus tandiu intermissa sunt multis partibus, penèque antiquata Concilia Provincialia, & Synodi Diœcesanæ neglectæ! Quò factum est, ut multiplex malorum quasi sylva extiterit: Basilicæ incultæ, ornamenta supellectilis Ecclesiasticæ penè nulla; ceremoniarum ritus & usus vix cognitus; divinorum Officiorum ratio penè perturbata; Chori disciplina rescissa, functionum Ecclesiasticarum munera contempta & spreta; Stationes Sacerdotales Clericalesque desertæ: omnia demum Disciplinæ officia abjecta, ac penè deposita, populi præterea institutio depravata, morum corruptelæ undique obortæ: Festorum dierum veneratio multis peccatis violata, sacrorum locorum cultus multis partibus læsus, Sacerdotalis dignitas pro nihilo habita: cuncta denique ad eum statum reducta, ut lacrymis, luctu, commiserationeque digna essent.* Orat. habita in Conc. V. col. 12.

» Province peu différente de ce
» qu'avoit été le Temple de Jerusa-
» lem après que l'impie Antiochus
„ l'eut dépouillé, souillé, devasté :
„ tel que le trouva le brave Judas
„ Macchabée, lorsqu'à la vue du
„ saint Autel détruit, des portes de-
„ mi-consumées par le feu, & de
„ tout ce qu'il y avoit eu de beau
„ & de précieux, renversé ou réduit
„ en cendres, il déchira ses vête-
„ mens, se couvrit la tête de pouss-
„ siere, & ne put exprimer sa pro-
„ fonde douleur que par des san-
„ glots & des soupirs.

„ Mille actions de graces vous
„ soient rendues, Pere des miséri-
„ ricordes, d'avoir suscité dans ces
„ malheureux temps les SS. Peres
„ du Concile de Trente, & de vous
„ être servi de leur ministere pour
„ procurer tant de précieux avan-
„ tages à la sainte Eglise de Je-
„ sus-Christ ! Celui sur-tout que
„ nous devons regarder comme
„ une source de bonheur, est le ré-
„ tablissement de l'ancienne & loua-
„ ble coutume d'assembler souvent
„ les Synodes des Diocèses, & les

„ Conciles des Provinces: uſage que
„ nous ne négligerons jamais, puiſ-
„ que, comme vous ſçavez, nous
„ nous ſommes engagés par un De-
„ cret ſpécial de l'obſerver toujours
„ ſans variation.

„ Mais revenons au point d'où
„ nous ſommes partis, à ce texte de
„ l'Evangile où nous trouvons non-
„ ſeulement la regle & la forme de
„ notre préſente Aſſemblée, mais
„ auſſi l'idée des devoirs que nous y
„ devons preſcrire & remplir. Exa-
„ minons d'abord pourquoi Jeſus-
„ Chriſt, qui pouvoit inſtruire cha-
„ cun de ſes Apôtres, & l'envoyer
„ ſelon ſa deſtination, a voulu les
„ aſſembler tous pour cet effet. N'eſt-
„ ce pas ſur cet exemple du divin
„ Légiſlateur, que l'Egliſe Chré-
„ tienne dès ſa naiſſance a fort ſa-
„ gement établi que tous les Evê-
„ ques d'une Province ſe rendroient
„ en certains tems auprès de leur Mé-
„ tropolitain, pour former enſemble
„ les Loix Provinciales qui doivent
„ être reçues & obſervées par tous
„ ceux qui appartiennent à la même
„ Egliſe? Une des raiſons de cette

„ légiſlation étoit ſans doute d'aſſu-
„ rer par là l'uniformité de la doc-
„ trine du Miniſtere, & de la fa-
„ çon de vivre, parmi les Miniſtres
„ qui étoient envoyés prêcher l'E-
„ vangile dans les différentes parties
„ du Monde. Cela nous apprend en
„ même temps que quoique les
„ Evêques d'une même Province
„ ſoient chargés, chacun en parti-
„ lier, du gouvernement d'un Dio-
„ cèſe, ils ſe trouvent tous engagés
„ par une obligation commune à ſui-
„ vre, & à faire obſerver, la même
„ Diſcipline, les mêmes Loix, les
„ mêmes Régles des mœurs, & à
„ conduire les Peuples dans la mê-
„ me voie du ſalut. C'eſt ce que nous
„ preſcrivent encore les traditions
„ des Peres & les Canons des Con-
„ ciles. Les uns & les autres ordon-
„ nent expreſſément que tous les
„ Diocèſes d'une Province ſe confor-
„ ment aux rits & uſages pratiqués
„ dans l'Egliſe Métropolitaine.

„ Cette conformité en effet ne
„ peut-être que d'une grande uti-
„ lité pour la facilité du gouverne-
„ ment Eccléſiaſtique : elle édifie

» les Peuples, & favorise le progrès
» des Fideles dans la vertu. C'est un
» nouveau moyen de rendre ferme &
» stable ce qui a été une fois établi.
» Par là les pieuses pratiques, les
» louables coutumes, se conservent
» mieux & se perpétuent. C'est de là
» que la Discipline Ecclésiastique
» tire sa principale force. De là le
» concours des volontés plus dispo-
» sées à obéir : de-là encore une
» louable émulation à bien faire, &
» à pratiquer avec constance ce qui se
» pratique par-tout.

» Quand on agit autrement, on
» ne peut que tomber dans des in-
» convéniens fâcheux, & s'exposer
» quelquefois aux plus grandes dif-
» ficultés. Vous sentez tous la vérité
» de ce que je dis : faisons-y cepen-
» dant encore quelques courtes ré-
» flexions. Si quelqu'un de vous trou-
» ve ses délices dans le saint exercice
» de la priere, & dans la contemplation
» des choses du Ciel : s'il aime à s'ac-
» quitter de toutes les fonctions Ec-
» clésiastiques, à remplir avec exacti-
» tude tous les devoirs de l'Episcopat,
» & à ne se refuser jamais aux soins ni

» aux travaux de la sollicitude Pasto-
» rale: s'il compte parmi ses devoirs la
» pratique de l'abstinence, des jeûnes
» & de l'hospitalité: si par l'abon-
» dance de ses aumônes il mérite
» d'être regardé comme le Pere & le
» Pasteur des Pauvres, des Veuves
» & des Pupilles, le Protecteur des
» lieux saints, & de tout ce qui a
» été établi pour l'honneur de la Reli-
» gion; & si en même temps un autre
» Evêque, dans la même Province,
» méprise & néglige tout celà: ou
» (ce qui seroit encore pire) s'il fait
» tout le contraire, s'il parle peu
» avantageusement de la conduite
» de son pieux Confrere, qui doute
» que son exemple ne devienne très-
» pernicieux, & doublement perni-
» cieux aux Fideles? Que cette ré-
» flexion enflamme donc notre zèle,
» & nous embrase d'un nouveau de-
» sir de remplir toujours saintement
» tous les devoirs de l'Episcopat *.

---

* *Vos conscii estis, Patres, quàm vera sint quæ narramus: sed aliqua ex parte ob oculos ea proponamus. Si quis vestrûm est qui in oratione frequens sit, cælestium rerum*

» Celui qui veut sérieusement s'ac-
» quitter des devoirs d'un vrai Pas-
» teur, s'en fait un essentiel d'annon-
» cer continuellement la Parole de
» Dieu, selon le précepte de l'Apô-
» tre & du Concile de Trente. Mais
» ce même devoir est peu connu, &
» plus mal pratiqué par un Evêque
» qui ne regarde que la grandeur de
» sa dignité, les revenus & la dou-
» ceur du repos; sans considerer ni
» les travaux, ni les obligations,
» ni les soins presqu'infinis de la sol-
» licitude Pastorale. L'un ne man-
» que point de tenir régulierement

---

contemplationum studiosus, in Episcopali Ecclesiæ statione assiduus, Episcopalibus item Officiis, studiis, & laboribus totus addictus, abstinentiæ ac jejuniis deditus, hospitalis, Pauperum, Viduarum, Pupillorum verè Pater & Pastor, piorumque locorum Patronus, & sanctorum Institutorum sollicitus Auctor: rursusque si alius ejusdem Provinciæ Episcopus hæc omnia vel remissè agit, vel negligit, vel, quod gravius est, contra facit, vel ab alio Episcopo diligenter acta minus commendat; certè omnia inde incommoda accidunt, non sinè gravissimo detrimento. Sed locus est hîc, Patres, ut accendamus nos ipsos, si attentiùs rem ipsam spectamus. Oratio habita in Prov. Conc. V. col. 13.

» son Synode toutes les années : l'au-
» tre, bien loin de convoquer un Sy-
» node, néglige même les assem-
» blées ordinaires des Clercs & des
» Prêtres. Le zèle du premier le rend
» attentif & assidu à la visite de son
» Diocèse : la négligence du second
» va jusqu'à ne pas connoître ses bre-
» bis, & à ne pas regarder comme
» un malheur, de n'en être point
» connu. Celui-là pense à tout,
» veille à tout, & ne néglige rien
» pour arrêter le débordement des
» mœurs, punir ou corriger les vices,
» & ramener dans la bonne voie tous
» ceux qui s'en sont écartés : celui-
» ci, presqu'aussi mondain que les
» gens du monde, ne veut que plaire
» aux hommes, dissimule leurs trans-
» gressions, & en les autorisant par
» son exemple, ou du moins par son
» silence, il est souvent la cause de la
» perte de plusieurs.

» La sollicitude d'un bon Pasteur
» paroît encore dans son attention à
» maintenir ou à procurer la beauté
» & la décence des Eglises ; l'ordre,
» la régularité, la piété dans la cé-
» bration des Offices divins, dans les
» saintes cérémonies, & dans tout

» ce qui appartient au culte reli-
» gieux. Il a ſoin d'inſtruire ſon
» Clergé, de le tenir toujours occu-
» pé à des choſes ſaintes ſelon ſon état;
» il lui fait obſerver les loix de
» l'Egliſe, afin de l'éloigner non-
» ſeulement du vice, mais de tout
» ſoupçon & de toute apparence de
» vice. Vous ſentez combien eſt dif-
» férente la conduite d'un Paſteur
» mou & négligent, & quelles ſont les
» ſuites de ſa coupable négligence:
» ſon Clergé ſans Diſcipline, ſon
» Peuple ſans inſtruction, les Egliſes
» ſans réparations: tout ce qui pour-
» roit & devroit être dans le meil-
» leur ordre par ſes ſoins, déperit
» miſérablement par ſa négligence*,

* *Ille qui optimi Paſtoris regulas ſibi propoſuit, ad Tridentini Concilii præſcriptum perpetuò exequitur: Iſte, qui dignitatis Epiſcopalis amplitudinem, non labores: cenſum, non onus, vitæ otium, non perpetuam illam ſollicitudinem multis curis implicitam in animo ſibi conſtituit, vel rarò, vel fortaſſè nunquam Verbi Dei pabulum populo miniſtrat. Ille Synodum Diæceſanam anniverſariam de more celebrat: Hic ne ſtatus quidem Clericorum, & Sacerdotum Congregationes habet, nedum Synodum convocat. Ille viſitationem Diæceſanam*

» Dans cette diversité de conduite, » tant s'en faut que le zèle du bon » Pasteur qui faisoit déjà son devoir, » devienne plus ardent par le con» traste ; il risque au contraire de » s'affoiblir, & peut-être de s'étein» dre. C'est ainsi que nous voyons dis» paroître cette sainte émulation, » dont nous devrions être dautant » plus jaloux, qu'elle sert davanta» ge à la conservation de la Disci» pline & à sa perfection.

» Un autre inconvénient qui suit » encore de là, & qui n'est pas le moins » considérable, c'est que les Peuples » attentifs à cette différente conduite » de leurs Pasteurs, en prennent sujet » de scandale. Ceux qui appartien-

---

perenni studio elire contendit : Hic Gregis sui vultum neque agnoscit, nec verò ut ab ovibus agnoscatur, paternâ id caritate studet. Ille nihil non agit, nihil non attingit, ut morum corruptelas eripiat, ut vitia & peccata corrigat, atque emendet, & quoscumque aberrantes ad viam salutis revocet : Hic populari opinione cùm omnia metiatur, hominibus placere vult : peccata hominum dissimulat, sæpeque causam præbet quamobrem quamplures à rectâ deflectant, &c. Ibid. Col. 14.

» nent à un Pasteur zélé & vigilant, » deviennent quelquefois moins » prompts, ou plus difficiles à lui » obéir : ils en parlent mal, pren- » nent en mauvaise part ses correc- » tions & ses bienfaits mêmes ; ils re- » fusent de l'écouter, cherchent à » excuser leurs fautes, & ils pen- » sent en trouver un honnête prétex- » te dans la molle & lâche conduite » du Pasteur négligent, dont ils a- » busent pour leur perte. Voilà les » maux que nous déplorons, parce » que l'Eglise ne peut que perdre » beaucoup dans ce peu de con- » formité entre des Pasteurs, qui » par l'institution de Jesus - Christ » n'ayant qu'une même régle, ne de- » vroient avoir qu'un même esprit, » une même charité, une même sol- » licitude pour le salut de leurs Bre- » bis.

» Telle est l'Instruction que nous » donne le Sauveur dans l'Evangile » que nous avons lu aujourd'hui. Dans » la mission de ses Apôtres, dans les » régles qu'il prescrit à tous, nous » trouvons celles que nous devons » suivre, & nous voyons de quel ef-

» prit il faut que nous ſoyons tous
» animés. Ne doutons donc point
» que nous ne retirions un très-grand
» avantage de ce cinquieme Concile,
» ſi dans la plus parfaite union d'eſ-
» prits & de cœurs, nous réuſſiſſons
» avec le ſecours Divin à établir
» enfin une maniere d'agir vraiment
» Epiſcopale; mais fixe, ferme, &
» commune à tous, afin qu'avec le
» même zèle & la même applica-
» tion nous travaillions tous à gar-
» der, & à faire obſerver dans toute
» la Province, les mêmes régle-
» mens qui ont été preſcrits aux Paſ-
» teurs, à leurs Clergés & à leurs
» Peuples.

» Seigneur, Dieu tout-puiſſant,
» qui ordonnates autrefois à Moyſe
» d'aſſembler à la porte du Taberna-
» cle ſoixante & dix des Anciens
» d'Iſraël, & qui daignates répan-
» dre ſur eux tous le même eſprit
» de conſeil & de prophétie : Vous
» qui envoyates depuis aux douze
» Apôtres, aſſemblés dans un mê-
» me lieu, cet eſprit de lumiere, de
» force & de conſolation, qui en
» embraſant leurs cœurs, les mit en

» état de remplir pour votre gloire,
» & pour le ſalut des Peuples, le grand
» ouvrage de la converſion du Mon-
» de : daignez-nous regarder aujour-
» d'hui des yeux de votre miſéricor-
» de ; c'eſt en votre nom & pour
» votre gloire, que nous ſommes aſ-
» ſemblés ici : aſſiſtez-nous donc de
» votre divine préſence : éclairez-
» nous, conduiſez-nous : faites-nous
» ſentir les divines impreſſions de
» votre ſageſſe & de votre bonté,
» afin que fideles déſormais aux mê-
» mes Loix, & formés ſur le mê-
» me modele, nous rempliſſions auſſi
» tous nos devoirs avec la même
» exactitude, & que les Troupeaux
» avec leurs Paſteurs vous ayant
» ſervi d'un même cœur, jouiſſent
» de la même gloire en vous, qui êtes
» notre Dieu. Ainſi ſoit-il ».

Sommaires des Actes du Ve. Concile Provincial de Milan.

Dans la premiere Seſſion de ce Concile, ainſi que des précédens, on traita des moyens de conſerver dans toute ſa pureté le dépôt de la Doc-

trine, de défendre & d'étendre la Foi orthodoxe. On voit ensuite un grand détail de tout ce qui concerne la Police de l'Eglise & sa Discipline. Comme le saint Archevêque s'étoit principalement proposé dans cette Assemblée d'établir ou de perfectionner l'uniformité de conduite entre les Pasteurs, plusieurs de ses Décrets sont relatifs à cet objet.

Tous les Actes sont partagés en trois Chapitres : dans le premier, après avoir donné une notion générale de ce qui appartient au bon gouvernement de l'Eglise, le Concile traite de ce qui regarde la Prédication, la Doctrine Chrétienne, la sanctification des Fêtes, les Vœux, les Indulgences, les Sacremens en général & en particulier, & de tout ce qui a trait à ces différens objets. Quoique cette matiere eût été touchée plus d'une fois, le Lecteur un peu attentif remarque que ces zélés Prélats n'y revenoient jamais inutilement; dans leurs nouveaux Décrets, on y trouve toujours, & des régles de pratique, & de nouvelles observations très-propres à diri-

ger les ſaints Miniſtres dans toutes leurs fonctions. Par exemple, en parlant de l'Extreme-Onction, le cinquieme Concile avertit, que ſi le Prêtre, par inadvertance, a employé d'autre huile que celle des Infirmes, quand même il auroit uſé du chrême ou d'huile des Catéchuménes, il doit réïtérer le Sacrement avec l'huile des Infirmes, & répéter la forme.

Les ravages que la contagion venoit de faire dans le Pays, donnerent occaſion aux Peres du Concile de parler au long du ſoin qu'on doit avoir des Malades dans un temps de peſte; & de marquer en particulier les devoirs d'un chacun; Evêque, Curé, ſimple Prêtre, Religieux, Médecin, Magiſtrat, Pere de famille, &c. tous ſont inſtruits de ce qui leur compete, & exhortés à la fermeté & à la conſtance, vertus ſur-tout néceſſaires dans ces ſortes d'occaſions.

On parle du ſoin des Paſteurs pour faire faire des Prieres publiques; du devoir du Métropolitain & des Evêques Provinciaux, de leur attention

à procurer aux Pestiférés tous les secours spirituels, sans négliger les temporels; à préparer les Hôpitaux & des lieux publics où l'on puisse séparer les personnes des deux Sexes; & ceux qui sont actuellement atteints du mal contagieux, d'avec ceux qui en sont simplement menacés ou suspects, ou qui se trouvent déjà en convalescence. On parle conséquemment des précautions qu'il faut prendre pour empêcher que le mal ne gagne, & ne s'étende: on explique en même temps comment doivent se comporter les Ministres des Sacremens pour secourir les Malades, & se garantir eux-mêmes du mal. Le Concile entre ensuite dans le détail de ce qui peut concerner les Monasteres, tant d'Hommes que de Filles, lorsqu'ils sont suspects, ou réellement attaqués du mal contagieux.

De curâ Pestilentiæ. Act. Eccl. Mediol. p. 342.

On marque les devoirs des Confreres de la Charité; la collecte & la distribution des aumônes; comment l'Office Divin se doit faire dans les maisons, soit publiques ou particulieres, destinées aux Pestiférés;

rés : les instructions qu'il faut leur donner : quelle conduite doivent tenir les Curés & les autres Prêtres dans ces occasions : on prescrit la maniere de baptiser les Enfans qui naissent des meres frappées de la peste. Enfin rien n'est oublié de ce qu'il y a à faire ou à éviter dans ces temps de calamité. Cette Partie finit par ce qui regarde les morts de peste, & ce qu'on doit faire lorsque ce fléau a cessé. On conviendra sans doute que personne ne pouvoit parler plus pertinemment que saint Charles sur ce sujet. Il en avoit fait une longue & difficile épreuve. En exposant tous les jours sa vie, il l'avoit conservée à plusieurs ; & il avoit donné du moins les secours spirituels à ceux à qui il ne pouvoit la conserver. S'il a pratiqué la charité dans ces critiques occasions, ne l'a-t-il point pratiquée une seconde fois en instruisant, comme il a fait, la Postérité ?

Dans la troisiéme partie des Actes, le Concile, en parlant de l'Ordre, expose l'utilité des Séminaires, & marque quel en doit être le revenu par rapport au nombre des Sémi-

naristes. Il parle ensuite des Examinateurs, & de leur devoir à l'égard de ceux qu'on examine pour les Ordres, & des qualités de ceux qui doivent être ordonnés. On y marque avec précision tout ce qui concerne la vie & la conduite des Clercs ; tout ce qui appartient à la collation des Bénéfices : on n'y oublie point la maniere de faire les distributions, & de célébrer l'Office Divin, particulierement le Vendredi-Saint, pour l'adoration de la Croix. L'on traite ensuite des Bénéficiers ; des revenus & des meubles des Eglises ; de ce qui regarde les Synodes, les Congrégations des Clercs, la visite de l'Evêque, sa Jurisdiction dans le for contentieux ; le Procureur Fiscal de l'Evêque, & les Notaires, dont on regle la taxe dans ce qui n'est pas accordé gratuitement.

Par rapport au Sacrement de Mariage, on exige une exacte observation de tous les Statuts du Diocèse, soit pour la publication des Bans, soit pour les degrés d'affinité, ou autres empêchemens. On finit par ce qui regarde les Ecoles, les Confrai-

ries, les lieux de Piété. On enjoint de nouveau de pratiquer par-tout de la même maniere tout ce qui est contenu dans ces Constitutions. Nous y lisons encore divers autres Réglemens ajoûtés aux précédens Conciles, mais sans s'éloigner de l'ordre déjà observé.

Peu de temps après la tenue de ce Concile, le Cardinal Borromée fut obligé d'aller à Rome, moins pour les intérêts particuliers de son Diocèse, que pour ceux de l'Eglise universelle, sur lesquels le Pape vouloit le consulter. Après avoir édifié cette Capitale du Monde Chrétien, il revint à Milan avec la confirmation solemnelle, non-seulement de son cinquieme Concile, qui n'avoit rencontré aucune opposition, mais encore avec celle du quatrieme, dont l'approbation étoit différée depuis plus de trois ans. Nous avons déjà averti que ce retardement venoit, non-seulement des intrigues des Ennemis secrets de la Réforme, mais aussi du peu de zele, ou de la lâche complaisance des Commissaires à qui Sa Sainteté avoit commis

la revision des Actes. Les premiers avoient fourni des Mémoires peu sinceres, ou mal digérés; & les seconds, effrayés peut-être de la longueur des Mémoires, ou gagnés autrement, différoient toujours cet examen; ou ne lisoient une partie des Actes qu'avec des yeux préoccupés, & ne proposoient jamais que des difficultés vagues à l'Agent que le Cardinal avoit à Rome. Si on n'avoit d'autre intention que de le lasser, on y avoit réussi. Cependant dès que notre Cardinal parut à la Cour du Pape, toutes ces difficultés disparurent: l'examen néanmoins des Actes fut fait sérieusement en présence du Pontife, & par le Pontife même; & les Decrets furent solemnellement approuvés, en entier & avec éloge.

§. VIII.

1582. *Sixieme Concile Provincial de Milan: Discours de S. Charles Borromée: Sommaires des Actes.*

Entre le cinquieme & le sixieme

Concile de la Province de Milan, les temps étant moins orageux que par le paſſé, à cauſe de la parfaite harmonie qui régnoit entre le nouveau Gouverneur & le ſaint Archeque, on eut la conſolation de voir les Peuples devenir plus dociles à la voix de leur Paſteur : & celui-ci profita de cette heureuſe tranquillité pour veiller avec encore plus de ſoin ſur ſes Brebis, & leur faire porter des fruits plus abondans. Il continua toujours les viſites de ſon Diocèſe, & il aſſembla plus fréquemment ſes Eccléſiaſtiques ; ſoit pour être mieux informé de leur conduite, & en particulier du progrès qu'ils faiſoient dans la piété & dans la diſcipline, ſoit pour les renouveller dans leur premiere ferveur par ſes vives exhortations, & par les ſaintes Ordonnances qu'il oppoſoit continuellement aux abus qui pouvoient s'introduire dans quelques Paroiſſes.

Sa plus grande attention, dans le cours des viſites Epiſcopales, étoit de faire exécuter les Decrets de ſes Conciles, d'obſerver en quoi

on y manquoit, & ce qu'on pouvoit y ajouter pour en procurer par-tout une exécution entiere, & toujours uniforme. C'étoit préparer d'avance la matiere du Concile suivant. Au commencement de l'année 1582 le saint Cardinal employa tous ses soins pour empêcher les profanes divertissemens, les bals, les danses, & tous les jeux publics dans les jours de Fête : il vouloit les empêcher, non-seulement pendant l'Office Divin, ce qu'il n'avoit pu autrefois obtenir, mais encore durant tout le reste du jour ; & il eut enfin la consolation d'y réussir. En retirant son Peuple de plusieurs occasions de péché, il l'occupa à des exercices continuels de piété pendant les dernieres semaines qui précédent le Carême ; & il se prépara lui-même dans ce repos pour la célébration de son dernier Concile.

Il l'assembla à Milan le dixième Mai 1582. Les Evêques de Tortone, de Cremone, de Bergame, de Bresse, d'Aste, d'Alexandrie de la Paille, d'Albe, de Vintimille, & de Casal, s'y trouverent, avec les Procureurs

des Evêques abſens, c'eſt-à-dire d'Acquy, de Novarre, de Vercel, de Savone, de Lodi, & de Vigevane. Tout le Clergé de la Vile y tint auſſi ſon rang ordinaire. Mais le diſcours par lequel S. Charles en fit l'ouverture, eſt beaucoup plus étendu que tous ceux qu'il avoit prononcés dans ſes Conciles précédens, quoiqu'il l'appelle lui-même fort court, parce que le zele qui le faiſoit parler, n'avoit preſque pas de bornes.

Diſcours de S. Charles Borromée dans le ſixieme Concile Provincial de Milan.

Après le prélude ordinaire ſur l'importance, l'utilité & la néceſſité des Conciles, pour remédier à de grands maux, ou en prévenir de plus grands, le ſaint Cardinal pourſuit ainſi :

» Il s'agit maintenant de la cauſe
» de Dieu, de ſa gloire, & du ſalut
» des Ames. Il s'agit de l'inſtitution
» ou de la forme du Clergé, & de
» la Diſcipline du Peuple ; il s'agit

» de la guérison d'une multitude de » Malades spirituels, que nous de» vons procurer, nous qui tenons » la place des Apôtres, comme » nous venons de l'entendre dans les » paroles de l'Evangile. (*a*)

» On n'entreprend point sans » doute un petit travail quand on » veut bien s'appliquer à guérir une » Ame, pour le salut de laquelle » Jesus-Christ a donné son Sang. Il » est encore plus difficile de procu» rer la santé spirituelle à plusieurs » Malades affligés de divers genres » de maladies, plus griéves les unes » que les autres. Mais la difficulté » est véritablement extrême, lors» qu'il s'agit d'appliquer les remédes » convenables aux maux multipliés » d'une vaste Province, dont chaque » partie a sa maladie particuliere.

---

(1) *Agitur in eo Episcoporum Conventu, gloria Dei; agitur salus animarum; agitur institutio Cleri; agitur Disciplina Populi; agitur denique spiritualium ægritudinum curatio, nobis qui in Apostolorum locum successimus commissa, ut ex Evangelio jam modò audivimus, &c.* Oratio habita in Provinc. Conc. VI. col. 15.

» Si ces maux ne ſont pas auſſi réel-
» lement incurables qu'ils pour-
» roient le paroître, ils ſont du
» moins bien au-deſſus de tous les
» ſoins & de toute la capacité de
» chaque Evêque particulier : ce
» n'eſt donc qu'à un Concile de la
» Province, comme à une Aſſem-
» blée des plus ſages Médecins,
» qu'une telle cure peut appartenir.
» Cependant comme tout Pontife,
» pris d'entre les hommes, eſt lui-
» même environné d'infirmités,
» comprenons combien il eſt impor-
» tant & ſalutaire de traiter d'a-
» bord, dans ce Synode, de la ma-
» niere de guérir nos propres mala-
» dies.

» Tel eſt donc mon deſſein, &
» telle doit être la vue de cette ſainte
» Aſſemblée, de travailler aujour-
» d'hui de concert à notre propre
» guériſon, & à celle de notre
» Troupeau. Ecoutons d'abord cet
» Avertiſſement Apoſtolique, di-
» gne de toute attention ; c'eſt
» S. Paul qui nous dit : *Prenez gar-*
» *de à vous-mêmes & à tout le Trou-*
» *peau, ſur lequel le Saint-Eſprit*

» *vous a établis Evêques pour gou-*
» *verner l'Eglise de Dieu, qu'il a*
» *acquise par son Sang.*

» Pour remplir ce double devoir,
» nous devons nous proposer ici
» deux choses; la premiere, de bien
» connoître l'état présent de notre
» Province; & la seconde, de cher-
» cher, avec tout le soin possible, les
» remédes les plus efficaces contre
» tous ses maux. Voilà tout le sujet
» de ce Discours, qui ne sera point
» long. (a)

» Daignez donc, T. RR. PP.
» daignez jetter avec moi quelques
» regards sur toute la Province.

---

(1) *Cùm igitur Concilii hujus Provincialis sexti causâ hoc sacro loco sumus, vocem illam Apostolicam & divinam, non modò omnes muneris nostri partes significantem, sed nos magnoperè moventem audiamus :* Attendite vobis, & universo gregi, in quo vos posuit Spiritus Sanctus regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit Sanguine suo .... *Quare & unam & alteram item curationem, pro officii nostri munere præstemus. Res duæ sunt quæ nobis in solemni hâc actione proponuntur; una, Provinciæ ægrotantis status; altera, diligentissima disquisitio salutarium medicamentorum. Atque de his quidem rebus duabus in præsenti aliquid & brevi sanè dicemus.* Ibid.

» Nous pouvons bien la considérer
» comme une espece de grand Hô-
» pital, tout rempli d'une multitu-
» de de Malades & d'Infirmes, dont
» les maladies, pour être souvent
» différentes, ne laissent pas d'être
» toutes fort griéves, & très-dange-
» reuses. Si nous nous représentons
» ici ce nombre presqu'infini de Peu-
» ples qui languissoient dans leurs
» maux, & que Jesus-Christ com-
» manda à ses Apôtres de guérir,
» nous retrouverons tous ces Mala-
» des, ou plutôt toutes leurs mala-
» dies, dans notre Province, en ce
» temps sur-tout où le poison de
» tous les vices semble avoir mal-
» heureusement infecté tous les hom-
» mes; les uns sont attaqués d'hy-
» dropisie, de fiévre, ou de fréné-
» sie : on en voit d'autres, ou agités
» par le Malin-Esprit, ou couverts
» d'une horrible lepre. Ceux-là sont
» paralytiques, boiteux, foibles,
» arides, ou muets. Mais quel nom-
» bre de bossus, d'aveugles, de
» sourds, de léthargiques! Quel
» spectacle de languissans, & de
» malheureux! Nos entrailles n'en

» sont-elles pas émues ? Ce regard » n'ajoute-t-il pas douleur sur dou- » leur ?

» Quel mal ne fait point dans tou- » tes les parties de la Province cette » hydropisie spirituelle, cette soif » de richesses périssables ! Combien » d'autres vices ne pullulent pas de » ce seul vice d'orgueil, qui a gâté » le cœur & l'esprit de plusieurs ! » Quel faste, quel luxe effrené dans » les habits ! Quel fol amour des » vanités & des pompes mondai- » nes ! Quelle multitude de Ser- » viteurs pour la seule ostentation ! » Quel déluge enfin de superfluités, » qui, comme autant de maladies » contagieuses, gagnent, infectent, » corrompent toutes les parties de la » Province ! La cupidité, que saint » Paul appelle une idolâtrie, la » source & la racine de tous les » maux, combien d'autres vices » n'enfante-t-elle pas tous les » jours ? (*a*).

(*a*) *O commiserantium & languentium Spectaculum ! An hic, Patres, dolor noster supra dolorem ? An in nobis cor nostrum mœrens ? Quæ (malum) ista hydropisis quasi intus omnium Provinciæ partium*

» De-là, les contrats usuraires, » les faussetés, les mensonges, les » parjures dans le commerce. De-» là, les fraudes, les artifices, tou-» tes sortes de tromperies & de cor-» ruption dans la société civile. De-» là, le desir du bien d'autrui, & la » recherche inquiéte des moyens de » l'acquérir. De-là, l'iniquité des » Jugemens & le crime des Juges. » De-là, l'oppression des Pupilles, » la désolation des Veuves, & tou-

---

cute inhærescens ! Superbiæ vitio quàm multi turgescunt ! Quanta inde morborum pestis ! Quàm profusus vestium luxus ! Quàm novus & inauditus pomparum apparatus ! Quàm varius barbarico opere ornatus ! Quàm innumerabilis servorum grex ! Quàm effusa denique omnium rerum profluvies : quæ, tanquam morbus intercus, in omnem provinciæ partem se longè lateque diffudit ! At verò quàm latè patet alia hydropisis, inexhausta illa pecuniæ sitis, & idolorum servitus avaritia ; *& illa* malorum omnium radix cupiditas ! *Ex hoc morbo nefaria quæque existunt. Hinc fæneratitii contractus ; hinc mendacia, perjuriaque commerciis contrahendis ; hinc falsa quæque ; hinc adulterini & corrupti mores ; hinc doli, fallaciæ, fraudes, & subdola quæque artificia ; hinc alienorum bonorum quasi aucupia ; hinc Judiciorum iniquitas, Judicum corruptelæ, Pupillorum oppressiones, Viduarum desolatio, & injuriæ denique omnis, &c.* Ibidem.

» tes sortes d'injustices ; car qui » pourroit faire le détail de tous les » genres de maux que cause cette » cupidité sans bornes, qui emploie » les moyens les plus iniques pour » dépouiller les Foibles de leurs » possessions, lorsqu'ils n'ont pour » eux que les loix & leur bon droit ? » Si ces Puissans du siécle ne crai- » gnent point les jugemens des hom- » mes, qu'ils craignent au moins » ceux du Seigneur ; & qu'ils écou- » tent ces plaintes ou ces menaces d'I- » saïe : *Malheur à vous, qui joignez*
C. 5. v. 8. » *maison à maison, & qui ajoutez* » *terre à terre, jusqu'à ce qu'enfin le* » *lieu vous manque ! Serez-vous donc* » *les seuls qui habiterez sur la terre ?* » Quelque terribles que soient ces » paroles, elles ont peu d'effet, » parce que la cupidité bouche les » oreilles à ceux qui en sont possé- » dés.

» Voici, T. RR. PP. une autre » sorte de maladie, qui, semblable à » une fiévre ardente, consume en- » core un grand nombre de person- » nes. Combien de jeunes gens » dont le cœur brûle du feu de la

» concupiſcence; dont les yeux ſont
» pleins d'adulteres ; qui, ſe livrant
» ſans retenue à toutes ſortes de ſa-
» letés & de plaiſirs criminels, boi-
» vent l'iniquité comme de l'eau;
» qui s'étudient & s'efforcent de con-
» tenter les plus brutales paſſions ;
» qui ſe glorifient encore du mal
» qu'ils font, & qui portent l'effron-
» terie, ou la folie, juſqu'à ſe vanter
» inſolemment du mal même qu'ils
» n'ont pu faire ! Comme des fu-
» rieux qui ne ſe poſſédent point,
» ils ne reſpectent ni les lieux ſaints,
» ni les choſes ſaintes. Comme les
» Nations qui ne connoiſſent point
» Dieu, ils violent la ſainteté du
» Mariage, & ſelon l'expreſſion du
» Prophete, ils ſe rendent ſembla-
» bles à de vils animaux ſans raiſon.
» Quel ſujet de larmes ! l'ardeur de
» cette fiévre ne conſume pas ſeule-
» ment les jeunes hommes, mais
» les enfans, les plus petits enfans
» en reſſentent aujourd'hui les at-
» teintes. Dans leurs tendres années
» on les voit portés à tout ce qu'il
» y a de mauvais ; hardis, auda-
» cieux, libertins, rébelles, effron-

» tés, turbulens, inquiets, sans re-
» tenue ni dans les maisons, ni dans
» les places publiques : rien ne les
» retient ; ils se permettent tout, &
» on leur laisse tout faire. Epar-
» gnons-nous la douleur d'en dire
» davantage.

» Bien d'autres scandales méri-
» tent nos attentions & nos gémis-
» semens : hé ! peut-on voir sans
» frémir ces hommes fanatiques,
» malheureux restes de Payens, qui,
» par une licence que l'esprit de Sa-
» tan a introduite parmi nous, ne
» paroissent dans les rues que mas-
» qués ; attirent ou amusent la fou-
» le par des danses ou des spectacles
» ridicules : & en se livrant à toutes
» sortes de débauches, & faisant
» commettre mille péchés, ne se
» croient pas même coupables de
» quelques fautes. Il y en a d'autres
» qui, plus semblables à des Démo-
» niaques qu'à des Frénétiques,
» ne rejettent pas seulement les re-
» médes, mais insultent encore leurs
» Médecins ; portent des mains vio-
» lentes sur les Prêtres du Seigneur,
» qu'ils devroient aimer comme leurs

» peres, & respecter comme les Ministres de Jesus-Christ. N'ont-ils pas porté quelquefois la scélératesse jusqu'à les égorger cruellement? Je ne parle pas de ce grand nombre de Lépreux, dont la corruption & l'impureté des mœurs répandent tant d'infection dans la Province. Vous qui faites l'office de Sentinelles dans la Maison de Dieu, considérez combien les exemples de ces hommes perdus de vices, sont contagieux, & quels sont les progrès de cette contagion.

» Faites encore attention à cette multitude de Paralytiques, qui, presqu'ensevelis dans la mollesse de la chair, dans le dégoût de toutes les vertus, ne font aucune bonne action, ne conçoivent aucun bon desir. Voilà d'un côté des Boiteux, qui voient le chemin de la vertu, mais sans y marcher; du moins n'y font-ils aucun progrès: ils se retirent même de la bonne voie qu'ils avoient commencé de suivre, & retombent dans tous leurs anciens vices. Voici d'une au-

» tre part des hommes foibles & ari-
» des, qui ne se glorifient que du
» nom de Chrétien, sans en faire
» les œuvres : des Bossus, toujours
» courbés, ou rampans sur la terre,
» comme incapables de regarder le
» Ciel ; aussi terrestres que les ani-
» maux sans raison, ils ne cherchent
» comme eux qu'à satisfaire leurs
» appétis sensuels : leur cœur appe-
» santi, & leurs yeux toujours tour-
» nés vers la terre, ils font leur dieu
» de leur ventre, & de ce qui les
» couvre de confusion. Ce n'est point
» une des moindres plaies de notre
» Province.

» Nous trouvons encore un nom-
» bre presqu'infini de Muets, mais
» dont la langue liée quand il faut
» chanter les louanges du Seigneur,
» & publier ses miséricordes, n'est
» que trop déliée pour tout le reste.
» Ces sortes de Muets ne laissent pas
» de se répandre souvent en injures,
» en malédictions, en blasphêmes,
» ou en imprécations : ils gardent
» le silence lorsqu'il faudroit porter
» des paroles de réconciliation & de
» paix, & ils ne sçavent point se

» taire lorſque la paſſion les fait par-
» ler, pour exciter ou fomenter les
» diviſions & les querelles : leur
» langue alors eſt un feu & un aſſem-
» blage de maux : leur bouche eſt
» pleine d'amertume ; & leur goſier
» reſſemble à un ſépulcre ouvert,
» qui répand au loin la puanteur &
» l'infection. Qui pourroit dire juſ-
» qu'où eſt portée aujourd'hui cette
» odeur de mort ? *Je les ai conſidé-*
» *rés*, dit le Seigneur, *je les ai ob-*
» *ſervés ; il n'en eſt pas un qui parle*
» *ſelon la juſtice.*

» Les Chaſſieux, les Aveugles
» ne préſentent pas un ſpectacle
» moins horrible : tel eſt l'aveugle-
» ment ſi commun aujourd'hui par-
» mi nous, parmi les Chrétiens de
» nos jours, qu'ils ſemblent avoir
» perdu les yeux de la Foi : comme
» ſi les plus épaiſſes ténebres de la
» nuit les environnoient, ils ne voient
» point les objets les plus frappans,
» ni la gloire céleſte, ni les tour-
» mens de l'Enfer, ni la mort qui
» s'avance, ni les redoutables Juge-
» mens du Seigneur. Ce criminel
» aveuglement eſt encore augmenté

» dans les uns par une profonde ignorance des premiers principes de la Foi ; & dans les autres, par une négligence non moins coupable de leurs devoirs particuliers : ils ignorent la voie qui conduit à la vie, & courent précipitamment dans celle qui mene à la mort. Pendant que les biens futurs, les biens solides & éternels, échappent à leur vue, ils saisissent avec avidité tout ce qui est sensible & grossier : les biens fragiles d'un moment, quelque vains, quelque caducs & méprisables qu'ils puissent être, ils en font leur bonheur.

Ces Malades que nous comparons aux Sourds, sont-ils en petit nombre, & leur état est-il moins digne de compassion ? Opiniâtres & obstinés dans le mal, ils n'entendent point la voix de Dieu, ni le langage de la piété chrétienne : leurs oreilles paroissent toujours bouchées aux menaces, comme aux douces invitations, aux prieres, aux avertissemens, & à tout ce qu'il y a de plus capable de toucher un cœur : comme sans senti-

» ment, ils ne craignent pas le dan-
» ger du ſalut, & ne reſpectent ni
» Dieu, ni les hommes. Voilà une
» partie des maladies ſi communes
» parmi les Peuples de notre Pro-
» vince.

» Pour celles qui regardent le Cler-
» gé, nous y avons déjà appliqué
» les remédes que les circonſtances
» des temps pouvoient permettre.
» Mais il faut avouer qu'il s'en faut
» bien que la Diſcipline Cléricale
» ait encore reçu toute ſa vigueur.
» Nous avons pourvu à ce qui re-
» garde l'honnêteté des mœurs ; & en
» cela (rendons-en graces à Dieu,)
» pluſieurs vices ont été retranchés.
» Voici cependant une autre tache
» peu honorable à la dignité de cet
» Ordre. Je parle de l'avarice ; ce
» ſeul vice (pour en paſſer ici ſous
» ſilence pluſieurs autres qui affligent
» l'eſprit d'un Paſteur) ce ſeul vice a
» pluſieurs ſuites, qu'on ne peut ni
» approuver, ni toujours diſſimuler :
» car n'eſt-il pas honteux de voir
» des Clercs abandonner ſouvent les
» exercices de leur état, pour inten-
» ter & pourſuivre des procès, ou

» pour solliciter les Juges? N'est-il
» point honteux de voir des Ecclé-
» siastiques paroître plus rarement
» au Chœur, qu'aux portes des Ma-
» gistrats & à leurs Jugemens? Les
» uns négligent les Régles que nous
» leur avons prescrites : les autres
» veulent apprendre ce qui n'est
» point de leur profession; ils font
» servir leurs études de prétexte
» pour se dispenser des fonctions Ec-
» clésiastiques, & troubler ainsi tout
» l'ordre de la Discipline. Il en est,
» qui enflés d'une idée de sçavoir,
» se préférent orgueilleusement aux
» plus anciens, qu'ils devroient res-
» pecter. Ils dédaignent les petits
» Bénéfices, & se hâtent trop de
» parvenir aux plus grands. Nous re-
» marquons encore bien d'autres
» maux dans le Clergé; mais il est
» plus à propos de travailler à les
» guérir, que de les aigrir peut-être
» en les exposant.

» Ce n'est point ici le lieu de
» faire le tableau de nos propres ma-
» ladies : il ne faut pas douter qu'é-
» tant établis par le Seigneur, com-
» me vous l'êtes, pour guérir les In-

» firmes, vous n'ayiez une exacte
» connoiſſance, & de toutes nos in-
» firmités, & des remédes qu'il con-
» vient d'y appliquer. Mais pour agir
» plus efficacement, poſons d'abord
» pour principe, & ſoyons tous bien
» perſuadés de cette vérité, que pour
» remplir nos devoirs, & répondre
» à la dignité de notre Ordre, il ne
» ſuffit point qu'on trouve en nous
» certaines vertus, qu'on voit aſſez
» communément dans les autres hom-
» mes, ſi nous ne les poſſédons dans un
» dégré plus éminent. Comme l'or
» eſt le plus précieux de tous les mé-
» taux, l'Ordre Epiſcopal eſt auſſi bien
» au-deſſus de toutes les autres digni-
» tés. Il faut donc que l'éclat des vertus
» dans ceux qui en ſont honorés, re-
» jailliſe en quelque maniere ſur les
» autres états. L'innocence de la
» vie, l'intégrité des mœurs, la Re-
» ligion, la piété, l'amour de la
» juſtice, & les autres vertus de cette
» eſpece, nous ſont communes avec
» pluſieurs autres, mais elles doivent
» être encore plus marquées dans
» toute notre conduite. Il eſt encore
» d'autres vertus qui ſont propres

» & particulieres aux Evêques ; ver-
» tus qui, relevées par un grand
» amour de Dieu, & un zèle très-
» ardent pour le salut du Prochain,
» sont qu'on doit nous regarder véri-
» tablement comme les Ministres de
» Jesus-Christ, & les Dispensateurs
» des Mysteres de Dieu. Si nous exa-
» minons donc sur cette régle, &
» nos actions, & la maniere dont
» nous nous acquittons de nos de-
» voirs, nous trouverons encore en
» nous bien des choses à perfection-
» ner ou à corriger.

» En jettant ainsi des regards at-
» tentifs sur nos Peuples, sur le Cler-
» gé, & sur nous-mêmes, nous verrons
» avec douleur qu'il n'est point de
» partie dans notre Province qui
» n'ait sa maladie, ou plutôt qui ne
» soit affligée de plusieurs griéves
» maladies. D'où vient donc ce dé-
» luge de maux ? *N'y a-t-il donc*
Jer. 8. 22. » *point de baume dans Galaad ? Ne s'y*
» *trouve-t-il point de Médecin ? Pour-*
» *quoi donc la blessure de la Fille de*
» *mon Peuple n'a-t-elle pas été fermée ?*
» N'avons-nous pas plusieurs bons
» Evêques, & autant d'excellens Mé-
decins

» decins de nos ames ? Comment
» les plaies de notre Province sont-
» elles toujours ouvertes ? *La moisson*
» *est passée , l'été est fini , & nous* 20.
» *n'avons point été sauvés* , disoit en
» gémissant Jérémie.

» Il y a long-temps que le saint
» Concile de Trente a prescrit le re-
» mede à nos maux. Déjà , comme
» les Médecins qui consultent pour
» la guérison des corps , nous nous
» sommes assemblés dans plusieurs
» Conciles pour procurer un état
» de santé à la Province : comment
» en est-elle encore si éloignée ? *La* 21.
» *plaie profonde de la fille de mon*
» *Peuple me blesse profondément : j'en*
» *suis attristé , j'en suis tout épouvanté.*

» Votre douleur, T. RR. PP. n'est
» pas sans doute moindre que la
» mienne : cherchons donc dans un
» même esprit les véritables remedes
» à nos maux : vous connoissez com-
» me moi l'état de la Province ; il est
» temps de travailler sérieusement à
» la guérir. Si on continue à mur-
» murer , à censurer trop légere-
» ment & nos soins & nos assem-
» blées, méprisons à notre tour &

» les murmures & les folles raille-
» ries ; ne daignons point écouter
» des paroles si peu dignes de l'at-
» tention des Evêques : écoutons plu-
» tôt les oracles du Saint-Esprit :
» conformons notre conduite aux ins-
» titutions Apostoliques, aux exem-
» ples des Peres, à l'esprit des Canons,
» à la pratique de l'Eglise, aux Décrets
» de Trente, & au devoir Episco-
» pal. Quel cas faut-il faire de tant
» de discours vuides de sens ? Ou
» plutôt, quelle indignation ne mé-
» rite point la malice de ceux qui,
» selon l'expression d'un Prophete,
Jer. 6. 14 » *guérissent les plaies de mon Peuple*
» *d'une maniere honteuse, en disant : La*
» *paix, la paix, lorsqu'il n'y a point*
» *de paix ?* Est-ce que la paix & le
» bon ordre peuvent se trouver avec
» un déluge de maux ? la santé avec
» les plus griéves maladies, & la per-
» fection de la Discipline Chrétienne
» avec la corruption des mœurs ?
» Ceux qui parlent de la sorte, que
» font-ils ? Apprenons-le d'un autre
Ezec. 13. 10, 11. » Prophete : *Ils bâtissent une muraille,*
» *& l'enduisent avec de la boue, sans*
» *y mêler de la paille ; ils séduisent*

» *ainsi le Peuple en lui annonçant la* » *paix, lorsqu'il n'y a point de paix.*

» Dans nos précédens Conciles » nous avons fait, il est vrai, com» me une ébauche de Discipline, un » léger commencement de réforme: » ceux qui pensent qu'il faut s'en te» nir-là, ne voient donc point que » cet essai de réforme manquant de » solidité, d'étendue & de perfec» tion, risque d'être bientôt renversé, » comme une muraille de boue sans » paille. Si telle étoit notre condui» te, ne ressemblerions-nous pas à » ceux *qui préparent des coussinets* *Ibid. 18.* » *pour les mettre sous les coudes, &* » *qui font des oreillers, pour en ap*» *puyer la tête des personnes de tout* » *âge, afin de surprendre les Ames?* » Ces sortes d'adulateurs ne nous » flattent en effet que pour perdre » nos Peuples, en leur faisant regar» der le bien comme un mal, & le » mal comme un bien. Nous pou» vons leur adresser l'avertissement » que donnoit le Prophete Isaïe aux » Habitans de Jerusalem: *O mon Peu-* *Is. 3. 12.* » *ple, ceux qui vous appellent bien-*

» *heureux, vous séduisent; ils rom-*
» *pent le chemin par où vous desirez*
» *marcher.*

» Persuadés donc & de la gran-
» deur de nos maux, & de la nécessité
» d'y remédier, ne pensons plus qu'à
» prendre des moyens sûrs pour par-
» venir à cette fin; & revenant au
» texte de l'Evangile, examinons ce
» que Jesus-Christ a prescrit à ses
» Apôtres, lorsqu'il les a chargés du
» soin de guérir les Ames: *Ne por-*
» *tez rien dans le chemin, ni bâton,*
Luc. 9. 3. » *ni sac, ni pain, ni argent; n'ayez*
» *point deux habits.* Que signifient
» donc ces paroles? Que nous pres-
» crivent ces divines Loix? N'est-ce
» pas l'oubli & le mépris de toutes
» les choses de la terre, ou le plus
» parfait détachement des commo-
» dités de la vie; afin que rien d'hu-
» main ne puisse empêcher ni re-
» tarder l'œuvre de Dieu? Ces ver-
» tus, qui éclaterent toutes dans les
» Apôtres, doivent faire de même
» notre partage; & pour réussir dans
» la cure des Ames, ne nous ap-
» puyons jamais, ni sur notre pru-

» dence, ni ſur celle du monde : car
» la prudence de la chair eſt trom-
» peuſe, & ne produit que la mort :
» celle de l'eſprit au contraire eſt
» pleine de vie & de paix.

» Ne nous conduiſons donc que
» par l'eſprit de Jeſus-Chriſt : ai-
» mons à dépendre de lui ſeul, ſans
» jamais faire attention, ni au juge-
» ment du Vulgaire, ni aux applau-
» diſſemens des Peuples, ni à nos
» propres intérêts. C'eſt ainſi qu'en
» obéiſſant aux Loix de l'Evangile,
» marchant ſur les traces des Apô-
» tres, nous travaillerons utilement
» comme eux à la converſion des pé-
» cheurs & au ſalut des Fideles. Les
» biens que nous procurerons à toute
» la Province avec le ſecours Di-
» vin, ſeront réels & ſolides. Il nous
» eſt permis d'eſpérer le ſuccès que
» le Ciel accorda autrefois à Joſué,
» & à Eſdras, ſi nous nous efforçons
» d'imiter ces grands hommes. Char-
» gé de rétablir la Diſcipline parmi
» le Peuple de Dieu, Eſdras prit en
» main le livre de la Loi ; dans une
» Aſſemblée générale il fit la lectu-
» re de cette Loi pendant quelques

» jours; il y revint souvent sans se
» lasser, & par cette admirable fer-
» veur, il enflamma celle des Israé-
» lites pour la pratique de la sainte
» Loi.

» C'étoit aussi pour régler sa pro-
» pre conduite, & celle de ses Hé-
» breux, que Josué avoit reçu cet
Jos. 1. v. 8. » ordre du Seigneur: *Que le livre*
» *de la Loi ne s'éloigne point de votre*
» *bouche; mais ayez soin de la médi-*
» *ter jour & nuit, afin que vous fassiez*
» *tout ce qui y est écrit.* Le S. Esprit
» ne recommande pas seulement la
» lecture, mais aussi la méditation de
» la Loi; il n'ordonne pas seulement
» la méditation assidue de la Loi,
» mais encore le fidele accomplis-
» sement de tout ce qu'elle prescrit.
» Voilà notre régle, voilà l'exem-
» ple que nous devons suivre. Dans
» toutes les actions de cette Assem-
» blée nous aurons donc toujours
» à la main, & sous les yeux, les
» Statuts, les Ordonnances, & tous
» les Décrets déjà faits dans les pré-
» cédens Conciles. Nous ne ferons
» en cela que ce qui est en usage
» dans tous les Synodes: nous recon-

» noîtrons, & ce que nous avons dé-
» jà mis en pratique, & ce qu'il nous
» reste à exécuter, soit que cela nous
» regarde en particulier, ou que ce-
» la concerne le Clergé ou le Peu-
» ple, les Eglises ou toute autre
» chose.

» Mais nous sentons renouveller
» ici notre douleur. Que de maux
» à la fois ne nous présente point
» cette griéve léthargie dont on ne
» sçauroit dire que nous soyons
» exempts, ni que nous travaillions
» autant qu'il le faudroit pour en dé-
» livrer les autres? La négligence,
» la langueur, la paresse, semblent
» s'être emparées de tous les cœurs.
» Nous-mêmes, Pasteurs & Méde-
cins : nous qui devrions exciter
» ceux qui s'abandonnent à un fu-
» neste sommeil, ne languissons-nous
» pas quelquefois dans une espece
» d'engourdissement? Pouvons-nous
» dire que les saints Décrets ont
» été exécutés par nos soins vigilans?
» que les scandales publics ont été
» abolis, le libertinage réprimé, &
» les semences du vice arrachées?
» En quel lieu a-t-on eu le plaisir de

» voir une véritable Discipline ré-
» tablie? Où a-t-on fermé ces lieux
» publics de jeux & de débauche?
» Où a-t-on arrêté la pétulance d'u-
» ne Jeunesse effrenée? Les Specta-
» cles, & le concours des Peuples
» aux profanes divertissemens, ne
» sont-ils pas toujours les mêmes?
» Des Chrétiens sans retenue ne
» continuent-ils pas encore à imi-
» ter les Payens sans pudeur? Le
» déluge des péchés n'a point de fin,
» & nous paroissons tous, comme des
» léthargiques, ensevelis dans un pro-
» fond sommeil.

» Tout cela, dit-on, est de diffi-
» cile exécution. Il est vrai: nous le
» sentons bien: nous le reconnois-
» sons & l'avouons. La difficulté est
» grande, mais ce n'est jamais le tra-
» vail, ni le nombre des difficultés,
» qu'il faut opposer au devoir. Nous
» n'ignorons pas à quoi nous engage
» notre ministere; & ce n'est point
» ici le lieu d'exagerer les soins, les
» peines, les sollicitudes, & les em-
» barras où nous nous trouvons con-
» tinuellement exposés. Permettez-
» moi de vous demander si c'est par

» nos propres forces, ou par le se-
» cours divin, que nous pouvons
» esperer de remplir comme il faut
» les fonctions Episcopales? Si nous
» ne nous appuyons que sur nos pro-
» pres forces, confessons-le, le far-
» deau est au-dessus de nous. Mais
» si c'est la main du Tout-puissant
» qui nous aide à le porter, nous ne
» devons ni le fuir, ni en craindre
» la pesanteur. *Ceux qui espérent au* Is. 40. v.
» *Seigneur*, dit Isaïe, *trouveront des* 31.
» *forces toujours nouvelles; ils pren-*
» *dront des ailes & voleront comme*
» *l'Aigle; ils courront sans se fati-*
» *guer, & ils marcheront sans qu'ils se*
» *lassent.*

» S'il est nécessaire de combattre
» pour procurer à la Province un bien
« dont elle a un si grand besoin, ar-
» mons-nous de toute la force Epis-
» copale; & soutenus de la droite
» du Très-haut, remplissons notre
» Ministere: rappellons-nous ce que
» saint Paul écrivoit à son Disciple
» Timothée, pour lui inspirer, ou
» pour soutenir toujours en lui, cet
» esprit de constance & de fermeté
» qui convient à un Evêque: *Il vien-*

2. Tim. 4. v. 3. » *dra un temps*, lui disoit-il, *où les*
» *hommes ne pourront plus souffrir la*
» *saine Doctrine ; ayant au contraire*
» *une extrême démangeaison d'entendre*
» *ce qui les flate, ils auront recours à*
» *une foule de Docteurs propres à satis-*
» *faire leurs desirs.*

Après cet avertissement, que lui
» commande-t-il ? Que lui conseille-
» t-il ? Est-ce de se taire, de dissimu-
» ler, de céder au temps, de laisser ou
» d'abandonner ce qu'il avoit com-
» mencé, & de ne penser qu'à son
» repos ? Il l'exhorte au contraire,
» & il le presse vivement, de remplir
» toujours avec courage toutes les
» fonctions d'un Evêque : *Pour vous,*
» *veillez continuellement, & supportez*
» *constamment toutes sortes de travaux :*
» *faites la charge d'un Evangéliste :*
» *remplissez tous les devoirs de votre*
» *Ministere : Ministerium tuum imple.*
» Ces trois mots disent tout : c'est à
» nous qu'ils s'adressent.

» Laisserions-nous réfroidir notre
» zèle, parce qu'il déplaît à quel-
» ques-uns, à qui on entend dire tous
» les jours que la Discipline primi-
» tive & les anciens Canons ne sont

» point faits pour notre temps ?
» Mais ces plaintes mêmes ne doi-
» vent-elles pas au contraire nous
» faire redoubler de zèle, en nous
» rendant toujours plus ſenſible la
» néceſſité du reméde? Oui, pour
» rétablir & affermir la Diſcipline,
» nous devons nous ſervir aujour-
» d'hui des mêmes moyens qui ſer-
» virent d'abord à ſon établiſſement.
» Vous comprenez parfaitement,
» T. RR. PP. avec quel ſurcroît de
» charité & de zèle il nous con-
» vient de coopérer à la grace, pour
» travailler ſelon notre devoir à la
» réforme ſi néceſſaire de nos Peu-
» ples. C'eſt ce que nous ne ſçau-
» rions faire que par l'entiere exé-
» cution des ſaints Décrets déjà pu-
» bliés, & de ceux qu'il faudra peut-
» être y ajouter encore. Il y va de
» notre ſouverain intérêt, il y va
» de notre propre ſalut. Il n'eſt point
» de motif ni plus légitime, ni plus
» preſſant, que cette conſidération,
» pour nous élever au-deſſus de toute
» autre. Le ſalut de cette Province
» nous eſt confié : malheur à nous,
» ſi elle périt par notre faute!

Judith, 8. v. 20.

» *Vous êtes les anciens du Peuple* » *de Dieu, leurs ames & leur vie sont* » *entre vos mains.* On vous en de» mandera compte. C'est le Saint» Esprit qui l'assure. Vous sçavez ce » que nous avons promis, & à quoi » nous nous sommes engagés, en » nous chargeant du redoutable far» deau de l'Episcopat. Lorsqu'on nous » a confié le soin du Troupeau, nous » avons répondu de lui & pour lui : » Nous avons voué à cela tout ce qui » peut dépendre de la vigilance & » de la sollicitude Pastorale. Nous » sommes donc pris par nos propres paroles : il ne nous reste donc » qu'à remplir nos promesses ; & gar» dons-nous bien de nous faire illu» sion, en nous tranquillisant là-des» sus, puisque notre promesse demeu» re écrite du doigt de Dieu même.

Prov. 6. v. 6.

» *Mon Fils*, nous dit le Sage, *si* » *vous avez promis pour votre ami, si* » *vous avez engagé votre foi, vous* » *vous êtes mis dans le filet par votre* » *propre bouche, & vous vous trouvez* » *pris par vos paroles. Faites donc ce* » *que je vous dis ; délivrez-vous vous-* » *même ; courez de tous côtés ; hâtez-* » *vous, & réveillez votre ami ; ne*

» *laissez point aller vos yeux au sommeil ; & que vos paupieres ne se ferment pas.*

» Il n'est point possible de ne pas » sentir à quelle vigilance nous oblige le saint engagement que nous » avons contracté. Mais quelle nouvelle ardeur ne doivent pas exciter encore en nous les desirs, & » les vœux mêmes du Troupeau ! » Représentons-nous cette grande » Piscine à cinq galeries, toute remplie de Malades, d'Aveugles, de » Boiteux, de ceux qui ayant les » membres desséchés, attendoient » que l'eau salutaire fût remuée. Cette multitude de Malades ne figure » pas mal l'état de notre Province : » comme ceux-là attendoient avec » impatience le mouvement de l'eau, » d'où dépendoit leur guérison, » nos Malades spirituels (je parle de » ceux à qui il est donné de desirer » la santé) n'attendent pas moins » que nous la leur procurions par » l'activité de notre zèle, par la sagesse de nos Délibérations & de » nos conseils. Ne nous disent-ils » pas, par leurs besoins mêmes, ce

» que les Israélites disoient à Esdras,
Esdras, 1. » en implorant son secours: *Levez-*
c. 11, v. 4. » *vous, Esdras; c'est à vous à ordonner,*
» *nous serons avec vous: revêtez-vous*
» *de force, & agissez.* Nous sentons
» nos maux; c'est à vous, Minis-
» tres du Seigneur, à en connoître
» la nature, & à y appliquer le re-
» mede: nous ne pouvons que le de-
» mander, & l'attendre de la charité
» Pastorale.

If. 60. v. 4. » O vous mes chers Enfans, con-
» solez-vous; je le repete, con-
» solez vous. Esperez bien, chere
» Province de Milan: voici vos Pe-
» res & vos Médecins déjà appli-
» qués à guérir vos plaies: levez-
» vos yeux, & regardez autour de
» vous: tous ceux que vous voyez
» ici assemblés, y sont venus pour
» vous. Quel autre objet pourroit
» avoir la continuité de nos travaux?
» Que nous sommes-nous proposé
» dans nos Conciles précédens? Mais
» que nous proposons-nous encore
» dans celui-ci? N'est ce pas de vous
» fournir des moyens de sanctifica-
» tion? Que votre salut soit seule-
» ment le fruit de nos travaux; les

» voilà tous amplement récompen-
» sés. Excitez donc votre foi : ayez
» recours à la priere ; exercez-vous
» dans les œuvres de charité & de
» miséricorde ; & aidez ainsi la sol-
» licitude continuelle de ceux qui
» vous ont engendrés en Jesus-Christ.
» *Amen.*

Sommaires des Actes du VIe. Concile de Milan.

Les Constitutions, Statuts, ou Décrets de ce Concile, sont renfermés dans trente-un Chapitres. On y traite d'abord de ce qui nuit à la pureté & à la conservation de la Foi ; comme le commerce avec les Hérétiques, la lecture des mauvais Livres, &c. Ensuite de ce qui concerne l'Office de Prédicateur ; du culte des Saints, de la sanctification des Fêtes ; des Indulgences accordées pour les prieres des Quarante - Heures ; des devoirs des Curés ; des choses qui servent à l'administration des Sacremens : de la visite des Malades; des devoirs des Chapitres lorsque le Siége Episcopal est vacant ; de la Discipline du Clergé,

du Sacrifice de la Messe ; des Offices Divins ; des Funérailles ; des Processions; des Services des Eglises; de la Jurisdiction tant gracieuse que contentieuse de l'Evêque ; des biens Ecclésiastiques, des droits & des priviléges des Eglises, de la visite Episcopale; des Conciles, des Synodes, de la collation des Bénéfices, du mariage des Soldats, & de l'instruction qu'on doit leur faire ; des Confrairies, des lieux de dévotion, & de la maniere de s'y comporter : Enfin des Monasteres de Religieuses, & des personnes qui ont droit d'y entrer.

Sur ce dernier article, le Concile déclare que ceux qui n'ont pas droit d'entrer dans le Monastere des Filles, ne peuvent le faire qu'avec une permission expresse de l'Evêque, sous peine d'excommunication réservée au Pape. On suppose ce que le Concile de Trente avoit déjà déclaré, que l'Evêque même n'accorde cette permission que pour quelque nécessité & cause légitime. On porte la sévérité jusqu'à priver de voix pendant deux ans, les Religieuses qui admettroient quelqu'un, homme ou

femme, au Parloir ou au Tour, pour s'entretenir & converser, si l'Evêque ne le leur a permis. On croyoit que dans cette matiere les précautions ne pouvoient aller trop loin.

Après ces Réglemens, S. Charles indiqua son VII[e] Concile pour le 29 d'Avril 1585. Mais nous avons dit qu'il fut appellé au repos de l'Eternité le troisieme jour de Novembre 1584. On peut avoir aussi remarqué que la plupart des articles dont il est parlé ici, avoient été traités plus d'une fois dans le Concile précédent, mais il n'étoit pas inutile d'y revenir pour en expliquer quelques-uns; confirmer ou autoriser davantage les autres, & pourvoir à l'exécution de tous. Le saint Métropolitain ne se relâchoit jamais sur cet article, & il donnoit l'exemple à tous ses Suffragans.

Hist. Eccl. l. 176. N. 22.

Quelqu'ameres que paroissent les plaintes que nous lui avons entendu faire dans ce dernier Discours sur la corruption, & les vices qui régnoient encore dans la Province Ecclésiastique de Milan, ou sur quelques désordres qui pouvoient être arrivés

quelquefois; il est constant que depuis dix-sept ans qu'il travailloit avec un soin infatigable à corriger les mœurs du Clergé & du Peuple, la grace y avoit fait plusieurs heureux changemens; & il n'est pas moins certain que c'étoit principalement par le moyen de ces Synodes & de ces Conciles, que saint Charles étoit venu à bout d'extirper une infinité d'abus, & d'ôter les principaux scandales. La Discipline & le bon ordre qu'il avoit déjà mis en bien des choses, édifioient les uns; tandis qu'il s'affligeoit lui-même de ce qui s'opposoit encore aux progrès, ou à la perfection de la Réforme générale dont il se croyoit chargé.

Le zèle dont son cœur brûloit pour le salut de ses Brebis, étoit trop ardent pour qu'il ne pleurât pas amérement la perte de celles qu'il voyoit périr: mais aussi sa confiance en la divine bonté étoit assez grande pour qu'il esperât toujours de voir enfin tout son Troupeau sur le pied où il le souhaitoit. Il le reconnoissoit avec action de graces, que si ses visites Episcopales, ses tra-

vaux continuels, & ce grand nombre de Conciles ou de Synodes, n'avoient pas produit encore tout le fruit desiré, ils n'avoient pas laissé d'en produire plusieurs très-précieux. Cette considération adoucissoit bien son affliction, lui faisoit oublier toutes ses peines, & l'affermissoit dans la volonté constante de ne cesser de travailler à l'œuvre de Dieu, qu'en cessant de vivre. Tels étoient les sentimens, qu'il s'efforçoit de faire passer de son cœur dans l'ame de tous les Evêques ses Suffragans. C'est peut-être ce qu'on trouve de mieux marqué, & de plus sensible, dans tous ses Discours Synodaux, particulierement dans ce dernier.

On lui rapporta un jour qu'un Cardinal de réputation, qui est monté depuis sur la Chaire de saint Pierre, croyant que cette multitude de Conciles pourroit à la fin être à charge, avoit dit qu'il en célebroit trop souvent. Saint Charles répondit modestement qu'il obéissoit, comme il le devoit, aux Décrets du Concile de Trente; & il ajouta: *Je tiens des*

J. B. Juss. l. 2. c. 18. p. 186.

Conciles pour moi, & pour plusieurs années de mes Successeurs. Ce que nous avons vu se vérifier, dit l'ancien Auteur, puisqu'il s'est écoulé 27 années depuis son dernier Concile, jusqu'au premier qui s'est tenu l'an 1609, sous le Cardinal Fréderic Borromée, cousin & second Successeur de saint Charles.

Outre tous ces salutaires Réglemens, que nous n'avons fait qu'indiquer, notre Cardinal donna à son Clergé diverses *Instructions*, particulierement pour l'administration du Sacrement de Pénitence : Instructions solides, qui ont été adoptées par le Clergé de France. Nous n'en ferons pas ici le précis, parce qu'elles sont entre les mains de tout le Monde ; mais si tous les Confesseurs se faisoient un devoir de lire souvent, & de suivre avec exactitude ces Régles, non moins autorisées que lumineuses, qui doute qu'une telle pratique ne contribuât beaucoup à la gloire de Dieu, à l'honneur de la Religion, à la réforme des mœurs des Fideles, & à leur salut ? Il est du moins certain que les Pénitens &

leurs Guides marcheroient avec bien plus de sûreté, & auroient moins à craindre cette menace de la Sagesse incarnée: » Si un Aveugle en conduit » un autre, &c. *Matth.* 15, *v.* 14.

REFLEXIONS.

L'Histoire de saint Charles nous fait par-tout admirer les miséricordes du Seigneur, & les attentions de sa Providence sur l'Eglise Chrétienne. Les péchés des hommes en irritant le Ciel, avoient presque effacé toute la beauté de cette Epouse de Jesus-Christ; & les mœurs corrompues enfantoient tous les jours des dogmes pervers. Une foule d'Héréfiarques & d'Hérétiques, sortis du puits, osoient entreprendre d'ébranler la colonne même de la Vérité. Ils se flattoient dans leur orgueil que l'édifice Divin, fondé sur la pierre angulaire, ne pourroit tenir contre leurs efforts concertés & multipliés. Mais celui qui habite dans les Cieux a pris plaisir à confondre la sotte vanité & l'impiété audacieuse de ces hommes de boue. En les frappant

dans sa colere, il a fait que sa vérité, toujours immuable, est devenue aussi toujours plus brillante, au milieu même des ténebres dont ils prétendoient l'obscurcir.

Dans un siecle malheureux, Jesus-Christ a accompli d'une maniere sensible la promesse qu'il avoit faite à ses Disciples, d'être avec eux jusqu'à la consommation des siecles, & de ne permettre jamais aux portes de l'Enfer de prévaloir contre son Eglise sainte. Dans le seizieme siecle, le plus perverti peut-être de tous les siecles, il a jetté un regard favorable sur ceux qui espéroient en lui; & leur a ouvert deux grandes ressources : un Concile Œcuménique, aussi saint, aussi sçavant, non moins nombreux que le plus respectable qui ait été jamais célebré dans les meilleurs âges de l'Eglise; & avec cela, un nombre de saints Prélats, vrais Successeurs des Apôtres.

Le Concile, toujours conduit par l'Esprit de Dieu, n'a puisé que dans les pures sources des saintes Ecritures, & des Traditions Apostoliques, les lumieres nécessaires pour venger la

vérité outragée, & nous transmettre avec autorité la Foi & la Doctrine de nos Peres. En assurant ainsi le sacré Dépôt, il a réglé de plus les mœurs & la Discipline, par la sagesse de ses Décrets. Les Evêques divinement suscités pour les faire respecter, ces sages Décrets, ont continué avec succès, dans les différentes contrées du Monde Chrétien, ce que les Peres du Concile avoient glorieusement commencé à Trente. De grands Papes, de saints Cardinaux, un nombre de Prélats & d'autres Ministres, dignes instrumens de la miséricorde Divine, ont sçu rappeller à l'esprit du Christianisme les foibles Chrétiens, qui ne déshonoroient la sainteté de leur Religion que parce qu'ils avoient cessé de la connoître.

Parmi ces grands Personnages, dont les noms sont écrits dans le Livre de vie, saint Charles Borromée tient, à bien des égards, le rang le plus distingué.

Afin que rien ne lui manquât pour conduire à sa perfection le grand ouvrage dont il étoit chargé, Dieu

l'avoit enrichi de ses dons ; & la grace lui apprit de bonne heure à sanctifier des talens supérieurs, par la pratique des vertus les plus héroïques : le simple récit de sa vie en sera toujours la preuve la moins équivoque. On s'est déjà formé une juste idée, & de la grandeur de son entreprise, & du succès de ses incroyables travaux. On a compris tout ce qu'il avoit à faire en entrant dans son Diocèse, pour défricher, pour orner ou embellir un champ couvert depuis long-temps de ronces & d'épines. On n'ignore plus ses efforts de zèle & de charité pour changer la face d'un vaste Diocèse, & de toute une Province. Nous croyons avoir assez clairement expliqué, sur-tout dans les deux derniers Livres de cet Ouvrage, non-seulement les biens immenses que le saint Cardinal a procurés à tant de Peuples, mais encore de quelle maniere & par quels moyens il a fait ce que bien des gens ne croyoient point possible de faire ; ce qu'ils regardoient comme une témérité de tenter.

On

On l'a vu exprimer d'abord en lui-même, & retracer en sa personne, tout ce qu'il vouloit persuader aux autres. Humble, pénitent, laborieux, adonné à la priere, à l'hospitalité, à toutes les œuvres de charité & de miséricorde; il a sçu ajouter à la pratique exacte de toutes les vertus chrétiennes, l'héroïsme des vertus Episcopales. C'est ainsi qu'il présentoit en même temps aux simples Fideles, à son Clergé & aux autres Evêques, un modele à imiter, pour vivre en Chrétien, pour faire respecter le Sacerdoce, pour remplir dignement toutes les fonctions de Pasteur; & afin de soutenir dans tous l'émulation par le secours, combien de ressources n'a-t-il pas ouvertes aux uns & aux autres? Par combien de moyens ne leur a-t-il point fourni tout ce dont ils pouvoient avoir besoin pour se sanctifier chacun dans son état, & en remplir tous les devoirs?

Les Peuples avoient besoin d'instruction, le Clergé de Discipline, & l'Eglise de Ministres: elle en auroit eu peut-être assez, mais elle en man-

quoit de bons. Les Evêques eux-mêmes pouvoient souhaiter un Modele vivant, capable de les exciter, & de les soutenir dans l'exercice de leurs augustes, mais pénibles fonctions. Le zèle de saint Charles ne s'est refusé à rien : c'est peu dire, il est allé au-devant de tout ; & avec les sentimens d'une humble reconnoissance, qui rapporte tout à Dieu & à la gloire de sa grace, il pouvoit dire en finissant sa carriere, qu'il avoit accompli toute justice, & rempli son Ministere à l'égard de tous.

Comme l'ignorance des vérités de la Religion & de ses Loix, étoit une des grandes plaies de l'Eglise de Milan, & la premiere source de cette dépravation qu'on lui reprochoit depuis plus d'un siecle, ce fut aussi pour dissiper les ténebres de l'ignorance, que le zélé Archevêque crut devoir commencer son Episcopat, dès qu'il se vit au milieu de son Troupeau. Il reconnut bientôt que le Prêtre étoit comme le Peuple : les Ecclésiastiques ne se piquoient pas d'être plus instruits de nos dogmes que les simples

Fideles ; & parmi ceux-ci les Vieillards en ſçavoient auſſi peu que les Enfans : les uns & les autres ſe diſoient Chrétiens , & preſque tous ignoroient également ce que l'on appelle l'eſprit du Chriſtianiſme. Saint Charles ſe hâta d'apporter le premier remede à un ſi grand mal. Par l'établiſſement & la multiplication des Ecoles Chrétiennes , par le bon ordre & la diſcipline qu'il y établit d'abord , il répandit la lumiere , & rendit la connoiſſance des vérités du ſalut auſſi commune dans le Diocèſe, qu'elle y étoit rare auparavant. Dans l'eſpace de peu de temps on vit les jeunes enfans en état d'inſtruire leurs peres & meres de ces mêmes vérités , qu'ils auroient du apprendre d'eux-mêmes.

Pour perfectionner cette inſtruction , le miniſtere Eccléſiaſtique étoit néceſſaire ; & malheureuſement le grand nombre des Paroiſſes ou étoit alors ſans Paſteurs , ou n'en avoit que d'ignorans & de vicieux. La diligence de Borromée à fonder d'abord des Colléges & des Séminaires , ſon attention à bien choiſir

les Supérieurs, les Régents & les Directeurs, à donner des sages Réglemens, & à les faire observer: tout cela, avec la bénédiction du Ciel, forma en peu d'années un nombre considérable d'excellens Ministres, dont il étoit cheri, & qu'il considéroit lui-même comme les Restaurateurs de son Eglise. Pour pouvoir continuer la succession de ces Ministres si précieux à leurs Peuples, il continuoit de son côté à remplir ses Colléges & ses Séminaires de nouveaux Sujets, & à y maintenir sans aucun changement la vigueur des Régles & de la même Discipline.

Afin de prévenir les inconvéniens, qui ne suivent que trop ordinairement de la foiblesse humaine, de la négligence, de l'oubli, du dégoût, de l'affoiblissement dans la piété, ou du découragement, notre Cardinal assembloit souvent ses Synodes, & ses Congrégations de Clercs & de Prêtres. Instruit par ce moyen de tout ce qui pouvoit être arrivé de contraire aux régles, il y apportoit le reméde le plus prompt. Beaucoup de douceur, avec une sage sévérité, lors-

qu'elle étoit néceſſaire, & ſes diſcours tout remplis de l'Eſprit de Dieu, faiſoient toujours les plus vives impreſſions ſur le cœur. Les Curés, leurs Vicaires, tous les Eccléſiaſtiques, qui venoient d'entendre les paroles de leur premier Paſteur, ne ſortoient jamais de ces ſaintes Aſſemblées, qu'avec une nouvelle réſolution, & des plus forts deſirs de bien remplir leur miniſtere. C'eſt de la ſorte qu'on réuſſit avec le temps à renouveller tout un Diocèſe.

Mais un Métropolitain zélé ne borne pas encore là ſes attentions : tout le bien qu'il peut avoir déjà fait dans ſon propre Diocèſe, il cherche à le procurer à toute ſa Province, afin que de proche en proche il s'étende encore dans les Royaumes étrangers ; & ce fut principalement par la fréquente célébration des Conciles Provinciaux, que le Cardinal Borromée remplit ce grand objet.

Dans ſes Diſcours Synodaux nous voyons les motifs qui lui faiſoient aſſembler tant de Conciles ; & dans les Actes de ces mêmes Conciles on découvre les moyens qu'il prenoit

pour exécuter ce qu'il s'étoit proposé. Les plus précieux avantages qu'il retiroit de ces assemblées, par rapport à ses fins, étoient d'abord d'autoriser par les suffrages des autres Evêques, les Réglemens qu'il donnoit à son Troupeau ; & en rendre ainsi l'autorité plus respectable, ou l'exécution plus facile : c'étoit encore d'inspirer à tous ses Suffragans les mêmes sentimens dont il étoit lui-même animé : c'étoit enfin d'établir dans toutes les parties de la Province les mêmes pratiques, les mêmes exercices de Religion, & la plus parfaite conformité de conduite entre les Pasteurs, &c. Eh ! qui ne voit combien cette conformité de Discipline, comme de Doctrine, dans les différentes Eglises, pouvoit servir à l'avantage de toutes ?

Il est vrai qu'en multipliant ses Conciles, & les autres travaux de la sollicitude Pastorale, saint Charles s'exposoit à plusieurs contradictions, à bien des murmures, & quelquefois à des nouvelles persécutions : mais fortifié de la grace comme saint Paul, il pouvoit dire avec cet Apô-

tre : J'endure tout pour l'amour des Elus, afin qu'ils acquierent auſſi-bien que nous le ſalut qui eſt en Jeſus-Chriſt, avec la gloire du Ciel. *Omnia ſuſtineo propter Electos, ut & ipſi ſalutem conſequantur, quæ eſt in Chriſto Jeſu, cum gloria cœleſti.* Parce qu'il craignoit les Jugemens de Dieu, Charles ne craignoit point la colere des hommes ; il mépriſoit les murmures, il ſe mettoit au-deſſus des contradictions ; les perſécutions mêmes, en exerçant ſa patience, ſervoient à le purifier, ſans pouvoir l'abattre. *II. Tim. c. 2. v. 10.*

Il étoit humiliant, non pour le Diſciple de Jeſus-Chriſt, mais pour ſon ſiecle & pour les Milanois, que ce qui rendoit ce Prélat ſi précieux à l'Egliſe, ſi cher à tous ceux qui aimoient la Religion, ne ſervît qu'à le rendre ſuſpect, ou odieux, aux hommes charnels, & que ce nombre fût encore très-grand.

Le Cardinal Borromée n'étoit riche que pour nourrir les Pauvres : il ne faiſoit uſage de ſon autorité, de ſon crédit & de ſes talens, que pour faire des heureux ; il ne pre-

noit pour lui que les incommodités de la pauvreté, le travail & la pénitence. Pere tendre, & toujours bon Pasteur, il chérissoit uniquement ses Brebis; il ne vivoit, il ne paroissoit respirer que pour leur conservation & pour leur salut. A cela il faisoit servir ses exemples, ses prieres, ses veilles, ses sueurs; il ne sçavoit ni se réjouir que de leur avancement dans la vertu, ni s'affliger que de leurs péchés, ni trembler que pour leur perte.

Un tel Pasteur devoit-il donc être traversé, calomnié, & quelquefois cruellement persécuté? Il le fut, & plus ordinairement de la part de ceux qui se trouvoient eux-mêmes ou chargés de crimes, ou dans une place qui les obligeoit de venir au secours de leur Archevêque contre ses ennemis.

Mais quelque chose auroit manqué à la couronne de saint Charles, si la tentation ne l'avoit éprouvé. Il devoit avoir encore cela de commun avec les plus saints Evêques de l'Antiquité, avec les Apôtres, avec le grand modele des Saints, l'Hom-

me-Dieu. La perſécution ne fut donc ni inutile à ſa propre perfection, ni préjudiciable à ſa réputation & à ſa gloire : elle augmenta au contraire l'une & l'autre. Elevé aux plus hautes dignités, à côté d'un Pape magnifique, qui partageoit avec lui le gouvernement de l'Etat & de l'Egliſe univerſelle, Borromée avoit paru moins grand que l'Archevêque de Milan, inſulté par une partie de ſon Clergé, & pouſſé avec violence par deux ou trois hommes puiſſans, qui ſe ſuccederent dans la même Charge, & dans les mêmes préventions contre le Cenſeur rigide de tout ce qui s'écartoit de la Régle.

Cette ſuite de vexations, en excitant ſon zèle, ſans affoiblir ſa confiance, faiſoit toujours mieux connoître & la fermeté de ſon ame, & l'étendue de ſes lumieres, & cette charité héroïque que l'abondance des eaux ne put éteindre. Si, comme il paroît par tous ſes Diſcours Synodaux, & plus encore par ſes actions, notre Cardinal aimoit à ſe rappeller dans toutes les occaſions ce que

saint Paul avoit écrit aux premiers Evêques de son temps, afin de régler lui-même sa conduite sur les avertissemens Apostoliques, il faisoit une attention toute particuliere à ces paroles, que l'Apôtre avoit adressées à son Disciple Timothée :

II. Tim. c. 3. v. 10. » Quant à vous, vous sçavez quelle » est ma Doctrine, quelle est ma
11. » maniere de vivre; quelle est la » fin que je me propose; quelle est » ma foi, ma tolérance, ma cha» rité, ma patience, quelles ont été » les persécutions qui me sont arri» vées, comme celles d'Antioche, » d'Icone & de Lystres; combien » grandes ont été les persécutions » que j'ai souffertes, & comme le » Seigneur m'a tiré de toutes. Aussi » tous ceux qui veulent vivre avec » piété en Jesus-Christ, seront persé» cutés. Mais les hommes méchans » & imposteurs se fortifieront de » plus en plus dans le mal, étant
12. » eux-mêmes dans l'illusion, & y » faisant tomber les autres. Quant à
13. » vous, demeurez dans les choses que » vous avez apprises, & qui vous » ont été confiées, sçachant de qui

» vous les avez apprises. *Tu verò per-* 14.
» *mane in iis quæ didicisti, & credita*
» *sunt tibi, sciens à quo didiceris* «.

Si les vertus, les épreuves, & tous les travaux de saint Paul, lui avoient été communs avec Timothée, le plus cher de ses Disciples, ne peut-on pas dire qu'ils l'ont été encore avec saint Charles, l'un de ses plus parfaits imitateurs dans les derniers siecles?

FIN.

Fautes à corriger dans ce Volume.

PAge 35. *l.* 5. la sacré Congrég. *lis.* la sacrée. *Ibid. l.* 28, Successeur immédiat de de Leon XI. *effacez* de.
P. 78. *l.* 18, craignant pour a vie, *lis.* pour sa vie.
P. 108. *l.* 27, arrache l' vraie, *lis.* l'ivraie.
P. 127. *l.* 14, constance, de l'œuvre de Dieu: *effacez* de.
P. 130. *l.* 1, qu suivit, *lis.* qui suivit.
P. 157. *l.* 3. reprise our être, *lis.* pour être.
P. 266. *l.* 14, tant de vig eur, *lis.* vigueur.
P. 370. *l.* 24, de Gouvernement, *lis.* du Gouvernement.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit intitulé: *La Vie & l'Esprit de S. Charles Borromée, &c.* Les Ecclésiasti-

ques ne peuvent trop étudier ce grand Modele, pour renouveller en eux l'esprit Eccléſiaſtique. A Paris ce 10 Août 1759. J. TAMPONNET, Doyen de la Faculté de Théologie de Paris.

LITTERÆ

Reverendiſſimi Patris Generalis.

NOs Fr. JOANNES THOMAS DE BOXADORS, *ſacræ Theologiæ Profeſſor, totius Ordinis FF. Prædicatorum humilis Magiſter Generalis, & Servus. Harum ſerie, noſtrique autoritate Officii, tibi R. A. P. Magiſtro F.* ANTONIO TOURON *Provinciæ noſtræ Toloſanæ, poteſtatem facimus, quantùm in nobis eſt, typis edendi librum Gallico idiomate à te compoſitum, cui titulus :* De la Vie & de l'Eſprit de S. Charles, &c. *dummodò approbatus fuerit à duobus ſacræ Theologiæ Profeſſoribus Ordinis noſtri à Nobis deſignatis, ſerventurque cetera de jure ſervanda. In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti : Amen. In quorum fidem his Officii noſtri ſigillo munitis, manu propria ſubſcripſimus. Dat. Romæ in Conventu noſtro S. Mariæ ſupra Minervam, die 25 Junii 1759.*

F. JOANNES THOMAS DE BOXADORS,
Magiſter Ordinis.

Regiſtr. pag. 36 & 352, F. Jacobus-Thomas ASTESAN, S. Theologiæ Profeſſor & Pro-Socius.

APPROBATION DES THEOLOGIENS de l'Ordre de S. Dominique.

QUoique l'on ait ſouvent écrit, & en différentes langues, l'hiſtoire du célebre Cardinal Borromée, nous ne craignons point de dire que celle que le R. Pere Touron préſente aujourd'hui au Public, peut paroître, à pluſieurs égards, un ouvrage tout neuf. La réforme peu attendue d'un vaſte Diocèſe, le rétabliſſement des mœurs, & de la Diſcipline dans une grande Province, fruits précieux des travaux du ſaint Archevèque de Milan, avoient juſtement occupé les attentions de ſes premiers Hiſtoriens : mais ils ne s'étoient pas appliqués de même à nous faire remarquer l'ordre, la ſuite, la ſageſſe des moyens que l'Eſprit du Seigneur lui avoit fait employer, & que ſa grace avoit rendu efficaces, pour conduire ce grand Ouvrage à ſa perfection. Si avec beaucoup d'exactitude, & de candeur, ces Auteurs ont rapporté les faits les plus intéreſſans, & les plus capables de nous donner une haute idée du zèle de cet Ami de Dieu, & de ſes talens, ils ont eu bien moins d'attention à nous dépeindre les vrais caracteres de ſon eſprit & de ſon cœur. On a ſouvent parlé, & avec raiſon, des célébres Conciles de Milan, qui ont ſervi ſi utilement à l'exécution de celui de Trente, pour le bien général de l'Egliſe Catholique ; mais juſqu'ici on avoit négligé de

donner dans notre Langue les Discours Synodaux que le Cardinal Archevêque prononçoit dans ces augustes Assemblées, pour en faire connoître l'objet & la nécessité : Discours cependant qui appartiennent d'autant plus à l'histoire de S. Charles, que sans y penser il s'y dépeint lui-même tout entier.

Ce que les Anciens n'avoient pas assez développé, se trouve heureusement éclairci par les réflexions de notre Auteur, & au travail de tous ceux qui l'ont précédé, il ajoûte encore la méthode, ou l'arrangement des matieres, le style, la clarté, le rétablissement de quelques dates, &c. C'est ce qui donne un nouveau prix à cet Ouvrage, que nous avons lû avec plaisir, & examiné avec soin selon l'ordre de notre R. Pere Général ; & dans lequel nous n'avons rien trouvé que d'exact, rien que de conforme aux régles de la Foi & des mœurs. A Paris ce 30 Juillet 1759.

F. JEAN DE RIOLS, Professeur en Théologie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

F. CHARLES ASTIER, Professeur en Théologie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

PERMISSION.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux,

ſeurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé J. BUTARD, Imprimeur-Libraire à Paris, nous a fait expoſer qu'il deſireroit imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *La Vie & l'Eſprit de S. Charles Borromée*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter ledit Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes ; Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contreſcel des Préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès

mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur DE LAMOIGNON ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur DE LAMOIGNON ; le tout à peine de nullité des Préſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayants cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons qu'à la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le dix-ſeptieme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante, & de notre Regne le quarante-ſixieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre quinzieme de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nº. 245, *fol.* 126, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris ce* 24 *Décembre* 1760.

G. SAUGRAIN, Syndic.

